This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XVI

DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

—

1900

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 9 juin 1899

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY, *président.*

M. le président dépose sur le bureau divers ouvrages et brochures offerts à la société, parmi lesquels nous remarquons :

Le Guide de l'Immigrant à Madagascar, 3 vol. avec Atlas, envoyés par la librairie Armand Collin, et un volume offert par un sociétaire, M. Adrien Sirot : *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV, précédé de nouveaux mémoires de Dangeau, avec notes autographes*, par Pierre-Edouard Lémontey (Paris, Déterville, 1818, 1 v. relié veau).

La Société de géographie d'Alger demande à échanger ses publications avec celles de la Société bourguignonne de géographie. L'échange, mis aux voix, est accepté.

M. Tenting, avoué à Troyes, conseiller général du canton de Laignes (Côte-d'Or), présenté par MM. Gaffarel et Mocquery, est proclamé membre titulaire de la société.

M. le président propose d'envoyer une adresse au commandant Marchand, pour le féliciter et lui exprimer les sentiments d'estime et d'admiration

de la Société bourguignonne. Marchand est, en effet, arrivé au but qu'il se proposait, avec l'aide d'officiers blancs et de nègres du Sénégal, sans tirer un seul coup de fusil.

M. Ladey de Saint-Germain demande que l'adresse soit rédigée par les membres du bureau.

M. Gaffarel résume alors, en une improvisation, l'œuvre du commandant Marchand.

Séance du 10 novembre 1899.

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL, *vice-président.*

M. le président analyse la correspondance.

Il a reçu :

Une lettre du ministère de l'instruction publique annonçant l'envoi du programme du congrès des sociétés savantes en 1900;

Une lettre du ministère du commerce invitant la société à se faire représenter au congrès de sociologie coloniale;

Enfin une lettre du colonel Marchand revendiquant la priorité de l'idée d'un canal de jonction du Rhône au port de Marseille.

M. Gascon dépose un exemplaire d'un volume intitulé *En tramway*, dont il est l'auteur. M. Dumay félicite vivement M. Gascon de ce travail, et M. Gaffarel en recommande la lecture aux membres de la société.

M. le bibliothécaire donne lecture de la liste des

ouvrages et publications adressés à la société depuis le mois de juin dernier.

M. le président propose les candidatures suivantes pour la prochaine séance :

MM. Nourissat, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, conseiller général, présenté par MM. Gaffarel et Mocquery ;

L'abbé Morelot, vicaire à Nuits, présenté par MM. Fourier et Couturier ;

Bruley, instituteur à Plombières-les-Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Deschamps ;

Nourry, libraire à Dijon, présenté par MM. Darantiere, imprimeur et Mocquery ;

Patey (Georges), propriétaire à Minot, présenté par MM. Chabeuf et Dumay ;

Thiriet, procureur de la république à Dijon, présenté par MM. Gaffarel et Mocquery.

M. le président demande à la société de désigner trois membres pour vérifier les comptes du trésorier. MM. Cuny, Huguenin père et Bulon sont nommés à cet effet.

Sur le rapport de M. Dumay, la société vote une subvention de 500 fr. pour l'impression de l'ouvrage de M. l'abbé Chomton : *Histoire de l'abbaye de Saint-Bénigne*, à condition toutefois que la société en recevra 50 exemplaires qui seront répartis entre ses membres par la voie du sort.

M. Gaffarel entretient la société d'une question d'histoire générale fort intéressante : *Prieur de la Côte-d'Or*.

M. Dumay fait une communication sur la sépulture de M. Terray, ancien préfet de la Côte-d'Or, inhumé au cimetière de Picpus :

Le sixième préfet du département de la Côte-d'Or fut Claude-Hippolyte Terray de Rosières, nommé le 11 juin 1814, en remplacement du duc de Cossé-Brissac appelé à la chambre des Pairs. M. Terray fut remplacé, le 22 mars 1815, par M. Maurice Duval.

Peu de Dijonnais savent sans doute où repose le corps de cet ancien administrateur du département. Une récente visite au cimetière de Picpus, à Paris, où gisent, dans une fosse commune, plus de 1200 victimes de la révolution, et où quelques familles ont encore leur sépulture, nous a révélé celle de M. Terray : une simple dalle, sur laquelle est gravée l'inscription suivante :

CLAUDE-HIPPOLYTE
TERRAY
ANCIEN PRÉFET
DES DÉPARTEMENTS
DE LA COTE-D'OR
ET DE LOIR-ET-CHER
NÉ A PARIS
LE 22 JANVIER 1774
DÉCÉDÉ A CHAMBÉRY
LE 11 AOUT 1849
PRIEZ POUR LUI.

Séance du 8 décembre 1899

PRÉSIDENCE DE M. GAFFAREL, *vice-président.*

M. le président donne lecture de la correspondance, comprenant :

1° Une lettre de M. l'abbé Chomton remerciant la Société pour sa souscription à 50 exemplaires de son *Histoire de l'abbaye de Saint-Bénigne.*

2° Une lettre-circulaire par laquelle M. le président de la Société historique et archéologique de Langres appelle l'attention des sociétés savantes sur le prix fondé par François-Jules Barotte. Ce prix de 1000 francs sera décerné en 1901 à l'auteur du meilleur travail historique ou archéologique sur le département de la Haute-Marne. Les auteurs qui voudraient prendre part au concours ouvert sont invités à faire parvenir avant le 1er janvier 1901 leurs ouvrages édités depuis 1894, époque du précédent concours, ou leurs manuscrits non encore publiés.

3° Une lettre par laquelle le mandarin Ly-Chao-Pee offre de faire une nouvelle conférence. Cette proposition est renvoyée à l'examen du bureau.

Après un vote favorable,

MM. Nourissat, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, conseiller général ;
Bruley, instituteur à Plombières-les-Dijon ;
Nourry, libraire à Dijon ;
Potey (Georges), propriétaire à Minot ;

MM. Thiriet, procureur de la République à Dijon ;
L'abbé Albert Morelot, vicaire à Nuits-Saint-Georges,
sont proclamés membres de la société.

A la prochaine séance, il sera statué sur la candidature de M. Gubian, procureur général près la Cour d'appel, présenté par MM. Gaffarel et Mocquery.

M. le bibliothécaire donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière séance :

M. l'abbé Jarrot fait hommage à la société d'une brochure intitulée : *Dijon du 14 juillet au 31 décembre* 1780 et M. Mabille, d'une brochure d'Emile Arnaud sur *l'Organisation de la paix et le programme des décisions de la conférence de la paix tenue à La Haye du* 18 *mai au* 29 *juillet* 1899.

M. Mabille dépose en outre un manuscrit, qui sera soumis au comité de publication : c'est une étude sur la philosophie de l'histoire.

Il est ensuite procédé aux élections pour le renouvellement partiel du bureau et du comité de publication ;

M. Oubert, secrétaire général, est confirmé pour une nouvelle année dans ses fonctions.

MM. Pierre Huguenin et R. Moser sont renommés secrétaires.

Le bibliothécaire M. Cornereau et le trésorier M. Idoux sont, par acclamation, réélus dans leurs fonctions.

Le vote confirme également leur mandat aux

membres du comité de publication. Pour 1900, ce comité se composera donc de :

MM. Avout (le baron Auguste d'), Chabeuf (Henri), Clerget-Vaucouleur (E.), Cuny, Drioton (Clément), Fourier (Guillaume), Huguenin (Anatole), Lory, Mallard (Louis), Perronne.

M. le trésorier s'excuse de n'être pas en mesure de déposer à cette séance les comptes de gestion de l'année 1899 et le projet de budget pour 1900.

M. Oubert, secrétaire général, donne lecture du compte rendu de l'excursion faite par M. Idoux fils « Au pays des Troglodytes et des Lotophages. » Des remerciements sont adressés à l'auteur.

M. le président annonce le prochain dépôt de divers travaux : M. Henri Soret, ancien professeur d'histoire au lycée de Chaumont, a fait une étude historique sur Gevrey-Chambertin, pendant la révolution de 1830 à 1832 et M. Mocquery, une étude d'économie politique sur la dépopulation dans la Côte-d'Or.

Séance du 12 janvier 1900

PRÉSIDENCE DE M. CH. MOCQUERY

M. Darantiere, imprimeur, offre plusieurs volumes, des remerciements lui sont adressés.

M. le président fait connaître qu'il a reçu des lettres de remerciement de membres récemment

admis dans la société ; une lettre de l'Université remerciant des volumes reçus par elle ; une autre lettre annonçant la subvention annuelle votée par le conseil général en faveur de la société.

L'ordre du jour appelle le vote sur les candidats proposés à la séance précédente.

Après un scrutin favorable, M. le procureur général Gubian est proclamé membre de la société.

De même, les bibliothèques de Gevrey-Chambertin et de Talmay sont admises comme sociétaires et, sur la proposition de M. Gaffarel, pour une demi-cotisation seulement ; ce qui est adopté à l'unanimité, et sera désormais mis en vigueur à l'égard des bibliothèques scolaires.

M. Mocquery félicite au nom de tous M. Gaffarel, vice-président de la société, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Bulon, au nom de la commision chargée d'examiner les comptes du trésorier, fait son rapport et conclut à l'adoption pure et simple. Les comptes du trésorier sont en conséquence approuvés. Des remerciements lui sont votés à l'unanimité.

Le budget pour l'année 1900 est également adopté.

M. le président lit une étude dont il est l'auteur sur la dépopulation dans la Côte-d'Or.

Séance du 10 février 1900

PRÉSDENCE DE M. CH. MOCQUERY, *président.*

M. le président envoie un dernier hommage à M. Paupion que la mort vient d'enlever rapidement. C'était un des membres les plus assidus aux séances de la société et il prenait un vif intérêt à ses travaux. Tous les sociétaires présents s'associent aux paroles de regret si bien exprimées par M. Mocquery.

Trois nouveaux candidats sont présentés pour la prochaine séance ; ce sont :

MM. J.-B. Mercier, 23, rue Berbisey, à Dijon, par MM. Fourier et Darantiere, imprimeur ;

Comte Guillaume de Saint-Seine, lieutenant au 26e dragons, par MM. Le Mire et Cornereau ;

Pagot, instituteur à Concœur, par MM. Chalmandrier et Mocquery.

Des remerciements seront adressés à M. Durand-Lapie, professeur au lycée de Montauban, pour l'envoi gracieux d'une brochure intitulée : *Le comte d'Escayrac de Lauture, voyageur et explorateur français, sa vie et ses ouvrages*, 1826-1868.

M. Cornereau dépose sur le bureau les brochures et revues qu'il a reçues pour la société.

M. Ladey de Saint-Germain donne lecture de son étude intitulée : *Bourguignons salés, Bernard Piron* (1718-1812).

Séance du 9 mars 1900.

PRÉSIDENCE DE M. CH. MOCQUERY, *président.*

M. Cornereau, bibliothécaire, donne communication des ouvrages reçus par la société depuis sa dernière séance. Il y a lieu de citer : *Prieur de la Côte-d'Or*, par M. Gaffarel, vice-président de la société, don de l'auteur, et *La Guinée Française*, par Aspe-Fleurimont, don de M. Darantiere, imprimeur. Des remerciements sont adressés par M. le président aux donateurs.

Une candidature nouvelle est proposée : c'est celle de M. Eugster, propriétaire, rue Berlier, à Dijon, présenté par MM. Cornereau et Mocquery.

Sont proclamés membres de la société après un vote général :

MM. Mercier J.-B., rue Berbisey, à Dijon ;
Pagot, instituteur, à Concœur ;
Comte Guillaume de Saint-Seine, lieutenant au 26e dragons.

M. Mocquery, président, prend ensuite la parole pour traiter du calendrier. Après avoir brièvement rappelé les discussions soulevées dans la presse au sujet de l'année 1900 qui est bien la dernière année du siècle, discussions qui donnent de l'actualité à la question du calendrier, il explique qu'il existe trois espèces de calendrier : les calendriers solaires

qui ne tiennent compte que de la durée de la révolution de la terre autour du soleil ; les calendriers lunaires qui sont basés exclusivement sur le mouvement de la lune autour de la terre et les calendriers luni-solaires qui tiennent compte à la fois des révolutions de la terre et de la lune.

Parmi les calendriers solaires il passe en revue les calendriers des anciens, le calendrier Julien, la réforme grégorienne, le calendrier républicain, le calendrier égyptien et le calendrier cophte. Il explique ce que c'est que le cycle solaire, le nombre d'or, découvert par le philosophe grec Méton, l'épacte, l'indiction romaine, la lettre dominicale, etc., etc., et les origines des mots calendriers et bissextile. Le calendrier lunaire le plus répandu est le calendrier musulman composé de 12 mois correspondant à une lunaison. Le calendrier luni-solaire est le calendrier israélite, composé d'années de 12 ou 13 mois, dont le nombre de jours varie, ce qui constitue 6 espèces d'années différentes. Il est des plus originaux et des plus curieux. Ce calendrier n'est d'ailleurs pas ancien, il date du IVe siècle de notre ère.

M. Taitot communique ensuite le dessin d'un carreau très curieux provenant de la maison Bossuet, à Seurre.

L'assemblée décide qu'en raison du vendredi saint qui tombe cette année le deuxième vendredi du mois, jour ordinaire des séances de la société, la prochaine réunion aura lieu le vendredi 6 avril.

Séance du vendredi 6 avril 1900.

PRÉSIDENCE DE M. CH. MOCQUERY, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le président communique la correspondance et notamment les lettres suivantes :

De M. Pierre Huguenin, l'un des secrétaires, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion ;

De M. Mercier qui remercie de son admission comme membre de la société ;

De la Société de Géographie de Paris, qui annonce que M. le général de division Derrécagaix, ancien directeur du service géographique de l'armée, présidera, du 20 au 24 août, la XXI[e] session du congrès national des sociétés françaises de géographie et invite la société à se faire représenter et à lui adresser avant le 1[er] mai la liste des propositions qu'elle voudrait faire au cours de la session ;

De M. Idoux fils, membre de la société (lettre adressée à M. Perronne), qui remercie de ce que le comité de publication a décidé l'impression de son mémoire sur le sud oranais et rend compte de ses projets de voyage en Egypte par la Tripolitaine, voyage qu'aucun Français n'a accompli dans le cours de ce siècle ;

Et enfin de M. Emile Remy, docteur en droit, juge au tribunal civil à Nyons (Drôme), qui met à la disposition des membres de la société, au prix de

3 fr. (au lieu de 10 fr.), quelques exemplaires de son ouvrage, *l'Histoire de Notre-Dame de Dijon*.

M. le président se fait l'interprète des remerciements verbaux de M. le comte Guillaume de Saint-Seine pour son admission dans la société et entretient ensuite l'assemblée de l'offre faite par M. de Leschaux, administrateur colonial, à Porto-Novo, membre de la société, de montrer à la séance de mai les curieux objets rapportés du Dahomey et dont il veut faire hommage à la société.

M. le bibliothécaire donne communication des ouvrages reçus depuis la dernière séance, parmi lesquels il y a lieu de citer celui qui est offert par M. Darantiere, imprimeur : *la Traction mécanique et les voitures automobiles*, par G. Leroux et A. Revel.

Après un vote de l'assemblée, M. Eugster, propriétaire, rue Berlier, à Dijon, présenté par MM. Mocquery et Cornereau, est proclamé membre de la société.

Il est décidé, sur la proposition de M. le président, d'entrer en pourparlers avec M. Monnier pour une conférence qui aurait lieu au mois de mai sur ses voyages à travers l'Asie.

La parole est ensuite donnée à M. Gaffarel, vice-président, qui commence une conférence qu'il poursuivra à la prochaine séance sur le corsaire nuiton Thurot.

Le président lui adresse des remerciements.

Séance du 11 mai 1900.

PRÉSIDENCE DE M. CH. MOCQUERY, *président*.

M. le président annonce que M. de Leschaux espère présenter à la séance de juin les objets qu'il a rapportés du Dahomey et qu'il veut offrir à la société.

Quant à la conférence de M. Marcel Monnier, elle serait faite en octobre prochain.

M. Mocquery dépose sur le bureau un imprimé du ministère du commerce sur le congrès international des bibliothécaires.

M. Cornereau donne la nomenclature des brochures et revues qu'il a reçues pour la société depuis la dernière séance.

M. le président y joint deux volumes, avec gravures et cartes, offerts à la société par M. Sirodot, architecte, qui les a reçus de l'auteur. Ces deux volumes sont : *Le Soudan français — Kahel* — et *La Conquête du Foutah-Djalon*, par M. le comte de Sanderval, ingénieur de l'École centrale.

Des remerciements seront adressés au donateur.

M. Cany offre à la société *Le livre de main des du Pouget (1522-1598)*, par Louis Greil, Cahors, 1897. M. le président remercie notre confrère au nom de la société.

M. Gaffarel achève sa conférence sur Thurot, corsaire nuiton.

M. le président donne connaissance de son 3e travail sur la grêle dans le département (1899).

LISTE
DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1900

Président honoraire : M. Muteau (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'appel, à Paris.

Président : M. Mocquery, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Vice-présidents : MM. Gaffarel, doyen honoraire de la Faculté des lettres, et Dumay, ancien magistrat, élus pour trois ans, le 10 décembre 1897.

Secrétaire général : M. Oubert, professeur au Lycée, à Dijon ;

Secrétaires : MM. R. Moser, négociant en vins, Consul de Suisse à Dijon, et Pierre Huguenin, avoué ;

Trésorier : M. Idoux, directeur de la Banque de France, à Dijon ;

Archiviste bibliothécaire : M. Cornereau, juge suppléant, tous élus pour un an, le 8 décembre 1899.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau et de dix sociétaires élus. Voici les noms de ces derniers, pour l'année 1900 :

MM.

Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture, président de l'Académie de Dijon et président de la Commission départementale des antiquités.

Clerget-Vaucouleur (E.), conseiller à la Cour d'appel.

Cuny, receveur des postes en retraite.

Drioton (Clément), associé résidant de la Commission départementale des Antiquités.

Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités.

MM.

Huguenin (Anatole), membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités.

Lory, ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Mallard (Louis), agent-voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités.

Perronne, ancien conseiller de préfecture.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Bassot (Léon), colonel breveté d'etat-major au service géographique de l'armée, conseiller général, à Paris.

Binger, capitaine d'infanterie de marine, gouverneur de la Côte d'Ivoire, 15, rue Prony, à Paris.

Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.

Debize (le colonel), secrétaire de la Société de géographie de Lyon.

Drapeyron, directeur de la *Revue de Géographie*.

Faucon (Narcisse, publiciste à Alger.

Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Gravier, président de la Société de Géographie de Rouen.

Harmand, ministre plénipotentiaire au Japon.

Houben (le baron de), consul du Pérou, à Alger.

Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.

Ly-Chao-pee, mandarin de 4e classe, 7, rue Roussin, Paris-Vaugirard.

De Mahy, député de la Réunion, à Paris.

Martel (E.-A.), agréé près le Tribunal de commerce de la Seine, à Paris.

Marcou (Jules), professeur à l'Université de Cambridge.

Moncelon, délégué au Conseil supérieur des colonies, à Paris.

Palha, sénateur du Royaume, maire de Lisbonne.

Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie, au service géographique de l'armée, à Paris.

Sulte (Benjamin), à Ottava (Canada).

Yang (le P.), Supérieur des Pionniers africains.

Zeppelin (comte Eberahrdt de), au château d'Ebersberg, canton de Thurgovie (Suisse.)

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES TITULAIRES

AU 1er AOUT 1900

NOTA. — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société La lettre F indique le titre de membre fondateur de la Société qui a été constituée dans la séance du 6 *mai* 1881.

MM.

18 février 1885.	Abadie (François), propriétaire, boulevard Thiers, 23, à Dijon.
10 mars 1899.	Adam, recteur de l'Académie de Dijon, rue Crébillon, à Dijon.
14 avril 1899.	Allenbach, chef d'exploitation des Tramways départementaux de la Côte-d'Or.
18 novembre 1881.	Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Androt (Gustave), employé à la préfecture, rue Buffon, 11, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Arbinet (Simon), juge de paix, place de la République, 2, à Dijon.
14 avril 1886.	Arnal (Zacharie), pasteur protestant, boulevard Carnot, 2, à Dijon.
14 janvier 1885.	Artaud (Théodore), greffier de justice de paix, rue Saint-Pierre, 14, à Dijon.
14 décembre 1894.	Autume (Alfred d'), rue Jeannin, 32, à Dijon.
10 mai 1899.	Avout (baron Auguste d'), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue de Mirande, 14, à Dijon.
11 janvier 1895.	Azan (Paul), lieutenant de zouaves, à Tlemcen, (Algérie).
F. 6 mai 1881.	Bailly (Ernest), doyen de la Faculté de Droit, cours du Parc, 10, à Dijon.
27 décembre 1881.	Balland (Mlle), institutrice à Meursault (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Barthélemy (Adolphe), instituteur, à Chevigny-Fénay, par Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).

MM.

11 juin 1897.	Bast (de), ancien magistrat, rue James-Demontry, à Dijon.
8 juillet 1885.	Bauffremont-Courtenay (le prince de), duc d'Atrisco, rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.
2 janvier 1894.	Bazot, ancien professeur, rue des Marmuzots, 5, à Dijon.
10 juin 1885.	Beauvois (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon (Côte-d'Or).
9 juin 1893	Belime (Henri), propriétaire, rue Jeannin, 15, à Dijon.
12 décembre 1883.	Bergeret (Emile), marbrier-sculpteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Nuits (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Bergery, instituteur à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or).
9 février 1899.	Bergier, vétérinaire, rue Berlier, à Dijon.
9 mars 1894.	Berlier, avocat à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 25, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Berthot (Emile), rue de Mirande, 2, à Dijon.
10 février 1886.	Bertin, docteur en médecine, quai Saint-Esprit, à Gray.
8 avril 1892.	Bibliothèque (La) populaire de Nuits.
12 janvier 1900.	Bibliothèque (La) populaire de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
12 janvier 1900.	Bibliothèque (La) populaire de Talmay (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Billiet, professeur à l'Ecole normale primaire, à Auxerre (Yonne).
10 décembre 1897.	Bizouard (l'abbé), curé de la cathédrale, place Saint-Bénigne, à Dijon.
9 février 1894.	Blagny (Charles), juge à Saigon (Indo-Chine).
14 janvier 1884.	Blandin, industriel, au moulin d'Ouche, à Dijon.
8 juin 1894.	Blaudin-Valière, licencié ès-lettres, boulevard Carnot, 42, à Dijon.
13 janvier 1893.	Blondel (Edouard), notaire, rue Chabot-Charny, 32, à Dijon.

	MM
14 janvier 1898	Bocquet (Léonce), négociant en vins à Savigny-sous-Beaune (Côte-d'Or).
2 avril 1884.	Bordot (Jacques), commis greffier à la Cour d'appel, rue de l'Hôpital, 25, à Dijon.
15 avril 1898.	Boudriet-Chargarnier (Julien), négociant à Nolay (Côte-d'Or).
10 janvier 1896	Bouret, négociant à Plombières-les-Dijon.
10 juin 1892.	Bourgeot (François), instituteur à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Bourlier, instituteur à Marcilly-Ogny, par Pouilly-en-Auxois.
10 mars 1899.	Bouteiller, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, cour de Bar, Dijon.
14 décembre 1894.	Boyenval (Charles), place Saint-Jean, 21.
13 mars 1896.	Brandeis, directeur de la manufacture des tabacs, boulevard Voltaire, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Breuil (Philippe), négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.
10 janvier 1896.	Breyne (de), colonel, place Darcy, 17, Dijon.
12 mai 1899.	Bruey, instituteur, à Mirot (Côte-d'Or).
8 décembre 1899.	Bruley, instituteur à Plombières-les-Dijon.
13 février 1884.	Buguet (Alphonse), meunier, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
11 juin 1884.	Bulon (Bernard), propriétaire, impasse Saint-Michel, 2, à Dijon.
5 février 1897	Burot, directeur de l'Ecole normale des instituteurs de Dijon, rue des Moulins, Dijon.
9 décembre 1898.	Cagne, instituteur, à Arrans (Côte-d'Or).
10 mai 1895.	Carnot (Ernest), ancien député, conseiller général de la Côte-d'Or, rue de Lubeck, 38, à Paris.
8 février 1895.	Carnot (Sadi), capitaine au 39e de ligne, avenue de l'Alma, 19, à Paris.
14 février 1896.	Cazet (Isidore), instituteur, correspondant de la Commission des Antiquités, à Beurizot, Côte-d'Or).

MM.

15 avril 1898. Cerceuil Georges, ex-agent général de la Cie d'assurances « le Phénix », 8, place Darcy, à Dijon.

10 février 1886. Chabeuf (Henri), ancien conseiller de préfecture, président de l'Académie de Dijon et président de la Commission départementale des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.

20 avril 1887. Chalmandrier (J.-E.), instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Gilly-les-Vougeot (Côte-d'Or).

9 juin 1893. Chambellan, instituteur à Savouges (Côte-d'Or).

8 mai 1896. Chamoin (Albert), employé à la Trésorerie générale, petite rue des Roses, 11, à Dijon.

8 décembre 1886. Chapuis (Albert), négociant, rue Saint-Bénigne, 11, à Dijon.

10 juin 1892. Charles, greffier de la Justice de Paix, à Varenne-sur-Amance (Haute-Marne).

15 avril 1898. Charles, notaire honoraire, rue Vauban, 21, Dijon.

12 mars 1884. Chartier, propriétaire, rue Saint-Philibert, 49, à Dijon.

11 mars 1898. Chatain (François), instituteur à Montoillot (Côte-d'Or)

F. 6 mai 1881. Chaudouet (Arthur), architecte du département, rue Charrue, 14, à Dijon.

9 février 1887. Chenago[illegible], commandant au 2e régiment d'infanterie de marine, caserne du Château-d'Eau, à Paris.

21 février 1883. Chevalier, instituteur à Genlis (Côte-d'Or).

12 juin 1896. Chevalier (l'abbé), missionnaire apostolique, à Fixey (Côte-d'Or).

14 mai 1884. Choiset (Mme Alice), née Gros, institutrice à Til-Châtel (Côte-d'Or).

14 mai 1897. Chomereau de Saint-André (le général de), rue Jeannin, à Dijon.

MM.

11 mars 1898. Chomton (l'abbé), aumônier de l'Hospice Sainte-Anne, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Monge, Dijon.

14 juin 1889. Clément-Janin (Noël), avocat, boulevard Port-Royal, 14, à Paris.

10 janvier 1896. Clerc, orthopédiste, professeur de gymnastique au Lycée, rue Louis-Blanc, 5, à Dijon.

F. 6 mai 1831. Clerget-Vaucouleur (Edmond), conseiller à la Cour, boulevard Carnot, 12, à Dijon.

14 avril 1899. Collard, ancien notaire, boulevard Thiers, 23, Dijon.

9 juillet 1894. Collardot-Cabet (Mme), propriétaire à Nuits (Côte-d'Or).

12 février 1892. Collette (Alexandre), docteur en médecine, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.

9 juin 1893. Collot (Louis), professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Tillot, 4, à Dijon.

12 janvier 1894. Collot, instituteur à Essey (Côte d'Or)

10 avril 1891. Coquille (Justin), instituteur en retraite à Vougeot (Côte-d'Or).

18 février 1885. Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Berbisey, 3, à Dijon.

14 janvier 1885. Corot (Henri), propriétaire, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Savoisy (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Coste, directeur régional d'assurances, rue de la Liberté, 1, à Dijon.

13 décembre 1895. Cotétidot, propriétaire, rue Vannerie, Dijon.

10 décembre 1884. Coulbois, instituteur, à Pichanges (Côte-d'Or).

10 janvier 1890. Coureau (Etienne), propriétaire, à Saint-Remy, près Chalon (Saône-et-Loire).

MM.

10 juin 1892. Court (Paul), négociant, associé résidant de la Commission des Antiquités, rue Devosge, à Dijon.

13 mars 1896. Couturier (l'abbé Hippolyte), curé de Collonges-les-Bévy (Côte-d'Or).

8 février 1895. Couvreux (Lucien), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue de Suresnes, 7, Paris.

12 mai 1886. Cuny, receveur des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, Dijon.

13 mai 1892. Daguin (Fernand), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Dijon, rue de l'Université, 29, à Paris.

18 novembre 1881. Daigney, professeur au collège, à Langres (Haute-Marne).

10 mars 1899. Damée, docteur-médecin, rue Amiral-Roussin, Dijon.

13 janvier 1893. Darantiere (Paul), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.

11 décembre 1896 Defoug, directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, place Saint-Pierre, Dijon.

14 juin 1889. Delimoges (Jules), propriétaire, à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Demandre, pharmacien, place des Cordeliers, à Dijon.

23 juin 1882. Demartinécourt, place du Château, 7, à Blois (Loir-et-Cher).

8 décembre 1886. Démoulin, receveur principal des postes et télégraphes, en retraite, 14 *bis*, rue du Château, à Asnières (Seine).

13 janvier 1886. Deresse (Ernest), ancien négociant, boulevard Thiers, 53, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Deroye (Albert), docteur en médecine, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, rue Piron, 17, à Dijon.

MM.

10 mars 1899. Deroye, compositeur de musique, rue Longepierre, Dijon.

10 mars 1893. Deschamps, ancien notaire, rue Buffon, 27, à Dijon.

10 mars 1882. Deschamps (Adolphe) inspecteur d'académie, rue Sambin, à Dijon.

10 décembre 1897. Desfontaines, ingénieur, à Saint-Léger-sur-Dheune (Saône-et-Loire).

9 février 1899. Desgranges, président du Tribunal de commerce, place de la République, 19, à Dijon.

14 juin 1889. Desserteaux (Fernand), professeur à la Faculté de droit, boulevard Carnot, 9, à Dijon.

14 janvier 1885. Détourbet (Edmond), ancien avocat-général, avocat, 6, rue de Longchamp, près la place d'Iéna, à Paris.

13 janvier 1899. Dézerville, agréé au Tribunal de commerce, rue du Palais, à Dijon.

18 novembre 1881. Dhiel (Ernest), avocat, avenue Matignon, 5, à Paris.

12 mars 1884. Dhuissier, ancien instituteur, rue du Drapeau, 7, à Dijon.

18 mars 1886. Dorey (Auguste), capitaine en retraite, à Plombières-les-Dijon.

12 mars 1893. Dorison, professeur à la faculté des lettres, rue Piron, 1, à Dijon.

12 décembre 1883. Doudin (Antoine), ancien instituteur, à Crecey, par Is-sur-Tille (Côte-d'Or).

8 mai 1891. Doyen (André), lieutenant au 1er cuirassiers, 2, place du Palais-Bourbon, à Paris.

15 avril 1898. Drioton (Clément), associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue Saint-Philibert, 23, à Dijon.

13 janvier 1899. Drouhot, banquier, rue de la Liberté, 83, Dijon.

F. 6 mai 1881. Duban, colonel d'infanterie en retraite, à Flacey (Côte-d'Or).

15 janvier 1897. Dubois (Hippolyte), ancien huissier, rue Jeannin, à Dijon.

MM.

14 mars 1889.	Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 20, à Dijon.
14 janvier 1898.	Dumont (Louis), instituteur à Rochefort, par Aignay-le-Duc (Côte-d'Or).
13 janvier 1899.	Dupuy, avoué à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
9 janvier 1884.	Durandeau (Paul), notaire, rue Charrue, 11, à Dijon.
8 juin 1900.	Durnet, avocat, adjoint au maire de Dijon, boulevard Sévigné, Dijon.
11 décembre 1896.	Eisenmann, agrégé d'histoire, licencié en droit, boulevard Sévigné, Dijon.
9 décembre 1885.	Elie, professeur au collège de Rochefort (Charente-Inférieure).
6 avril 1900.	Eugster, propriétaire, rue Berlier, Dijon.
9 mars 1894.	Fabvier (Gérard), étudiant en droit, place Saint-Jean, 27, à Dijon.
17 avril 1894.	Fabvier (Urbain), étudiant ès-lettres, place Saint-Jean, 27, à Dijon.
9 janvier 1891.	Faiveley, propriétaire, rue de Metz, 12, à Dijon.
14 avril 1899.	Farcy (Louis), instituteur à Sainte-Colombe-sur-Seine (Côte-d'Or).
9 juillet 1884.	Farkas, instituteur à Talant (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Fauvart-Bastoul, commandant de dragons, rue Vauban, 12, à Dijon.
10 décembre 1884.	Fernet, instituteur à Lux (Côte-d'Or).
13 avril 1894.	Ferret (l'abbé), curé de Gemeaux (Côte-d'Or), correspondant de la Commission des Antiquités.
12 mars 1884.	Ferry (Edme), entrepreneur, place de la Banque, 10, à Dijon.
5 février 1897.	Finot (Nicolas-Hippolyte), négociant en vins, rue du Petit-Potet, à Dijon.
27 décembre 1882.	Fissayer, ancien proviseur, à Bourg (Ain).

MM.

12 mars 1884. Fontaine (Denis), entrepreneur de menuiserie, rue des Roses, 9, à Dijon.

14 avril 1884. Fontaine (Honoré), agréé, rue Berbisey, 6, à Dijon.

14 janvier 1885. Fontaine (Paul), négociant à Hanoi (Tonkin).

12 mars 1887. Fontbonne (Louis), négociant en vins, boulevard de Strasbourg, à Dijon.

13 janvier 1899. Fontenay (de), rue Notre-Dame, 6, à Dijon.

10 mai 1895. Fougère, conseiller à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 3, à Dijon.

12 mars 1884. Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue Lenôtre, 25, à Dijon.

14 juin 1889. Fournier (Auguste), entrepreneur, maire de Dijon, rue de Mirande, 5, à Dijon.

10 juin 1898. Fournier (Louis), homme de lettres, avenue des Lyonnais, à Beaune (Côte-d'Or).

21 mars 1883. Frossard (Edmond), directeur du Mont-de-piété, rue de Mulhouse, à Dijon.

10 novembre 1893. Gadeault, chef d'institution, rue Sambin, 27, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gaffarel (Paul), doyen honoraire de la Faculté des Lettres, membre de la Commission départementale des Antiquités, conseiller général de la Côte-d'Or, rue du Transvaal, 10, à Dijon.

14 juin 1889. Galimard, industriel à Flavigny (Côte-d'Or).

10 mai 1895. Garcenot (Mathieu), avenue de Paris, 307, à La Plaine-Saint-Denis (Seine).

10 janvier 1896. Garcenot (Mlle Julie), ancienne institutrice, boulevard Sévigné, chez M. Bollotte, à Dijon.

8 février 1895. Gareau (l'abbé Clément), directeur de l'Œuvre de la Jeunesse Ouvrière, rue Saint-Lazare, 19, à Dijon.

13 décembre 1889. Garnod (Charles), chancelier de résidence, à Hanoï (Tonkin).

MM.

23 juin 1882. Garnier (Hippolyte), avenue Victor-Hugo, 19, à Dijon.

10 février 1886. Garnier (Noël), proviseur du Lycée de Bourges, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

15 avril 1885. Gascon (Richard-Edouard). conducteur-voyer principal en retraite, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).

18 février 1898. Gascon (Honoré), pharmacien à l'Arba (Algérie).

F. 6 mai 1888. Gaulin-Dunoyer (Ernest), ancien Président de la Chambre de Commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.

12 décembre 1883. Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue Verrerie, 4, à Dijon.

F. 6 mai 1888. Geley (M^lle^), institutrice, rue Saumaise, 18, à Dijon.

10 mars 1893. Genevrier (Henri), instituteur, à Jarnioux (Rhône).

11 juin 1884. Gérault (Georges), négociant, rue de la Liberté, 55, à Dijon.

F. 6 mai 1888. Gibaux, ancien directeur de l'Ecole normale, place d'Armes, 18, à Dijon.

2 avril 1884. Gillet (Joseph), sous-directeur des usines de la Société Française de fabrication des corps creux, 24, rue Bérenger, à Paris.

13 juin 1883. Goiset, instituteur, à Grancey-le-Château (Côte-d'Or).

10 décembre 1884. Goisset (Edmond), maître d'hôtel, place Darcy, 12, à Dijon.

F. 6 mai 1888. Govin (Auguste), professeur, cour de l'Ancien-Evêché, 17, à Dijon.

13 décembre 1895. Griess, garde-général des forêts, à Seix (Ariège).

9 janvier 1900. Gubian, procureur-général, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.

MM.

13 janvier 1899. Guénois, agent général d'assurances, rue de Mulhouse, 15, à Dijon.

14 avril 1899. Guéret (Edouard), conducteur de la Cie P.-L.-M., Dijon.

14 juin 1895. Guillemot (Armand), propriétaire à Couchey, par Marsannay (Côte-d'Or).

9 janvier 1898. Guillot, ancien pharmacien, rue Jeannin, 11, à Dijon.

9 mai 1888. Hamet (Donatien), inspecteur d'assurances, boulevard Thiers, 5, à Dijon.

13 juin 1890. Hotelans (Octave d'), propriétaire, rue Pasteur, 12, à Besançon (Doubs).

8 mars 1889. Huguenin (Anatole), ancien agréé, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 64, à Dijon.

12 janvier 1893 Huguenin (Pierre), avoué d'appel, rue Jean-Jacques-Rousseau, 64, à Dijon.

8 juin 1894. Huguenin (l'abbé Henri), au collège Saint-François de Sales, à Dijon.

8 juin 1894. Hugues (Gustave d'), chancelier de résidence, au Tonkin.

12 janvier 1887. Huot (Césaire), instituteur en retraite, rue Neuve Bergère, 2, à Dijon.

9 février 1887. Idoux (Gustave), directeur de la succursale de la Banque de France, à Dijon.

9 décembre 1892. Ignace, négociant, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

15 avril 1898. Jacob (Emile), industriel, à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or).

8 décembre 1893. Jacotot, instituteur-adjoint à Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or).

14 juin 1889. Jamain, manufacturier, rue des Roses, à Dijon.

13 mars 1891. Janin, avocat, rue du Petit-Potet, 21, à Dijon.

5 février 1897. Jarrot (l'abbé), curé de Remilly-sur-Tille (Côte-d'Or).

MM.

17 avril 1896. Jeannin (Ernest), instituteur à Meloisey, par Beaune (Côte-d'Or).

20 avril 1882. Jeannin (Mlle), institutrice, à Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or).

10 juin 1892. Jobard (Alexandre), percepteur, à Vesoul (Hte-Saône).

15 mars 1895. Jobard (Jean-François), manufacturier, rue de Gray, à Dijon.

15 avril 1898. Jobard (Paul), imprimeur, membre de la Commission départementale des Antiquités, place Darcy, à Dijon.

14 décembre 1887. Jobin (l'abbé), docteur en théologie, à Gigny, par Sennevoy-le-Bas (Yonne).

24 janvier 1883. Joliet (Albert), conservateur du Musée, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

10 mars 1882. Joliet (Gaston), préfet de la Vienne, à Poitiers.

13 janvier 1893. Joliet (Pierre), propriétaire a Tart-l'Abbaye (Côte-d'Or).

12 décembre 1888. Kohn, professeur de gymnastique au lycée, rue Berbisey, 18, à Dijon.

15 avril 1898. Lacomme (Antonin), notaire à Nolay (Côte-d'Or).

11 janvier 1895. Ladey de Saint-Germain, propriétaire, rue Buffon, à Dijon.

10 juin 1892. Laligant, employé de bureau, boulevard Richard-Lenoir, 69, à Paris.

8 mai 1896. Lambert (Alfred), propriétaire au château de Larrey-les-Dijon.

13 juin 1890. La Mouche (Mme), directrice de l'École maternelle, rue Devosge, à Dijon.

14 juin 1889. Lanier, négociant, rue Piron, 1, à Dijon.

9 février 1899. Lapaiche, instituteur, boulevard Voltaire, à Dijon.

27 janvier 1882. Latour (Louis), négociant à Beaune (Côte-d'Or).

12 mars 1884. Latruffe, sous-intendant militaire, à Limoges (Haute-Vienne).

MM,

8 avril 1892. Laureaux (Paul), conducteur des ponts et chaussées, rue Turgot, 31, Dijon.

10 novembre 1881. Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or).

12 mai 1893. Lebeuf (Mlle Pauline), propriétaire à Beaune (Côte-d'Or).

13 janvier 1899. Leclère, brasseur, rue des Moulins, à Dijon.

10 juin 1892. Lefebvre-Forestier, ancien avoué à la Cour d'appel, rue Chabot-Charny, 91, à Dijon.

9 janvier 1891. Leflot (Charles), rue des Moulins, 42, à Dijon.

26 avril 1895. Legrand (le Dr), Nuits-St-Georges (Côte-d'Or).

14 janvier 1898. Legras, professeur à la Faculté des Lettres, route de Fontaine, 27, à Dijon.

10 mars 1891. Lejéas (le comte), propriétaire à Aiserey (Côte-d'Or).

9 juin 1886. Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or)

10 mars 1893. Le Mire (Paul-Noël), propriétaire rue de la Préfecture, 15, à Dijon.

2 avril 1884. Leroy (Arthur), député de la Côte-d'Or, rue de Rennes, 72, à Paris.

12 juin 1896. Leschaux (de), administrateur colonial, Porto-Novo (Dahomey).

F. 6 mai 1881. Lévêque (Frédéric), ancien député, vice-président du Conseil général, place Saint-Jean, 4, à Dijon.

13 janvier 1893. Liégeard (Gaston), avocat, rue de Marignan, 21, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).

12 juin 1891. Liégeard (Stéphen), ancien député, membre de l'Académie de Dijon, rue de Marignan, 21, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).

12 juin 1896. Loiselet (Henri), lieutenant de vaisseau, à Brest et à Dijon, rue du Bourg, 14.

10 décembre 1897. Loiselet, ancien négociant, rue du Bourg, 14, à Dijon.

13 mars 1896. Loisy (Albert de), rue Buffon, à Dijon.

14 décembre 1894. Loisy (Robert de), à Mirande, près Dijon.

MM.

11 janvier 1895. Longin, étudiant ès-lettres, rue Notre-Dame, 8, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Lory (Ernest-Léon), ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 34, à Dijon.

15 janvier 1897. Mabille, docteur ès-lettres, ancien professeur de philosophie, membre de l'Académie de Dijon, rue des Moulins, 24, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Magnin (Joseph), sénateur, vice-président du Sénat, avenue Victor-Hugo, à Paris.

10 janvier 1896. Maillard, conseiller honoraire, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.

14 juin 1889. Mairey, directeur des contributions indirectes en retraite, cours du Parc, 41, à Dijon.

10 juin 1885. Maldant (Louis), propriétaire à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).

12 mars 1884. Mallard (Louis), agent-voyer, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Longepierre, 12, à Dijon.

11 décembre 1891. Marc (Jules), professeur au lycée de Constantine, place d'Armes, 10, à Dijon.

F. 13 juin 1883. Marcotte, licencié ès-lettres, rue Madame, 61, à Paris.

24 décembre 1886. Maréchal (Charles), propriétaire, à Montbard (Côte-d'Or).

2 février 1895. Maréchal, lieutenant-colonel en retraite, 97, boulevard Montparnasse, à Paris

20 avril 1882. Marillier, instituteur, à Montbard (Côte-d'Or).

13 janvier 1893. Marland, économe du Lycée, à Dijon.

10 décembre 1884. Martin, instituteur, à Sombernon (Côte-d'Or).

10 mars 1893. Matry (Pierre), instituteur, à Chambolle-Musigny (Côte-d'Or).

F. 6 mai 1881. Mazeau (Charles), sénateur, ancien Premier Président de la Cour de Cassation, 87, boulevard Saint-Michel, à Paris.

MM.

3 décembre 1893.	Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, corresp[t] de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, avenue Niel, 91, à Paris.
12 janvier 1887.	Mercey (Guillaume de), instituteur à Quetigny (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mercier (Jean-Baptiste), place de la Banque à Dijon.
9 mars 1900.	Mercier (Jean), rue Berbisey, 23, Dijon.
14 décembre 1887.	Michaut, préparateur de zoologie à la Faculté des sciences, rue du Bourg, 54, à Dijon.
14 juin 1889.	Michaud, chef d'institution, rue Sambin, 27, à Dijon.
10 janvier 1896.	Michel, rue Vannerie, 15, à Dijon.
10 décembre 1897.	Millon (Jules), rue Vauban, 12, à Dijon.
9 mai 1883.	Millot (M[me]), institutrice à Varanges, par Genlis (Côte-d'Or).
15 mars 1895.	Millot, proviseur honoraire, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
10 juin 1898.	Millot (Lucien), licencié ès-lettres, étudiant, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
11 mars 1898.	Misserey (Henri), notaire, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
9 février 1899.	Mochot, propriétaire à Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mocquery (Charles), ingénieur en chef des ponts et chaussées, vice-président de l'Académie de Dijon, président de la Société de Géographie, membre de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, 6, à Dijon.
12 mars 1884.	Monnot (Henri), agent général de *l'Abeille*, boulevard de Brosses, 3, à Dijon.
10 décembre 1897.	Montholon (Prince de), 142, rue de Grenelle, à Paris.
8 décembre 1899.	Morelot (l'abbé), curé de Bussy-la-Perle, par Sombernon.
10 mai 1895	Moris, ingénieur en chef du P.-L.-M., rue Berbisey, 33, à Dijon.

MM.

13 décembre 1889.	Morizot (l'abbé), curé de Pluvault (Côte-d'Or).
8 juillet 1885.	Moron, propriétaire, place Darcy, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Moser (Rodolphe), négociant, Consul de Suisse, rue Jeannin, 43, à Dijon.
14 janvier 1885.	Mourgeon (Alexandre), employé à la Trésorerie générale, à Dijon.
10 février 1886.	Mugnier (Ernest-Pierre), négociant, rue des Trois-Ponts, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Alfred), ancien commissaire de marine, député de la Côte-d'Or, rue Lincoln, 3, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'Appel, rue Beaujon, 1, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Jules), commandant, au gouvernement de Paris, rue Lincoln, 3, à Paris.
13 mai 1892.	Nicey (Mlle), directrice d'institution de jeunes filles, avenue Victor-Hugo, aux Génois, Dijon.
14 juin 1889.	Noël, instituteur à Seurre (Côte-d'Or).
14 décembre 1894.	Noirot (l'abbé), curé de Plombières-les-Dijon.
8 décembre 1899.	Nourissat, avocat, conseiller général, boulevard Carnot, à Dijon.
8 décembre 1899.	Nourry, libraire, place Saint-Étienne, Dijon.
14 avril 1893.	Obriot, propriétaire, à Blaise (Haute-Marne).
10 décembre 1897.	Octave (Georges), rue Saint-Bénigne, à Dijon.
9 décembre 1885.	Orième (Mlle), directrice de l'école communale, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Oubert (Louis), professeur au Lycée, rue de l'Egalité, 2, à Dijon.
8 avril 1892.	Oudot, industriel et maire, à Gilly-les-Vougeot (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Oudotte, professeur, boulevard Carnot, 11, à Dijon.
9 mars 1900.	Pagot, instituteur, à Concœur (Côte-d'Or).
9 mars 1894.	Pansiot (Louis), instituteur à Fixin (Côte-d'Or).
8 février 1895	Parizon, ancien notaire, rue Montigny, 11, à Dijon.

MM.

11 mars 1898.	Parizot (Mme), institutrice à Villy-le-Moûtier.
10 janvier 1896.	Parizot, percepteur de Fontaine-les-Dijon, avenue Victor-Hugo, 34, Dijon.
18 novembre 1881.	Pariy (Léon), Président du Tribunal civil, place de la République, 21, à Dijon.
14 décembre 1894.	Payan (Louis), directeur de l'usine à gaz, rue Gueymard, a la Ciotat (Bouches-du-Rhône).
14 décembre 1894.	Pélissonnier (Fernand), boulevard Carnot, 49, à Dijon.
7 décembre 1882.	Pénot (Frédéric), percepteur à Poissons (Hte-Marne).
8 juin 1900.	Perdrizet, ancien négociant, adjoint au maire, rue Devosges, Dijon.
9 juin 1893.	Pérille (Julien), instituteur, a Ouges (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Pernot-Gilles, propriétaire, rue Vercingétorix, à Dijon.
9 décembre 1885.	Perrenet (Pierre), avocat, rue du Palais, 5, à Dijon.
14 janvier 1885.	Perrin, industriel, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Perronne, ancien conseiller de préfecture, 41, rue Devosges, Dijon.
24 novembre 1882.	Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, correspondant de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Bellay, 1, à Paris.
24 janvier 1883.	Petitguillaume, agent-voyer principal, rue d'Ahuy, 27, à Dijon.
12 décembre 1888.	Pinon (René), agrégé d'histoire, rue Berbisey, 23, à Dijon.
F. 6 mai 1888.	Piot, sénateur, avenue Alphand, 15, à Saint-Mandé (Seine).
9 décembre 1886.	Pitolet (André), commis principal des postes et télégraphes, à Vesoul (Haute-Saône).
9 juin 1893.	Planson (Léon), instituteur, a Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or).
11 juin 1897.	Poinsot (Louis), étudiant, 17, rue Nicole, à Paris, et chez M. Focillon, rue Longepierre, 18, à Dijon.

MM.

11 mars 1898.	Pol de Léon (Frère), directeur de l'Ecole Saint-Joseph, rue du Transvaal, à Dijon.
8 décembre 1899.	Potey (Georges), propriétaire à Minot, par Aignay-le-Duc (Côte d'Or).
10 mars 1899.	Poupon (Henri), industriel, rue du Chapeau-Rouge, 2, à Dijon.
8 juillet 1885.	Prost (Bernard), inspecteur général des bibliothèques des Archives et des musées historiques, 7 avenue Rapp, Paris.
9 juillet 1884.	Quignard, instituteur à Saint-Seine-en-Bâche (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Recoing, commandant de l'Etat-major, 8 bis, rue Buffon, à Dijon.
27 janvier 1882.	Regnault, propriétaire, rue de la Comédie, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Regnier (Joseph), négociant en vins, rue Chabot-Charny, 67, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Regnier (Jules), place d'Armes, 16, à Dijon.
14 juin 1889.	Regnier (Louis), distillateur-liquoriste, rue de Gray, 44, à Dijon.
14 décembre 1894.	Rémond (Victor) boulevard de Brosses, Dijon.
13 janvier 1899.	Rémondet, professeur à l'École primaire supérieure, à Dijon.
13 avril 1892.	Rey, libraire, rue de la Liberté, 26, à Dijon.
F. 6 mai 1881	Rey (Ferdinand), directeur des contributions indirectes en retraite, boulevard Carnot, 1, à Dijon.
12 décembre 1885.	Robelin (Louis), ancien maire de Dijon, rue du Faubourg-Raines, 51, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Robin (Albert), membre de l'Académie de médecine, boulevard de Courcelles, 53, à Paris.
13 mai 1881.	Robit (Joseph), percepteur à Nuits-sur-Armançon (Yonne).
12 juin 1896.	Roquelet (Claude), négociant à Laperrière, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).

MM.

14 mai 1897.	Rosenthal (Léon), agrégé d'histoire, professeur au lycée, rue de Mulhouse, 4, à Dijon.
13 mars 1891.	Rougé (Marcel), avocat, ancien magistrat, rue Vannerie, 49, à Dijon.
11 décembre 1896.	Rouget (Eugène), percepteur des contributions directes en retraite, à Gemeaux (Côte-d'Or).
11 février 1891.	Rouget, avoué d'appel, rue de la Préfecture, 14, Dijon.
9 février 1887.	Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon.
9 mai 1890.	Roupnel (Gaston), étudiant, chez M. Roupnel père, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
14 février 1896.	Royer-Hutin, négociant, place Saint-Pierre, à Dijon.
19 mars 1900.	Saint-Seine (comte Guillaume de), à Lamarche-sur-Saône (Côte-d'Or).
13 janvier 1899.	Saint-Seine (comte Pierre de), à Lamarche-sur-Saône (Côte-d'Or).
F. 11 juin 1897.	Saint-Seine (de), lieutenant de vaisseau (chez son père), à Lamarche-sur-Saône (Côte-d'Or).
13 février 1891.	Saleilles (Raymond), professeur à la faculté de droit de Paris, correspondant de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis, Paris.
13 février 1881.	Sampré instituteur en retraite, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
8 décembre 1886.	Saverot, instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, route de Beaune, à Dijon.
12 janvier 1887.	Seguin, officier d'administration de 2e classe, commandant la 5e section de commis et ouvriers militaires d'administration, à Orléans.
8 février 1895.	Sérésin (Elisée-Reynold de), capitaine de cavalerie démissionnaire, place St-Pierre, 7, Dijon.
16 avril 1895.	Servais, professeur au lycée de Chaumont (Haute-Marne).

MM.

12 janvier 1887.	Silvestre (Georges), percepteur à Saint-Thibaut (Côte-d'Or).
12 mai 1886.	Siméon (Hippolyte), maire de Chanceaux (Côte-d'Or), boulevard Sévigné, à Dijon.
13 mai 1892.	Simonot, instituteur à Laperrière, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or)
14 mai 1884.	Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, 59, à Dijon.
14 mai 1884.	Sirot (Adrien) employé des contributions indirectes, Saline de Montaigu, par Lons-le-Saulnier (Jura).
11 mars 1885.	Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue du Lycée, à Dijon.
8 février 1889.	Société de lecture (la) de Dijon.
17 juin 1881	Soret (Henri), ancien professeur d'histoire au lycée de Chaumont, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Sorlin (Simon), colonel, rue Devosge, 25, à Dijon.
12 février 1892.	Spuller (Auguste), ancien trésorier-payeur-général de la Côte-d'Or, à Sombernon.
13 janvier 1899.	Stéhelin, Tresorier-payeur général, rue Buffon, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 24, à Dijon.
8 décembre 1886.	Tagini (Edmond), associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue de la Banque, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taisant (Mlle), institutrice, rue Jacotot, 1, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taitot (Pierre), ancien orfèvre, rue Saint-Bénigne, 2, à Dijon.
8 février 1895.	Talfumier, notaire, rue du Petit-Potet, 22, à Dijon.
11 février 1898.	Teissier, capitaine, à l'école supérieure de guerre, à Paris.
9 juin 1899.	Tenteing, avoué à Troyes, conseiller général du canton de Laignes (Côte-d'Or).

MM.

13 juin 1888.	Terrillon (Léonce), instituteur, à Planay (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Theuret-Dameron (Mme), directrice d'école, rue Jeannin, à Dijon.
17 février 1882.	Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, à Dijon.
8 décembre 1899.	Thuriet, procureur de la Republique, rue Febvret, 15, à Dijon.
9 décembre 1892.	Tirquit, receveur municipal, place d'Armes, à l'hôtel de ville, à Dijon.
9 février 1899.	Toussaint, avocat, rue Chabot-Charny, 18, à Dijon.
9 janvier 1891.	Trivier-Carré (Emile), brasseur, rue d'Assas, 22, à Dijon.
10 juin 1892.	Troubat, industriel, à Plombières-les-Dijon.
10 janvier 1896.	Troubat fils, négociant, à Plombières-les-Dijon.
9 décembre 1885.	Vallée (Jean-Baptiste), rédacteur au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Brulard, à Dijon.
11 juin 1884.	Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Valotte, inspecteur d'Académie honoraire, boulevard Carnot, 50, à Dijon.
14 février 1896.	Vaux Louis, (instituteur), à Saint-Symphorien, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
14 juin 1895.	Vendeur, professeur au conservatoire, place Saint Michel, à Dijon.
8 décembre 1893.	Venot, libraire, place d'Armes, Dijon.
11 mai 1897.	Ventre (Louis), chef d'ateliers aux messageries maritimes, à la Ciotat (Bouches-du-Rhône).
9 janvier 1891.	Vercey (Charles), avenue Victor-Hugo, à Dijon.
18 novembre 1881.	Vernaux, négociant, rue Gandelot 7, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, Dijon.
14 décembre 1894.	Vialay, ancien notaire, rue de la Préfecture, 45, à Dijon.

MM.

10 juin 1892. Viardot, instituteur, à Villiers-le-Duc, par Vanvey (Côte-d'Or).

13 février 1891. Vielle (E.), inspecteur au chemin de fer, petite rue des Roses, 10, à Dijon.

26 avril 1895. Vienne (de), colonel, directeur d'artillerie à Toul, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

13 janvier 1899. Viriou (de), colonel du 27e de ligne, rue de Mirande, à Dijon.

12 mai 1899. Voguë (le comte Arthur de), au château de Commarin (Côte-d'Or).

12 avril 1889. Voisard (Alfred), rue de la Liberté, 78, à Dijon.

9 décembre 1898. Volot, ancien notaire, rue d'Alise, à Dijon.

14 décembre 1894. Wolff (Albert), banquier, rue Vauban, 19, à Dijon.

NOTA. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître à M. le Président de la Société, Boulevard Sévigné, 6, à Dijon.

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*en France*).

Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Bourges. — Société des antiquaires du Centre.
Brest. — Société académique de Brest.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châtillon. — Société archéologique et historique du Châtillonnais.
Dijon. — Chambre de commerce.
— Bibliothèque de la ville.
— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Archives départementales de la Côte-d'Or.
— Commission départementale des antiquités.
— Club alpin français (section de la Côte-d'Or et du Morvan).
— Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur.
Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes.
Havre (Le). — Société de géographie commerciale du Havre.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lorient. — Société bretonne de géographie.
Lyon. — Société de géographie de Lyon.
— Comité de publication des Annales de l'Université de Lyon.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.
Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nancy. — Société de géographie de l'Est.

Nantes. — Société de géographie commerciale.
Paris. — Ministère des Colonies.
— Société académique indo-chinoise de Paris.
— Société de géographie commerciale.
— Le Bulletin de la Presse, 21, quai Saint-Michel.
— Société de géographie.
— Société de topographie de France.
— Société des études coloniales et maritimes.
— Le Tour du Monde, librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
— . L'Humanité nouvelle, 3, boulevard Berthier, Paris.
Rochechouart. — Société des amis des sciences et arts.
Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Société normande de géographie.
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Sens. — Société archéologique.
Toulouse — Société de géographie.
Tours. — Société de géographie.
Vesoul. — Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Saône.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES *(dans les colonies)*.

Algérie. — Société de géographie d'Alger, 1, rue Mahon.
Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.
Tunisie. — Institut de Carthage, association tunisienne des lettres, sciences et arts, à Tunis.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Stuttgart). — Société de géographie.
Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche-Hongrie (Vienne) — Naturhistorischen hofmuseum.

Brésil (Rio-Janeiro). — Société de géographie.
— *Revue trimestrielle* de l'Institut de *Ceara* (Dr Studart), rue Formoza, 46, Fortaleza.
Égypte. — Institut égyptien, le Caire.
— Société khédiviale de géographie.
Espagne (Madrid). — Société de géographie.
Finlande (Helsingfors). Société de géographie de Finlande.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
— (Rome). — Société de géographie.
— (Naples). — Societa africana d'Italia, 219, via del Duomo.
— (Milan). — La Société d'exploration commerciale.
Pérou. — Société de géographie de Lima.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
Suisse (Neufchâtel). — Société neufchâteloise de géographie.

LE MOUVEMENT

DE LA

POPULATION DE LA COTE-D'OR

De 1852 à 1897

LE MOUVEMENT

DE LA

POPULATION DE LA COTE-D'OR

De 1852 à 1897

La population rurale de la Côte-d'Or décroît avec rapidité. Il en est malheureusement de même partout en France. C'est en 1852 que le mouvement a commencé dans notre département. Il est intéressant de l'étudier, d'en rechercher les causes et aussi de tâcher d'en trouver le remède. Le dernier recensement ayant eu lieu en 1897, c'est une période de 45 années à examiner.

Il est indispensable de faire séparément l'étude du mouvement de la population dans les villes et dans les campagnes, car il y a à ce point de vue un véritable antagonisme entre les villes, les grandes villes surtout, et les communes rurales. Les unes gagnent en général ce que les autres perdent ; mais il n'y a pas toujours compensation et c'est le cas pour la Côte-d'Or.

La population totale du département était, en 1852 de 400.297 habitants, elle n'est plus que de

368.168 en 1897, d'où une perte de 32.129 âmes représentant 8 0/0. Il y avait en 1852 46 habitants par kilomètre carré, il n'y en a plus que 42 aujourd'hui, la superficie totale de la Côte-d'Or étant de 8721 kilomètres carrés.

Mais, si l'on ne considère que la population rurale, la perte est bien autrement sensible. Par population rurale nous entendons la population du département diminuée de celle des cinq villes de Dijon, Beaune, Auxonne, Châtillon et Semur, c'est-à-dire des chefs-lieux du département et des arrondissements et de la ville d'Auxonne, simple chef-lieu de canton il est vrai, mais ville de garnison importante. Il y a bien encore quelques petites villes que nous aurions pu mettre à part; si nous ne l'avons pas fait, c'est qu'elles ont su maintenir leur caractère rural. Ce sont les foires qui font ou plutôt qui ont fait leur importance, car elles ont malheureusement toutes une tendance à décroître.

Ainsi comprise la population rurale du département a varié de 341.778 habitants en 1852 à 271.380 en 1897. La perte est de 70.398 habitants, soit 20,6 0/0, c'est-à-dire d'un peu plus du cinquième de la population. La densité qui était de 40 habitants par kilomètre carré en 1852 est tombée à 32 en 1897, ce qui est très faible. La superficie rurale du département, défalcation faite de celle des villes, est de 8557 kilomètres carrés.

Nous donnons dans un tableau spécial (1) les chiffres des dix recensements qui ont eu lieu de 1852 à 1897 inclusivement, aussi bien pour le département que pour les 4 arrondissements et les 36 cantons. Le graphique que nous en avons déduit (2) a malheureusement une allure constamment décroissante, ce qui prouve que le mouvement n'est pas terminé, bien au contraire. De 1892 à 1897, c'est-à-dire pendant l'espace de cinq années qui sépare les deux derniers recensements, la perte a été de 11.858 habitants, tandis que la perte moyenne dans les 45 années considérées n'était que de 7822 pour la même durée de 5 ans. Cela montre que la dépopulation de nos campagnes va malheureusement en s'accentuant.

La dépopulation dans les arrondissements suit une marche analogue. Il y a cependant des différences assez sensibles d'un arrondissement à l'autre pour qu'il soit utile de s'y arrêter.

L'arrondissement de Beaune a passé de 124.206 habitants à 110,599. la ville de Beaune comprise. La perte est de 13.607 âmes, soit 11 0/0. La densité de la population qui était de 58 habitants par kilomètre carré en 1852 (3), n'est plus que de 52 en 1897, la superficie totale de l'arrondissement

(1) Voir annexe A.
(2) Voir planche I.
(3) Voir annexe B.

étant de 2122 kilomètres carrés. La population purement rurale donne les chiffres suivants : population en 1852 : 113.237 habitants ; en 1897 : 96.873 ; perte : 16.364 ou 14,4 0/0.

La perte rurale est plus considérable que la perte totale, cela tient à ce que la ville de Beaune a augmenté. La courbe du mouvement de la population dans les campagnes (1), la seule qui soit intéressante, montre qu'après avoir décru de 1852 à 1862, le nombre des habitants s'est relevé en 1867 pour décroître à nouveau, mais faiblement jusqu'en 1878. La perte de 1852 à 1878 est de 4713 habitants pour 26 ans, ce qui ne fait que 181 habitants par an. Au contraire de 1878 à 1897, pour une période de 19 ans seulement, la perte est de 11.651 habitants, soit 613 par an, c'est-à-dire plus que triple que dans la première période. Pendant ce temps, la ville de Beaune a passé de 10.969 habitants en 1852 à 13.726 en 1897, ce qui constitue un gain de 2757 âmes, représentant 25 0/0. Elle a donc augmenté d'un quart en 45 ans. La courbe indique une perte en 1857 et une marche ascendante régulière depuis cette époque. C'est évidemment à son commerce de vins si florissant que la ville de Beaune doit cet accroissement, car les villes de son importance ont plutôt une tendance à décroître.

(1) Voir planche I.

Si maintenant nous passons à l'arrondissement de Châtillon, nous verrons un mouvement de décroissance bien autrement considérable. En 1852 la population totale de cet arrondissement était de 54.075 habitants, en 1897 on n'en a trouvé que 38.291, soit 15.784 en moins, la perte est de 29.2 0/0, près des trois dixièmes. La dépopulation dans les campagnes dépasse encore ce chiffre, elle est de 31,6 0/0 pour une différence en moins de 15.517 habitants, portant sur 49.014 en 1852 et 33.497 en 1897. La densité pour la population totale a passé de 28 à 20 habitants par kilomètre carré et pour la population rurale seule de 26 à 18. Les superficies sont respectivement de 1924 et 1891 kilomètres carrés. On voit jusqu'où peut aller la dépopulation d'une région déjà peu peuplée en raison de ses forêts et purement agricole. La courbe indique d'ailleurs une perte régulière (1), ce qui prouve trop clairement que le mouvement continue.

La ville de Châtillon n'augmente pas davantage. Elle a diminué de 5,2 0/0, en perdant 267 habitants. Elle en avait 5.061 en 1852 et n'en a plus que 4.794 en 1897. Cette diminution n'a toutefois pas été continue, la population avait baissé jusqu'en 1873, puis s'était relevée. Elle a même atteint son maximum en 1887. On comptait 5.317

(1) Voir planche I

habitants à Châtillon à cette époque. La ville a donc perdu 523 habitants dans les dix dernières années considérées. La diminution paraît être la loi pour les petites villes sans industries et l'on sait que Châtillon, loin d'en acquérir de nouvelles, a perdu celles qu'elle avait.

L'arrondissement de Dijon a une allure bien différente suivant que l'on considère sa population totale ou sa population rurale, car la ville de Dijon y joue un rôle prépondérant. En 1852 la population totale était de 151.331 habitants, en 1897 on en comptait 162.110, soit un gain de 10.779 âmes, représentant 7,2 0/0. La densité a passé de 50 habitants par kilomètre carré à 54, avec une superficie de 3008 kilomètres carrés. Mais si nous défalquons Dijon, la scène change. On comptait en 1852 une population rurale de 112.813 habitants et en 1897 il n'y en avait plus que 87.677. Le gain se transforme en perte, et même en perte considérable, car elle n'est pas moindre de 25.136 âmes représentant 24,4 0/0, c'est-à-dire tout près du quart. De 39 habitants par kilomètre carré, la densité est passée à 30 seulement, pour une superficie de 2927 kilomètres carrés. La courbe de la population rurale montre que la décroissance a été rapide de 1852 à 1873, tandis qu'elle est restée presque insensible de 1873 à 1883, pour reprendre son allure primitive à partir de cette époque. On ne voit pas bien la cause de cette interruption. Il est

fâcheux par contre que la dépopulation ait repris avec intensité depuis lors.

La ville de Dijon, tout au contraire, a beaucoup augmenté. On n'y comptait que 32.253 habitants en 1852 alors que l'on en a recensé 67.736 en 1897. Le gain est de 35.483, représentant 109,2 0/0, c'est-à-dire que la population a plus que doublé en 45 ans. C'est un fort beau résultat. L'accroissement a été continu. Le mouvement, assez rapide dès le début, a encore augmenté de 1873 à 1887. Depuis cette époque il a une tendance à se ralentir, surtout depuis dix ans. Il n'est pas douteux que la guerre n'ait eu pour effet d'augmenter l'immigration à Dijon, car c'est bien à l'immigration seule et non aux naissances que l'accroissement est dû ; mais le mouvement était déjà commencé avant et avec une assez vive allure C'est l'admirable situation de la ville, placée à la fois au point où la grande ligne de Paris-Lyon rencontre un nœud de lignes importantes et sur le canal de Bourgogne, qui est la vraie cause de son rapide accroissement. L'ancienne ville parlementaire érudite et bourgeoise est devenue et deviendra de plus en plus une ville industrielle et commerçante, industrielle surtout. Que de changements en si peu de temps! Les vieilles tours de l'enceinte médiévale ont disparu, les hautes cheminées des usines les remplacent. Elles enveloppent d'une couronne de noire fumée la ville

aux beaux clochers. Le bruit succède au calme, le mouvement d'une population affairée aux promenades paisibles d'autrefois. Les vieux hôtels, les derniers pignons sur rue, s'effondrent sous le marteau des démolisseurs pour faire place à la maison moderne. Le Dijon d'hier a vécu, beaucoup de vieux Dijonnais ne laisseront pas de le regretter.

L'arrondissement de Semur présente cette curieuse particularité de représenter pour le mouvement de la population des campagnes exactement la moyenne du département tout entier. Pour l'ensemble de l'arrondissement il y avait 70.685 habitants en 1852, en 1897 on n'en comptait plus que 57.168. Il y a donc eu une diminution de 13.517 habitants, représentant 19,1 0/0. La densité qui était de 42 habitants par kilomètre carré, pour une surface totale de 1667 kilomètres carrés, est tombée à 34. Si l'on défalque du total précédent la population de la ville de Semur, le nombre des habitants en 1852 devient 66.714 et celui de 1897 53.333. La différence de 13.381 donne bien une proportion de 20,1 0/0, ou du cinquième comme pour le département. La densité qui était de 40 habitants au kilomètre carré pour 1648 kilomètres carrés en 1852, est tombée en 1897 à 32. Ce sont également les mêmes chiffres que pour la population rurale du département.

La ville de Semur avait 3.971 habitants en 1852, elle n'en a plus que 3.835 en 1897. La perte n'est que de 136 âmes, soit 3,4 0/0. Cependant cette petite ville était déjà en décroissance avant 1852, mais le mouvement s'était enrayé. La population la plus faible a été recensée en 1862; il n'y avait alors que 3.675 habitants. Elle s'est relevée jusqu'en 1883 où l'on en a compté 4.307, chiffre maximum. Elle s'est donc en réalité dépeuplée de près de 500 habitants en 14 ans. Il était difficile qu'il en fût autrement. Il n'y a, en effet, que fort peu d'industries à Semur. La seule qui puisse compter est la tannerie qui ne paraît pas augmenter, tout en conservant de l'importance.

Il serait trop fastidieux de passer en revue les 36 cantons. Toutefois quelques remarques générales s'imposent. Un seul canton s'est maintenu, c'est celui de Nuits-Saint-Georges. Il a gagné 49 habitants sur plus de 13.000, ce qui ne représente que 0,4 0/0. Tous les autres ont vu leur population décroître d'autant plus vite qu'elle était moins dense. Le canton de Grancey-le-Château qui n'avait que 3.352 habitants en 1852, ce qui ne représentait que 20 habitants par kilomètre carré, n'en comptait plus que 1910 en 1897; la perte est de 1442 âmes ou 43 0/0. La densité n'était plus que de 11 habitants au kilomètre carré, ce qui n'est presque rien.

Si l'on rapproche les cantons dont la densité

de la population est voisine, on peut en former quatre groupes. Le premier avait en 1852 une densité moyenne de 27 habitants au kilomètre carré, il a perdu 31,6 0/0. Le second dont la densité était de 42 habitants a perdu 19,3 0/0. Le troisième avec une densité de 55 habitants a perdu 15,6 0/0. Enfin le dernier dont la densité était de 75 habitants au kilomètre carré n'a perdu que 11,5 0/0. Ceci montre que la dépopulation a été d'autant plus rapide que la région était déjà moins peuplée, ou, comme disent les mathématiciens : la dépopulation s'est faite en raison inverse de la densité de la population. Si cette loi devait se maintenir, la dépopulation irait toujours croissant de plus en plus rapidement.

Si l'on considère enfin que la longévité a augmenté particulièrement en France et y augmente encore tous les jours, la dépopulation que nous venons de constater prend un caractère des plus graves. Le nombre des jeunes gens et des hommes valides a certainement plus diminué que la statistique générale ne semblerait l'indiquer. On peut sans exagération admettre qu'elle n'est pas éloignée du quart pour nos campagnes. Cette perte de forces vives est effrayante à tous les points de vue.

Il est donc grand temps d'enrayer le mal. Mais avant de chercher le remède, il faut tout d'abord en bien préciser les causes. Elles sont multiples.

La plus importante et la plus fâcheuse à tous les points de vue est incontestablement la diminution de la natalité. A l'étranger, où le même phénomène ne se produit pas, on n'hésite pas à affirmer l'abâtardissement de notre race. Heureusement il n'en est rien. Un père possède-t-il quelque aisance? son plus ardent désir est que ses enfants puissent vivre dans le même bien-être que lui. N'a-t-il rien ? Il redoutera les charges d'une nombreuse famille. Voilà pourquoi la natalité diminue en France, voilà pourquoi sa population s'accroît de moins en moins et reste même à peu près stationnaire actuellement. L'insuffisance de la natalité ne provient donc pas de l'impuissance de l'un ou de l'autre sexe, mais bien de ce que la théorie de Malthus a peu à peu pénétré jusque dans les campagnes. Cela n'en est pas moins dangereux, bien au contraire; car il eût été sans doute plus facile de relever la race au point de vue physique que de changer les mœurs. Toutefois la population de la France n'a pas diminué, tandis que les campagnes de la Côte-d'Or ont perdu le cinquième de leurs habitants en 45 ans. Il y a donc encore d'autres causes.

La plus importante est sans contredit la création des voies ferrées. On remarquera que c'est au moment précis de la mise en exploitation des premières lignes de chemins de fer que les campagnes ont commencé à se dépeupler. Cela s'ex-

plique tout d'abord par la facilité de circulation qu'ils ont procurée. Autrefois, et cet autrefois n'est pas bien éloigné, un voyage était une grosse affaire à laquelle on songeait longtemps avant de l'entreprendre. Aujourd'hui l'on va plus souvent de son village à Paris qu'on allait jadis à Dijon. Il en résulte que tout le monde va s'approvisionner à la ville où le choix est plus grand et où l'on achète meilleur marché ; car les petits négociants des campagnes, vendant de moins en moins, doivent nécessairement augmenter leurs prix, leurs frais généraux ne diminuant pas. Aussi émigrent-ils petit à petit vers la ville et les campagnes se dépeuplent. Ce mouvement, loin de s'arrêter, s'accélère au contraire de plus en plus surtout au profit de Paris, grâce aux colis postaux qui permettent aux grands bazars de faire pénétrer leurs marchandises jusque dans les plus petits hameaux.

Voilà pour le commerce. Mais les chemins de fer ont porté le même coup à l'agriculture elle-même, particulièrement à celle des régions déshéritées. Nous avons pu constater dans les Basses-Alpes que même les chemins carrossables nouvellement établis contribuaient à la dépopulation des montagnes. On eût vraiment dit qu'ils n'avaient d'autre objet que de permettre aux habitants, déjà si clairsemés, d'émigrer plus facilement. L'explication en est aisée. Le sol ingrat

n'y produisait que de maigres récoltes, mais l'hectolitre de blé se vendait cher ; car avant les bons chemins il aurait fallu apporter le froment étranger à dos de mulet et le transport aurait coûté plus cher que la marchandise ne valait. Depuis que les chemins de fer arrivent aux pieds des monts et que des voies carrossables relient les villages aux stations, le blé de Marseille est venu concurrencer le blé indigène qu'il a bien fallu baisser de prix ; mais alors le champ ne nourrissait plus son homme et celui-ci a dû l'abandonner. On a bien essayé, et parfois non sans succès, de transformer la terre arable en prairie. Mais l'élevage du bétail demande beaucoup moins de main-d'œuvre que la culture des céréales et l'émigration n'en était pas moins forcée. Ne se passe-t-il pas quelque chose d'analogue dans la Côte-d'Or ? Nous avons, il est vrai, notre vignoble aux produits incomparables, échappé au fléau qui menaçait de l'anéantir et qui aujourd'hui se repeuple en ceps et en hommes. Mais tout le département n'est pas planté en vignes et ce sont précisément les régions purement agricoles qui se dépeuplent le plus rapidement.

Ce n'est pas tout encore. Jadis on ne connaissait dans les campagnes d'autre fortune que la terre. Il y avait bien quelques rentiers dans les villes, mais le paysan fort ignorant, sachant à peine lire, se méfiait du papier et ne comprenait

rien au mécanisme si simple des coupons. Avait-il quelques économies? Vite il courait chez le notaire pour tâcher d'acquérir à n'importe quel prix le lopin qui devait arrondir son héritage. Cette terre, qu'il arrosait de ses sueurs, il l'aimait, il s'y vouait corps et âme. Cet amour, trop âpre peut-être, mais nécessaire, aura bientôt disparu. C'est qu'aujourd'hui tout le monde sait lire, écrire et calculer. C'est qu'aux rares titres de rentes sur l'Etat d'autrefois, sont venus s'ajouter les actions et surtout les obligations de chemins de fer. Le cultivateur plus instruit a vite compris qu'il pourrait trouver là un revenu fixe qui ne craindrait ni la gelée, ni la grêle et petit à petit il détourna ses économies du sol pour les transformer en valeurs fiduciaires. Ce fut bien autre chose lors que le Crédit Foncier et la Ville de Paris émirent des obligations à lots. Gagner une fortune en dormant, quel rêve ! Et qu'on ne s'imagine pas que les déboires et même les ruines survenus depuis aient ébranlé la confiance. Il n'en est rien. Les économies vont encore aujourd'hui aux valeurs à lots et la terre, cette mère nourricière, reste délaissée. Il faudra du temps pour que l'on en revienne à une saine appréciation des choses.

Le développement de l'instruction, cependant si utile et même indispensable dans une démocratie, n'a-t-il pas aussi pour effet de pousser les jeunes gens vers les villes? Combien qui, mal-

gré leurs études classiques, ignorant le bonheur du laboureur, veulent à tout prix un emploi quelconque dans un bureau et viennent encombrer l'entrée de toutes les carrières? Le service militaire obligatoire lui-même, dont la nécessité n'est pas à démontrer, bien qu'il soit une excellente école de sacrifice et de patriotisme, détourne malheureusement la jeunesse des travaux des champs et lui fait rechercher l'existence factice des villes, au lieu de la vie libre et indépendante du plein air.

Nous connaissons maintenant les causes du mal. Elles ne disparaîtront pas, fort heureusement d'ailleurs, car c'est dans leur expansion que nous trouverons le remède. Et ceci n'est pas un paradoxe. Le développement des moyens de communication rapide et la pénétration de plus en plus profonde de l'instruction dans les masses, comme autrefois la lance d'Achille, guériront les blessures qu'ils ont faites.

Les chemins de fer apportent dans nos villages les produits les plus divers ; ne peuvent-ils aussi bien répandre partout les productions des campagnes? Evidemment si, mais à la condition d'en produire et pour cela il suffit de le vouloir. L'agriculture patriarcale a fait son temps, il n'y a plus place aujourd'hui que pour l'agriculture industrielle. Laissons donc aux peuples primitifs le vieil araire romain et perfectionnons sans relâche nos

charrues, nos moissonneuses, nos semoirs. Si la force animale ne suffit plus, employons la vapeur et l'électricité. Profitons de notre instruction pour changer nos vieilles méthodes et ajoutons à l'engrais de ferme les engrais chimiques appropriés. Voilà pour l'industrie agricole.

Pourquoi concentrer, comme nous le voyons aujourd'hui, les industries proprement dites dans les villes? Ne peut-on pas tout aussi bien les établir à la campagne? Ne suffit-il pas que chemins de fer et tramways apportent les matières premières et enlèvent les produits fabriqués pour que de nuisibles qu'ils étaient, ils deviennent bienfaisants?

Cela n'est pas une utopie. Tout à l'heure, nous montrions les Alpes devenues presque désertes. Elles vont se repeupler. Leurs montagnes arides ne produiront plus de blé, c'est entendu. Mais elles renferment des chutes d'eau d'une puissance énorme et grâce à l'électricité, ces forces naturelles, perdues jusqu'ici, vont être utilisées. Les usines surgiront de terre par la magie de la baguette de la Fée Electrique. C'est elle aussi qui animera les locomotives qui graviront les plus hautes montagnes et sillonneront les vallées. Ceci n'est pas un mirage : la question est plus qu'à l'étude, les compagnies se fondent, le résultat est proche.

Voyez ce qu'est devenue la Suisse. Elle a mis

300 ans, du XIII[e] au XV[e] siècle, à secouer le joug de l'étranger et à conquérir son indépendance. C'est la période héroïque. Pendant trois nouveaux siècles, épuisée par la lutte, elle ne produit que des mercenaires. Les Suisses ne connaissent que le maniement des armes, ils se battent pour qui les paye, pour n'importe quelle cause. Ils se battent même, s'il le faut, les uns contre les autres. C'est le dernier des métiers. Leur sol ingrat et leur race prolifique ne leur en permettaient pas d'autre avec les idées du temps. Vienne la Révolution française, ce petit peuple se réveille et se reprend. Il conserve par atavisme ses goûts militaires, mais il ne veut plus répandre son sang que pour la patrie. Et cependant il fallait vivre au pied de ces montagnes de neige et de glace. Certes, le paysan tire profit du plus petit coin de terre, il plante la vigne sur les coteaux et transforme en pâturages les hauts plateaux. Mais qu'est-ce que cela? Rien ou presque rien pour une population aussi dense. C'est donc vers l'industrie que les Suisses se sont tournés. Elle seule pouvait les sauver. Ils utilisent toutes leurs forces naturelles et leur activité s'étend sans cesse. Ils produisent de tout: depuis les lourdes et puissantes machines de Winterthur jusqu'aux étoffes de Zurich, aux broderies de Saint-Gall et à l'horiogerie de Genève. Pour écouler leurs marchandises, ils ont fait des chemins de fer partout. Ils attirent ainsi les étran-

gers et tout en leur faisant admirer les incomparables sites de leurs montagnes, ils arrivent ainsi à leur vendre les produits si divers de leurs manufactures.

Ce que ces hommes ont pu faire en si peu de temps, pourquoi ne le ferions-nous pas? Construisons donc partout des chemins de fer, des tramways, des routes et des chemins; car si nos campagnes se dépeuplent c'est que nous n'en avons pas assez. Les premières lignes ont servi à y faire le vide, les nouvelles y ramèneront des habitants plus nombreux qu'auparavant. Ce que les chemins de fer auront ainsi créé, l'instruction contribuera à le maintenir et à le perfectionner. Développons-la donc, mais développons-la bien et les résultats ne tarderont pas à se faire sentir. Surtout qu'on ne cherche pas à faire de demi-savants; il n'y a rien de pire au monde. Donnons à la masse une instruction pratique, solide et bien appropriée à ses besoins; mais sans certificats, ni diplômes. Ce sont les Mandarins qui ont étouffé la Chine. Est-ce à dire qu'il faille supprimer les savants? Bien au contraire. Mais leur nombre ne saurait être que restreint. Par contre, facilitons-leur les recherches, ne leur marchandons pas les moyens de faire des découvertes. Car c'est de la science pure que découle le progrès matériel, comme le ruisseau coule de la source. Ne négligeons pas non plus l'éducation. Montrons à tous où est le

devoir. Enseignons que c'est le travail, le travail acharné, le travail de tous les instants, qui engendre le bien-être et vient à bout de tout. En un mot faisons des hommes. Ils ne tarderont pas à comprendre combien la vie est plus saine et plus forte à la campagne que dans les rues étroites des villes. N'oublions pas aussi d'introduire dans nos villages les récréations artistiques et littéraires qui sont beaucoup trop l'apanage exclusif des villes et bientôt ils se repeupleront et regorgeront d'enfants sains et robustes, car les pères verront leur existence assurée comme la leur par le travail libre. Surtout ne perdons pas confiance, car la France ne peut périr. Elle restera, n'en doutons pas, à la tête de la civilisation et continuera pour le bonheur de tous à remplir sa glorieuse mission.

CHARLES MOCQUERY
Président de la Société.

ANNEXE A

Recensements de la population de la Côte-d'Or (cantons, arrondissements et département), de 1852 à 1897 inclusivement.

1°. — ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

CANTONS	1852	1857	1862	1867	1873	1878	1883	1887	1892	1897
Arnay-le-Duc.	11.803	11.618	11.408	11.380	11.277	11.288	11.042	10 958	11.178	10.729
Beaune-Nord.	9.127	9.029	9 343	9.957	9.937	10 028	10.026	9.870	9.188	8.873
Beaune-Sud	7.935	7.841	7.707	7.942	7.920	7.868	7.536	7.358	7.011	6.675
Bligny-sur-Ouche . . .	8.592	8.403	8.032	7.814	7.431	7.276	6.968	6.674	6 455	6.061
Liernais.	8 366	8.148	8.040	8 123	8.179	8.085	8.144	7 878	7.745	7 332
Nolay.	13.299	12.931	13.182	13.366	13 109	13.290	13.089	12 720	12.518	11.583
Nuits-St-Georges. . . .	13.172	13 213	13.542	14 455	14.296	14.720	14.705	14.309	13.296	13.221
Pouilly-en-Auxois. . .	13 228	12 565	12.152	11.947	11 847	11.321	11.148	10 991	10.874	10 340
Saint-Jean-de-Losne. .	13.659	13.298	12 902	12 845	12 224	11.993	11 323	11.112	10 875	10 745
Seurre.	14.056	13.609	13.483	13.496	12.832	12.655	12 303	11.909	11.590	11.314
Population rurale de l'arrond. de Beaune.	113 237	110 655	109 791	111.295	109.052	108.524	106 254	103.779	100,730	96 873
Ville de Beaune	10.969	10.453	10.719	10.907	11.176	11.421	12.038	12.146	12.470	13.726
Population totale de l'arrond. de Beaune.	124.206	121.108	120.510	122 202	120 228	119 945	118 292	115.925	113.200	110.599

4 ARRONDISSEMENT DE SEMUR

CANTONS	1852	1857	1862	1867	1873	1878	1883	1887	1892	1897
[illegible]	12 770	11 117	11.066	11 152	10.747	10.908	10.763	10.612	10.469	10.244
[illegible]	11 769	10 715	10 754	10 875	11 329	11.013	10.747	10.552	10.328	10.113
[illegible]	8 871	8 390	8.396	8.460	8.325	8.118	7.468	7.209	7 001	6 567
[illegible]	12 566	11 973	11 722	11 701	11.599	11.481	11.335	11.013	10.808	10.596
[illegible]	10 024	9 437	9 363	9.304	9 316	9 095	8.934	8.732	8 650	8.175
[illegible]	9 714	9 715	9 144	9 063	8.801	8 644	8.370	8.148	8.025	7.638
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	66 717	61 347	60 445	60.535	60 117	59 259	57.617	56.266	55.281	53 333
[illegible]	3 731	3 785	3 675	3 802	3.815	4 130	4.307	3.894	3.908	3.835
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	76 448	65 132	64.120	64.427	63.932	63 389	61.924	60.160	59 189	57.168

5. — DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Populat. rurale du départ. de la Cote-d'Or	341.778	325.514	320.733	317.999	306.594	302.647	298.907	292.198	283.238	271.380
Totaux des cinq villes de Beaune, Châtillon, Dijon, Auxonne et Semur	58.519	59.617	63.407	64.763	67.916	75.046	83.912	89.376	93.628	96.788
Populat totale du départ. de la Côte-d'Or.	400.297	385 131	384.140	382.762	374.510	377.693	382.819	381.574	376.866	368.168

ANNEXE B

Variations de la population de la Côte-d'Or (cantons, arrondissements et département) de 1852 à 1897 inclusivement

1. — ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

CANTONS	POPULATION EN		DIFFÉRENCE	PERTE %	GAIN %	Superficie en kilom. carrés	DENSITÉ DE population en		OBSERVATIONS
	1852	1897					1852	1897	
Arnay-le-Duc.	11.803	10.729	1.074	9.1	»	259	46	41	
Beaune-Nord.	9.127	8.873	254	2.8	»	128	71	70	
Beaune-Sud	7.935	6.675	1.260	15.9	»	134	59	50	
Bligny-sur-Ouche. . . .	8.592	6.061	2.531	29.4	»	214	40	28	
Liernais	8.366	7.332	1.034	12.4	»	215	39	34	
Nolay.	13.299	11.583	1.716	12.9	»	172	77	67	
Nuits-Saint-Georges. . . .	13.172	13.221	49	»	0.4	261	51	51	
Pouilly-en-Auxois. . . .	13.228	10.340	2.888	21.8	»	305	43	34	
Saint-Jean-de-Losne. . . .	13.659	10.745	2.914	19.9	»	175	78	61	
Seurre	14.056	11.314	2.742	19.6	»	228	62	50	
Population rurale de l'arrondissem. de Beaune.	113.237	96.873	16.364	14.4	»	2.091	54	46	
Ville de Beaune.	10.969	13.726	2.757	»	25.0	31	355	442	
Population totale de l'arrondissem. de Beaune.	124.206	110.599	13.607	11.0	»	2.122	58	52	

ANNEXE A

Recensements de la population de la Côte-d'Or (cantons, arrondissements et département), de 1852 à 1897 inclusivement.

1°. — ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

CANTONS	1852	1857	1862	1867	1873	1878	1883	1887	1892	1897
Arnay-le-Duc.	11.803	11.618	11.408	11.380	11.277	11.288	11.042	10 958	11.178	10.729
Beaune-Nord.	9.127	9.029	9 343	9.957	9.937	10 028	10 026	9.870	9.188	8.873
Beaune-Sud	7.935	7.841	7.707	7.912	7.920	7.868	7.536	7.358	7.011	6.675
Bligny-sur-Ouche . . .	8.592	8.403	8.032	7.814	7.431	7.276	6.968	6.674	6 455	6.061
Liernais.	8 366	8.148	8.040	8 123	8.179	8.085	8.144	7 878	7.745	7 332
Nolay.	13.299	12.931	13.182	13.366	13 109	13.290	13.089	12 720	12.518	11.583
Nuits-St-Georges. . . .	13.172	13 213	13.542	14 455	14.296	14.720	14.705	14.309	13.296	13.221
Pouilly-en-Auxois. . .	13 228	12 565	12.152	11.947	11 847	11.321	11.148	10 991	10.874	10 340
Saint-Jean-de-Losne. .	13.659	13.298	12 902	12 845	12 224	11.993	11 323	11.112	10 875	10 745
Seurre.	14.056	13.609	13.483	13.496	12.832	12.655	12 303	11.909	11.590	11.314
Population rurale de l'arrond. de Beaune.	113 237	110 655	109 791	111.295	109.052	108.524	106 254	103.779	100.730	96 873
Ville de Beaune	10.969	10 453	10.719	10.907	11.176	11.421	12.038	12.146	12.470	13.726
Population totale de l'arrond. de Beaune.	124.206	121.108	120.510	122 202	120.228	119 945	118 292	115.925	113.200	110.599

2°. — ARRONDISSEMENT DE CHATILLON-SUR-SEINE

CANTONS	1852	1857	1862	1867	1873	1878	1883	1887	1892	1897
Aignay-le-Duc	5.624	5.444	5.452	4.933	4.650	4.389	4.266	4 343	4.092	3.816
Baigneux-les-Juifs. . .	5.439	5.462	5.304	5.117	4.094	3.860	3.738	3.806	3 603	3.488
Châtillon-sur-Seine . .	11.245	11.035	10.913	10.579	10.117	9.756	9 988	9 534	8.973	8 484
Laignes	10.479	9.866	9.646	9.409	8.755	8.396	8.148	8 097	7.774	7.364
Montigny-sur-Aube . .	9.235	8.060	8.115	7.740	7 260	7.019	6.742	6.493	6.129	5.846
Recey-sur-Ource. . . .	6.992	6 421	6.395	6 055	5.696	5.550	5.675	5 100	4 813	4.499
Population rurale de l'arrond de Châtillon	49.014	46.288	45.525	43.833	40.572	38 970	38.557	37.373	35.384	33.497
Ville de Châtillon. . .	5 061	4 926	4.836	4.860	4.797	4 994	5.265	5.317	5.127	4.794
Population totale de l'arrond de Châtillon	54.075	51.214	50 361	48.693	45.369	43.964	43.822	42.690	40.511	38.291

3e. — ARRONDISSEMENT DE DIJON

CANTONS	1852	1857	1862	1867	1873	1878	1883	1887	1892	1897
Auxonne	7.462	7.217	7.167	7.078	6.888	6.889	6.761	6.494	6.284	6.188
Dijon-Est	6.109	5.961	5.846	5.779	5.525	5.653	5 603	5.927	5.796	5.340
Dijon-Nord	6 050	5.668	5.569	5.593	5.276	5 776	5.834	5.755	5.831	5 328
Dijon-Ouest	7.097	6.526	6.769	6.354	5,894	5 851	6.029	5.969	6.044	5.528
Fontaine-Française	6.020	5.733	5.583	5 499	5.255	5 254	5.276	5 197	4.881	4 965
Genlis	11.359	11.503	11.576	11.371	10.840	10.290	9 922	9.786	9.508	9.299
Gevrey-Chambertin	10.930	10.489	10.370	10 417	10.007	9.739	9.798	9.749	9.378	8.978
Grancey-le-Château	3.352	3.221	3.059	2.771	2.527	2.335	2.677	2.245	2.205	1.910
Is-sur-Tille	10.092	9.750	9 338	8.976	8.317	8.357	9.282	9.519	8.874	8.575
Mirebeau	9,394	9.032	8.778	8 509	8.261	8 327	8.539	8.472	8 031	7.765
Pontailler-sur-Saône	10.756	10.480	10.398	10.316	9.662	9.561	9 394	8 862	8.673	8 226
Saint-Seine-l'Abbaye	8.119	7.272	6.705	6 343	5.826	5 643	5.392	5.274	4 944	4.650
Selongey	5 609	5.215	4.986	4.789	4.564	4,182	4.227	3.978	3.924	3 708
Sombernon	10.464	9.157	8 828	8.541	8.011	8.037	7.745	7.553	7.470	7 217
Population rurale de l'arrond. de Dijon	112.813	107.224	104.972	102.336	96 853	95 894	96 479	94 780	91,843	87.677
Ville de Dijon	32 253	33 493	37.074	39 193	42.573	47.939	55.453	60.855	65.428	67.736
Ville d'Auxonne	6.265	6.960	7 103	5.911	5,555	6.532	6.849	7.464	6.695	6.697
Population totale de l'arrond. de Dijon	151,331	147.677	149.149	147.440	144.981	150.365	158.781	162.799	163.966	162.110

4. — ARRONDISSEMENT DE SEMUR

CANTONS	1852	1857	1862	1867	1873	1878	1883	1887	1892	1897
Flavigny	12.770	11.117	11.066	11.152	10.747	10.908	10.763	10.612	10.469	10.244
Monthard.	11 769	10.715	10.754	10 875	11.329	11.013	10.747	10.552	10.328	10.113
Précy-sous-Thil	8 871	8.390	8.396	8.460	8.325	8.118	7.468	7.209	7 001	6.567
Saulieu.	12.566	11.973	11.722	11.701	11.599	11.481	11.335	11.013	10.808	10.596
Semur	10.024	9.437	9 363	9.304	9 316	9.095	8.934	8.732	8 650	8.175
Vitteaux	10.714	9.715	9.144	9.043	8.801	8.644	8.370	8.148	8.025	7.638
Population rurale de l'arrond. de Semur. .	66.714	61.347	60.445	60.535	60.117	59.259	57.617	56.266	55.281	53.333
Ville de Semur.	3.971	3.785	3 675	3 892	3.815	4.130	4.307	3.894	3.908	3.835
Population totale de l'arrond. de Semur. .	70.685	65.132	64.120	64.427	63.932	63.389	61.924	60.160	59.189	57.168

5. — DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Populat. rurale du départ. de la Côte-d'Or	341.778	325.514	320.733	317.999	306.594	302.647	298.907	292.198	283.238	271.380
Totaux des cinq villes de Beaune, Châtillon, Dijon, Auxonne et Semur	58.519	59.617	63.407	64.763	67.916	75.016	83.912	89.376	93.628	96.788
Populat. totale du départ. de la Côte-d'Or.	400.297	385 131	384.140	382.762	374.510	377.663	382.819	381.574	376.866	368.168

ANNEXE B

Variations de la population de la Côte-d'Or (cantons, arrondissements et département) de 1852 à 1897 inclusivement

1. — ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

CANTONS	POPULATION EN		DIFFÉRENCE	PERTE %	GAIN %	Superficie en kilom. carrés	DENSITÉ DE population en		OBSERVATIONS
	1852	1897					1852	1897	
Arnay-le-Duc.	11.803	10.729	1.074	9.1	»	259	46	41	
Beaune-Nord.	9.127	8.873	254	2.8	»	128	71	70	
Beaune-Sud	7.935	6 675	1.260	15.9	»	134	59	50	
Bligny-sur-Ouche.	8.592	6.061	2.531	29.4	»	214	40	28	
Liernais	8.366	7 332	1.034	12.4	»	215	39	34	
Nolay.	13.299	11.583	1.716	12.9	»	172	77	67	
Nuits-Saint-Georges. . . .	13.172	13.221	49	»	0·4	261	51	51	
Pouilly-en-Auxois.	13.228	10 340	2.888	21.8	»	305	43	34	
Saint-Jean-de-Losne. . . .	13.659	10.745	2.914	19.9	»	175	78	61	
Seurre	14.056	11 314	2.742	19.6	»	228	62	50	
Population rurale de l'arrondissem. de Beaune.	113.237	96.873	16.364	14.4	»	2.091	54	46	
Ville de Beaune.	10.969	13.726	2.757	»	25.0	31	355	442	
Population totale de l'arrondissem. de Beaune.	124.206	110.599	13.607	11.0	»	2.122	58	52	

2. — ARRONDISSEMENT DE CHATILLON

CANTONS	POPULATION EN 1852	POPULATION EN 1897	DIFFÉRENCE	PERTE %	GAIN %	Superficie en kilom. carrés	DENSITÉ DE population en 1852	DENSITÉ DE population en 1897	OBSERVATIONS
Aignay-le-Duc	5.624	3.816	1.808	32,2	»	265	21	14	
Baigneux-les-Juifs	5.439	3.488	1 951	36,0	»	220	25	16	
Châtillon-sur-Seine	11.245	8.484	2 761	24,6	»	402	28	21	
Laignes	10.479	7.364	3.115	29,7		405	26	18	
Montigny-sur-Aube	9 235	5.846	3.389	36,8	»	307	30	19	
Recey-sur-Ource	6.992	4.499	2.493	35,6	»	292	24	15	
Population rurale de l'arrondissement de Châtillon	49.014	33.497	15.517	31,6	»	1.891	26	18	
Ville de Châtillon	5.061	4.794	267	5,2	»	33	153	146	
Population totale de l'arrondissement de Châtillon	54.075	38.291	15.784	29,2	»	1.924	28	20	

3. — ARRONDISSEMENT DE DIJON

CANTONS	POPULATION EN 1852	POPULATION EN 1897	DIFFÉRENCE	PERTE °/₀	GAIN °/₀	Superficie en kilom carrés	DENSITÉ DE population en 1852	DENSITÉ DE population en 1897	OBSERVATIONS
Auxonne	7.462	6.188	1.274	17,1	»	129	58	48	
Dijon-Est	6.109	5.340	769	12,6	»	145	42	37	
Dijon-Nord	6.050	5.328	722	11,9	»	135	45	39	
Dijon-Ouest	7.097	5.528	1.569	22,2	»	174	41	32	
Fontaine-Française	6.020	4.965	1.055	17,6	»	183	33	27	
Genlis	11.359	9 299	2.060	18,1	»	221	52	42	
Gevrey-Chambertin	10.930	8.978	1.952	17,7	»	251	43	36	
Grancey-le-Château	3.352	1.910	1 442	43,0	»	170	20	11	
Is-sur-Tille	10.092	8.575	1.517	15,0	»	351	29	25	
Mirebeau	9.394	7.765	1.629	17,3	»	241	39	32	
Pontailler-sur-Saône	10.756	8.226	2.530	23,4	»	215	50	38	
Saint-Seine-l'Abbaye	8.119	4.650	3.469	42,8	»	314	26	15	
Selongey	5 609	3.708	1.901	34,0	»	173	32	21	
Sombernon	10 464	7 217	3.247	31,0	»	225	47	32	
Population rurale de l'arrondissement de Dijon	112.813	87 677	25.136	24,4	»	2.927	39	30	
Ville de Dijon	32.253	67.736	35.483	»	109,2	40	806	1 693	
Ville d'Auxonne	6.265	6.697	432	»	6,9	41	153	163	
Population totale de l'arrondissement de Dijon	151.331	162.110	10.779	»	7,2	3.008	50	54	

4. — ARRONDISSEMENT DE SEMUR

CANTONS	POPULATION EN 1852	POPULATION EN 1897	DIFFÉRENCE	PERTE %	GAIN %	Superficie en kilom. carrés	DENSITÉ DE population en 1852	DENSITÉ DE population en 1897	OBSERVATIONS
Flavigny	12.770	10.244	2.526	19.8	»	312	41	33	
Montbard	11.769	10.113	1.656	14.1	»	325	36	31	
Précy-sous-Thil	8.871	6.567	2.304	25.9	»	200	44	33	
Saulieu	12.566	10.596	1.970	15.7	»	289	44	37	
Semur	10.024	8.175	1.849	18.5	»	274	37	30	
Vitteaux	10.714	7.638	3.076	28.8	»	248	43	31	
Population rurale de l'arrondissem. de Semur	66.714	53.333	13.381	20.1	»	1 648	40	32	
Ville de Semur	3.971	3.835	136	3.4	»	19	209	200	
Population totale de l'arrondissem. de Semur	70.685	57.168	13.517	19.1	»	1.667	42	34	

5. — DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

Population rurale du départ. de la Côte-d'Or	341.778	271.380	70.398	20.6	»	8.557	40	32
Totaux des cinq villes de Beaune, Châtillon, Dijon, Auxonne et Semur	58.519	96.788	38.269	»	65.4	164	357	590
Population totale du départ. de la Côte-d'Or	400.297	368.168	32.129	8.0	»	8.721	46	42

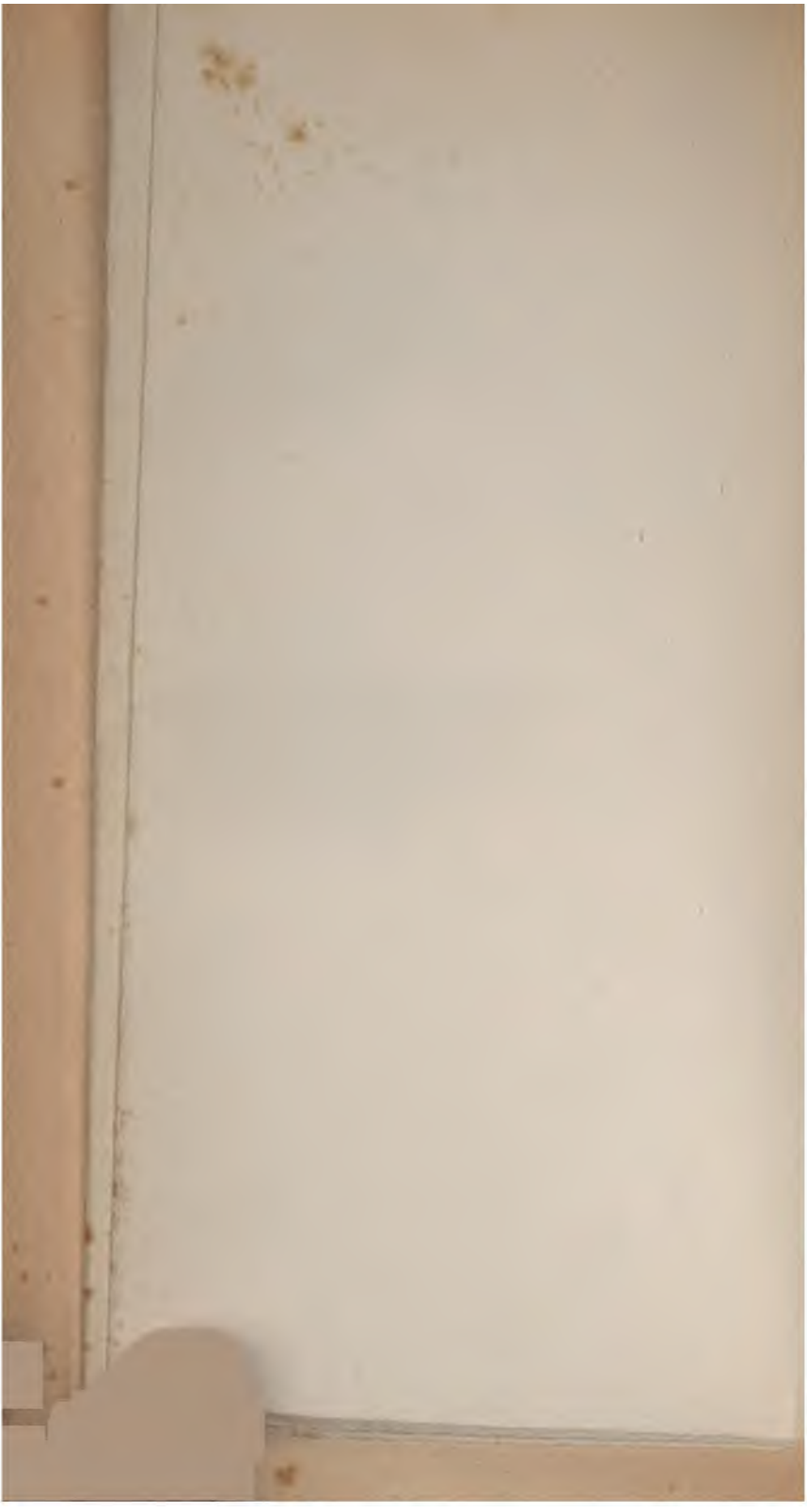

M. IDOUX

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ

UN

ÉTÉ DANS LE SUD TUNISIEN

AU PAYS DES TROGLODYTES ET DES LOTOPHAGES

UN ÉTÉ DANS LE SUD TUNISIEN

Au pays des Troglodytes et des Lotophages

PRÉFACE

Qui n'a point entendu parler des Troglodytes et des Lotophages?

Il est vrai que ces consonnances bizarres ne représentent guère à l'esprit d'un Européen que récits fabuleux relégués dans cette antiquité si péniblement entrevue, sur les bancs du collège à travers Hérodote, l'*Odyssée* et Lucain. Les écoliers devenus des hommes n'en gardent qu'un souvenir très affaibli et lors même que la passion du tourisme les entraînerait en Orient, ils ne songent pas qu'un détour vers ces pays ignorés ne serait pas bien grand ni bien rude s'ils consentaient à ne pas trop plaindre leur peine.

Car ces pays existent encore et dans le même état : que dis-je? dans un état beaucoup plus sauvage que celui où ils étaient il y a dix-neuf

siècles quand ils offraient un reflet souvent éclatant de la civilisation de Rome. Bien plus ces pays sont chez nous, au sud de notre Tunisie, dans la mer bleue, à Djerba l'île enchanteresse où, selon la légende, les compagnons d'Ulysse goûtèrent pour leur malheur au lotus sacré, et non loin de Gabès près du désert triste et splendide sous le soleil d'été, brûle par le flamboiement du ciel, accablé d'une lumière infatigable qui tombe de l'azur métallique et incandescent. C'est à une excursion d'été en ces contrees trop peu connues encore du grand public que je convierais mes lecteurs si j'avais quelque espoir de les décider ; mais peut-être préfereront-ils m'entendre parler des ardeurs de la canicule au Sahara que d'y aller voir, et, après tout, il ne faut pas trop les en blâmer (1).

(1) Ce m'est un devoir très agréable de remercier ici MM. les Officiers de renseignements de Gabès, Ksar Médenine Foumtatahouine, Zarzis, M. le contrôleur de Djerba et son secrétaire qui m'ont, en juillet 1899, offert, partout, l'hospitalité la plus large et la plus amicale : ce qui est bien appreciable, dans un pays où il n'y a plus, ni villes, ni bourgades, ni logement, ou l'on voyage avec une tente et des provisions et où il est nécessaire de connaître la langue arabe, attendu que l'on ne rencontre que des bédouins nomades lorsque l'on rencontre des êtres humains. — La partie archéologique et ethnographique de ce mémoire a été rédigée avec les récits des indigènes, des observations personnelles, des renseignements recueillis de la bouche des officiers qui les administrent, une lecture constante des deux grands ouvrages : Ch. Tissot, *Géographie de la province romaine d'Afrique*, 2 vol. in-4 et un atlas, Imprimerie Nationale, 1884 ; — J. Toutain, *Les Cités romaines de*

L'auteur espère pouvoir mener à bien, durant l'été de 1900, une nouvelle excursion dans les Syrtes jusqu'à la frontière d'Egypte, en Tripolitaine et en Cyrénaique, et compléter ainsi ce travail qui n'est qu'un essai pittoresque.

la Tunisie, essai sur l'histoire de la colonisation romaine dans l'Afrique du Nord, Paris, E. Thorin, 1895, in-8.

Tunis, mars 1900.

AU PAYS DES TROGLODYTES

Gabès, juillet 1899.

Vers neuf heures du soir, nous apercevons enfin, trois jours après notre départ de Tunis, le phare de Gabès, très loin comme une étoile égarée, au fond du golfe de la petite Syrte. L'air est plus tiède, le ciel plus étincelant peut-être que sur la côte septentrionale, si éloignée maintenant, où Karthage est endormie dans son éternelle solitude et, après avoir mouillé à un demi-mille de la terre, on regarde curieusement ce littoral sauvage apparu sous la lune qui baigne d'une lueur d'argent les dunes blondes et la forêt des hauts palmiers rigides tandis que de rares fanaux clignotent, çà et là, accrochés à de hideux bâtiments modernes.

La houle est toujours forte dans ce golfe fameux par ses naufrages et si redoutable aux marins de tous les siècles (1). Le fond est de sable mouvant ; rien n arrête la violence du flux et du reflux : la marée, phénomène extraordinaire et inexpliqué, atteint ici plus de deux mètres, et avec les vents de nord-est, de sud-est et de sud le mouillage n'est

(1) Cf. Salluste et sa description si exacte, *Jugurtha*, 17, 78 et le renflouement d'une flotte romaine échouée, Polybe, I, 38-39.

point tenable pour les vapeurs. Ceux-ci, même par beau temps près de la bouée dont la cloche sonne, triste, aux mouvements du flot dans cette nuit paisible, ont à peine cinquante centimètres d'eau sous la quille ; aussi n'est-on jamais bien sûr en hiver et au printemps de débarquer à Gabès. On raconte là-dessus d'extravagantes histoires : l'on cite la mésaventure de cette infortunée brigade de gendarmerie mandée en toute hâte de Sfax pour se saisir de quelques brigands qui désolaient le pays, et qui trois fois passa et repassa de Sfax à Tripoli et de Tripoli à Sfax devant l'oasis enchantée sans pouvoir atterrir. Jamais la justice boiteuse ne fut affigée d'une pareille claudication. Jadis le débarquement des voyageurs était sur cette côte une manière de sauvetage : on s'entassait dans de grandes barques et l'on voguait vers la barre à force de rames. Là, ballottés horriblement, couverts d'écume et de paquets de mer, les passagers devaient se jeter sur le sable, au petit bonheur et cheminer dans l'eau jusqu'au genou. Aujourd'hui on a construit une estacade qui s'avance à trois cents mètres dans les flots. C'est vers ce débarcadère toujours battu par la houle et d'un abord difficile que nous nous dirigions cette nuit-là avec une felouque conduite par quelques Djerbiens à figure patibulaire et qui ne contenait que des « zéphirs » de retour d'une escapade ou du conseil de guerre, des gendarmes leurs gardiens, et un médecin mi-

litaire ; ni touriste, ni européens peu empressés en cet été torride de gagner la fournaise du sud et les fièvres des oasis.

Au petit jour qui, à cette latitude, verse une lumière éclatante, j'allais, à travers le pays d'un caractère déjà saharien. La ville française composée des pavillons des officiers, des bâtiments de la troupe, de demeures quelconques, se développe le long du cours d'eau — l'Oued Gabès, — malsain entre tous, perpétuel foyer de pestilence et de paludisme. Sur l'autre bord, c'est l'oasis, la plus florissante du sud, à proximité de deux gros bourgs Djara et Menzel où, dans des gourbis ruinés, dans des maisons de pierres sèches et de pisé, vit une population repoussante de saleté, décimée par les fièvres, aux yeux perdus d'ophtalmie, au corps couvert de plaies et de vermine. Triste résultat des nécessités de l'existence ! obligés pour subsister de cultiver leur oasis, ces gens gagnent dans ce marécage les germes de toutes les cachexies, et, sans remèdes, sans soins, ils offrent moins l'aspect d êtres humains que d'une race moribonde et dégénérée.

Bien des voyageurs ont vanté la splendeur des oasis, la fraîcheur des ombrages que projettent les palmiers sur les petits chemins creux bordés de haies cruelles que forment les cactus avec leurs raquettes hérissées d'épines. Ils ont dit le doux roucoulement des colombes dans les branches des

oliviers, le murmure des myriades d'insectes sous les feuillages, l'aigre cricri des poulies au haut des puits, la voluptueuse et claire chanson des eaux qui tombent dans les auges hors des outres pleines, et ces descriptions enthousiastes ne sont point exagérées : L'oasis de Gabès, et sur cette même côte l'oasis de Tripoli, les peuvent justifier aisément. Je ne parlerai point de Biskra en Algérie ; c'est plutôt un jardin d'hiver pour les touristes avec l'incomparable splendeur du désert fauve, tacheté de bouquets de palmes. Mais situé sous un ciel brûlant et desséché toujours, Biskra n'offre pas cette luxuriance de végétation que l'on rencontre à Gabès ; elle ne connaît point cette langueur tiède qui pénètre et amollit délicieusement la chair et l'esprit. Ici c'est une sorte de moiteur perpétuelle de terre chaude à l'abri du soleil que l'on devine là-bas sur le sable éblouissant et impitoyable. On reste sans force dans un bien-être infini à contempler l'agitation des hautes palmes, les allées et venues des noirs repiquant des légumes, à écouter le bercement charmeur des ramures, le frissonnement de la brise de mer, le rire frais et sauvage des bédouines sous leurs huttes de branchages, et parfois la mélopée monotone et triste d'une chanson arabe très loin à travers les jardins.

Cette oasis de Gabès est connue depuis les temps

les plus reculés. Elle s'appelait Ta-capa (1) et fut d'abord un comptoir carthaginois. De ce nom de Ta-capa est sorti Kabès assez aisé à expliquer, le *Ta* n'étant qu'un préfixe libyen qui a pu tomber au cours des siècles.

D'ailleurs des inscriptions latines découvertes en ces parages et les textes anciens ne laissent aucun doute possible. Certains auteurs, entre autres Pline le naturaliste, l'ont décrite avec une exactitude que l'on admire encore aujourd'hui. « On rencontre, dit-il, au milieu des sables quand on se rend aux Syrtes, une ville d'Afrique du nom de Tacape. Le sol, qui y est arrosé, est d'une fertilité plus que merveilleuse sur une étendue de trois mille pas en tous sens. Une source y jaillit abondante il est vrai, mais dont les eaux ne se distribuent aux habitants que pendant un nombre fixé d'heures. Là, sous un palmier très élevé, croît un olivier; sous l'olivier, un figuier; sous le figuier, un grenadier ; sous le grenadier, la vigne ; sous la vigne, on sème du blé, puis des légumes, puis des herbes potagères, tous dans la même année; tous s'élevant à l'ombre les uns des autres. » Il n'y a rien à reprendre, rien à ajouter à cette description si précise. Cette fertilité est due à un travail incessant et opiniâtre des indigènes. Le sol de l'oasis n'est pourtant que sable

(1) Pline, *H. N.*, l. V, ch. iv, 25; l. XVIII, ch. xxii, 51. Ptolémée, IV, iii, 11.

comme le pays aux alentours, mais le sable est fécond lorsqu'il est convenablement arrosé. Or il se trouve que, près de l'oasis, coule un fleuve peu important, mais jamais à sec, qui est l'oued Gabès. Par un système de canaux ingénieux, l'eau est amenée dans les cultures, et, aujourd'hui comme il y a dix-neuf siècles, elle est distribuée aux jardiniers à des moments déterminés. Deux fois la semaine elle inonde la superficie de l'oasis qui devient un horrible marécage et les habitants obligés de bêcher cette fange y gagnent ces terribles fièvres qui les déciment ; mais aussi quelle végétation pleine de sève et touffue comme une forêt vierge! Dans l'antiquité la vigne y portait, dit-on, deux fois l'an ; au onzième siècle, les historiens arabes racontent que les bananiers, les cannes à sucre, les mûriers y poussaient avec succès. Aujourd'hui Gabès est déchue d'une telle splendeur; elle n'en est pas moins très fertile encore en oliviers, en palmiers, en céréales et en légumes.

Nous ne savons pas grand'chose de son histoire ; son rôle, très important pour Karthage et plus tard pour Rome, venait de sa position, car elle était le débouché naturel de la région des Chotts du sud de l'Aurès, par Tébessa, Gafsa, et de l'Extrême-Sud, par Ghadamès. C'était par ces routes du Sud, si peu fréquentées aujourd'hui (1), si vivantes

(1) Perroud, *De Syrticis emporiis*, chap. xi, p. 143-145.

alors, que Gabès et Rome communiquaient avec la région mystérieuse du grand désert et du Soudan. Par là venaient le sel gemme, les escarboucles, appelées les perles des Syrtes, les peaux de bêtes féroces, le bois d'ébène, l'ivoire, la poudre d'or, les monstrueux éléphants, les esclaves noirs d'un si haut prix aux yeux des patriciens. Toutes les marchandises étaient convoyées par les farouches Garamantes dont les Touaregs, leurs descendants directs, ont gardé les mêmes instincts nomades et pillards.

Cette question des routes du Sud si souvent traitée, reprise et complétée à mesure que nos colonnes, nos missions topographiques parcouraient le pays, est des plus importantes même au point de vue archéologique. Ici en effet, contrairement à l'ordinaire, les études archéologiques offrent un intérêt pratique immédiat : retrouver ces pistes, leurs bornes milliaires, leurs caravansérails, l'emplacement des postes de garde, les points d'eau : ce sont là autant de moyens de rouvrir des débouchés, d'attirer peut-être, comme jadis à cette côte, avec les caravanes du Sud une partie du commerce des florissantes régions du Tchad (1).

(1) Il ne faut pas se dissimuler l'importance des deux voies Tchad-Niger-Sénégal et Tchad-Ghadamès-Tripoli. Longtemps encore la voie Tchad-Ghadamès-Gabès restera médiocrement fréquentée. Il ne faut pas non plus s'exagérer l'importance du transit saharien. Toutes les caravanes de chameaux actuellement existantes charge-

Il suffira de résumer ici la question pour montrer combien elle mérite d'être approfondie. De Tacape notre Gabès actuel partait, sous Auguste et ses successeurs, vers le nord-ouest, une route pour Gafsa. Cette voie, qui fut aménagée sous le principat d'Auguste (1), par le proconsul L. Asprenas, gagnait au nord de Gafsa une ville disparue, Thélepte, non loin de notre moderne Fériana, point d'eau et relai sur la route qui va en Algérie. De là, en remontant toujours, on arrivait à Théveste, qui est maintenant Tébessa, d'où le chemin était aisé à l'ouest pour aboutir à Lambèse, pénitencier militaire actuellement, jadis, sous les Césars, camp retranché de cette fameuse troisième légion Augusta, à laquelle incombaient la garde et la surveillance de l'Afrique romaine du Nord.

Voulait-on se rendre de Gabès aux oasis situées sur le bord du grand Chott, à Tozeur, par exemple, l'antique Thuzuros (2)? Le voyageur partait toujours à l'ouest, bifurquait à l'endroit où l'on bifurque de nos jours à El-Hamma qui se nommait

raient à peine quelques convois ferrés. Le Transsaharien, s'il se fait, servira plus à notre police du désert qu'à notre commerce. Il semble que la véritable voie du Soudan soit Niger-Sénégal-Océan. C'est de ce côté que devraient porter nos efforts pour construire des railways.

(1) Corp., I, 4, VIII, 1001-1023.

(2) IV (1138) Corp. P. L.V. in 1662, Morcelli, *Africa christiana*, t. 8, p. 311 Thuzuros était le siège d'un évêché.

Aquæ Tacapitanæ (1), puis descendait à l'ouest sud à Kebilli, point d'eau dans la dune qui alors était peut-être le poste de Ad-Templum (2). De là après avoir traversé la croûte salée et miroitante du Chott on arrivait aux palmiers de Thuzuros. Il restait enfin deux grandes voies : l'une, qui longeait le rivage de la petite Syrte pour aboutir au comptoir d'*Oea* (3), remplacé par le Tripoli Turc de nos jours ; l'autre qui s'enfonçait dans les solitudes vers Ghadamès (4), Ghât, le Soudan, protégée par une ligne de forts et de postes dont le dernier reconnu et identifié est Cydamus, cette même cité de Ghadamès, inaccessible pour nous maintenant, grâce à notre faiblesse et à notre incurie passée, en matière de géographie coloniale.

Je laisse de côté toutes les voies intermédiaires, tous les chemins de communication, tout cet admirable réseau si bien entretenu et qui pendant plusieurs siècles assura au sud de la Tunisie, de la Bysacène, comme on l'appelait alors, la même prospérité et la même sécurité que l'on rencontrait aux alentours de Karthage.

Si telle était l'importance commerciale de Ga-

(1) Table Peutinger ; opinion de Tissot : *Province romaine d'Afrique*, p. 669, t. II.

(2) Tissot, in op. laud., p. 704.

(3) Corpus, p. 4-VIII, p. S. sur Tripoli et contrée ; bibliographie Waille, bulletin correspond. 1884, p. 22-27-37.

(4) Corpus, p. 4-VIII, n° 1 sur la chaîne des postes romains du sud, Villefosse : *Bulletin des antiquités africaines*, 1881-1883, p. 28.

bès aux beaux jours de l'Empire, on se demandera où donc se trouvait le port par lequel s'écoulaient toutes ces richesses? et pourquoi maintenant cette côte est si inhospitalière que les vapeurs ont souvent grand'peine à y débarquer leurs marchandises.

Il est clair, d'abord, que les navires des anciens n'étaient que des transports à voiles de petit tonnage, d'un faible tirant d'eau assez analogues à nos gabares et qui pouvaient ainsi s'approcher aisément du rivage. Encore n'y auraient-ils point trouvé de sécurité par les gros temps s'ils ne s'étaient mis à l'abri dans le lit même de l'Oued Gabès. Ce lit où les barques de pêche et les felouques des Djerbiens se réfugient aujourd'hui, et qui se trouve au nord de l'estacade, est trop ensablé pour que l'on songe à y aménager une petite baie. On croit aussi avoir retrouvé les vestiges d'un port intérieur qui aurait été situé entre la mer et la colline sablonneuse de Sidi Boul Baba (1). Là du moins se trouvent quelques restes de l'ancienne Tacape dont les matériaux ont servi depuis des siècles aux indigènes pour construire leurs primitives demeures.

Il est donc malheureusement aisé de conclure que Gabès avec ses hauts fonds, sa barre, consti-

(1) *Bulletin archéolog. du comité des travaux historiques*, 1885 p. 126, pl. V.

tue un mouillage des plus défectueux, que le chargement et le déchargement des navires ne peut se faire que par temps calme seulement et à un demi-mille de la côte, d'où des transbordements onéreux, que même, en supposant la reprise des relations commerciales avec le sud, on ne peut songer à créer un port en un endroit où s'accumulent tant d'obstacles naturels ; que l'emplacement du port à créer est à quelques lieues plus bas dans la mer si bien protégée de Sidi Bou Gh'ara. Jusqu'ici les moyens rudimentaires employés pour exporter les produits de la côte : alfa, dattes, henné, suffisent aux dix mille habitants indigènes de l'oasis et des environs ; et longtemps peut-être les colons européens préféreront le climat sain de Sfax et de Sousse et l'heureuse culture des oliviers du Sahel, à la mise en valeur de cette oasis de Gabès féconde sans doute mais bien malsaine (1).

DE GABÈS A FOUM TATAHOUINE. L'OASIS DE MARETH.

Ce fut vers deux heures du matin, sous un ciel

(1) Ceci n'est pas la condamnation de Zarzis, oasis située plus au sud, encore moins de l'île de Djerba (à 3 heures de vapeur en mer), comme on le verra plus bas.

de juillet tout ruisselant d'étoiles, que nous sortîmes de Gabès avec notre convoi péniblement tiré dans le sable par quatre chevaux, rossinantes fantastiques dont le plus cher avait coûté cinquante francs. Je devais passer bien d'autres nuits au Sahara et je me rappelai les nuits d'Algérie si tièdes et lumineuses, mais cette première sortie dans le sud tunisien avait néanmoins pour moi ce charme incomparable de la nouveauté que l'on ne connaît qu'une fois et que l'on regrette toujours.

Il faisait à peine chaud, le vent soufflait de la mer, l'oasis endormie disparaissait peu à peu dans l'ombre cendrée de la nuit : la terre, couverte çà et là de maigres touffes d'alfa, s'étendait fauve et plate à l'infini ; un silence poignant pesait sur les choses. Nous marchâmes ainsi jusqu'à l'heure où parut le soleil, dans un éblouissement subit, sans ces tendres colorations gris perle, lent épanouissement de la lumière qui enchantent les regards aux lointains pays d'Europe dans les beaux jours d'été. La piste que nous suivions, comme l'ancienne piste romaine, s'enfonce dans le sud le long de la ligne des ksours (1) jusqu'à la frontière tripolitaine. Cette route était celle que Morès, ce rêveur, voyait dans un avenir prochain

(1) Pluriel de l'arabe ksar, château fort, village construit sur des hauteurs fortifiées

sillonnée par de nombreuses caravanes chargées de tous les produits du Soudan. C'est là aussi que l'on voudrait amorcer un Transsaharien qui descendrait jusqu'au Tchad. Etrange projet pour des promoteurs enthousiastes qui n'ont pu encore s'entendre avec exactitude sur le point de départ et le point terminus de la ligne et qui n'ont de données certaines pour la région Ghadamès Tchad que sur une faible partie du parcours!

Au gré des heures, nous suivions cette piste toujours la même, monotone et fauve sans un arbre, sans un ombrage aussi loin que la vue pût s'étendre et pourtant il n'est point improbable, qu'au temps des Romains, des forêts d'oliviers peuplaient ces solitudes. L'eau n'y manque point si l'on fait des sondages; et l'oasis de Mareth, à vingt-six milles au sud-sud-est de Gabès, est là pour témoigner par sa verdure contre l'infertilité apparente de la région.

Vers huit heures du matin nous aperçûmes à l'horizon les taches sombres des palmiers, mais l'air est si transparent au désert, qu'il nous fallut marcher quelque temps encore avant de nous reposer sous leur feuillage. Le soleil dardait ses rayons les plus brûlants, car c'est vers neuf heures que la chaleur est la plus violente en ces contrées : un bordj, construit par le génie, trois chambres casemates dans une enceinte de pierres, percée de meurtrières, un puits au milieu de l'enceinte,

voilà les gîtes d'étape que l'on rencontre avec bonheur sur ces routes désolées.

Croirait-on que, dans cette oasis de Mareth, la Martae de la table de Peutinger (1) sur la route de Tacape, à peine habitée par quelques bédouins et aux jardins peu étendus, — huit cents mètres peut-être en tous sens, — je rencontrai un Français, sa femme et ses deux enfants établis là depuis plus de quinze ans, isolés du reste du monde et cultivant leurs champs sous les palmiers, heureux de leur liberté au milieu de cette solitude sablonneuse? Il serait à coup sûr intéressant pour un psychologue de passer quelques heures avec ces braves gens. Le mari, homme robuste, d'une quarantaine d'années, a construit lui-même sa maison à la lisière de l'oasis, sur le modèle de nos demeures de paysans. La salle à manger, élevée sur le sol bien battu et égalisé, se trouve ouverte à tous les vents, ce qui n'est pas désagréable dans ce pays brûlé. A côté sont des chambres à coucher fort proprement tenues par la ménagère qui possède un art incroyable pour vous préparer en plein désert un déjeuner très présentable, avec ses modestes ressources et les conserves que l'on traîne invariablement dans ses bagages.

Quant aux deux enfants, deux fils de huit et de dix ans, ils sont devenus plus semblables à de

(1) Tissot, op. laud., p. 692-693, tom. II.

jeunes arabes qu'à des Européens. S'ils n'avaient les cheveux très blonds, et de bons yeux bleus sans malice, leur teint hâlé, leur endurance au soleil, si extraordinaire qu'ils vont nu-tête, leur langage, où ils emploient l'arabe de préférence au français, donneraient l'illusion de jeunes nomades. Toujours en chasse, à travers l'oasis, luttant avec les enfants des bédouins, ne craignant ni scorpions, ni vipères à cornes, ni fièvres, ni insolation, ils pourraient être un exemple que la vie sauvage est aussi bien que le rire « le propre de l'homme ».

A quelques kilomètres de Mareth se trouve une bien curieuse oasis, Arram, déchue de son ancienne splendeur, mais qui mérite par les souvenirs historiques qu'elle rappelle et l'ingéniosité de ses habitants d'être tirée de l'oubli. Elle était jadis fort prospère et très peuplée comme en témoignent les tombes si nombreuses qui l'avoisinent, chaque jour recouvertes d'un linceul de sable plus épais et qui remontent à la plus haute antiquité. C'était ici un des centres actifs du pays des Garamantes aussi habiles convoyeurs de caravanes que puisatiers adroits, et découvreurs de sources doués d'une divination merveilleuse. Encore aujourd'hui les gens d'Arram ont conservé cette spécialité de savoir creuser des puits dans les roches les plus dures avec les instruments les plus rudimentaires. Un seul outil, un pic et leur invraisemblable

patience leur suffisent pour attaquer des couches de rochers épaisses de plusieurs dizaines de mètres, pour les creuser en enlevant la pierre, écaille par écaille, lentement, pendant des mois et même des années de labeur.

Le soir, quand le soleil tombe derrière cette plaine triste, c'est un spectacle de désolation indicible sur cette terre depuis longtemps morte et qui lentement s'ensevelit sous son lit de sable blond, impalpable et si doux pour dormir le sommeil dont nul ne s'éveille plus.

LES DEUX KSOURS DES OUGHAMMAS. — KSAR METAMEUR. — KSAR MÉDENINE.

A partir de Mareth le sable, les cailloux, l'uniforme désert sans végétation et sans eau s'étendent à l'infini jusqu'aux contreforts bleus et violets des montagnes où habitent les Troglodytes. Après une petite journée de marche, on arrive à quelques maigres bouquets de palmiers sous lesquels des Bédouins dépiquent de l'orge, tandis que les femmes construisent les gourbis avec des branchages. Nous sommes à Ksar Métameur, centre d'approvisionnement et d'habitation d'été pour les nomades de la tribu des Oughammas. Jadis ce ksar était fort important, car par l'intermédiaire de ses convoyeurs s'écoulait dans le sud

et jusqu'au Soudan toute la contrebande de guerre acheminée là depuis les rivages de la Tripolitaine. Ces tribus étaient toujours armées et fort souvent résistaient avec succès aux troupes beylicales envoyées de Tunis pour percevoir l'impôt obligatoire.

Quelques kilomètres plus loin, après un nouvel effort dans le sable, nous montons à Médenine, un des ksours les plus fréquentés par les Troglodytes. Ces gens sont des Berbères qui de toute antiquité ont aménagé leurs montagnes sauvages pour y installer des greniers, des réserves de blé et d'orge, des cachettes d'objets précieux, des repaires pour leurs animaux, leurs femmes et pour eux-mêmes en cas d'attaque. Aussi tantôt comme au Djebel Demeur, à Ghoum-rassen, à Douirat, ils ont travaillé le roc pour s'y creuser à d'inaccessibles hauteurs de véritables tanières ; tantôt, comme à Hadège, Toujane, aux Matmata, ils ont imaginé de se loger sous la terre sans que rien trahisse à la vue leur présence ; tantôt, comme à Ksar Médenine, ils ont bâti sur une éminence des sortes de cavernes plutôt que de véritables maisons. Leur manière de construire est des plus primitives : ils élèvent d'abord une série de voûtes, des r'orfas l'une à côté de l'autre : les voûtes terminées et semblables à des tunnels de quelques mètres de longueur, ils ferment l'une des extrémités par une maçonnerie, l'autre par une porte massive et voilà

un magasin à blé sec et commode entre tous (1). Ce premier édifice élevé d'environ 4 mètres est-il rempli et insuffisant? ils construisent là-dessus un autre étage de voûtes de même longueur et de même largeur, puis un autre sur celui-là et souvent ainsi quatre ou cinq étages en pisé blanchi à la chaux constituent une manière de rocher creusé de trous.

L'escalade, cependant, n'en est point toujours aisée, car les escaliers sont formés par les rares saillies de quelque pierre rugueuse où il faut s'accrocher avec les mains et sans peur du vertige continuer l'ascension jusqu'au faîte, le long de cette étrange demeure. Gargantua, le « souple disciple de Ponocratès, n'en faisait pas plus, quand il montait au haut d'une maison comme un rat, et descendait du haut en bas en telle composition des membres que de la chute n'était nullement grevé.»

Je quittai Médenine, une après-midi d'un jour de marché ; sur la petite place circulaire bordée par leurs curieuses demeures les Bédouins discutaient avec d'âpres cris gutturaux autour des tas de blés

(1) Il faut signaler la fermeture des portes à Médenine : elle se compose d'une serrure de bois qu'on ne peut ouvrir qu'au moyen de clefs spéciales, sortes de longues lattes en bois dur, dont une face à l'une des extrémités est pourvue de chevilles qui doivent s'encastrer dans autant de trous pratiqués dans la serrure. Ce n'est pas un spectacle banal que celui des indigènes se promenant dans le ksar avec, dans la main, cette clef de quarante centimètres de long parfois et d'un poids énorme, véritable massue à l'occasion.

et d'orge, non loin des chameaux accroupis sur le sable, au milieu de nuées de mouches, d'insectes et d'amas d'immondices qui se desséchaient sous le soleil, le grand purificateur : car l'eau, ici, est si rare qu'on la réserve pour la boisson et pour l'arrosage des jardins, unique moyen de subsistance. Dieu sait pourtant si elle est atroce, fétide, chargée de matières organiques, de sels de magnésie, purgative et véritable bouillon de culture, mais il faut bien s'en contenter.

A mesure que je m'éloignais, tout le ksar s'étendait, se développait sur sa colline rocheuse et décharnée avec un minaret très blanc à la plus haute extrémité.

Aux alentours c'était le même pays déjà vu, désolé, jaune, aride avec des montagnes à l'horizon, dénudées aussi, sans une herbe, sans un arbuste, faites de rocs calcinés par des siècles de soleil. Mais la nuit allait bientôt tomber, incomparable et enchanteresse avec les lueurs pourpres et violettes d'un court crépuscule s'éteignant sur le sable ; déjà un air moins brûlant éventait le ciel en frisson ; les étoiles s'épanouissaient larges comme des fleurs de rêve et le grand silence du sud se berçait avec la brise sur cette terre écrasée de chaleur et comme frappée d'une éternelle malédiction.

FOUM TATAHOUINE ET SES ENVIRONS

Foum Tatahouine (1)! nom étrange quand on l'entend pour la première fois et qui évoque je ne sais quelle contrée lointaine et mystérieuse. De là vraiment on peut contempler le désert poignant, affreux, plat, illimité, montant vers l'horizon comme une mer figée jusqu'au moment où il se soude avec un ciel qui semble lui aussi une matière bleue et noire, solidifiée. A Tatahouine, qui constitue comme le fond même de cette immensité, se dressent, pareils à une muraille circulaire dominant les misérables gourbis et les maigres palmiers d'une oasis éternellement altérée, les monts horribles et roux de la chaîne saharienne qui s'étend vers le sud-ouest jusqu'à la frontière indécise de la Tripolitaine.

Depuis dix-huit heures nous marchions presque sans repos, partis dès la nuit précédente sous un ciel poudré d'étoiles et au milieu de cet imposant silence du désert où ni le cri d'une bête ni même le bourdonnement d'un insecte ne viennent éveiller la solitude.

(1) La véritable appellation indigène est : Foum *Tittahouinat*.

Vers le matin nous étions arrivés au puits, un simple trou de quelques mètres de circonférence, ouvert à la surface du sol. A midi, il avait fallu repartir, la terre brûlait et le sirocco qui s'était mis à souffler emportait des tourbillons de sable arrachés comme des lambeaux de voile jaune aux petites dunes semées le long de la piste.

Très loin, sur la crête d'une montagne qui bordait l'horizon une tache blanche apparut : c'était le poste optique élevé près de Foum Tatahouine, mais cette maudite tache semblait reculer toujours, à mesure que nous avancions.

Le soir quelques bédouins nous dépassèrent, puis des tentes se montrèrent brunes et basses, semblables à de grandes chauves-souris aux ailes étalées sur le sol. Enfin voici le bouquet des palmiers, une sorte de place avec des petits cubes de plâtre blanc, quelques pavillons militaires, une manière de civilisation transplantée dans le désert le plus sauvage qui soit, et c'est là Foum Tatahouine, le dernier de nos postes du sud Tunisien qui soit constamment occupé, même pendant ces atroces chaleurs de la canicule où le thermomètre monte à 50° à l'ombre et ne descend pas au-dessous de 30°.

Plus bas, à cent huit kilomètres, est Dehiba où un officier séjourne tout seul avec quelques spahis pendant la bonne saison ; ensuite c'est de nouveau le désert, les cailloux, le sable, un puits, le sable

encore, un autre puits et l'endroit sinistre où Morès succomba et plus loin, bien loin les remparts de Ghadamès, la route de Ghat à 15 jours de là, le massif de l'Aïr, le Tchad et le Soudan humide et inconnu.

Il faut avoir vécu dans ces parages désolés, avoir goûté la vie sauvage et libre que l'on y mène pour en comprendre le charme infini, intraduisible, et aussi la tristesse qui vous accable parfois, le soir, au milieu du désert. Combien pourtant s'imaginent avoir connu le Sahara pour s'être promenés sous les palmes de Biskra, non loin du Royal Hôtel, du jeu de tennis et des touristes anglaises ! que ceux-là aillent un peu aux dunes de Ouargla ou dans le sud de Tatahouine, à Beni Barka ; alors seulement ils sentiront toute la splendeur de la solitude, toute sa majesté triste et ce recueillement impassible des choses mornes sous le ciel sans vie et morne comme elles.

Les habitants de Foum Tatahouine seraient bien misérables s'ils n'avaient quelques champs dans la montagne où ils sèment de l'orge et font paître leurs troupeaux. Ce sont donc des demi-nomades, si l'on peut dire, qui deviennent sédentaires pendant la saison des labours et des récoltes, puis reprennent le chemin des solitudes à la recherche de pâturages pour leurs animaux. Ils appartiennent à la fraction des Touazines qui eux-mêmes font partie de la grande confédération des Ou-

ghammas. L'histoire de cette tribu peu connue vaut la peine qu'on s'y arrête.

Avant l'établissement de notre protectorat, les habitants du sud de Gabès, aujourd'hui territoire jouissant d'un calme et d'une sécurité parfaits, étaient en luttes perpétuelles avec les Tripolitains, comme en témoigne le surnom même de cette contrée « Araad ou (1) le pays de la discorde » et souvent aussi en rébellion ouverte avec le bey régnant, en sorte que ces gens vivaient presque dans une absolue indépendance. Les Oughammas qui composent cette grande tribu, dont les différentes fractions possèdent le territoire tunisien depuis Gabès jusqu'à la frontière tripolitaine, sont essentiellement des berbères et des autochtones. Quand, vers 1053, l'invasion arabe s'infiltra dans leur pays, les Oughammas vivaient heureux et riches et commerçaient activement avec Ghadamès. Incapables de résister avec succès, ils se réfugièrent dans les montagnes où ils se construisirent toutes les demeures de Troglodytes dont j'ai parlé. De là-haut, ils virent longtemps les oasis de la plaine occupées par leurs ennemis, mais peu à peu, comme leur nombre croissait infiniment plus vite que celui des envahisseurs, ils tentèrent des incursions couronnées de succès et vers le XV^e^ et le XVI^e^ siècle ils fini-

(1) Pellissier, *Description de la Regence de Tunis.*

rent par rentrer en possession de leurs anciens domaines. Ils en chassèrent définitivement les tribus des Nouals et des Hazems et depuis ils n'ont cessé de vivre sur les terres de leurs ancêtres, divisés en quatre groupes, forts au total de trente-cinq à quarante mille âmes.

Ainsi à Métameur et à Ghoumrassen habite la fraction des khzours ; les Touazines peuplent les singulières maisons cavernes de Médenine ; les Oudernas passent l'été dans les rochers du Djebel-Demer ; et, sous les palmiers, au bord de la mer, à Zarzis, près de l'île des Lotophages, vivent les Akkaras, les plus heureux et les plus riches de tous.

Cette confédération de berbères qui embrasse plus de vingt petites tribus a conservé, malgré des siècles de domination arabe et turque, et gardera sans doute éternellement ses institutions primordiales, telles qu'on les retrouve chez ses frères de Kabylie ou de Khroumirie et chaque fois que l'on rencontre en Afrique de véritables aborigènes. Il est aisé d'en donner un résumé. Avant tout, chez une peuplade berbère et au-dessus de tout, domine le principe d'autorité qui réside dans une assemblée générale de tous les hommes pubères. Cette assemblée, appelée myad, doit prendre connaissance de toutes les affaires de la tribu, lesquelles se règlent selon la coutume écrite et orale conservée par le cheikarf ; les cou-

tumes constituent le kanoun que le cheikarf doit posséder à fond et dont il transmet l'explication à ses descendants, d'où il résulte que cette fonction capitale de cheikarf est très souvent héréditaire dans une société pourtant aussi démocratique que possible. Ce sont ces principes politiques qui ont toujours fait la force des berbères devant l'ennemi, leur ont permis de se grouper énergiquement, d'organiser la résistance souvent victorieuse. Aussi leurs maîtres temporaires ont-ils reconnu la nécessité d'un contrôle : le gouvernement beylical leur a envoyé des cheikhs, kalifs, cadis et muftis de sa création, mais leur influence fut et reste bien faible. Tout en laissant les Oughammas se gouverner selon leur kanoun immuable pour leurs affaires personnelles, nous avons installé chez eux des postes de renseignements et de la troupe, ce qui est la meilleure garantie de sécurité et la plus efficace des politiques envers des hommes qui attachent une importance considérable aux signes extérieurs de la force.

Comme tous les berbères, ce sont des gens assez travailleurs, très entendus pour leur vente d'orge et de bétail, très âpres au gain, endurcis à toutes les fatigues, habitués à mener la vie la plus rude sous un ciel de feu, dans un climat souvent fiévreux et malsain. Sont-ils religieux ? Oui, sans doute, mais comme des berbères, ce qui ne veut

pas dire comme de vrais musulmans. Le berbère est plutôt superstitieux et il acceptera volontiers toutes les légendes, toutes les religions à condition qu'on ne change rien à ses habitudes de berbère. Or, le koran, qui veut imposer une loi religieuse, morale et sociale à tous ses fidèles et qui prend l'homme tout entier, n'était pas du tout leur fait. Et pourtant il le leur fallait bien accepter de leurs vainqueurs comme jadis ils avaient accepté le christianisme des Romains, mais ils n'en firent qu'à leur tête et ne prirent que les prescriptions religieuses, ce qui au point de vue orthodoxe en fait de pires hérétiques puisque le saint livre s'accepte en entier ou se refuse. Mais cette nouvelle hérésie ne les a pas plus surpris que tant d'autres qu'ils reconnurent avec un grand sens pratique pour satisfaire en apparence leurs vainqueurs. Souvenons-nous que jadis ils furent ariens, se réveillèrent circoncellions, devinrent chiites, qu'aujourd'hui ils sont kharedjites, à Djerba, par exemple ; tous les peuples, Karthaginois, Romains, Vandales, Arabes, Turcs, les ont combattus et soumis ; toutes les religions les ont sollicités et au fond ils sont restés et restent immuablement des Berbères et il sera plus aisé d'en tirer parti en améliorant leurs troupeaux, leurs cultures, en leur demandant de plus forts impôts qu'en essayant jamais de les assimiler : question d'ailleurs bien obscure que celle-là et où il est

bien imprudent et bien difficile de se prononcer avant des années, sinon des siècles (1).

Les Oughammas sont donc des Berbères nomades et sédentaires selon la saison. Quand les premières pluies rafraîchissent leurs montagnes arides, ils vont labourer quelques champs, bêcher des figuiers et des oliviers, faire paître les troupeaux. En mai, ils moissonnent, regagnent leurs ksours élevés, rangent leurs grains dans leurs cavernes et se construisent de petites huttes pour passer l'été, car la chaleur sous la tente est intolérable. Octobre tiède arrive-t-il avec ses fraîcheurs matinales, ils redescendent vers leurs terrains de labour, attendent que les nuages toujours trop rares troublent quelques heures l'azur de leur beau ciel limpide et s'en vont à la quête de pâturages avec leurs tentes brunes, leurs coffres à vêtements, leurs chameaux, leurs moutons, leurs petites chèvres noires et leurs ânes, à travers la plaine couverte d'une maigre verdure bien vite brûlée. Parfois même ils poussent jusqu'à la côte où ils vendent les mâles de leurs troupeaux, conservent les femelles pour la reproduction et où ils achètent du blé et de l'orge pour leurs semailles.

L'importance de tout ce sud Tunisien qui était

(1) Je dois ces détails sur les tribus aux renseignements recueillis de la bouche d'hommes qui les ont gouvernées, et à la lecture de notes manuscrites prêtées par un ancien commandant en chef du cercle de Médenine.

le sud de la riche province de la Bysacène n'avait pas échappé aux Romains. Ils avaient bien pensé qu'il fallait assurer la sécurité du nord en couvrant le sud de routes et de postes stratégiques et par la soumission définitive des Nasamons, des Gétules et des Garamantes, les ancêtres de nos Oughammas. Aussi, depuis les premiers des Césars ce grand œuvre de pacification fut-il entrepris et terminé seulement sous Sévère Alexandre. Des ruines de camps, d'observatoires, de stations, subsistent un peu partout sur la crête des monts, le long de la ligne des ksours aux Matmatas, à Toujane, au Djebel Demer, à Ghoumrassen, à Beni Barka, à Douirat, tous pays situés dans un rayon de vingt-cinq à cinquante kilomètres de Tatahouine. Reprenant ces antiques traditions nous continuons avec sûreté la marche vers le sud (1), vers ce Ghadamès, qui ne nous appartient pas, mais où les Turcs sont impuissants à maintenir leur autorité et où peut-être un jour nous nous substituerons à eux, car c'est là-bas le pays des Touaregs ; et que pourrons-nous jamais tenter comme relations commerciales avec le Soudan, si nous n'assurons à nos caravaniers et à nous-mêmes la liberté constante et complète de la route?

(1) On a malheureusement donné l'ordre d'abandonner tout récemment le point d'eau de Zar, à 215 kil. seulement de Ghadamès. On peut aller de Tatahouine à Ghadamès en cinq fortes étapes, qui sont : Dehiba, Djeneien, Zar, Tiarès, Mezezzem, soit 400 kilomètres. On ne peut boire qu'aux cinq puits nommés plus haut.

ZARZIS

Nous voici enfin dans le pays des Akkaras sous les palmeraies de Zarzis, charmante et verte oasis, bien douce aux yeux quand, après deux jours de marche à travers la plaine nue, on arrive de Foum Tatahouine. Pendant ces deux journées, ce fut la monotonie funèbre des solitudes endormies sous le pesant soleil du sud ; quelquefois nous croisions des caravanes qui lentement disparaissaient derrière l'horizon circulaire, comme les navires qui semblent s'enfoncer derrière la courbure des flots en haute mer. A d'autres heures, le matin surtout, quand les couches supérieures de l'atmosphère étaient immobiles, sous le ciel embrasé, d'étranges mirages surgissaient : un lac aux eaux d'argent et de lapis, des palmiers d'or et de bronze, des palais aux formes bizarres estompés de brume, des villes blanches mirant leurs coupoles et leurs minarets dans des eaux bleues.

Quelques heures avant Zarzis, nous dûmes traverser la sebkhra d'Ain-Maidher, un immense étang desséché recouvert d'une croûte de sel polie comme un miroir où se jouait le soleil avec un éclat insoutenable. Là, plus que dans tout le reste du voyage, la marche fut pénible, les bêtes allaient au pas, nous marchions à pied derrière elles, on

enfonçait profondément dans le sol meuble et surchauffé et ce fut ainsi longtemps, toute une matinée sans voir un arbuste, un buisson, un brin d'herbe, — car rien ne pousse sur cette immensité salée — sans entendre le chant d'un oiseau, sans même rencontrer un scorpion, ou une vipère, hôtes si habituels et si nombreux dans le reste du sud.

Et pourtant toute cette contrée aux abords de Zarzis était du temps des Romains parmi les plus fécondes. Les oliviers couvraient de leur grêle feuillage les plaines si désertes maintenant; une cité, le municipe de Ponte Zita (1) un peu plus au nord, possédait de grands édifices, une basilique, un théâtre dont les ruines éparses témoignent l'antique splendeur.

Les gens de la côte racontent encore qu'avant la ruine du pays par les tribus des envahisseurs un canal parti de Zian allait jusqu'à Zarzis à cinq milles à l'est et amenait au port de cette cité des flots d'huile que l'on recueillait dans des jarres. Le point où aboutissait cet ouvrage se nomme actuellement G'ta-es-Zit « la coupée de l'huile », terme inexplicable, si l'on ne songe pas à cette tradition évidemment naïve et exagérée, mais qui ne laisse aucun doute sur la fertilité de la région.

(1) Corpus insc., t. VII, suppl. 11007.

Aussi bien, il suffit de visiter l'oasis de Zarzis pour se rendre compte de l'excellence du terrain. Sur une étendue de plusieurs kilomètres carrés qui s'élève en pente douce à partir de la mer, ce ne sont que palmeraies, olivettes, champs de blé et d'orge, soigneusement irrigués et travaillés par une population d'Akkaras sédentaires.

Cinq petits villages disséminent leurs gourbis de feuillage à l'ombre des hautes palmes. De tous côtés dans cette brûlante après-midi de juillet, les femmes, vêtues de deux bandes d'étoffe bleue, verticales, sans couture, réunies sur les épaules et aux hanches par des fibules d'argent ou de cuivre, et serrées à la taille par une ceinture de cuir, tressaient à la hâte avec des branches, comme les vanniers font des claies, les murs de leurs maisons d'été; auprès d'elles sur le sable, tout nus, se jouaient leurs petits enfants; non loin, des chameaux tiraient lentement la charrue bien simple et primitive du nomade. A coup sûr, cet instrument n'a point changé dans leur pays depuis le temps où les Phéniciens y abordèrent : deux pièces de bois, un soc, un manche, un sabot de fer pointu adapté au soc pourvu d'oreilles en bois pour élargir le sillon, et c'est tout. Le soc pénètre à peine dans le sol, déplace la terre sans la retourner et comme le manche vertical ne peut par conséquent ni relever, ni abaisser la pointe du soc, il ne transmet qu'une pression de haut en bas,

qui oblige le soc à fouir le sol, non sans fatiguer beaucoup l'attelage. D'ailleurs l'instrument peu solide se contente plutôt d'égratigner la terre. Il est vrai que le blé n'en pousse pas moins, mais une question ici se pose. Que ne donneraient pas, dira-t-on, nos procédés modernes, puisque des moyens aussi primitifs permettent sans fumure d'obtenir une récolte? Il est vrai, mais le sol s'épuiserait vite car il ne faut pas songer à se procurer du fumier. Au fond le procédé arabe qui consiste à demander à la terre une médiocre récolte en la travaillant médiocrement (1) assure au moins chaque année cette récolte sans tarir la fécondité d'une terre dont l'agriculteur ne répare jamais la perte.

La moisson est faite avec des procédés aussi simples. Les femmes en ont le soin : munies de courtes faucilles, elles se contentent de couper l'épi et laissent sur pied le chaume dans toute sa hauteur pour les bestiaux qui viendront paître.

Même méthode primitive pour le dépiquage: une traverse en bois montée sur des roulettes et munie de dents de fer à sa partie inférieure est attelée à des chameaux qui la promènent sur une aire où l'on a jeté les épis. D'autres fois les animaux seuls, sous la conduite d'un gardien, accom-

(1) A condition qu'il pleuve quelquefois. Cette année, depuis novembre 1899 jusqu'en mars 1900, il n'est pas tombé une averse au sud de Zarzis.

plissent le même office en piétinant longtemps le grain, qui, toujours très sec, est peu adhérent à son enveloppe et sort rapidement de ses barbes.

A la lisière de l'oasis s'étend jusqu'à la mer la petite cité blanche de Zarzis, bien orientale celle-là, avec ses terrasses éclatantes, ses ruelles étroites où le sable forme d'épaisses couches si douces au marcher, sa population bigarrée : nègres, juifs et akkaras, tous plus forts, mieux portants que sur la côte de Gabès, car cette partie de la petite Syrte est des plus saines, toujours tiède, bien ventée, et pourvue d'une eau excellente. Nul endroit enfin n'est plus poissonneux ; l'éponge tapisse les hauts fonds et le corail allonge ses branches élégantes dans les rochers ; avec ses quinze mille oliviers, ses palmiers, son climat, son voisinage de l'île de Djerba, Zarzis devrait être appelée au plus grand avenir et se développer au détriment de Gabès où l'on ne fera jamais que végéter.

L'abandon dans lequel cette petite cité charmante est laissé ressemble quelque peu à de l'incurie : plus d'escales de vapeurs (1) et pourtant le débarquement y est possible par grosse houle dans une baie bien abritée ; et même plus de services de courriers. — Veut-on gagner Gabès ? c'est trois

(1) La Société des pêcheries des *Bibans* au sud de Zarzis possède maintenant un petit vapeur qui, une fois la semaine, va à Zarzis, Djerba, Gabès, Sfax.

jours de marche par la voie de terre et à travers un horrible désert ; par mer il faut aller à Djerba, attendre le paquebot hebdomadaire et risquer encore de ne pouvoir atterrir. On a essayé la construction pour les petits voiliers d'une jetée et d'un port, mais les résultats jusqu'ici paraissent médiocres, le port s'ensable et les voiliers ne fréquentent guère cet endroit.

Faut-il s'étonner dans ces conditions que tout le commerce ait passé aux mains des Maltais et des juifs ? Ces derniers, qui sont installés ici depuis fort longtmps, depuis la destruction du Temple, si on les en croit, ont conservé toutes leurs superstitions et perfectionné leur malice naturelle, même pour tourner la Loi de Dieu. C'est ainsi que le vendredi soir, au coucher du soleil, ils tendent entre leurs ruelles ou entre les maisons qui ne communiquent point entre elles, de longues ficelles pour simuler ainsi la réunion de toutes leurs demeures en une seule, ce qui leur permet de se porter mutuellement, pendant la journée du sabbat, des plats à couscous ou autres friandises, car ils sont alors censés ne pas sortir de chez eux.

A l'une des extrémités de Zarzis, un vieux bordj espagnol dresse sa masse imposante de forteresse ; plus loin la mosquée arrondit au-dessus des terrasses environnantes une série de voûtes et de coupoles. Le soir, quand le soleil descend derrière l'oasis sur la plaine de sable, une lumière pour-

prée envahit le ciel, colore de ses teintes sanglantes les bouquets des longues palmes : c'est l'heure où la brise de mer va se lever caressante et salée, les terrasses se garnissent de voiles blancs, des taches bigarrées des costumes indigènes, et quand la nuit est venue, on reste là fort tard sous les étoiles toujours fleuries de beauté, les regards perdus sur la masse sombre de la forêt de verdure, sur l'immensité liquide où se berce mille fois reflétée l'image de la lune, tandis que la voix du flot chante sur le sable, se mêle au frisson du vent dans les feuillages, aux lointaines mélopées des bédouins qui s'égrènent tristes et monotones, là-bas, sous les gourbis de branchages, sous les tentes des nomades, dans le désert impassible et muet.

AU PAYS DES LOTOPHAGES

AU BORD DE LA PETITE SYRTE. — EN VUE DU MÉNINX. - UN EMBARQUEMENT DIFFICILE.

Ce matin-là nous atteignîmes le rivage de la mer en face de l'île de Djerba tout au sud de la Tunisie au delà de Gabès. Partis à minuit de l'oasis de Zarzis située à l'extrémité de la petite Syrte, nous avions cheminé lentement sur une route à peine frayée, tantôt encombrée de blocs de rochers, tantôt recouverte d'une épaisse couche de sable où notre convoi engageait ses roues si profondément que les efforts de trois chevaux et les nôtres avaient grand peine à l'en tirer. Mais la douceur de cette nuit du sud, la splendeur des étoiles épanouies, le souffle vivifiant du large qui, par instants, nous arrivait au visage, ce profond silence qui pesait sur la plaine inhabitée ne nous faisaient point songer à la longueur pénible de l'étape.

Vers les quatre heures le ciel s'empourpra, des clartés sanglantes s'allongeaient sur la terre jaune, sur les touffes d'alfa et les jujubiers,

maigres buissons des solitudes. Au bord de l'horizon, tout au ras du sol plat, un globe monstrueux de pourpre sombre échancré par le bas apparut, monta brusquement, éclata en fusées éblouissantes, et la lumière sacrée, une fois de plus, s'épandit sur les choses.

Des oiseaux se mirent à chanter dans la brousse, çà et là des koubbas, tombeaux de quelques vénérés marabouts, bombaient leur dôme blanc sur l'uniformité fauve du sol et plus loin, très loin, comme une barre d'acier trempé, tantôt bleuâtre, tantôt gris d'argent, scintillait par endroits — la mer.

La chaleur humide de cette contrée commençait à nous pénétrer. Brusquement, à la tiédeur de la nuit avait succédé un brûlant soleil et le moindre effort nous couvrait d'une sueur abondante ; mais il y avait si longtemps que nous marchions à travers les sables et nous avions supporté de telles chaleurs dans le désert de Tatahouine et au pays des Troglodytes que nous étions devenus à peu près insensibles à cette température.

Quand nous fûmes arrivés au bord de la mer, l'île de Djerba, l'ancienne patrie des Lotophages, nous apparut à quelques kilomètres au large, comme une terre basse couverte d'une forêt de palmiers : oasis de bronze émergeant du sein des eaux très bleues sous l'azur profond du ciel.

Vous souvenez-vous des vers de l'*Odyssée?*

« Après avoir été portés par des vents contraires neuf jours sur la mer poissonneuse, nous montâmes sur la terre des Lotophages. »

Au dire de ce bavard d'Ulysse le lotus s'épanouit en ce pays enchanté et ceux qui, sur le conseil des indigènes, en ont goûté n'ont plus souvenance de leur patrie, ne désirent plus que vivre sur cette terre bienheureuse, au bord des flots souriants, oublieux du monde, sans soucis et sans regrets.

Depuis l'*Odyssée*, cette légende court les histoires. Les anciens, gens pratiques et qui travaillaient à l'exploitation du touriste gobeur avec autant de maîtrise que les Suisses, avaient mené grand bruit autour de cette descente du Grec artificieux sur un coin de cette île, à Méninx ; sous Auguste, ils montraient encore avec vénération un autel d'Ulysse (1) et quelques autres souvenirs de son passage aux globes-trotters qui parcouraient alors la Tripolitaine et la Byzacène avant de rentrer en Sicile et cela dans des conditions de confort et de sécurité — pour ce qui est du pays turc, — bien supérieures à celles de notre temps.

Dans l'antiquité, Méninx, la capitale de l'île, se trouvait du côté sud en face de la terre d'Afrique, en cet endroit même que nous avions là devant les yeux, à deux milles au large.

(1) Strabon, l. XVII, c. III.

Méninx était une ville phénicienne assez considérable ; agrandie au cours des siècles et entièrement transformée depuis la domination romaine. Sous les Césars une cité dont les vestiges couvrent encore cinq kilomètres élevait, sur l'emplacement de l'antique comptoir karthaginois, des temples, des basiliques, un théâtre, de somptueuses demeures dont les débris jonchent le sol : chapiteaux, fragments de colonnes, frises, entablements, statues mutilées, tout y révèle une vie active, une civilisation assez affinée et l'influence toute-puissante de la grande époque romaine ; mais à part les fondations du mur d'enceinte et de la citadelle, nul monument ne subsiste, assez respecté du temps pour rappeler la grandeur passée : blocs énormes, murs écroulés, marbres fracassés, à travers les oliviers et les palmiers, dans la solitude et le silence, sous le pesant soleil, c'est tout ce que le voyageur reconnaîtra de l'antique Méninx.

Henchir-el-Kantara, — Ruines du pont — disent les Djerbiens en parlant de cet endroit et ces mots peuvent étonner à juste titre, car s'il y a là des ruines, ce ne sont pas à coup sûr les ruines d'un pont, et en ce pays où l'eau du ciel est si pieusement recueillie, où l'on creuse des puits très profonds pour rencontrer une faible source, on ne voit pas bien sur quelle rivière ce pont aurait été édifié, à moins qu'il ne l'eût été sur la mer pour

permettre de passer à pied sec sur la terre d'Afrique et c'est précisément ce que les Romains avaient imaginé.

Entre Méninx et le continent ils avaient construit une chaussée qualifiée de pont par les Arabes, sans grand effort, puisque le fond se trouve à peine à un mètre cinquante, guéable sur tout le parcours qui est d'un peu plus de deux kilomètres. Cette chaussée subsiste encore de nos jours mais recouverte par l'eau et impraticable. Elle marque pourtant le gué des caravanes — Trik-el-Djemal — le chemin des chameaux — pour ceux qui, de la terre ferme ou de l'île, veulent tenter le passage. A mi-chemin de ce bras de mer se dressent les ruines d'un édifice qui marquait peut-être jadis le point d'atterrissement, et que les Arabes appellent Bordj-el-Bab, le fort de la porte.

C'est là, en face de cette île de Djerba, que nous nous trouvions par cette lumineuse et chaude matinée d'été avec nos bagages et nos bêtes. Nous n'avions certes point l'intention, malgré notre désir de voir le pays des Lotophages, de passer ce gué avec de l'eau jusqu'au ventre par amour de l'archéologie : d'ailleurs il n'est pas besoin de se tourmenter : les bateliers Djerbiens avec leur felouque à voile latine sont toujours là prêts à vous offrir leurs services, mais encore faut-il monter

(1) La côte de Djerba a reculé de ce côté-là depuis le moyen âge.

à bord de ces barques qui sont mouillées à quelques encâblures du rivage, dans l'impossibilité d'atterrir sous peine de s'ensabler. On se résigne à ôter ses bottes et à marcher dans l'eau tiède sur le fond de vase tapissé d'algues très douces, ou bien parfois l'on emprunte le dos complaisant d'un batelier.

Il reste à embarquer les animaux et ce n'est pas une mince besogne ; les chevaux assez intelligents montent d'eux-mêmes par dessus le bordage et s'installent dans le seul espace laissé libre entre le mât, les gens et les colis ; les ânes plus récalcitrants font maintes difficultés pour entrer dans l'eau et refusent obstinément, une fois arrivés contre la felouque, d'en franchir le bord ; aussi en est-on réduit à les enlever à la force du poignet et c'est un spectacle vraiment épique que de voir cinq bons musulmans la tête chargée de leur énorme turban, le corps embarrassé dans la djebba, sorte de longue chemise de laine ou de coton, porter leur bourriquot comme un lustre de mosquée et le déposer les pieds liés au fond du bateau. Mais le plus rude est à coup sûr l'embarquement des chameaux.

Ces animaux déjà naturellement stupides et encombrants s'affolent, à peine entrés dans l'eau et ne demandent qu'à regagner le continent, à fuir cette vacillante felouque où l'on voudrait les installer. Pas de planche pour leur ménager la

montée, pas de poulie au haut d'un mât pour les soulever, aucun moyen de leur faire franchir ce bordage, sinon la plus difficile des persuasions. Tour à tour on les supplie, on les accable d'éloquence arabe et de coups ; de la barque, un chamelier se suspend à leur long col qu'il tâche d'attirer à lui, un autre pousse la maigre croupe de l'animal, un troisième, qui ne croit pas moins travailler, fait le plus grand bruit en agitant les bras et en invoquant Mohammed. Cependant la bête effarée, roulant son œil placide, met ses deux pattes de devant dans l'esquif prêt à chavirer, érige son cou pelé, fait entendre d'horribles clameurs, engage une patte de derrière, tombe, se relève, retombe encore, et poussée, tirée, abîmée d'injures, succombant sous la trique, finit par se coucher au milieu de la felouque dans une véritable mare que ses mouvements désordonnés ont embarquée.

Imaginez par là-dessus un soleil incandescent qui se reflète avec une clarté aveuglante sur une eau d'un bleu invraisemblable, un rivage de sable jaune désolé et nu du côté de l'Afrique, en face les palmiers couleur de vieux bronze qui mettent la noble couronne de leur panache au-dessus de Djerba, et vous aurez devant les yeux ce spectacle inoubliable et bien oriental qui est le départ d'un convoi pour la patrie des Lotophages.

Grâce à Dieu, au bout d'une heure de travail,

d'agitation, de cris, de hurlements des hommes et des bêtes nous fûmes casés les uns contre les autres, nous faisant de mutuelles concessions, nous accordant tous, même les dromadaires, dans la crainte de chavirer.

Le pilote, un vénérable turc à tête de vieux forban recuite par un éternel soleil, commanda de hisser la voile. Les deux mousses tirèrent sur l'écoute et la grande toile déployée comme une aile et bombée par la brise, nous partîmes doucement balancés par la houle vers l'antique Méninx.

En cours de route, d'autres barques nous croisèrent : elles s'en allaient au continent avec le même fouillis grotesque et curieux de gens enturbannés, gravement juchés sur des couffins, de petits ânes inclinant les oreilles en signe de terreur et d'un grave dromadaire couché au milieu de tout ce monde, les pattes repliées comme sur le sable du désert, la tête immobile et droite à l'extrémité du long col recourbé et peu à peu, dans l'éloignement, l'image de cette barque, de cette bosse, de cette tête émergeant au-dessus du bordage, sous la grande voile frémissante, faisait songer à quelque monstre formidable, inouï, inconcevable comme l'Apocalypse même n'en a point révélé.

Mêmes scènes véhémentes, mêmes cris des hommes, mêmes hurlements des bêtes à l'arrivée. Cette tranquillité plaisait à tous, et les voilà fort

mécontents de descendre, de se jeter à l'eau pour recommencer l'éternelle route sous le soleil qui darde plus fort dans le sable chaud, à travers l'île de Djerba.

DJERBA. — INDUSTRIE, HABITANTS CULTURES, EDIFICES

Enfin nous avions le pied sur la terre des légendes, des mangeurs de lotus, et au premier aspect elle nous apparaissait ce qu'elle est restée au cours des siècles, un jardin soigneusement entretenu de vingt-cinq kilomètres de longueur sur autant de largeur, où palmiers, olivettes, vignobles, plantations d'orangers, de citronniers, de pêchers, d'amandiers, de figuiers, de caroubiers prospèrent à merveille.

Et le lotus ? demandez-vous, ce lotus déjà cité dans les poèmes homériques comme la principale production de ce pays, presque l'unique nourriture des habitants ? Il semble d'abord qu'il faille éloigner tout souvenir du lotus égyptien, il n'en existe pas un pied dans l'île et peut-être n'y en eut-il jamais. Mais on rencontre fréquemment une sorte de jujubier sauvage, arbrisseau de la taille d'un homme, aux feuilles dures, petites, ovales, légèrement dentées, aux fruits semblables à de grosses prunelles, roux, à la chair pulpeuse et d'une saveur agréable. Sur les bords de la petite

Syrte, les naturels recueillent ces fruits en quantité, aux mois d'août et septembre, époque de la maturité et s'en nourrissent eux et leurs animaux. Cet arbuste, nommé en arabe s'dra et des plus répandus dans tout le sud, représente, selon les autorités les plus renseignées (1), le lotus des textes anciens.

C'est une singularité que de voir une pareille végétation sur une terre en apparence aussi aride ; partout un sol sablonneux et sec, pas de rivière, pas le plus petit ruisseau, mais des puits en quantité, creusés à force de peine par les indigènes qui passent leurs journées à se procurer l'eau nécessaire au moyen d'outres suspendues à une corde glissant sur une poulie et tirée par un chameau ou un âne qui descendent un plan incliné dont la longueur est calculée sur la profondeur du puits.

La population de Djerba peut se monter à 40.000 âmes, à peu près, essentiellement agricole, disséminée sur les terres qu'elle cultive, ou parfois agglomérée dans quelques centres qui ne sont que de grosses bourgades et qui abritent les deux industries du pays, le tissage des couvertures et la fabrication des jarres à huiles et à grains.

(1) Toute cette question sera reprise après un nouveau voyage en juillet 1900 et traitée, ainsi que tout ce qui touche à Djerba et à son histoire, d'après les textes anciens, dans ma thèse latine actuellement presque terminée : *De Djerba insula.*

Les couvertures et haiks de cette île sont réputées pour leur solidité, l'harmonie de leurs teintes, l'heureuse variété de leurs raies de soie multicolore coupant la blancheur éclatante du fond tissé en laine très douce ; on les exporte à Tunis, en Cyrénaïque et jusqu'au Soudan par les caravanes de Tripoli.

Ce tissage est une tradition nationale, si l'on se rappelle que, dans l'antiquité, la pourpre de Méninx valait la pourpre de Tyr, et qu'il y avait en Tripolitaine, dont Djerba dépendait, comme faisant partie du même évêché, un procurator baphii Girbitani (1), provinciæ Tripolitanæ (procurateur des teinturiers gerbiens).

La fabrication des jarres en terre n'est pas moins active que l'industrie du tissage. Les Djerbiens ont conservé fidèlement les formes de l'amphore romaine et ces récipients sont employés dans toute la Régence pour conserver l'huile et les grains. Le centre de ces potiers primitifs dans leur travail se trouve à l'ouest de l'antique Méninx, au bourg de G'lala, pluriel arabe de G'oulla qui signifie un pot, un vase. Ce fut là, d'ailleurs, de toute antiquité, le lieu de cette industrie car il porta le nom de Harès où l'on pourrait aisément reconnaître le radical sémitique « h'rès » qui signifie en hébreu : jarre, poterie.

(1) *Notitia dign.*, c. x., édit. Bœking, p. 49

La population de Djerba est en grande partie composée de berbères autochtones. C'est une grave erreur et qui tient à nos habitudes de généralisation, de croire que tout ce qui porte turban est de race arabe. Entre tous les milliers de types que l'on rencontre en Algérie et en Tunisie, bien peu appartiennent au peuple conquérant et l'examen plus approfondi de la figure d'un Djerbien, par exemple, ne laisse plus de place à ces ignorances grossières. Le type du Djerbien et qui se retrouve moins pur à Sfax et aux îles Kerkeunah est celui de nos Savoyards, de nos Auvergnats et de nos Bretons. Ces hommes ont le crâne rond, la face large, le nez assez gros et ils sont en général petits et trapus. Il n'en est pas moins singulier de constater que leur degré de civilisation, leurs mœurs douces et polies sont de beaucoup supérieures à l'ensemble des Tunisiens. Ces Djerbiens furent toujours très attachés à leur île ; au temps de l'essor du christianisme, d'idolâtres qu'ils étaient, ils se convertirent, eurent des prêtres et des évêques, et menèrent à travers les siècles leur existence laborieuse et tranquille sous leurs palmiers, tout occupés à la culture de leurs jardins. Ils résistèrent énergiquement à l'invasion arabe ; vaincus et conquis au mahométisme, ils demeurèrent pourtant berbères et gardèrent fidèlement leur langue primitive, idiome qui se parle aujourd'hui encore au Mzab, en Kabylie, chez les Krhoumirs.

Ils ont appris l'arabe, comme l'apprend un Européen, et ne s'en servent guère de nos jours que dans leurs relations avec les autorités tunisiennes. Au point de vue religieux, ils sont schismatiques-abadites, suivent les mêmes doctrines que les M'zabites, qui sont les protestants de l'Islam et sont considérés comme hérétiques et même impies par les autres musulmans (1). Leur observance coranique est des plus rigoureuses, du moins en général, et ils n'ont pas l'humeur batailleuse, fanatique

(1) C'est une coutume chez tous les abadites de ne porter ni soie, ni or quand ils font leur prière, mais à Djerba ils poussent la singularité jusqu'à quitter leur *pantalon* en entrant à la mosquée, et à prier en chemise. Nul d'entre eux n'a pu ou n'a voulu me donner la raison de cette coutume. — Il me faut signaler ici une habitude inouïe pour des gens aussi religieux et qui est encore inconnue en Europe : c'est la cynophagie si l'on peut dire, ou la manie de manger du chien. C'est avec une peine incroyable que j'ai pu m'en convaincre car la défense du Coran sur ce point est absolue et les Djerbiens n'aiment point à être pris en faute mais il n'en est pas moins vrai qu'il n'y a pas de mariage sans quelque plat de chien aux pois chiches, aux raisins secs et au beurre fondu. Les fiancées sont tenues d'en consommer en quantité pour engraisser (il n'y a point de belle femme pour un oriental sans embonpoint). Je tiens de mon serviteur, un nommé Salah Gourassa, de Cedouikech au centre de l'île, que la viande de chien est considérée par eux comme remède spécifique contre la syphilis. J'ajouterai qu'à Tripoli, Misrata et Benghazi cette coutume de manger du chien existe plus nettement. Pour Djerba je crois être le seul voyageur qui, après le Dr Bertholoz dans une savante étude sur l'anthropologie de ce pays (l'*Anthropologie* t. VIII), en ait parlé et ait pu en avoir des preuves indéniables. Il est à remarquer que Pline l'Ancien parle quelque part (livre V, 1) d'une peuplade berbère du Maroc appelée canarii parce qu'elle mangeait du chien. Or à Djerba, Tripoli, Misrata, etc., seuls les berbères ont cette habitude.

et prompte à la révolte des tribus algériennes. L'île ne compte point de force armée, l'Européen peut s'y promener une canne à la main, toujours sûr d'être bien accueilli, s'il sait assez d'arabe pour s'entretenir avec les passants. Il faut aussi reconnaître la propreté extrême des Djerbiens, si on les compare aux Juifs, qui, parqués dans le ghetto de la Hara Srira et de la Hara Kebira, non loin d'Houmt-es-Souk et qui vivent, comme c'est la coutume de cette race, dans la plus déplorable saleté. Entassés dans des chambres sans air, ils passent des journées entières assis sur le sol, faisant cuire au milieu de la pièce, sur de petits fourneaux de terre, des pieds de bœuf nauséabonds dont l'odeur effroyable empeste tout le quartier; avec cela, querelleurs entre eux, criards, accablés de vermine, de nuées d'enfants en haillons sordides, de matrones si obèses qu'elles peuvent à peine se remuer, ces gens offrent le plus répugnant et le plus singulier spectacle que jamais fils d'Israël aient donné à un Européen.

Nous nous mettons en route à travers les olivettes et les bois d'orangers, qui se succèdent sous les hautes et élégantes frondaisons des palmiers (1). Çà et là, étincellent les murs blancs de quelque demeure de jardinier, le minaret d'une

(1) Oliviers à Djerba, environ 400,000; palmiers, 300,000; vignes, maïs, sorgho, orge, blé, amandiers, grenadiers, orangers; exportation de 1500 à 2000 tonnes d'huile par an.

petite mosquée et non loin le gros bourg d'Houmt Cedouikech. C'est jour de marché. Les Djerbiens se pressent sur une petite place à la limite du bourg, sous des oliviers centenaires, dont le grêle feuillage projette sur la terre jaune des ombres nettes, comme découpées à l'emporte-pièce sous ce soleil implacable. Les vendeurs d'orge et de blé, les acheteurs, les badauds drapés dans de longues couvertures ou dans des chemises de coton ont la tête protégée par un chapeau de paille orné de dessins en cuir et aussi large qu'une grande ombrelle ouverte. Ces bords ainsi allongés et trop souples pourraient tomber et cacher la vue. Aussi sont-ils relevés par des ficelles attachées au cône central de cette invraisemblable coiffure. Quelques-uns des élégants, non contents de cette protection, portent en plus un grand parapluie de cotonnade bleue comme nos paysans et s'en vont ainsi sur leurs mules ou sur leurs ânes, très graves, dodelinant du chef, sous leurs deux parasols superposés.

Encore quelques kilomètres et nous sommes à Houmt Arbana vers midi, une bourgade comme Cedouikech, sous les palmiers immobiles ; pas un souffle de brise, pas un indigène.

C'est le grand silence endormeur, le moment de la sieste. Dans tous ces villages, les maisons sont souvent construites d'une manière très particulière et que je n'ai revue qu'à Zarzis sur le

continent. Elles affectent la forme d'une chambre très allongée dont le plafond serait une voûte soutenue extérieurement et de chaque côté par des contre-forts comme dans quelques vieilles églises gothiques, avec cette différence que ces contreforts sont pleins et sans élégance. Les deux extrémités de cette chambre sont fermées par un mur vertical triangulaire au sommet percé d'une porte, seule ouverture de l'édifice où le Djerbien installe son ménage et son atelier de tissage primitif. A Houmt-Adjim dans le sud de l'île, les fermes ont un tout autre caractère et présentent l'aspect d'une redoute : elles sont constituées par un parc entouré de murs garnis aux angles de tourelles à base carrée, percées de fenêtres rectangulaires, sortes de meurtrières qui jadis pouvaient servir de défense aux indigènes.

Les mosquées de l'île, toutes réservées au rite abadite qui est celui des Djerbiens et des Mzabites, participent également de ce dernier genre de construction ; elles sont petites, ont la forme d'un rectangle constitué par des murs très épais, recouverts d'une terrasse et surmontés d'un minaret formé d'un lanterneau coiffé lui-même d'une haute pierre conique. Il est à peine besoin d'ajouter que mosquées et maisons, blanchies à la chaux tous les ans, ont un aspect éclatant, sous ce ciel d'un bleu profond et pendant de longs mois immuable. Nous arrivons enfin à Houmt es Souk, tout au

nord de l'île, près de la mer, chef-lieu politique de Djerba et principal centre de la population ; c'est là qu'abordent les voyageurs venus de Gabès, mais encore leur faut-il quitter l'échelle du paquebot à une dizaine de milles au large, car la mer est ici peu profonde et seules les barques à voiles peuvent entrer dans le petit port d'Houmt-es-Souk. Non loin du port s'élève une énorme et massive citadelle, dont les pieds baignent à marée haute dans les flots et qui fut construite au XIII^e^ siècle avec les débris de Girba, ville romaine qui se trouvait à quelque distance du bourg actuel. Cette difficulté d'abordage due aussi à l'amplitude de la marée qui dans les syrtes et sur les côtes de l'île atteint de deux à trois mètres, est une des causes qui éloignent voyageurs et touristes. Et pourtant que de souvenirs antiques ou presque modernes et tragiques n'évoqueraient-ils point sur ce sol où Phéniciens, Berbères, Romains, Arabes, Espagnols ont lutté tour à tour ! Au centre du cimetière chrétien ils verraient une colonne qui rappelle l'ancien « bordj Rious » ou château des têtes, pyramide de crânes d'Espagnols vaincus, dressée par les Turcs en 1560, et qui subsista jusqu'à 1850, époque où, par courtoisie internationale, le gouvernement tunisien la fit détruire.

A El-Kantara près d'Adjim, à G'lala, les ruines sous les palmiers leur rediraient l'antique histoire des civilisations mortes ; et puis, par-dessus tout,

aussi splendide aujourd'hui qu'hier, qu'il y a vingt ou trente siècles, ils verraient cette fête des couleurs, ce ciel de pourpre incendié par le soleil qui se couche derrière la mer violette. C'est aussi l'heure où la marée haute revient frémissante mettre une guirlande d'écume blanche au bas des vieilles pierres rousses de la kasbah, où la brise du large saine et forte fait place à l'accablante torpeur de midi, où sur les terrasses des maisons s'agitent des enfants aux vêtements multicolores, où au seuil des cafés, sur les nattes habituelles, les Djerbiens viennent jouir de cette fraîcheur délicieuse qui les pénètre. La nuit se précipite rapide au crépuscule, étincelante avec son semis d'étoiles, et l'île des Lotophages s'endort au battement des flots tièdes sous le ciel en fête, paré du diadème de ses astres avec ses palmiers, ses olivettes, ses petites demeures blanches ensevelies dans un silence religieux, sur ce coin de terre reculé où l'on oublie si vite l'Europe, la vie moderne, l'humanité fiévreuse comme si l'on avait encore goûté au lotus magique qui ensorcelait jadis les compagnons d'Ulysse.

M. IDOUX.

Tunis, juillet-août 1899.

L'Abbé L. JARROT

DIJON

DU

1er JANVIER 1790 AU 23 JANVIER 1793

LETTRES A UN ÉMIGRÉ

DIJON

DU 1er JANVIER 1790 AU 23 JANVIER 1793

LETTRES A UN ÉMIGRÉ

INTRODUCTION

Les lettres qui suivent ont été écrites du mois de janvier 1790 au mois de mai 1793 par M. Guillaume Gros, procureur syndic de Dijon, à M. le marquis d'Agrain, premier président de la Chambre des comptes, réfugié à Fribourg en Suisse. A partir du mois de mars 1790, M. Gros cesse de les signer de son véritable nom et les fait suivre de celui de Timont; il remplace aussi l'adresse de son correspondant par celle-ci : A M. Bartchevill, négociant à Fribourg, Grand Rue. En général chacune de ces lettres contient deux parties distinctes ; dans la première il paraît comme un agent de ce négociant visitant la Côte-d'Or pour lui procurer des vins, commerce purement fictif, les vins sont des sommes d'argent dissimulées dans des balais ou des objets mobiliers

renfermés dans des fûts extraits à force d'habileté de l'hôtel de la rue Saint-Julien surveillé et mis sous le séquestre. La seconde partie est en écriture invisible ; M. d'Agrain y voit l'état de ses affaires à Dijon, et les difficultés considérables que rencontre M. Gros pour sauver ses biens. Toute cette correspondance nous montre en ce dernier un homme d'une grande habileté. Au mois de mai 1793 il annonce au noble émigré que dorénavant il ne peut plus remplir le mandat qui lui a été confié ; il songe à se mettre en route pour chercher lui-même un refuge à Fribourg, mais la maladie l'en empêche. Il se tient caché pendant la Terreur et meurt à Dijon le 15 décembre 1839.

Le style de ces lettres ne nous permet guère de les présenter comme des monuments de littérature. Quoique écrites par un homme cultivé, elles n'offrent à ce point de vue aucun intérêt ; elles sont brèves, claires, rapides. Au début elles laissent voir des sentiments de réprobation pour les passions et les luttes révolutionnaires ; avec le temps ces sentiments se manifestent de moins en moins ; la violation du secret des lettres, les périls qui grandissent chaque jour commandent une réserve absolue et rendent M. Gros de plus en plus circonspect et sobre dans ses appréciations ; à la fin il hurle même avec les loups, prend la carmagnole et la cocarde du patriote et écrit comme

un de ces fougueux clubistes dont il réprouve cependant d'une manière absolue les excès.

Je ne publie pas ces lettres en entier ; j'en retranche en général ce qui concerne la famille à laquelle elles sont adressées : j'ajoute quelques notes ; certains trouveront qu'il y en a trop et d'autres trop peu ; n'en pas mettre eût rendu la lecture de cette correspondance difficile et peu compréhensible ; en mettre trop offrait le danger de déposer au bas des lettres des choses plus importantes que dans le texte ; il ne faut pas arrêter à tout propos l'esprit du lecteur et, suivant le mot d'un homme d'esprit, offrir aux convives plus de sauce que de poisson.

En terminant cet avertissement, j'exprime toute ma reconnaissance à M. le marquis d'Agrain pour l'amabilité avec laquelle il a mis à ma disposition ses archives et papiers de famille : c'est en les parcourant que j'ai mis la main sur cette correspondance dont je fais hommage à tous les Dijonnais qui s'intéressent à l'histoire de la cité.

Remilly-sur-Tille, 10 janvier 1900.

ANNÉE 1790.

Sommaire. — Le club patriotique à Dijon. — Préparation des élections municipales : les divers candidats. — Défaite des clubistes : M. de Montigny est élu maire de Dijon, M. Guillaume Gros procureur syndic, 27-30 janvier. — Dernier décret du Comité municipal, 18 février. — Installation de la municipalité, 24 février. — Lutte violente des clubistes contre cette municipalité. — Formation d'une société anticlubiste *les Amis de la paix*, 22 mars. — Le *Discours aux Welches* de M. Landes, son arrestation et son évasion, 2-4 avril. — La contribution patriotique. — Activité de M. de Montigny. — Emeute contre les *Amis de la paix*, 20, 21 avril. — Les assemblées primaires à Dijon et dans les villages, 28 avril, 2 mai ; assassinat de M. Filzjan de Sainte-Colombe à Vitteaux, 28 avril. — Fédération des quatre départements de l'ancienne Bourgogne, 18 mai. — Formation du département de la Côte-d'Or. — La misère à Dijon. — Démission des fabriciens de la paroisse Saint-Pierre. — Nomination de délégués pour assister à la Fédération de Paris du 14 juillet. — Installation de la Cour provisoire à Dijon, 21 juillet. — Retour à Dijon des délégués à la Fédération de Paris ; destruction d'armoiries au fronton d'hôtels, 29 juillet. — Nomination des officiers de la garde citoyenne. — Défiance contre la Cour supérieure. — La misère à Dijon. — Troubles à l'occasion du renouvellement partiel de la municipalité. — Election d'officiers municipaux clubistes. — Installation du tribunal du district, 8 novembre. — Progrès de l'esprit révolutionnaire à Dijon. — La cinquième section des *Amis de la Constitution* ou *Club Tussat*; descente au local de cette société, 24 décembre. — Sa dissolution par le directoire du département, 29 décembre.

Dijon, le 5 janvier 1790. — J'ai reçu la lettre et la procuration que vous m'avez fait l'honneur

de m'adresser ; je vous remercie de la confiance que vous voulez bien me témoigner ; j'ose me flatter qne mon zèle et mon activité vous prouveront que je n'en étais pas indigne.

Notre ville est parfaitement tranquille dans ce moment et nous serions assurés de conserver cette tranquillité s'il ne s'était établi un club surnommé patriotique dont M. l'abbé Volfius est président et M. Guyton de Morveau adjoint : c'est un petit Palais-Royal. L'on va s'occuper de l'organisation de notre municipalité ; les clubistes soutiennent que les places de maire, échevins et autres doivent être occupées par leurs membres, c'est-à-dire par les patriotes, et ils travaillent déjà à faire réussir ce projet ; l'on dit hautement que M. de Morveau sera maire, que ce sera au moins M. l'avocat Durande. Les mauvais patriotes, c'est ainsi qu'on nomme les aristocrates et leurs adhérents, se proposent de choisir le maire parmi MM. Surget puiné, de Montigny, Virely et d'Orgeux. Qui l'emportera ? C'est ce que l'événement seul nous apprendra. Les bons citoyens attendent avec le plus grand empressement cette organisation qui fera naître des troubles ou nous fera jouir d'une parfaite tranquillité. Nous sommes aussi dans l'incertitude de savoir si nous aurons à Dijon une assemblée provinciale et des cours supérieures ; Chalon, Autun, Semur, Châtillon ont envoyé des députés à l'Assemblée pour en demander. Quant

à notre ville. elle s'en remet à la Providence et aux lumières de l'assemblée restauratrice du royaume. On a même déjà voulu nous prouver que si nous n'avons ni cour supérieure ni assemblée provinciale, nous ne serons pas moins heureux ; on fera venir des troupes, on établira des manufactures de toute espèce ; on fabriquera des confitures d'épine-vinette ; la noblesse des campagnes viendra s'établir à Dijon et nous serons très heureux. Voilà les ressources qu'on nous prépare, et en attendant bien des gens sont dans le besoin ; beaucoup mourront de faim en courant après le bonheur et surtout après la liberté. Je ne vois pas sans frémir les maux que notre ville s'est préparés dont peu de personnes sont les auteurs et dont beaucoup seront victimes (1).

Dijon, le 1er février.— On a commencé à s'occuper de notre municipalité depuis lundi dernier. La première assemblée composée de cinq districts a nommé des présidents, M. Richard président à mortier, M. de Talmay conseiller, M. de Saint-Edme lieutenant général, M. Jacquinot puîné avocat et M. Petit aussi avocat, puis on a procédé à l'élection du maire (2). M. Chartraire de Montigny,

(1) Sur les divers personnages nommés dans cette lettre, voir *Galerie bourguignonne*, par MM. Muteau et Garnier, et en outre sur les deux frères Jean et Nicolas Surget, Archives départementales, M[c], liasse 73, cote 69 et sur Bégin d'Orgeux, M[c], liasse 69, cote 38.

(2) Sur l'élection de M. de Montigny et de la municipalité, voir

trésorier des Etats, a été nommé à la grande satisfaction de tous les honnêtes gens ; sur 1761 suffrages il a obtenu 1194 voix. Mercredi, à onze heures du soir, une nombreuse députation de tous les corps lui porta les clefs de la ville ; il les refusa, le débat fut long. L'éloquence de M. l'abbé Colas l'a enfin déterminé : « Vous me persuadez, Monsieur ; c'est le chemin de la lanterne que vous me faites prendre. » Toute l'assemblée cria : « Nous périrons tous avant vous pour vous conserver à nos concitoyens. » M. Colas se jeta dans les bras de M. de Montigny ; tous deux fondant en larmes se tinrent longtemps serrés. Tous ceux qui étaient présents à cette scène touchante unirent leurs remerciments et se retirèrent.

Sa nomination a revivifié la ville : il y a eu une illumination générale, on a l'assurance que beaucoup de seigneurs reviendront, car le parti des gens raisonnables augmente tous les jours. Le syndic ou procureur de la commnne a été nommé samedi dernier ; je n'ose vous dire, Monsieur, que le choix est tombé sur moi ; je m'étais d'abord expliqué que je n'accepterais pas cette place qui ne pouvait que me faire un grand tort à tous égards ; cependant mes concitoyens m'ont déterminé par les témoignages d'estime, de con-

Délibérations municipales 1790, fol. 555, 575, 579, 613, 629, Archives municipales de Dijon ; sur sa popularité et la joie causée par son élection, *Affiches de Dijon*, 1790, p. 60, 63.

fiance, d'intérêt public, etc. C'est une forte tâche que j'entreprends dans de tels moments de crise et de trouble, mais je ne négligerai rien pour répondre à l'attente que l'on a et si je n'ai pas la capacité et les talents requis, du moins j'aurai un zèle infatigable, des intentions droites, et je ferai tous les sacrifices possibles pour maintenir l'ordre et ramener la tranquillité dans notre ville. J'espère aussi que nous serons secondés, M. de Montigny et moi, par des échevins du bon bord. L'on dépouille actuellement les scrutins et le choix paraît se fixer sur MM. Virely, Ligeret de Beauvais, Frantin, Thibault notaire, Grand procureur à la cour, Courdier bourgeois, Jodard procureur au bailliage, Dechaux fils médecin, Violle quincaillier, Lebrun maître de poste et Gille négociant. Si cette liste passe, comme on l'espère, la liste des notables passera et le choix est également bon.

Les clubistes ont tout employé pour faire nommer les amis de la Révolution, parce qu'ils espéraient occuper les places de la municipalité et de suite celles des districts et des départements : heureusement leurs projets ont été déconcertés par une simple liste d'honnêtes gens sur laquelle on a jeté les yeux ; d'ailleurs le peuple s'aperçoit qu'on le trompe et qu'il n'est pas aussi heureux qu'on le lui avait promis.

Si la Providence seconde nos efforts, tout ira

bien et notre ville sera peut-être la plus agréable du royaume.

Dijon, le 20 février. — Notre municipalité est enfin composée ; elle sera installée et prêtera serment mercredi prochain. Les échevins sont MM. Thibault notaire, Virely avocat, Courdier bourgeois, Gilles négociant, Violle clincailler, Frantin imprimeur, Ligeret de Beauvais avocat, Jodard procureur au bailliage, Grand procureur à la Cour, Dechaux fils médecin et l'abbé Colas grand vicaire et chanoine de la Sainte-Chapelle; tel est l'ordre de leur nomination (1).

MM. les notables sont: MM. Berbis de Longecourt, le président Richard, Bouillet d'Arlot procureur général à la Chambre des comptes, de la Troche fils maître des comptes, Filzjean de Talmay conseiller d'honneur, Meney trésorier de France, Frécot de Saint-Edme lieutenant général du bailliage, Lemoine curé de Notre-Dame, Jacquinot cadet avocat, Breton avocat, Caillard procureur, Lenoir notaire, Rémond bourgeois, Chardon-Foucherot bourgeois, Enaux chirurgien, Verdin marchand, Millot fourbisseur, Duleu l'aîné entrepreneur, Jomain l'aîné aubergiste, Goisset menuisier et aubergiste, Megnié l'aîné dit Nantua serrurier,

(1) Sur les trois scrutins nécessités par cette élection, les 8, 9 et 16 février, voir Délibérations municipales 1790, p. 613, 629, — et sur l'arrêté du Comité municipal du 18 février, p. 633.

Tardi père charpentier, Millière père couvreur et Rigollier l'aîné cultivateur. Notre comité municipal, qui doit cesser ses fonctions mercredi prochain, a fait imprimer, afficher et publier ce matin un arrêté du 18 de ce mois portant que demain dimanche il serait chanté un Te Deum en actions de grâces de la réunion du roi à l'Assemblée nationale faite le 4 de ce mois, que la milice citoyenne prêterait le serment civique, qu'il y aurait le soir une illumination générale et qu'il serait fait une adresse à l'Assemblée nationale et au Roi au nom du Comité de la garde citoyenne et des trois corps de volontaires (1).

Cet après-midi les six districts composant la commune ont délibéré qu'il serait sursis à l'exécution de cette délibération du Comité (2) jusqu'à l'installation de la nouvelle municipalité. Cet arrêté est une mortification cruelle pour les clubistes dont les chefs sont membres du Comité.

(1) Cf. Adresse des volontaires d'infanterie, volontaires d'artillerie, et volontaires chasseurs à cheval de la ville de Dijon à l'Assemblée nationale, 21 février 1790. (Bibliothèque de Dijon, fonds Delmasse, n° 206, 4 pages.)

(2) Cette remarque n'est pas complètement juste : cinq sections sur six demandèrent qu'il fût sursis à l'exécution du décret : c'étaient celles de l'Hôtel de Ville, des Carmes, de la Halle, du Centre et de Saint-Bénigne ; le district des Jacobins se tut, ce qui équivalait à une approbation au moins indirecte de l'acte du Comité municipal. Ce dernier cassa les délibérations des districts et la cérémonie décrétée eut lieu le dimanche 21 février. On peut en voir le récit, p. 639 et suiv. Registre des délibérations municipales, 1790.

Il y a beaucoup de division dans notre ville, mais les aristocrates forment aujourd'hui les trois quarts. J'apprends à l'instant qu'il se fait une motion dans un des districts tendant à faire une adresse à l'Assemblée nationale pour la prier d'ordonner que les dons patriotiques et le quart du revenu seront versés dans la caisse de la province pour être employés au soulagement des pauvres habitants des campagnes ; ce ne sera que demain que l'on pourra s'occuper de cet objet dans les autres districts.

Dijon, le 2 mars. — Comme votre bastion de la porte Saint-Pierre est toujours ouvert et que la garde en est en possession, Clément clercelier m'a fait voir qu'il y a des planches dans une espèce de serre, qu'il les croit à vous ; si cela est, je les ferai transporter sous une de vos remises après avoir eu vos ordres. J'ai dit aussi à Clément qu'il pouvait planter des pommes de terre, car toute autre chose lui serait enlevée. Je pense qu'il n'y a point d'inconvénient à ce qu'il profite, s'il le peut, de ce terrain inculte ; il ne reste plus qu'un seul arbre et l'allée de marronniers ; tout a été enlevé par les gardes citoyennes (1).

L'on commence à faire les déclarations patrio-

(1) L'hôtel de M. d'Agrain s'ouvrait d'un côté sur la rue des Dames-Saint-Julien actuellement rue Chabot-Charny, et de l'autre s'appuyait sur un bastion de l'enceinte de la ville.

tiques pour le quart du revenu; quoique vous soyez cruellement lésé, ainsi que tous les seigneurs, je crois cependant que votre intention est d'en faire une et je prends la liberté de vous en prévenir.

Notre nouvelle municipalité est en activité et nous avons bien de la besogne; heureux si nos vues et notre zèle ne sont pas en butte aux méchants. Nous nous conduirons bien, je l'espère, et la Providence avec les honnêtes gens veilleront sur nous.

Toute la ville, à l'exception de cent ou cent cinquante personnes, a paru prendre le plus vif intérêt à nous ; notre installation (1) faite mer-

(1) Cette installation eut lieu le mercredi 24 février, suivant le cérémonial traditionnel. Le cortège quitte l'Hôtel de Ville à onze heures du matin ; en tête s'avancent les clercelicrs portant chacun dans un petit sac les clés de la ville, ensuite les trompettes et deux sergents de la mairie couverts de leurs manteaux et portant des hallebardes devant le maire. Après M. de Montigny et la municipalité qui entre en fonctions, le comité dont les pouvoirs expirent, des détachements de la garde citoyenne et la musique. A droite et à gauche des volontaires encadrent le cortège et ferment la marche. Ce cortège fait trois stations, une à Saint-Philibert, l'autre à Saint-Jean et la troisième à Notre-Dame ; à chacune de ces églises le maire est reçu par un discours du curé. Dans cette dernière, après le chant du Veni Creator, la municipalité jure d'accomplir le vœu traditionnel de sainte Anne fait le 10 mai 1631 pour demander à Dieu la cessation d'une maladie contagieuse qui décimait la ville. En vertu de ce vœu les officiers municipaux doivent jeuner la veille de cette fête et la célébrer par la confession et la sainte communion.

Après la messe basse dite par le curé de Notre-Dame, le cortège sort de l'église et reconduit le maire à son hôtel. « Le cortège, dit le

credi a été brillante par le concours de tous les bons citoyens de tous les ordres, et quoi qu'il eût été convenu qu'il n'y aurait point d'illumination, cependant elle a été générale. Les vingt-quatre notables sont ceux dont j'ai eu l'honneur de vous donner les noms ; M. Berbis de Longecourt est le premier.

Notre ville est toujours tranquille malgré les efforts que font les méchants pour en troubler l'ordre et occasionner du tumulte : ils font imprimer des écrits incendiaires, on les distribue dans les campagnes pour les soulever contre les nobles, les riches, le clergé, le tiers état aristocrate, etc. Jusqu'à présent cela ne fait pas d'effet, mais d'un moment à l'autre le feu peut s'allumer, quoiqu'il y ait bon nombre de bons citoyens.

La province ne rembourse aucun contrat cette année, il n'y a point de démarches à faire à ce sujet ; je crains bien que les derniers décrets de l'augustissime Assemblée ne portent coup à son crédit. Le nombre des aristocrates est le plus considérable : il est vrai que les clubistes sont méchants ; ils impriment des horreurs, ils cabalent, ils cherchent à nous tendre des pièges, et de tout

procès-verbal de la municipalité, a marché au milieu d'une foule de citoyens et l'allégresse s'est manifestée par des battements de mains et des cris de vivat qui l'ont accompagné dans toute sa marche. » (Archives municipales de Dijon, Registre des délibérations de 1790-91, verso 2, folio 3.)

cela nous ne redoutons que la cherté du blé (1), sa rareté, et plus encore le défaut d'argent pour en faire emplette.

Les ouvriers, les artisans n'ont point d'ouvrage, ils languissent ; le nombre des misérables s'accroît tous les jours ; c'est ce qui doit donner le plus de soucis. Peut-être la Providence viendra-t-elle à notre secours ; je compte beaucoup sur elle.

La déclaration des biens se continue tout doucement, car je crois que les nouvelles de dimanche qui annoncent de forts impôts ralentiront beaucoup le zèle des patriotes. Inutile de vous indiquer les effets qui seront admis en paiement du quart (2).

Dijon, 23 mars 1790. — Nous n'avons pas ouï dire que les trois ordres du Dauphiné se fussent réunis à Romans. Il est bien vrai que MM. de Bourbon Busset, de Morveau et M. Guiot (3), maire de

(1) La municipalité fait acheter aux frais de la ville 6000 mesures de blé pour l'approvisionnement des habitants ; 2000 mesures seront déposées sur les greniers des Halles, 2000 sur les greniers des Bénédictins et 2000 sur ceux de la Sainte-Chapelle. (Archives municipales de Dijon, Registre de délibérations, 1790-91, verso 8, folio 9, 2 mars 1790.)

(2) Voir ces indications dans les *Affiches de Dijon*, année 1790, page 83.

(3) François Guiot, nommé maire de Semur au mois de janvier 1790, donna sa démission le 13 novembre suivant. (Archives municipales de Semur-en-Auxois, registre de délibérations 1790, folio 94.) — Sur son fils Florent Guiot, voir *Galerie bourguignonne*, de MM. Muteau et Garnier, p. 489.

Semur, père d'un député, sont nommés commissaires pour les assemblées de districts et de département.

Il s'est formé ici hier une société anticlubiste sous le nom d'Amis de la paix ; il paraît qu'elle sera très nombreuse : la première assemblée était composée de soixante-dix membres et avant huit jours il y en aura peut-être plus de six cents. Je souhaite que cela réprime un peu la vivacité des clubistes dont le journal sous le nom de Patriote est souvent incendiaire.

Nous sommes toujours tranquilles ici, mais nous n'osons nous flatter que cela durera toujours, car les amis de la Révolution emploient toutes sortes de manœuvres pour exciter le peuple ; heureusement on les surveille et on les tient un peu en bride. Depuis que nos jeunes gens sont soldats, il ne se passe guère de jours qu'ils ne se battent ; hier quatre d'entre eux commencèrent avec le sabre et finirent par des coups de poings ; ce dernier parti est moins dangereux ; nos braves le préfèrent aux estafilades des armes blanches. Un officier nommé Théodore de Lameth, frère de Charles et d'Alexandre de Lameth députés à l'Assemblée nationale, est venu dimanche dernier à Dijon pour engager nos jeunes militaires à former une coalition avec les autres gardes citoyennes de la Province ; cette coalition aura lieu.

Dijon, 3 avril 1790. — L'on ne dit encore rien de la banqueroute. Je n'ai pas entendu parler non plus du discrédit des contrats sur la Province. Je viens de faire la déclaration patriotique de six mille livres réversible sur M. votre fils (1). Notre tranquillité a été sur le point d'être troublée par la fermentation de nos clubistes : cependant on paraît calme en ce moment ; en tout cas les bons citoyens paraissent très décidés à se bien défendre si on les attaque.

L'on tend à chaque minute des pièges à notre municipalité, mais avec de la prudence et de la modération, je crois qu'il sera difficile de la prendre en défaut. Il est arrivé ici lundi dernier un évènement assez sérieux. Il faut d'abord vous apprendre qu'il a paru un écrit imprimé intitulé Adresse aux Welches ; cet écrit très vigoureux et dans lequel l'on trouve des sorties assez fortes contre l'auguste Assemblée a été attribué à M. Landes (2), avocat, de mince figure, petit, ayant les

(1) Claude-Marc-Armand-Elisabeth d'Agrain, né à Dijon le 25 avril 1773 ; il faisait alors son apprentissage de la vie militaire au régiment de la Fère, à Auxonne, avec le titre d'officier à la suite et sans solde. Muni d'un congé il quitte Auxonne au mois de juin 1790, passe quelques jours à Fribourg près de ses parents et rejoint l'armée de Condé. Il ne rentra en France qu'en 1801.

(2) Pierre Landes, né à Paris, avocat au Parlement de Dijon, mort à Dijon le 7 frimaire an XIV (28 novembre 1805), à l'âge de 52 ans.

L'ouvrage de P. Landes, sorti des presses de Bidault au mois de février 1790, est intitulé *Discours aux Welches*, à Dijon, de l'imprimerie des Aristocrates, 53 pages in-8° ; il y eut une deuxième

deux jambes torses, mais d'un génie caustique et écrivant en bon style. L'écrit fut dénoncé par l'abbé Volfius, MM. Navier, Minard, de Morveau, Gillotte et autres clubistes au procureur du roi du bailliage, lequel fit informer. Après la déposition des témoins la procédure a été envoyée au comité des recherches à Paris et de là au Châtelet qui a lancé un décret de prise de corps contre M. Landes, un décret d'ajournement personnel contre Bidault libraire et trois décrets de « soient ouïs » contre la femme, la fille et un commis de Bidault.

En vertu du décret contre M. Landes, il fut arrêté lundi à six heures du matin étant encore au lit avec sa femme ; deux cavaliers et un huissier le gardèrent à vue ; une vingtaine de jeunes gens du corps des volontaires firent sentinelle à sa porte dans la crainte qu'il ne s'évadât. Un avocat, confrère de Landes, entra auprès de lui, l'assurant

édition datée du 27 mars 1790 ; l'ouvrage, critique très vive des actes de l'Assemblée nationale, eut un très grand succès à Dijon, dans le département et même jusqu'à Paris. L'œuvre fut violemment attaquée par le *Journal patriotique de Dijon*, qui allait jusqu'à dire « On peut regarder cet ouvrage comme les derniers soupirs de l'aristocratie, mais ce sont les derniers soupirs d'un monstre qui expire dans un accès de rage », p. 65.

L'auteur du *Discours aux Welches* répondit par un écrit intitulé : *Lettre très civile de M. Blaise Bazile Nicolème Landes à MM. les gens de lettres, auteurs très peu civils d'un journal prétendu patriotique*, 11 pages in-8°. A ces deux brochures il faut ajouter un travail intitulé : *Adresse de plaintes à l'Assemblée nationale*, par M. Landes, avocat au Parlement de Bourgogne, 1790, 48 pages, sans nom d'imprimeur.

qu'il prenait part à sa position et se plaisait à le croire innocent ; mais il ajouta que s'il était coupable d'avoir fait l'Adresse aux Welches, le jugement rendu contre M. de Favras serait le sien. Une telle apostrophe n'était pas consolante, mais il fallut la dévorer. A midi l'on jugea à propos de conduire M. Landes à la Conciergerie aux cris d'aristocrate, aux battements de mains et aux huées de tous les forcenés. Le même jour à trois heures on jugea à propos de faire conduire ce malheureux de la Conciergerie à la grande prison de la ville ; il avait fait venir une chaise à porteurs, mais on lui refusa d'y entrer ; il fallut faire le trajet à pied ; cependant les huées ne furent plus si fortes, parce que tout le monde fut révolté de ces ignominies. L'accusé arrivé aux prisons de la ville, y passe la nuit du lundi, la journée du lendemain et la nuit du mardi, parce qu'il doit partir par la diligence à Paris, le mercredi, à quatre heures du matin avec un huissier et deux cavaliers. Le hasard veut qu'il ne se trouve pas de place au carrosse : M. Landes demande de partir en poste à ses frais, ce qui lui est accordé. On le met donc en voiture avec deux cavaliers, il sort de la ville mercredi à quatre heures du matin et demande qu'on prenne la route du Val-de-Suzon. En passant au bas de Talant, à trois quarts de lieue de la ville, plusieurs hommes masqués tous en manteau bleu arrêtent la voiture, font descendre les deux

cavaliers ; un des assaillants, le seul qui n'était pas masqué, prend place à côté de M. Landes, fait doubler le pas au postillon, change de chevaux à la première poste et décampe en prenant la précaution de se pourvoir d'un second postillon pour servir de haut le pied afin d'aller plus vite. Depuis mercredi l'on n'a point appris de nouvelles de M. Landes que l'on croit en Suisse ou en Hollande. Dieu l'y conduise.

Le retour à Dijon et le récit des cavaliers et postillons causèrent une sensation bien différente dans les esprits. En général les trois quarts et demi de la ville étaient enchantés de cet évènement, quoique M. Landes fût un personnage isolé et peu connu : mais en revanche les clubistes étaient furieux et enragés, ils voulaient empêcher tous les aristocrates de sortir de la ville. Ils voulaient aussi faire mettre en prison le prévôt de la maréchaussée comme ayant eu connaissance de l'enlèvement, un jeune avocat qui avait prêté son manteau à M. Landes pour partir et le directeur des carrosses parce qu'il n'avait pu donner de place dans la voiture. Après beaucoup de cris et de tumulte, tout s'est réduit à une information qui probablement ne donnera pas beaucoup de lumière.

La société anticlubiste connue sous le nom des Amis de la paix dépasse déjà deux cents personnes; ce sera un point de réunion pour les honnêtes gens.

Dijon, 4 avril 1790. — La contribution patriotique m'a bien l'air de devenir forcée puisque le dernier décret autorise les municipalités à taxer ceux qui ne la feront pas. Je voudrais bien que la vôtre fût faite, mais on ne recevra en paiement que les arrérages et gages qui d'après l'époque ordinaire de paiement doivent être acquittés à la fin de l'année 1790 ; il en est de même des arrérages courants de pension. La majeure partie des citoyens a fait sa déclaration, et je vois que quoique la ville passe pour aristocratique, c'est de toutes celle du royaume qui dans la proportion du nombre de citoyens fournira plus abondamment.

Quoiqu'il y ait ici bien des esprits inquiets et qui cherchent à allumer le feu, néanmoins il y règne de la tranquillité et j'espère qu'elle se soutiendra ; j'en répondrais sans la cherté du grain ; le nombre des malheureux est incroyable.

M. le maire n'a pas besoin de bras ; il se soutient bien par lui-même ; c'est l'homme le plus propre à la chose, il est à tous les bureaux, à toutes les audiences, au jugement de tous les procès, à la police ; il remplit mieux ses fonctions que pas un de nous ; il n'en a encore manqué aucune, pas même les processions, il m'étonne par son zèle, son activité et ses talents. C'est le choix le plus heureux dans les circonstances (1).

(1) Il assiste avec la municipalité à toutes les processions publiques qui se font dans la ville, à celles du dimanche de la Passion le

Il ne faut pas croire la royauté à néant : dans dix ans le roi sera plus que jamais souverain ; l'anarchie commence nécessairement le despotisme, surtout dans un royaume où il n'y aura plus de corps, plus de clergé et plus de noblesse, et où la dette sera celle de la nation.

M. Ranfer de Bretenières est de retour ainsi que M. le premier président (1) ; on commence à revenir et on a raison, pour former les districts et les départements. Il est essentiel de les bien composer ; de là dépend notre salut. Il n'y aura point de banqueroute ni de fouilles dans les maisons. Je commence à ne pas désespérer de la chose publique.

Dijon, le 4 mai 1790. — Le calme de notre ville a été altéré les 20 et 21 avril dernier. En voici le fait. Une société connue sous le nom des Amis de la paix s'était établie et avait loué une mai-

21 mars, du dimanche des Rameaux le 28 ; le soir de ce dimanche, suivant un usage ancien, il fait donner la liberté à un pauvre manœuvre détenu pour dettes et lui fait remettre par le receveur de la ville la somme de trente livres ; à la procession du mardi de Pâques, le 6 avril ; à la procession dite de Saint-Georges, le 23 du même mois ; à une procession générale le 1er mai ; à la procession du lundi de la Pentecôte le 24 mai, etc., etc. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations 1790-91, folios 15, 17, 23, 43, 60.)

(1) M. Ranfer de Bretenières, conseiller-maître au Parlement ; il demeurait rue Saint-Etienne. Le premier président était M. Legoux de Saint-Seine.

son à la ruelle du Château. Il y avait déjà plus de trois cents associés qui ne s'occupaient qu'à faire du bien aux ouvriers et à ceux qui étaient dans le besoin. Les clubistes ont vu cette société avec chagrin, des personnes mal intentionnées ont tourné cette société en ridicule ; on a fait chanter des chansons, etc. ; comme on a méprisé tous les mauvais propos, l'on a payé des gens pour assaillir la maison et les membres de la société à coups de pierres. Le 20 ce ne fut pas grand chose ; mais le 21 la porte fut brisée et enfoncée, les fenêtres et vitres cassées, le grand prévot fut insulté et poursuivi à coups de pierres et même blessé, ainsi que M. le conseiller de la Goutte et plusieurs autres citoyens. La garde requise de s'opposer au tumulte obéit trop lentement, plusieurs volontaires excitaient même à continuer le tapage ; cependant à dix heures et demie du soir le tumulte cessa, et depuis ce moment il n'y a plus rien eu parce que la société ne s'est plus assemblée.

Je fais informer, j'ai déjà fait entendre plus de soixante témoins, je ne sais si j'aurai des preuves, car je connais des gens qui savaient tout, avaient tout vu, qui connaissaient les auteurs et qui ont dit ne rien savoir ; d'autres n'osent pas déposer la vérité parce qu'ils savent que leurs dépositions seront publiques depuis le décret de l'Assemblée nationale ; ainsi je ne reconnaîtrai peut-être pas

juridiquement les auteurs de ces faits ; comme homme je ne m'y tromperais pas (1).

Nos Assemblées primaires ont eu lieu les 29 et 30 avril, 1er et 2 de ce mois ; tous les citoyens actifs y sont allés le premier jour, mais les clubistes avaient disposé les esprits du peuple de manière qu'il se tînt quelque mauvais propos dans chaque district ; leur cabale parut décidée à pousser les choses peut-être trop loin ; cela décida tous les bons citoyens, noblesse, tiers-état bien pensant à abandonner le champ de bataille, au point que la dernière assemblée du district des Minimes, qui devait être composée de quatre cent quatre-vingt-quatorze citoyens actifs, se trouva réduite à soixante-sept seulement ; aussi MM. les clubistes ont-ils tous été choisis comme électeurs. Les principaux sont : MM. Volfius abbé, Navier, Minard, Maret, Trois, Trullard, Musard, Basire, Cadet, Petit, Petetin, et autres aussi forcenés et aussi mauvaises têtes. Si les villages et cantons de la Côte-d'Or ne se liguent pas pour choisir parmi eux les membres d'administration des districts et de département et que le choix tombe sur nos électeurs, je plains la Province. Depuis cette assemblée primaire notre ville se dépeuple. L'assemblée des électeurs se tiendra le 10 de ce

(1) On peut voir le récit des émeutes des 20 et 21 avril dans le registre des délibérations municipales 1790-91, p. 33-36.

mois et le 16 se formera la coalition indiquée ici. Il doit venir des députés de toutes les villes et cantons de la Province ; l'on compte que cela formera près de trois mille hommes ; nous voudrions bien que ce jour-là fût passé. Il paraît que tous les bons citoyens quitteront la ville d'ici là. L'on dresse l'autel de la Liberté au rond du Cours, l'on assure que cela coûtera cinq à six mille livres ; je ne l'ai pas encore vu ni je n'en suis curieux. J'aurais désiré pouvoir m'absenter en ce moment là, mais ma place exige que je reste. L'on a soulevé toutes les campagnes contre les curés et leurs seigneurs. A Vitteaux on a tenu il y a huit jours l'assemblée primaire. M. Filzjan de Sainte-Colombe (1), ancien conseiller, plus ancien d'âge, devait la présider ; un paysan à qui l'on dit qu'il avait fait perdre un procès il y a vingt ans et qui l'avait menacé l'a insulté à l'assemblée, s'est opposé à ce qu'il préside, a prétendu qu'il ne devait pas y être admis, etc., etc. M. Filzjan, pour ne pas occasionner de fermentation, a dit qu'il allait se retirer et à l'instant qu'il était près de sortir il a reçu un coup de bâton qui l'a fait tomber ; alors plusieurs

(1) Cf. *Mercure de France*, 1790. 15 mai : — Lettre de M. du Bois d'Aisy à Guyot de Saint-Florent, député du bailliage ; — *Une exécution populaire à Vitteaux* en 1790, et du même auteur J. Durandeau, *La Révolution en Bourgogne*, *Revue bleue*, 1er septembre et 13 octobre 1894, p. 271 et 469.

de ces malheureux se sont jetés sur lui, l'ont traîné dehors de la salle, l'ont maltraité et lui ont fait souffrir pendant trois heures consécutives les tourments les plus affreux et les plus cruels ; c'est après ces trois heures qu'il a expiré. On a eu la cruauté de laisser son cadavre exposé sur la grande route formant une rue de Vitteaux pendant trois autres heures ; après ce temps on l'a enlevé.

A Semur M. de Damas, M. de Virieu ont été insultés et blessés à coups de pierre ; à Saulieu M. Debadier de Jullenay, un gendre de M. de Flammerans dans un autre village.

Les curés ont presque partout été chassés des assemblées par leurs paroissiens ; celui de Massingy a été blessé à mort, un autre a été tué ; beaucoup d'autres ont été grièvement blessés ; l'on n'a fait distinction de démocrates ni d'aristocrates. Encore si tout ce mal tombait sur les premiers, je le regarderais comme une punition du ciel, car il faut avouer que ce sont les curés qui ont soulevé l'année dernière leurs paroissiens par leurs prônes, leurs discours, leurs écrits., etc. (1).

(1) On sait qu'en général les curés de campagne, véritable tiers état dans l'ordre du clergé, se montrèrent favorables aux idées nouvelles. Ils avaient une grande influence sur leurs paroissiens dont ils partageaient la vie simple et modeste. Au début ils s'illusionnèrent sur les conséquences du mouvement nouveau et lorsque plus tard ils en furent les victimes et durent opter entre le serment de la Constitution civile et les devoirs de leur charge, beaucoup s'arrêtèrent. Nous les trouverons au mois de juin 1792 enfermés au sémi-

Beaucoup d'assemblées se sont tenues dans les églises des villages, les habitants montaient et s'asseyaient sur les autels, proférant les propos les plus indécents et lorsqu'on leur faisait quelques représentations, ils redoublaient d'injures en disant que Dieu ne les entendait pas, qu'il dormait. Eh bien, Monsieur, ce sont des personnes de notre ville qui sont allées de villages en villages, de villes en villes soulever les paysans, et je vous jure qu'ils ont parfaitement réussi.

Il y a eu à Semur une émeute le 29 avril ; toute la population voulait mettre le blé à cinquante sols la mesure ; l'on s'est attroupé, l'on voulait mettre le feu, piller des maisons, etc. (1). Cependant les bourgeois, quoique de partis opposés, ont pris les armes ; on a été obligé de faire feu, des mutins ont été blessés, entre autres deux assez grièvement, cependant pas à mort ; cela a dissipé le tumulte. Avant-hier le peuple de Vitteaux s'est aussi fait donner du blé à cinquante sols. Je ne sais à quel point les choses ont été poussées.

naire Saint-Jean amenés par les gardes nationaux de leurs villages. Le procès-verbal de l'Assemblée du clergé du bailliage de Dijon pour la convocation des Etats généraux nous apprend quel était l'état des esprits dans le clergé en 1789. (Cf. *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Dijon*, année 1886, p. 181.)

(1) Voir sur cette émeute causée par la disette et la misère et sur la souscription qui eut lieu en ville pour soulager les indigents, Archives municipales de Semur-en-Auxois, registre de la municipalité, 1790, 8 et 20 mai.

M. Guiard fils, de Dijon, procureur, a été décrété de prise de corps par la municipalité de Semur-en-Auxois pour avoir parlé trop librement contre l'Assemblée nationale dans un voyage qu'il fit à Semur ; il est parti pour Lauzanne (1).

Dijon, le 11 mai 1790. — Je me hâte de vous écrire pour vous tranquilliser sur le sort de ces demoiselles (2) ; nous ne croyons pas qu'il arrive de tumulte dans notre ville, quoique les esprits soient ou paraissent échauffés, quoique les députés soient réunis au nombre de sept à huit cents pour la formation du département et des districts, quoique nous attendions environ trois à quatre cents hommes de milice citoyenne pour la coalition et le serment qui doit se prêter sur l'autel de la liberté. Nous espérons que les précautions seront prises de manière à ne pas craindre que les émotions que l'on voudrait susciter aient des suites funestes.

En tout cas les mesures ont été concertées aujourd'hui entre ma femme et Madame la supérieure de la Visitation (3) à la vue de votre lettre ; s'il y

(1) Voir une lettre très curieuse de Varenne puîné racontant ce fait à M. Constantin de Thostes. (Archives départementales de la Côte-d'Or, M⁶, 75.)

(2) Il s'agit des trois dernières filles du président pensionnaires au monastère de la Visitation de Dijon.

(3) Pendant l'année 1790, beaucoup de canonniers du régiment de la Fère d'Auxonne sont détachés dans les villes de la région où éclatent fréquemment des émeutes ; nous trouvons de ces détachements à Citeaux, à Nuits, à Cluny, à Seyssel. — On sait que le jeune

avait quelque insurrection, il se trouverait une voiture et des chevaux à la porte du couvent ; ma femme conduirait ces demoiselles à Nuits où l'on est dans la plus parfaite tranquillité, quoique la ville ne soit gardée que par soixante canonniers d'Auxonne ; je ne crois pas qu'il y ait un endroit plus sûr que celui où sont actuellement ces demoiselles et Madame la supérieure vous écrira encore cette semaine pour vous tranquilliser. Si la suite des événements ne permettait pas de rester ici ou dans quelque ville de la province, alors je n'hésiterais pas un instant à vous les conduire moi-même, mais j'espère que nous n'en viendrons pas là.

L'approche du jour de la coalition fait déserter beaucoup de monde, parce que cette cérémonie n'est généralement pas approuvée. Notre munici-

Bonaparte était alors officier dans ce régiment. Voici quel était, au mois d'octobre 1790, l'état de la compagnie de bombardiers dont il faisait partie ; cet état a été dressé à la suite d'une revue que fit le commissaire des guerres pour le paiement de la subsistance et de la masse pendant les mois de septembre et octobre 1790 : Antoine François de Coquebert, capitaine en premier, présent ; Louis Farnèse Platon Hennet, lieutenant en premier, absent, par semestre du 1er octobre, à payer pour un mois ; Napolione de Buonaparte, lieutenant en second, par congé expiré le 16 octobre et du semestre de 1789 à 1790, à la suite d'un congé de quatre mois avec appointements à compter du 16 juin dernier, François Grosclaude, lieutenant en troisième, présent.

Un sergent major, quatre sergents, un tambour, quatre caporaux, quatre appointés, quatre artificiers, vingt-trois bombardiers dont trois apprentifs recrutés tout nouvellement. (Archives châtelaines de Bressey-sur-Tille.)

palité n'est pas d'accord avec l'État-major de la milice citoyenne : en voici la raison. Après que l'État-major eut délibéré de faire une coalition, il vint à la municipalité se concerter pour l'exécution ; il lui demanda notamment qu'elle voulût bien se trouver à la cérémonie, elle répondit que si elle recevait le serment elle irait, mais dans le cas contraire elle ne pouvait ni devait y assister, mais elle consentit d'assister à la messe que l'on convint qui se dirait à Saint-Bénigne. Depuis ce temps l'État-major a jugé à propos de décider que la messe se célébrerait dans le temple à la Liberté qu'il a fait construire au rond du Cours et sans avoir prévenu les officiers municipaux de ce changement, sans avoir demandé permission aux grands vicaires ou à l'évêque pour chanter la messe au milieu des champs dans un temple où l'on a peint la Bastille détruite et beaucoup d'autres sujets analogues aux événements présents, temple où l'on doit ensuite boire, manger, danser, etc., etc. L'on prétend que nous ne pouvons refuser de donner notre consentement, l'on soutient même que l'opinion publique étant que la messe doit se célébrer dans ce lieu, il y aurait à craindre que la tranquillité publique fût troublée si la municipalité persistait dans son refus. Cependant sur son invitation, l'on doit consulter jeudi prochain tous les officiers de la milice nationale citoyenne ; l'on verra quel sera le résultat de cette assemblée dont je vous ferai

part. Vous pouvez compter que les portes de votre maison ne seront pas ouvertes ; les clefs sont chez moi, elles y resteront.

Je crois que nos assemblées seront longues ; l'on débite que les campagnes et les villes s'entendront pour choisir le moins de députés possible à Dijon, mais les clubistes seront assez adroits pour les faire donner dans leurs pièges ou leurs filets.

Dijon, le 18 mai 1790. — Aujourd'hui s'est prêté le serment de la confédération des quatre départements de la ci-devant province de Bourgogne (1) : il y avait environ trois mille députés étrangers, tout s'est passé avec beaucoup d'ordre et de tranquillité ; la messe s'est dite au temple construit au rond du Cours par M. Volfius, aumônier de la garde nationale. Après la messe le serment a été prêté sur l'autel en présence de la municipalité quoiqu'il eût été convenu et délibéré qu'il le serait entre ses mains (2). M. de Buffon a été choisi comme colonel général des gardes nationales des quatre dépar-

(1) Voir les *Affiches de Dijon* de 1790 qui donnent un compte rendu de cette journée, page 117-119, et une brochure qui se vendait alors douze sous intitulée : *Procès-verbal de la Confédération des gardes nationales des quatre départements formant ci-devant la province de Bourgogne et pays adjacents*, in-8°, chez Pierre Causse. Dijon, 1790.

(2) Voir le récit du conflit qui éclata à cette occasion entre la municipalité et l'Etat-major au sujet de ce serment. Délibérations de la municipalité, 1790-91, à la date du 18 mai, folio 55.

tements, il s'en est parfaitement acquitté (1).

Cet après-midi a été plus bruyant ; une partie de la garde nationale, après avoir dansé autour du cheval de bronze, s'est portée au-devant du logis du Roi d'où l'on m'assure qu'elle a enlevé le titre de Palais des Etats. Le café de Chaussenot, sous le nom de café de Monseigneur le prince de Condé, est transformé en café de la Nation ; l'hôtel du comte d'Artois est transformé en hôtel national, la place Moussier en place de la Nation. Je souhaite que la nuit soit bien tranquille et je l'espère grâce aux précautions que nous avons prises de faire redoubler les patrouilles ; il ne s'agit que de savoir si nos réquisitions seront exécutées bien exactement. Comme il y a illumination ordonnée, je fais poser des lampions devant votre hôtel afin qu'il ne soit pas remarqué ni insulté, car des têtes folles ou des polissons suffiraient pour occasionner du trouble. Nos élections pour la formation du département de la Côte-d'Or

(1) M. J. Durandeau semble se méprendre sur le véritable caractère de ce titre donné au fils du grand naturaliste, lorsqu'il écrit (*Revue bleue, la Révolution en Bourgogne*, 13 octobre 1894, p. 473) : « Le fils de M. de Buffon fut élu général des gardes de tout le département de la Côte-d'Or. » C'est des quatre départements de l'ancienne Bourgogne qu'il faut dire ; d'ailleurs cette élection n'eut de valeur que pour la journée du 18 mai ; M. de Buffon passa en revue, sur la route de Plombières près de la Chartreuse, les gardes nationaux délégués des quatre départements, se mit à leur tête pour traverser la ville jusqu'au rond-point du Parc où eut lieu la cérémonie de la prestation du serment fédératif.

sont commencées; il y a déjà deux administrateurs choisis, l'un est M. Chamont, lieutenant criminel de Châtillon, honnête homme à ce que l'on dit; le deuxième est une personne de la campagne châtillonnaise dont on dit aussi du bien : après-demain il y aura douze autres élus. J'ignore si le choix sera bon ; j'en doute, mais je plains ceux qui seront à la tête du département et des districts, car la tâche sera forte. Avant de fermer ma lettre, je vais faire un tour dans la ville pour savoir par moi-même ce qui s'y passe.

Dijon, le 20 mai 1790. — Les confédérés étrangers sont partis ce matin, et notre ville reste absolument déserte ; encore si c'étaient les mauvaises têtes qui la quittent, nous aurions l'espoir de voir revenir les bons citoyens, au lieu que je prévois que le peu d'honnêtes gens de notre ville, noblesse, clergé et bourgeoisie vont quitter, en sorte que nous allons nous trouver dans un beau village. Il n'est rien arrivé la nuit du 18 au 19, ni hier. Je vous avoue que je suis enchanté que le moment de la Confédération soit passé ; ce qui nous afflige, c'est l'avance faite au nom de Condé dont je vous ai mandé le détail.

Il est question de l'imposition des six derniers mois de 1789 pour les prévilégiés. Pour y satisfaire, la municipalité a fait afficher un proclamat portant que MM. les privilégiés voudront

bien faire par eux-mêmes ou par procureurs la déclaration de leurs propriétés et facultés mobilières situées dans la ville et territoire de Dijon, à l'effet d'asseoir l'imposition des six derniers mois de 1789, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale.

Dijon, le 10 juin 1790. — Personne ici ne fait travailler parce qu'il ne reste pas à la ville trois maisons de condition ; aussi la misère est-elle extrême. Notre municipalité distribue du pain à plus de six ou sept cents familles qui n'ont rien pour subsister ; aussi y a t-il beaucoup de maladies, surtout de fièvres malignes, putrides : quelques-uns de ceux qui sont morts étaient couverts de pourpre ; malgré la crise de la maladie le nombre des morts n'est pas sensible.

Vous ne connaissez peut-être pas encore, Monsieur, tous les membres qui doivent composer le département et le district. En voici les noms : MM. Ravelet, bourgeois à Aisey-le-Duc ; Chamont, lieutenant criminel à Châtillon ; Bonnet, avocat à Saulieu ; Cottin, procureur du roi à Arnay-le-Duc ; Chauvot, notaire à Gemeaux ; Edouard, avocat à Beaune ; Gallois, à Montigny ; Guényot, lieutenant criminel à Semur ; Rameau, avocat à Mémont ; Navier, avocat à Dijon ; Arbey, bourgeois à Bligny ; Gelot, bourgeois à Seurre ; Pignan, marchand à Premières ; Martin, notaire à Genlis ; Bé-

guin,avocat à Baigneux-les-Juifs; Moingeon cadet, avocat à Arnay-le-Duc ; Mugneret,bourgeois à Beaune ; Minard, avocat à Dijon ; de Surenne, chevalier de Saint-Louis à Saint-Thibault ; Gautherin, avocat à Flavigny ; Gillotte, avocat à Nuits; Hernoux, lieutenant civil à Saint-Jean-de-Losne ; Maldan, négociant à Savigny-sous-Beaune ; Petitjean, avocat à Beaumont-sur-Vingeanne ; Virely, propriétaire à Ecutigny ; Chaussier, propriétaire à Curtil; Marchand, propriétaire à Tichey; Couturier, négociant à Saint-Broing-les-Moines; Lambelin, marchand à Fixin ; Rochet,négociant à Voulaines ; Blanot, propriétaire à Liernais ; Beau, marchand à Larrey ; Chenevoix, avocat à Auxonne ; Jobard, marchand à Arconcey ; Rolle,propriétaire à Châtillon ; Petit, avocat à Montbard; M. de Morveau, procureur général.

District. — MM. Maret, voyer de la ville de Dijon ; Petit,avocat à Dijon ; Renaudot,notaire à Gilly ; Quillardet, laboureur à Ouges ; Demorey, marchand au Val-de-Suzon ; Rouhier, notaire à l'Etang; Musard, maître de pension au collège de Dijon; Bazire cadet,commis aux Elus ; Jacquemard, laboureur à Arceau ; Benoît, laboureur à Urcy ; Martenne,laboureur à Marandeuil ; procureur syndic du district, M. Trullard,ancien syndic de Dijon. Les membres du département s'assembleront le 16.

Voici un événement auquel vous prendrez sûrement intérêt. Vous savez qu'Heurtey père, ancien marguillier, avait été renvoyé parce qu'il était toujours pris de vin et qu'il n'était pas exact dans sa perception. Son fils avait été nommé à sa place. L'année dernière ce fils quitta la ville, il a été absent environ trois mois, étant débiteur de la fabrique d'environ deux cent cinquante livres. Le nommé Bordot, domestique de M. Leroy, curé de Saint-Pierre, avait été nommé à sa place ; il s'est parfaitement bien conduit pendant dix mois que nous l'avons eu. Le 30 mai dernier, le fils Heurtey a fait assembler cinquante à soixante paroissiens sur le cimetière, sans convocation ni publication au prône ; à cette assemblée Heurtey a été réhabilité. Le lendemain 31, nouvelle assemblée pour procéder au revêtissement de l'inventaire qui dura jusqu'à une heure après minuit ; l'on força M. le curé de donner son adhésion à la destitution de son marguillier ; il essuya de très mauvais propos de quelques paroissiens ; bref l'on remit Heurtey fils en place et il exerce actuellement ses fonctions.

Nous fabriciens nous nous assemblâmes le lendemain pour former une délibération contre ce qui avait été fait ; nous ajoutâmes que les paroissiens seraient assemblés le lundi 7 juin pour recevoir nos comptes et nous donner des successeurs, attendu que nous n'entendions plus exer-

cer nos fonctions. L'assemblée se tint, elle fut composée de cent vingt-sept votants presque tous du faubourg ; elle fut fort tranquille, sans doute parce que nous en imposâmes et que nous fîmes taire quelques-uns des plus forcenés, en annonçant qu'il fallait chasser de l'assemblée ceux qui interrompraient les votants ou qui tiendraient de mauvais propos. Nous annonçâmes notre démission ; quelques-uns s'élevèrent pour s'y opposer, mais nous tînmes ferme ; en conséquence l'on a procédé à l'élection de quatre fabriciens qui sont M. Forey, massier de la Sainte-Chapelle, grand bavard et le premier imbécile de la paroisse, ne sachant ni parler ni écrire, mais crier sans savoir ce qu'il dit ; M. Valée, épicier, clubiste et de la compagnie des artilleurs : c'est en dire assez ; un autre fabricien est un sieur Pautenier, laboureur au faubourg, et un sieur Perrier, aussi laboureur, tous deux honnêtes gens.

Le lendemain 8 juin, j'ai rendu mes comptes et j'ai remis à mon successeur M. Forey une somme de 5935 livres que j'avais entre les mains ; ce compte a été rendu aux nouveaux fabriciens en présence de huit auditeurs du nombre desquels étaient un savetier et un sergent de la mairie. Le même jour, ces Messieurs vinrent nous faire visite et nous remercier au nom de toute la paroisse. L'état major de notre milice nationale ainsi que le club cherchent toujours à tracasser la munici-

palité, mais nous tenons ferme et nous avons même fait défense à la garde d'emprisonner aucun citoyen et au geôlier d'en recevoir aucun dans les prisons sans l'ordre de la municipalité ou du procureur de la commune.

Dijon, le 7 juillet 1790. — L'on vient de nommer les députés qui doivent aller à la Fédération de Paris. Dijon en fournit vingt; le choix est tombé sur des clubistes, à trois où quatre près. Si Paris pouvait les conserver longtemps, mais il nous en resterait encore beaucoup trop pour espérer être heureux (1).

Le département et le district ne cessent de tourmenter la municipalité ; ils parlent et écrivent en despotes et paraissent vouloir dominer comme des tyrans ; je suis assuré qu'avant peu ils feront regretter l'ancien régime à leurs adhérents eux-mêmes.

J'ignore en quel temps la voiture Bauma pourra partir; je lui remettrai des noix confites (2), votre fermier de Montigny-sur-Vingeanne m'en devait envoyer une petite boîte pour la Saint-Jean, il m'a manqué de parole.

Les élus sont toujours en séance : ce sont eux

(1) Sur la manière dont ils furent nommés, voir Archives municipales de Dijon, Registre de délibérations de 1790-91, séances des 21 juin, 25 juin, 2 juillet, p. 83, 89, 94.

(2) De l'argent; il s'agit ici d'un voyage pour Fribourg. — Bauma est un homme d'affaires du marquis d'Agrain.

qui doivent faire les impositions de cette année. Il n'y a rien de nouveau ici ; les députés à la Confédération de Paris partiront demain matin.

Dijon, le 22 juillet 1790. — Je n'ai pas un instant à moi, le département, le district, l'Etat-major, le comité militaire réuni, les clubs nous donnent de la besogne. Je présume que la cour provisoire supérieure pourra aussi se réunir aux autres pour nous tenir en activité : si cela est, nous tâcherons de faire face à tout et je crois que cela ne sera pas difficile parce que nous suivons la voie droite qui est toujours la plus courte. La cour provisoire est entrée hier sans aucun fracas ; il n'y a encore que neuf membres, savoir quatre de Dijon qui sont M. Trullard, avocat, président ; M. Petitot et M. Drouard, conseiller au bailliage, trois de Châtillon, deux de Chalon et un de Bourg ; les autres ne sont pas encore arrivés ; l'on prétend même que Semur, Autun, Trévoux ne veulent pas accepter. Je ne suis allé au Palais ni hier ni ce matin, parce que mon intention est de ne suivre aucune affaire en ce tribunal à moins que je n'y sois forcé en défendant, parce que je ne pourrais refuser de paraître sans compromettre les intérêts de mes clients ; au surplus je suis bien décidé à rendre les pièces à tous ceux à qui je pourrai pour éviter d'aller au Palais.

Nous sommes assez tranquilles ici ; il n'en est

pas de même à Lyon : j'ai encore fait illuminer votre façade le jour de la Fédération.

Dijon, le 31 juillet 1790. — Il faut beaucoup de prudence dans ce moment, car nous avons un peu de fermentation en notre ville à raison de l'arrivée de nos confédérés (1). Jeudi dernier, jour de cette arrivée, il y eut plusieurs aristocrates du Tiers-Etat insultés ; deux ont été obligés de partir, ce sont MM. Testard, procureur à la cour et Marlet, sculpteur; on voulait les lanterner. Le soir l'on a abattu les armes des hôtels de MM. d'Allerey, de la Goutte, Violet de la Faye, de la Vaivre. Richard père, Meney, Moussier; heureusement l'on s'est borné à ces seuls excès qui paraissent avoir été excités par une ordonnance du département affichée le même jour au matin (2).

Aujourd'hui les fédérés de Mont-Jura sont arrivés; l'on prétend qu'on leur a réservé de semblables exploits à faire; cependant je crois qu'ils

(1) Il s'agit du retour des délégués qui avaient assisté à la Fédération de Paris, le 14 juillet 1790 : ils rentrèrent à Dijon le 29 juillet. (Cf. *Affiches de Dijon*, p. 159.)

(2) Archives municipales de Dijon, délibérations de la municipalité 1790-91, p. 265. La municipalité sur la fin du mois de novembre 1790 fait changer le cachet et timbre de la ville ; ils portent dorénavant pour légende ces mots : Municipalité de Dijon; l'écusson est décoré de trois fleurs de lis et enferme ces mots : La loi et le roi (Archives municipales de Dijon, id., p. 268); sur cette destruction des signes de féodalité soit à Dijon, soit dans le département, voir Archives départementales, M[e], liasse 53.

seront raisonnables, à moins que les Dijonnais ne les excitent, car ils ont un commandant sage et prudent.

Dijon, le 23 août 1790. — Je n'ai pas entendu dire qu'on ait fait des protestations particulières ici contre le décret du 19 juin. J'en ai vu plusieurs faites par des députés de l'Assemblée nationale insérées dans *l'Ami du roi* et la *Gazette de Paris* ; au surplus je crois ces protestations très inutiles parce que jamais les engagements non volontaires ou forcés n'ont pu être considérés comme obligatoires. Je ne m'aperçois pas que vous soyez plus en vue ici que les autres familles.

Il n'y a rien de nouveau : tout est tranquille. L'on a nommé dimanche dernier les officiers de notre garde citoyenne ; le choix est tombé pour la plus grande partie sur des aristocrates ; il y en a deux tiers contre un tiers de clubistes ; ces derniers sont un peu battus de l'oiseau, ou du moins ils en ont l'air, mais l'intrigue, la mauvaise foi leur fait tout braver.

M. de Bretenières a été volé dans son château de Bretenières ; on lui a pris du linge et des effets, je ne sais pour quelle valeur.

Dijon, le 12 octobre 1790. — Quoique je n'aie pas mis le pied au Palais depuis l'établissement de l'auguste Cour supérieure, mes confrères pa-

triotes ont pris à tâche de poursuivre des arrêts contre mes clients ; ce qui, joint à ma place orageuse de procureur de la commune, ne me laisse pas un moment de repos : j'espère que vendredi 15 nous serons débarrassés de ce tribunal contre lequel tout le monde crie depuis environ un mois, à raison des arrêts qu'il a rendus. Les avocats les plus patriotes sont indignés ; hier l'un d'eux déclara qu'il ferait signifier des protestations contre l'arrêt qu'il pourrait rendre dans une cause où cet avocat demandait une remise qu'on lui contestait.

Samedi il y eut dispute entre M. le président Trullard et les conseillers à l'occasion d'une audience que le président avait fait frapper trop tôt ; il y eut de gros mots et le président finit par se retirer ; cependant il rentra l'après-midi sans doute parce qu'il craignait de perdre ses douze francs.

Nous avons eu lundi un détachement de quarante et un soldats du régiment de Chateauvieux ; il est parti pour les galères.

Tout est passablement tranquille ici en ce moment, mais ce qui donne de très vives inquiétudes à la municipalité, c'est l'approche de l'hiver, le manque d'argent, le défaut d'ouvrage pour toutes les classes d'artisans et journaliers (1) ; nos en-

(1) La municipalité fait tout ce qu'elle peut pour soulager cette misère ; voir l'état de distribution de pain aux habitants pauvre-

nemis profitent de ces circonstances pour animer le peuple contre les aristocrates et contre nous. Le département et le district voudraient en venir à taxer les riches pour soulager les pauvres et procurer du travail ; le district surtout veut que l'on taxe les émigrants ; la municipalité, qui craint que l'on ne soit forcé d'en venir à ce point, a fait publier un avis pour engager tous les citoyens à fournir des secours pour faire travailler ; M. Chartraire de Montigny a déjà donné six mille livres avec lesquelles on a établi quatre chantiers à pioches, mais ces six mille livres sont bientôt mangées quoiqu'on ne paie la journée que seize sols ; nous avons cent dix ouvriers qui font quatre-vingt-huit livres par jour, non compris les piqueurs à quarante sols. Mais au moyen de ce sacrifice, nous tenons le peuple dans un état de tranquillité qui nous rassure puisqu'il voit que c'est nous qui le payons et que nous faisons tous nos efforts pour le rendre moins malheureux ; cependant si l'on ne vient pas à notre secours, nous aurons tout à craindre de la misère et des scélérats, mais nous comptons sur nos concitoyens et nous désirons qu'ils nous mettent dans le cas d'éviter, de retarder la taxe.

pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 1790. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations 1790-91, p. 178, 222.)

Dijon, le 11 novembre 1790.—Un engorgement considérable dans les affaires de la municipalité absorbe tous mes instants; nous y restons communément jusqu'à dix heures, et onze heures et quelquefois jusqu'à minuit. Tous les jours des informations à faire, tous les jours des querelles avec le département, avec le district, avec l'Etat-major et le comité militaire (1), des inculpations, des réprimandes non méritées, etc.; tout cela nous tient dans une activité un peu fatigante, mais elle est nécessaire pour maintenir la tranquillité de la ville, car de temps à autre il y a des scènes assez violentes entre les aristocrates et les démocrates (2), et ce qui les rend plus fréquentes c'est l'approche de l'élection d'une partie des officiers municipaux et des notables. Il paraît que les deux partis se forment bien distinctement, en sorte qu'à chaque instant il peut arriver quelque événement, mais la municipalité veille à tout autant qu'il est en elle. L'on vient de tirer au sort pour

(1) Dans une délibération du 27 octobre 1790, l'Etat-major et le comité militaire de la garde nationale de Dijon s'élèvent contre le maire qui à leur avis donne trop facilement des passeports, ce qui suppose pouvoir soustraire les gens suspects à la surveillance de la garde nationale. Ils se plaignent aussi de ce que la municipalité, sans tenir compte du décret de l'Assemblée nationale qui abolit les armoiries, met les armes de la ville en tête des proclamations qu'elle fait afficher. (Archives départementales de la Côte-d'Or, M^{e}, 52.)

(2) Le procès-verbal de la séance municipale du mardi 2 novembre 1790 nous fait connaître une de ces émeutes.

savoir quels officiers municipaux et notables sortiraient (1). Le sort a conservé MM. Thibault, Courdier, Gilles, Ligeret, Frantin et l'abbé Colas officiers municipaux, et pour notables MM. de Longecourt, Verdin, de Ruffey, de Talmay, Caillard, Enaux, Millot, Tardy père, Dulcu l'aîné, Jomain l'aîné, Menier dit Nantua l'aîné et Bretin.

Dijon, le 20 novembre 1790. — Tout est tranquille en ce moment, les élections municipales se font ; les deux premiers jours les aristocrates paraissaient avoir le dessus, mais les menaces et les propos les ont découragés, tandis que les manœuvres, l'argent, le vin, les promesses ont attiré les mercenaires, beaucoup d'ouvriers, les jardiniers, laboureurs ; on leur a remis des billets qui contiennent les noms de MM. Leroux, chirurgien ; Champy, directeur des poudres et salpêtres ; Tartelin, apothicaire ; Vaillant de Meixmoron fils et Bruet, teinturier, tous démocrates ; l'on dépouille actuellement le scrutin et il paraît certain que MM. Leroux, Champy et Vaillant sortiront au premier.

Vous concevez combien les fonctions municipales vont devenir pénibles ; joignez à cela que MM. Thibault, Ligeret, Gilles et Courdier donneront leur démission et qu'ils seront probablement

(1) Voir sur ces diverses opérations le registre des délibérations municipales 1790, fol. 228, 229, 254, 255, 257, 262, 263.

remplacés par des patriotes ; il paraît aussi que le substitut du procureur de la commune sera un personnage de néant tant par sa conduite que par ses sentiments ; dans ces circonstances je vois qu'il faudra redoubler de prudence et de patience ; s'il devient impossible de faire le bien, il faudra quitter la partie (1).

Un autre inconvénient, c'est que notre souscription de bienfaisance n'ayant presque rien produit, l'on va être forcé de taxer les citoyens pour venir au secours des malheureux. M. de Montigny se ruine pour les faire travailler : il lui en coûte près de cinq mille livres par mois et le nombre des misérables augmente.

Nos juges de district ont été installés le jeudi 8 de ce mois (2) ; on avait demandé une illumination générale, c'étaient les patriotes qui avaient fait la pétition ; la municipalité a eu la fermeté de refuser, car elle prévoyait qu'il en pourrait résulter de grands désordres si quelques aristocrates n'avaient pas illuminé et qu'on eût cassé quelques vitres ; heureusement le refus a produit bon effet en ce qu'à peine vingt personnes ont éclairé leurs façades ; en revanche il y a eu des sérénades données aux

(1) Les cinq candidats indiqués dans cette lettre furent élus : le substitut du procureur fut M. Rénon ; voir registre de délibérations municipales, p. 228, 229, 254, 255, 257, 262, 263.

(2) Voir le récit de cette installation au registre des délibérations municipales 1790, fol. 246, 247, 250.

juges et comme les musiciens étaient accompagnés de plus de quatre-vingts volontaires, de nos clubistes et de beaucoup de cotillons patriotiques, il s'est fait des hurlements qui ont effrayé bien des gens, car il était onze heures du soir. Cependant il n'y a pas eu d'insultes, on s'est contenté de chanter la chanson : Ça ira, les aristocrates à la lanterne.

Dijon, le 14 décembre 1790. — M. Gros commence cette lettre en annonçant à son correspondant que grâce à son frère, député du Boulonnais à l'Assemblée, il a reçu un mandat de 996 livres 9 sols montant de la pension de M^me^ d'Agrain, mais qu'elle sera payée en papier actuellement seule monnaie de la ville. Il continue en ces termes :

Je ne vous envoie pas les quittances sur la province, parce que M. de Matigny n'aura l'état que pour le 25 de ce mois, peut-être plus tard, parce que c'est aux commissaires des départements qui composent la ci-devant Bourgogne à le dresser et que je les crois très embarrassés.

Il y a toujours ici quelques incidents entre les deux partis ; les explosions sont très peu de chose ; Dieu veuille que les esprits très aigris et les deux partis en opposition ne nous livrent pas à des scènes d'horreur ; malgré nos journaux incendiaires, malgré la calomnie, nous sommes encore respectés, mais les démocrates sont si perfides et d'une mé-

chanceté si atroce qu'on ne peut pas espérer de tranquillité.

La tragédie de Brutus jouée il y a huit jours occasionna une rixe qui ne fut rien et qui pouvait être sérieuse (1).

(1) On avait troublé la représentation par les cris de « Vive le roi, Vive la reine », spécialement au moment où l'ambassadeur de Porsenna appelle au sénat le serment de fidélité qu'il a juré au roi. Voir un long rapport à ce sujet aux délibérations municipales, 1790, p. 278-280. 7 décembre.

ANNÉE 1791

Sommaire. — Translation de la Sainte Hostie à l'église Saint-Michel ; notification par la municipalité du décret qui supprime les chapitres, 8 janvier. — La publicité des séances municipales est décrétée. — Changements dans les noms des rues de la ville. — Le cousin Condé. — Le serment schismatique à Dijon. — Enlèvement d'un médaillon de Condé, janvier. — La situation financière à Dijon au commencement de février. — Election de Volfius comme évêque constitutionnel, 15 février. — Arrestation et séjour des tantes de Louis XVI à Arnay-le-Duc, février-mars. — Popularité du maire de Dijon. — Installation de Volfius, 22 mars. — Election des curés constitutionnels. — Troubles à l'église Saint-Nicolas. — La première lettre pastorale de Volfius, 1er avril. — Réponse de M. l'abbé Dillon. — Expulsion des Chartreux. — Changements dans les noms des rues. — On brûle le souverain Pontife en effigie, 11 mai. — Les processions des Rogations à Dijon. — Persécution contre les prêtres et les religieuses. — Réponse à la lettre de M. Dillon, 12 mai. — Création d'un club de femmes, 14 juin. — Arrivée à Dijon de la nouvelle de l'évasion de Louis XVI, 22-23 juin ; troubles causés par cet événement. — Arrêté du Directoire concernant les enrôlements volontaires, 30 juin ; son exécution à Dijon. — Excès des volontaires à Plombières, 7 août. — Création d'un club d'enfants. — Nomination de leurs officiers par les enrôlés volontaires. — Election des députés de la Côte-d'Or à la Convention. — Proclamation de l'acceptation par le roi de la Constitution, 25 septembre. — Départ de deux bataillons de gardes volontaires dijonnais, 28-30 septembre ; excès qu'ils commettent à Langres. — Voyage de M. d'Agrain à Paris pour la liquidation de sa charge, octobre. — Suppression de la garde aux portes de la ville. — La municipalité s'oppose à une représentation théâtrale le jour de la Toussaint. — Elections municipales à Dijon, novembre. — M. Minard

refuse la charge de maire ; et successivement MM. Cassière et Mauguin celle de procureur-syndic. — M. Champagne le Romain est élu maire, M. Delachère, procureur-syndic.

Dijon, le 6 janvier 1791. — Tous les jours nous avons des orages à essuyer ; peut-être le calme arrivera-t-il, mais quand ?

Je vous apprendrai que le 24 décembre dernier, il y a eu un petit événement qui n'a occasionné aucun mal à qui que ce soit, mais qui a fait sortir plusieurs citoyens de la ville ; quelques-uns sont peut-être près de vous.

Voici le fait en deux mots. Il s'était formé une société sous le nom de cinquième section des amis de la Constitution ; cette société s'assemblait chez un sieur Tussat près Saint-Michel, elle augmentait chaque jour : il y a apparence qu'elle donnait des inquiétudes aux patriotes. En conséquence on fit courir le bruit qu'il pouvait y avoir quelque dépôt d'armes dans la maison de la société : on porte plainte au département qui envoie investir la maison sur les cinq heures du soir, il députe en même temps à la municipalité pour la prévenir d'aller visiter s'il n'y avait pas des armes avec invitation de s'emparer de celles qui se trouveraient ainsi que des papiers de la société. La municipalité en obéissant demanda qu'il y eût avec elle des commissaires du département et du district, ce qui fut accordé. On ne découvrit pas un

canon, pas un fusil, pas un pistolet, ni lames ni épées, ni bayonnettes, ni boulets, ni cartouches, mais on trouva un tableau sur lequel étaient inscrits deux cent cinquante-neuf membres de la société, plusieurs listes intitulées : liste des bons patriotes, liste de ceux sur qui on peut compter, etc. etc., un projet de règlement en cinq articles, un projet de discours à prononcer au grand club si on lui eût envoyé des députés, un volume des décrets de l'Assemblée nationale et d'autres papiers de peu de conséquence ; tout a été saisi et déposé au département. La liste complète ou plutôt les noms inscrits sur le tableau ont été lus sur la place Royale (1) : plusieurs communautés d'arts

(1) Aujourd'hui place d'Armes. — Le club Tussat fut dissous par un arrêté du Directoire du département en date du 29 décembre 1790. La municipalité composée moitié d'aristocrates, moitié de clubistes depuis les élections partielles du commencement du mois, perdait chaque jour son autorité et son crédit. Instruite dans l'après-midi du 31 décembre que les clubistes ont l'intention de lire du balcon de Bidault où sont proclamées les nouvelles à l'arrivée du courrier, la liste des personnes qui font partie de la cinquième section des amis de la Constitution, elle comprend combien une telle action peut provoquer de troubles et compromettre la tranquillité publique et envoie en toute hâte avertir le Directoire du département pour qu'il s'y oppose.

La liste des clubistes se réunissant chez Esprit Tussat, menuisier, comprend tout ce qu'il y a à Dijon de plus honorable, on disait alors de plus aristocrate. On n'y compte que quelques nobles, la plupart avaient déjà émigré, un certain nombre de prêtres, des hommes de lois, des hommes d'affaires et des gens de tout corps de métier. Le bruit causé en ville par la descente au club Tussat, le 24 décembre, fut considérable. Le lendemain 25, nouvel attroupement devant la

et métiers se sont assemblées et ont délibéré que les membres inscrits sur le tableau n'entreraient plus aux assemblées pour y partager les honneurs attachés au corps, mais qu'ils paieraient toujours les répartitions et qu'ils ne seraient reçus qu'après avoir été se rétracter au département. L'on annonçait même qu'on ne laisserait plus monter la garde à tous ceux qui étaient de la société comme n'étant pas dignes de porter les armes ; plusieurs membres ont été insultés dans les rues, et pour comble la société a été dénoncée au comité des recherches ; en attendant, le tribunal de district a été chargé d'informer sur la dénonciation du district. Jusqu'à présent il n'y a pas eu de décret décerné ou du moins on ne le connaît pas.

Dijon, le jeudi 13 janvier 1791. — Depuis ma dernière lettre nous avons été continuellement assemblés matin et soir. Le 8 de ce mois la municipalité a, en conséquence des ordres du département, procédé à l'installation de la Sainte-

maison Tussat ; deux bandes de jeunes gens de 12 à 20 ans entourent cette demeure et occupent les alentours ; l'une composée d'environ cinquante personnes est postée devant la maison, rue des Juifs ; l'autre d'environ quatre-vingts, du côté de la cour du sieur Tussat. MM. de Macheco frères sont insultés, d'autres habitants sont aussi injuriés, on jette des pierres et des boules de neige à M. Tussat et contre sa maison dont plusieurs vitres sont cassées. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité, année 1790, p. 300, 303, 305, 308, 309, 310, etc.)

Hostie de l'église de la Sainte-Chapelle en celle de Saint-Michel (1). La cérémonie s'est faite avec une piété exemplaire ; elle a fait verser bien des larmes aux âmes sensibles.

De retour à la Sainte-Chapelle, les officiers municipaux ont notifié au chapitre le décret qui supprime les chapitres ; l'on a apposé les scellés et fermé l'église ainsi que celle de la Chapelotte ; l'on a aussi notifié le décret à Messieurs de la cathédrale, aux chanoines de Saint-Jean et de Notre-Dame avec invitation de ne plus faire l'office canonial et de ne plus porter l'habit de chanoine (2).

(1) Se conformant à une instruction de l'Assemblée nationale, adressée au département le 19 octobre 1790, le Directoire de la Côte-d'Or prend un arrêté chargeant la municipalité de se concerter avec M. Regnault, curé de Saint-Michel, pour le transfert de la Sainte Hostie à l'église Saint-Michel. Les chanoines de la Sainte-Chapelle déclarent, dans une lettre au département, qu'ils ne donnent aucun acquiescement à ce transfert et ne cèdent qu'à la force. Le curé de Saint-Michel et son clergé exposent qu'ils ne peuvent accepter l'Hostie miraculeuse sans l'autorisation de l'évêque qui est seul juge en cette matière. Les quatre vicaires généraux, MM. Dillon, Jannon, Voïsin et Colas, devant l'impossibilité de résister, permettent le transfert qui, fixé d'abord au vendredi 7 janvier, n'a lieu que le lendemain 8, à 9 heures du matin ; les préparatifs nécessités par cette cérémonie n'avaient pu être faits à temps. (Archives municipales de Dijon, registre 1790-91, pages 313, 316, 319, 332, 333. Voir aussi *La Sainte Hostie de Dijon*, par M. l'abbé Sellenet, Dijon, E. Jobard ; lire spécialement le récit de cette translation, p. 32-37.)

(2) Archives municipales de Dijon, registre 1790-91, pages 319, 325, 330, 331, 332, 340, 341. On trouve à ces pages un état des biens de ces différents chanoines qui est particulièrement détaillé pour les chapitres de la Sainte-Chapelle et de la Cathédrale.

Ces actes ont été bien cruels à faire ; en mon particulier j'aurais désiré pour beaucoup que le département eût exécuté lui-même la commission au lieu de la déléguer à la municipalité.

Viendra ensuite l'exécution du décret concernant le serment des ecclésiastiques ; il a été publié et affiché ce matin et de dimanche en huit le serment devra être prêté. M. l'abbé Volfius s'est déjà inscrit pour le prêter, l'on croit que son exemple sera suivi par très peu de personnes ; c'est l'événement qui nous apprendra le nom de ceux qui se réfèreront au serment prêté à l'église ; je crains seulement qu'on ne se livre à quelques excès vis-à-vis des ecclésiastiques qui refuseront ; l'on croit qu'aucun curé ne le prêtera.

L'on surveille avec une exactitude étonnante ; l'on craint ici plus que partout des contre-révolutions ; l'on fouille tous ceux qui arrivent, il règne une liberté bien vexatoire ; l'on fait reprendre les armes à une partie des habitants des campagnes ; malgré ce zèle tout le monde se plaint de la misère.

Dijon, le 27 janvier 1791. — Je n'ai qu'un moment pour vous écrire parce que j'assiste au conseil général de la commune qui devient perpétuel ; contre la teneur des décrets, le département a ordonné que tout membre aurait le droit de faire des motions étrangères aux objets pour lesquels il serait convoqué. Grâce à cette permission, il y

a eu sur-le-champ une motion tendant à ce que les assemblées soient publiques (1) ; comme les nouveaux notables sont les plus nombreux, la publicité a été décrétée. Dès la première séance, l'on a mis en délibération des objets très délicats tels que le changement de la porte Condé qui s'appelle aujourd'hui porte de la Liberté sur laquelle seront inscrits les Droits de l'homme ; cette inscription a fait faire des plaisanteries, notamment que c'était de bonne heure qu'on mettait les droits de l'homme à la porte. La rue de Condé s'appelle rue de la Fédération ; la rue Fleury, rue de Mably ; la rue Macheco, rue Desiles, tué à Nancy ; la place Moussier, place de la Commune et le cours Fleury, cours J.-J. Rousseau (1).

Tous les jours on voit éclore de nouveaux phénomènes. Une singularité plaisante, c'est que M. Chaussier, marchand de bois, ayant été cité il y a quelques jours au bureau de paix, s'y transporte à deux heures, heure indiquée ; on lui dit

(1) Pour les faits contenus dans cette lettre voir : au sujet de la publicité des séances, registre des délibérations municipales 1790-91, p 335, du conseil général de la commune 1790, p. 65, 66, *Journal patriotique*, n° du 18 janvier 1791 ; au sujet de la composition du bureau de paix, registre des délibérations municipales, p. 28 ; des changements dans les dénominations des rues, registre des délibérations du conseil général de la commune en 1791, p. 68, 69, séance du 17 janvier ; de l'action de quelques paroissiens de Saint-Pierre contre leur curé, même registre du conseil général de la commune, P. 77 et registre des délibérations de la municipalité 1790-91, p. 350.

de revenir à quatre, il y retourne, mais comme il y avait beaucoup d'affaires à concilier, les membres du bureau lui représentent qu'il pouvait aller à ses affaires et qu'il suffirait qu'il revînt à dix heures. M. Chaussier, qui avait dîné en compagnie et dont la tête était montée, leur parla d'une manière très vive, et après quelques colloques il dit à MM. du bureau qu'il espérait que bientôt le cousin Condé viendrait les balayer avec sa cravache. Ce propos n'est pas tombé et l'on ne parle plus aujourd'hui que du cousin Condé.

Nous n'avons eu ici que neuf jureurs dont deux fonctionnaires publics seulement, qui sont l'abbé Volfius et l'abbé Melchior, tous deux professeurs au collège, trois mépartistes, l'un de Saint-Michel M. Beaudet, le deuxième de Saint-Jean M. Tarnière et le troisième de Saint-Philibert M. Michaut, plus à Saint-Jean un abbé Nouvellier, mauvais sujet et un religieux de Citeaux défroqué, à Saint-Philibert un bénédictin nommé dom Champagne et à Saint-Pierre un abbé Girardot simple diacre auquel on a refusé la prêtrise à la dernière ordination. Seize à dix-sept paroissiens de Saint-Pierre se sont assemblés pour demander que M. Leroy notre curé soit remplacé et tenu de déloger. Je ne sais ce que deviendra cette ridicule pétition dont M. Petitot ci-devant conseiller au bailliage, M. Valée, épicier, M. Forey, bourgeois, cour d'Epoisses, M. Beaupoil, arpenteur, même

cour d'Epoisses et la femme du sieur Forey, vinaigrier, étaient les principaux moteurs. Excusez mon griffonnage ; j'écris au milieu de deux cents personnes.

Dijon, le 1er février 1791. — Je viens d'assister à un conseil général de la commune et j'en sors avec des crispations de fureur, si je puis me servir de cette expression. Imaginez qu'un membre nommé Sauvageot a fait la motion de rédiger une adresse au département tendant à abattre le médaillon de M. le prince de Condé qui se trouve à la pyramide construite sur le bord du canal. Je ne vous rappellerai pas tous les motifs que l'on a donnés pour faire admettre cette motion ; il suffit de dire que l'on accuse le prince d'avoir dit qu'il entrerait en France en ennemi, qu'il exterminerait les patriotes, que c'était un tyran, etc , etc.

Un autre membre a fait un amendement tendant à ce que l'image en bronze dont il s'agit fût fondue, qu'il en fût fait de la mitraille dont on chargerait le canon qui serait pointé contre le tyran M. de Condé, auquel lui l'auteur de l'amendement se chargeait de mettre le feu, dût-il périr un quart d'heure après. C'est un M. Raimbault qui a fait cet amendement. Je vous laisse juge de l'impression qu'ont fait ces deux motions sur les esprits des deux partis ; l'assemblée était nombreuse, la salle était pleine et elle contient au moins cinq à

six cents personnes. M. Richard, ci-devant de Ruffey, a parlé avec un courage, une vigueur vraiment héroïque. M. le maire ne lui a cédé en rien de sorte que, malgré les déclamations séditieuses de M. Pille et de M. Bizouard, la motion et l'amendement ont été rejetés. Cette séance a été extrêmement orageuse ; ma tête s'en ressent, elle a des espèces de convulsions. Cependant il faut convenir que le public a été assez sage ; à des huées et à des applaudissements près, il s'est contenu dans les bornes (1).

M. de Bourbon-Busset, commandant pour le roi, a été cité au bureau de paix ; il y a paru avec M. Guyton, procureur général syndic du département ; pendant deux séances le premier s'est

(1) Les patriotes s'acharnaient d'une manière toute spéciale à détruire ce qui à Dijon rappelait le souvenir des princes de Condé. Le 3 décembre 1790, à la séance du Conseil général de la commune, M. Sauvageot, un des notables, fait une motion demandant la radiation des inscriptions de la porte de Condé. MM. Richard de Ruffey, Chartraire de Montigny et l'abbé Colas essaient de s'opposer à cette mesure ou du moins d'en atténuer les effets. Le Conseil général déclare qu'il y a lieu de délibérer sur leurs amendements et que le département va être consulté à ce sujet par l'intermédiaire du district.

A la séance du 17 janvier 1791, le Conseil général délibère que la déclaration des Droits de l'homme et du citoyen sera substituée aux inscriptions qui sont sur la porte Condé. Une souscription publique à vingt sols par personne est ouverte pour payer cette dépense qui fut d'environ 1.200 livres. (Archives municipales de Dijon, registre du Conseil général de la commune, 3 décembre 1790, p. 52 ; 17 janvier 1791, p. 67, 68 ; 20 janvier 1791, p. 73, 74.)

défendu avec une sagesse digne de son nom : j'ignore ce que deviendra cette affaire.

Je ne me rappelle pas si je vous ai mandé qu'un M. Beaudet, mépartiste de Saint-Michel, ayant prêté serment, quoique non fonctionnaire public, M. Lambert, mépartiste de la même église, qui avait désigné M. Beaudet pour son héritier, a révoqué son testament le lendemain du serment et deux jours après il est mort. Voici un quatrain fait à cette occasion :

Lorsque par devant la commune
Beaudet jura pour son malheur
C'était trop de perdre l'honneur
Sans encore perdre la fortune.

Dijon, le 15 février 1791. — Il est difficile de trouver ici de l'argent à moins de quatre à cinq et demi pour cent en échange d'assignats, et cela est encore plus cher lorsqu'il est question de se procurer de l'or. M. d'Arlod m'a dit hier qu'il ne fallait pas hésiter à donner cinq pour cent lorsqu'on procurait des louis en échange d'assignats, qu'il savait que c'était le plus bas taux.

L'on a nommé aujourd'hui mardi un évêque pour la Côte-d'Or ; M. Volfius, professeur de rhétorique, frère de l'un des souverains (1), a réuni au pre-

(1) Ce souverain est Alexandre-Eugène Volfius, avocat au Parlement, député du Tiers-Etat aux Etats généraux, né à Dijon le 17 juin 1743, mort le 16 thermidor an XIII, 4 août 1805. L'élection de

mier scrutin la majorité des suffrages ; il avait pour compétiteur un M. Bouillotte, curé d'Arnay-le-Duc, député à l'Assemblée nationale. En conséquence, l'on a sonné les cloches de toutes les églises et demain ce sera la réception de M. le second évêque. Je suis obligé de quitter ma lettre pour aller apaiser du bruit que l'on fait pour forcer de sonner à la cathédrale.

Dijon, le 1er mars 1791. — Vous savez peut-être déjà que l'on a arrêté ici, au bureau des messageries, des malles d'argenterie ou vaisselle plate de M. de Longecourt, et le même jour on a arrêté encore deux barils d'argent au même bureau ; le zélé patriote Boudet, contrôleur des messageries, a rendu ce service à la nation ; les malles et barils sont déposés au département jusqu'à nouvel ordre.

Le médaillon en bronze de M. de Condé placé au bas de celui du Roi à la pyramide du canal a été enlevé d'après une pétition des clubs de cette ville adressée à MM. les commissaires des quatre

son frère comme évêque constitutionnel eut lieu par scrutin individuel et par appel nominal ; sur 439 votants, J.-B. Volfius obtint 342 voix ; il y eut 10 bulletins nuls ; le reste des suffrages se répartit sur différents noms. Le lendemain, à 10 heures du matin, proclamation de l'évêque intrus par M. Claude-Bernard Navier, président de l'Assemblée départementale depuis l'avant-veille dimanche 13 février. (Archives départementales de la Côte-d'Or, M², liasse 4, cote 1.)

départements formant l'ancienne Bourgogne. Il est déposé au département et l'on assure qu'il doit être fondu.

Mesdames tantes du Roi, parties de Paris le 19 février, ont été arrêtées à Arnay-le-Duc. M. de Narbonne qui les accompagnait est sur-le-champ reparti pour Paris, a obtenu un décret de l'Assemblée nationale, un ordre du Roi pour laisser voyager Mesdames. M. de Narbonne est venu faire part au département de la main-levée des personnes de Mesdames ; il est retourné à Arnay-le-Duc, croyant qu'elles allaient continuer leur route. Cependant sans égard pour le décret, pour l'ordre du Roi, pour le consentement du directoire du département, la commune d'Arnay-le-Duc a jugé à propos de consigner Mesdames dans la ville et de faire garder à vue M. de Narbonne afin qu'il ne retournât pas à Paris. Il a seulement la faculté de parler à Mesdames en présence de quatre fusiliers nationaux. Pour soulager la garde d'Arnay-le-Duc, le département a envoyé ici trente volontaires commandés par MM. Borthon, Pille, Sauvageot et Raimbault, tous très bons et trop zélés patriotes ; vous concevez que Mesdames seront très bien gardées. Cependant M. Guyton et un administrateur du département sont partis ce matin pour aller à Arnay rendre, dit-on, la liberté aux tantes du Roi ; mais comme la commune a envoyé un courrier à Paris, l'on présume qu'on attendra

son retour. Je ne me permets aucune réflexion sur ces différents événements (1).

La ville de Moret avait déjà tenté de s'opposer au passage de Mesdames, mais les chasseurs de Lorraine en garnison à Fontainebleau se sont rendus à Moret et ont forcé le peuple à laisser partir les tantes du Roi. L'Assemblée nationale veut savoir par quel ordre le détachement de Fontainebleau a agi.

Notre ville est dans un état désagréable ; on ne parle que de détruire les aristocrates ; le café Richard est le foyer des motions jacobines, mais avec de la prudence et de la patience on voit tous les jours s'écouler sans événement fâcheux. La municipalité et particulièrement M. le maire sont dans une position désagréable.

M. de Bourbon-Busset est à Paris, il a écrit ces jours derniers sans annoncer son retour. Le député que la Chambre des Comptes a envoyé à Paris pour la liquidation des offices est M. Cinq-fonds qui s'en occupe sans relâche.

Je ne dis rien du nouvel évêque si ce n'est qu'il reçoit chaque jour de très mauvais propos dans

(1) Sur le voyage des tantes du Roi, Mesdames Adélaïde et Victoire, voir *Annales d'Arnay-le-Duc*, par Lavirotte, 1837, pages 306-311 ; *Moniteur universel*, n° du 22 février 1797, particulièrement pour l'épisode de Moret ; archives départementales, M[e], liasse 48. — Cette liasse contient toutes les délibérations émanées de la municipalité d'Arnay-le-Duc, du district de la même ville, du directoire de la Côte-d'Or et beaucoup d'autres pièces concernant cette arrestation.

les rues ; il y a plusieurs chansons contre lui et notamment une charade que voici :

En moi tout est mauvais, le centre et les extrêmes;
Divisé, réuni, j'inspire les dégoûts.
Comment donc, cher lecteur, se trouve-t-il des fous
Qui veulent m'élever à des honneurs suprêmes ?
Mon premier de la corde est la route ordinaire
Mon second de mépris est un terme usité,
Mon troisième un impie sectaire,
Et mon tout un excommunié.

M. le curé de Saint-Pierre vous remercie de votre attention et de vos offres obligeantes ; il m'a dit n'avoir nul besoin dans ce moment. Personne ne le tracasse quant à présent, tandis que bien des gens sortent de l'église quand ils voient que ce sont des jureurs qui doivent dire la messe.

Dijon, le 5 mars 1791. — Nous avons eu jeudi dernier une petite alerte qui a mis toute la garde en armes et la ville en mouvement par le trop d'importance que MM. du district et département y ont mis. Vous savez que M. de Montigny a fait travailler pendant cinq mois et demi jusqu'à quinze cents ouvriers par jour. Ce trop grand nombre de personnes ayant paru donner des inquiétudes, on a décidé que l'on n'emploierait plus que quatre cents ouvriers et que ce serait le bureau général de charité qui aurait l'inspection et paierait les journées ; M. le maire a donné à ce

bureau une somme de six mille livres. Le nouvel atelier devait commencer hier vendredi quatre, mais le jeudi matin soixante à quatre-vingts ouvriers se réunirent au-dessus du bourg d'où ils se transportèrent partie devant l'Hôtel de ville et partie sur la place Royale. Leur projet était de demander au département de laisser M. le maire maître de les faire travailler pendant le mois de mars. Ils expliquaient assez hautement qu'on voulait les priver d'un travail qui les faisait subsister et que sans M. de Montigny ils mourraient de faim. Les corps administratifs prirent un peu la peur ; ils firent appeler le corps des volontaires à pied et artilleurs ; l'on chargea les canons qui sont déposés dans la cour où siège le département, l'on garda toutes les avenues des salles où il tient ses séances ainsi que celles du district, les passages, cours, etc., la garde bourgeoise patriote prit les armes ; M. de Montigny, qui fut instruit de ce qui se passait, se rendit seul au milieu des ouvriers, leur parla raison avec fermeté et dignité : il fut écouté, applaudi et dissipa les groupes. Il parcourut plusieurs fois la ville et tout est resté tranquille. L'on n'a employé hier et aujourd'hui que quatre cents ouvriers ; les autres n'ont plus rien dit.

Mesdames tantes du Roi, ont dû partir hier d'Arnay-le-Duc ; deux commissaires du département, MM. Guyton et Hernoux étaient allés

faire exécuter le décret et l'ordre du Roi. Malgré cela, les gardes nationales et le peuple avaient résisté ; il a fallu de nouveaux ordres et une proclamation du département pour obliger à rendre la liberté à Mesdames et à M. de Narbonne que l'on a gardé à vue sans lui laisser la faculté de voir Mesdames.

Le détachement de la garde nationale volontaire de Dijon n'est pas encore de retour. Il se commet bien des vexations sous le nom de liberté.

Dijon, le 29 mars 1791. — L'abbé Volfius s'est fait installer (1) mardi dernier en qualité d'évêque de la Côte-d'Or ; il occupe l'ancien évêché ; son clergé était peu nombreux à ce que l'on m'a dit, car j'étais absent, mais il y avait en revanche beaucoup de bayonnettes ; il y a eu beaucoup de charges d'artillerie ; toutes les cloches ont sonné pendant plusieurs jours. Les curés de la ville au nombre de trois et ceux des campagnes pour le district de Dijon, au nombre de vingt-cinq, sont élus ; ceux pour Dijon ont été choisis, l'un de

(1) Cette installation, annoncée aux habitants par une proclamation, eut lieu, le 22 mars 1791, à l'église cathédrale.

Volfius commence son ministère constitutionnel en assistant le soir même, à cinq heures, à la cathédrale, à un Te Deum solennel pour remercier Dieu du rétablissement de la santé de Louis XVI. (Archives municipales de Dijon, registre 1790-91, pages 427-429 ; *Affiches de Dijon* an. 1791, p. 87, 135, 143 ; *Journal patriotique* an. 1791, p. 76, 77, 79, 105.)

Chalon, l'autre d'Orléans et le troisième de Paris : je ne les connais pas non plus que ceux des campagnes. Beaucoup de ceux qui n'ont pas juré sont dans la détresse et presque dans la misère. L'on a établi une souscription pour venir à leur secours, je vous prie de me mander vos intentions à cet égard, attendu que vous ne me fixez pas la somme que vous entendez être remise pour ces malheureuses victimes.

M. Foulon, vicaire de Saint-Nicolas, a été décrété de prise de corps et il est dans les prisons de la Conciergerie pour avoir débité dimanche dernier un prône qu'il avait déjà fait en 1788 ; ce jour-là fut pénible pour la municipalité, car il y eut une insurrection assez violente et l'on sembla profiter du moment où nous avions douze à quinze cents gardes nationales des campagnes comme il en vient tous les jours de fêtes et dimanches au département pour prêter des serments (1).

Les trois quarts de la ville font actuellement leurs pâques : l'on fait faire aussi les premières communions avant l'installation des curés. Nous avons ici de temps en temps des rixes (2) qui

(1) Voir archives municipales de Dijon, registre des délibérations du Conseil municipal, année 1791, p. 417, 421, 423-425 ; *Journal patriotique*, an. 1791, p. 106.

(2) Le registre des délibérations municipales signale une émeute à la messe militaire de Saint-Michel le 20 mars, et une rixe à la comédie le 26. (Registre 1790-91, pages 430, 435, 437.)

mettent continuellement la municipalité en mouvement, mais l'énergie et la sagacité de M. le maire aplanissent toutes les difficultés. L'évêque constitutionnel a fait aujourd'hui un catéchisme à la cathédrale où il a reçu des enfants de toutes les paroisses ; il avait tous ses grands vicaires au nombre de douze. Il a prêché dimanche à la messe et l'après-midi le prédicateur qu'il a nommé prêcha ; il avança, à ce que l'on assure, que l'on devait excuser les attentats auxquels le peuple se portait dans les temps de trouble. Je ne garantis pas le fait, quoique deux personnes me l'aient répété.

Dijon, le 23 avril 1791. — Nous avons tous les jours des scènes désagréables et qui peuvent mettre la ville dans quelque échauffourée. Vous avez peut-être appris que M. Volfius a fait une lettre pastorale (1) à laquelle M. l'abbé Dillon a

(1) Il s'agit ici de sa première lettre pastorale donnée le 1er avril 1791. Quelques jours après arrive dans le département une lettre datée de Paris du 7 ; c'est une vigoureuse protestation de l'évêque légitime M. Desmontiers de Mérinville qui déclare nulle la nomination de Volfius, illégitime et sacrilège la consécration qu'il a reçue à Paris ; défense aux ecclésiastiques du diocèse de le reconnaître, d'assister à ses cérémonies et aux fidèles de recevoir les sacrements des prêtres intrus. La lettre pastorale de Volfius motiva aussi une énergique réponse d'un prêtre du diocèse, l'abbé Henri Dillon ; *Lettre à M. Volfius*, sans nom d'imprimeur, datée du 13 avril 1791, 31 pages in-folio, Bibliothèque de Dijon, F. Delmasse, 1510 ; *Journal patriotique* 1791, p. 156.

répondu, à ce que j'ai ouï dire, d'une manière victorieuse.

Cette réponse que je n'ai pas encore vue est imprimée et signée de l'auteur. Le jour qu'elle a paru, l'on s'est ameuté, l'on a été aux portes de M. Dillon, on voulait le prendre et le conduire en prison. Cependant nous sommes parvenus à dissiper l'attroupement. L'on a alors dénoncé l'écrit à l'accusateur public et le lendemain on l'a brûlé sur la place Royale, devant la porte de l'auteur et sur la place du Morimont ; l'on portait une espèce d'effigie de M. Dillon pendue. L'auteur de la Réponse ne s'est pas effarouché, il s'est mis à sa fenêtre à l'instant que l'on venait de faire l'expédition à sa porte et sur les cinq heures du soir il passa sur la place Royale où il eut le bonheur de ne pas être insulté. L'on ne sait ce que deviendra l'information, mais il paraît décidé à ne pas s'échapper et à subir la prison s'il est décrété.

Hier l'on a insulté les gens soupçonnés ou convaincus d'aristocratie : deux huissiers ont été frappés, l'un est très maltraité, il a reçu un coup de sabre sur la tête et il a le corps meurtri au point que le chirurgien n'a pas cru devoir le saigner ; plusieurs autres personnes ont été insultées dans les rues. Des groupes se promènent en criant qu'il faut exterminer les aristocrates, les pendre, etc., etc. Les ecclésiastiques non jureurs sont persécutés ; l'on a obligé les curés de

Notre-Dame, de Saint-Jean et de Saint-Michel à déloger dans les journées de vendredi et samedi, veille des Rameaux ; ils ont obéi (1).

L'on n'a encore rien dit aux quatre autres curés relativement à leurs presbytères, toutefois une partie de Saint-Pierre s'est assemblée pour délibérer si on ne mettrait pas les meubles du curé dehors ; néanmoins ce projet n'a pas eu son effet et il est encore dans sa maison, mais ni lui, ni ses confrères, ni les vicaires, ni les mépartistes d'aucune paroisse, à l'exception de trois jureurs, ne font plus de fonctions dans leurs églises ; tous ces prêtres allaient dire leurs messes dans les communautés, mais l'on a fermé mercredi toutes celles d'hommes, l'on a chassé les religieux de leurs maisons. Les pauvres Chartreux notamment ont

(1) Un arrêté du directoire du département du 6 avril 1791 enjoint aux curés et vicaires de la ville qui n'ont pas prêté serment de cesser leurs fonctions ; notification de cet arrêté leur est faite ainsi qu'aux fabriciens de leurs églises respectives. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité, p. 444, année 1790-91.)

Nouvel arrêté du directoire du département du 13 avril 1791, qui invite la municipalité à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les presbytères de Notre-Dame, de Saint-Jean et de Saint-Michel puissent recevoir les nouveaux curés constitutionnels : MM. Simon pour Notre-Dame, de Montéléon pour Saint-Michel et Gellet l'aîné pour Saint-Jean. La municipalité fait transmettre cet arrêté à MM. Lemoine, Brion et Regnault avec invitation de s'y conformer. A la suite d'une lettre adressée le 27 avril 1791 par le directoire du district à la municipalité, la même mesure est étendue aux curés des autres paroisses de la ville.

été expulsés d'une manière affligeante pour le cœur le moins sensible, ils s'embrassaient en se quittant et plusieurs ne savaient où ils iraient souper et coucher : de bonnes âmes se sont empressées de les recueillir ; M. Enaux en a pris deux. L'on annonce que les églises des communautés de femmes seront incessamment fermées et qu'il ne sera permis qu'au seul desservant de dire la messe pour la communauté seule et sans qu'aucune personne du dehors puisse entrer à l'église. Les sœurs grises sont menacées d'insultes si elles ne vont pas à leurs messes de paroisses ; elles prirent le parti dimanche dernier de s'absenter de leurs maisons à l'heure de la messe ; l'on craint pour demain et les autres jours.

Jeudi dernier dans un conseil général de la commune, les amis de la Constitution ou clubistes ont envoyé une députation pour proposer de changer les noms de plusieurs rues (1). L'on a affecté notamment de changer celles qui portaient les noms de monastères ou églises qui y étaient placées. Voici la liste des anciens noms et ceux que ces rues vont porter ; la place des Cordeliers se nommera place Mirabeau ; une nouvelle rue qui communiquera de ladite place au rempart, s'appellera rue Turgot ; une autre petite rue plus bas,

(1) Registre des délibérations du conseil général de la commune, année 1791, p. 102-104.

rue Franklin ; la rue Chapelotte, s'appellera rue Voltaire ; la rue au Comte, rue d'Assas ; la rue Saint-Julien, rue Chabot-Charny ; celle des Ursulines, rue Chancelier-l'Hôpital ; la petite rue Saint-Jean, rue Brulard ; la rue de l'Oratoire, rue Bossuet ; la rue Chanoine, rue Jeannin le président ; la rue Saint-Fiacre, rue Vauban ; la rue du Grand-Potet, rue Buffon ; la rue des Carmes, rue Crébillon ; la rue Poulaillerie, rue Piron ; la rue Sainte-Chapelle, rue Rameau ; la rue du Cloître, rue la Monnoye ; la rue des Minimes, rue Dubois ; la rue Vertbois, rue Pouffier ; la rue derrière le palais, rue Bouhier. Voilà nos chefs-d'œuvre.

Dijon, le 26 avril 1791. — Je vous écris au milieu des troubles auxquels notre ville est livrée (1).

La municipalité fait son séjour à l'Hôtel de ville, elle n'en sort pas avant onze heures du soir pour y retourner le lendemain à sept heures du matin. Je n'entrerai dans aucun détail parce que je n'en aurais pas le temps, étant interrompu à chaque

(1) Nous trouvons la trace de ces troubles dans le registre des délibérations de la municipalité qui multiplie les réquisitions à l'Etat-major pour assurer la tranquillité publique ; réquisition le mardi 19 avril, réquisition le vendredi 22, deux réquisitions le lundi 25, la première à la suite d'un rassemblement près l'église de la Madeleine, la seconde à la suite d'un autre rassemblement près du couvent de la Visitation (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations 1790-91, p. 453, 457.)

minute et ne pouvant assurer que ma lettre partira ce soir.

Je vous dirai seulement que la persécution contre les ecclésiastiques, les sœurs grises, celles de l'hôpital et des communautés, est poussée au plus haut degré. Les injures, les mauvais propos, les violences leur sont prodigués ; comme toutes les messes se disaient dans les communautés, l'on a d'abord fait sortir le mardi et le mercredi saint tous les religieux ; les Chartreux surtout ont été traités avec une rigueur inexprimable ; la plupart ne savaient où ils iraient souper et coucher. M. Enaux, chirurgien, en logea trois, d'autres belles âmes se sont empressées de les recevoir, l'on a fermé toutes les maisons de religieux. Demain toutes les églises des religieuses le seront pour le public et il ne leur sera permis de faire dire leurs messes conventuelles sans qu'aucune personne de la ville puisse y assister, à moins qu'elles ne consentent de prendre pour leur aumônier un jureur, cas auquel les églises seront ouvertes. Il ne restera donc que les paroisses, où l'on pourra aller à la messe et il y a lieu de croire que bien des personnes s'en passeront. L'on s'est encore porté à des excès contre les restes d'armoiries, de supports, ornements, etc., ce qui a causé de l'effroi dans bien des maisons (1). Il y a eu une

(1) Toutes les précautions prises par la municipalité pour assurer la tranquillité de la ville n'empêchent pas les habitants

motion pour abattre le cheval de bronze; l'on attend, dit-on, les gardes nationaux du district de Beaune, qui comme tous ceux du département doivent venir prêter serment de vivre libres ou de mourir. Peut-être ne s'agit-il que d'un propos en l'air, mais comme tout est possible aujourd'hui, je ne serais pas surpris de voir effectuer le vœu d'un fou.

L'on a attaqué la maison d'un officier municipal M. Millot, fourbisseur, pour un propos tenu et envenimé ; l'on a cassé plusieurs vitres et coupé quelques morceaux de sa porte à coups de sabre, on a planté un cercueil au haut de sa boutique après l'avoir promené à la place Royale (1) ; l'on est ensuite allé planter des verges au dessus de la porte des sœurs grises de la paroisse Notre-Dame, des dames de la Visitation, de plusieurs maisons du même quartier et de la rue Saint-Nicolas. M. le maire les a fait enlever malgré les menaces de ceux qui exécutaient des ordres, sans doute particuliers, des gens qui n'osent se montrer, mais qui paient pour agir. Au bas des verges plantées à la porte des dames de la Visitation était écrit :

munis d'échelles d'aller dans différents quartiers, d'abattre les armoiries placées au fronton des hôtels particuliers et des édifices publics. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité 1790-91, p. 463-464.)

(1) Cf. Archives municipales de Dijon, délibérations de la municipalité, 27 avril.

C'est là le spécifique
Des sœurs aristocratiques.

Je suis allé voir Mme de Rosières, la supérieure, qui m'a chargé de vous assurer qu'elle n'avait point été effrayée non plus que sa communauté.

Il n'y a rien eu aujourd'hui quoiqu'on eût annoncé hier quelques nouvelles scènes ; du moins je dois espérer qu'il ne se passera rien puisqu'il est près de dix heures du soir et qu'il pleut.

Il y a tant de confusion dans mes idées que j'oubliais de vous parler de M. de Montigny à qui il est arrivé une aventure assez singulière. Un jeune homme est allé chez lui mardi dernier : il a imaginé que le maire lui refusait justice, il lui a écrit pour se battre. M. le maire n'a pas fait réponse au billet. Le jeune homme s'est rendu avec son épée sous son bras; au moment où M. de Montigny entrait à table, il l'a provoqué à aller se battre. M. le maire est sorti, il voulait conduire son adversaire à l'Hôtel de ville ; celui-ci a refusé de s'y rendre et il cherchait à ameuter les citoyens. Alors M. de Montigny l'a conduit au département où il a dénoncé les faits. Le jeune homme tint les propos les plus outrageants et les plus menaçants, l'on peut même dire qu'il manqua aux corps administratifs : cependant le directoire se borna à dire qu'il fallait dresser procès-verbal, tandis qu'il aurait dû faire arrêter le jeune homme. Il fallut

se retirer ; en conséquence M. le maire se rendit à l'Hôtel de ville et j'étais à côté de lui ; au moins trois à quatre cents personnes nous suivaient, le particulier était quelques pas derrière nous sans que nous nous en aperçussions, l'on criait à la lanterne, et en nous retournant nous aperçûmes qu'on lui en voulait. Alors M. le maire pérora devant le peuple, exigea qu'on laissât son antagoniste libre et qu'on ne lui tînt ni mauvais propos, ni qu'on usât de voies de fait ; tout le monde obéit ; il se retira à son auberge, mais cent cinquante personnes au moins l'y attendaient pour en faire justice. Il fut forcé de s'échapper et se rendit à l'hôtel de M. le maire pour se mettre sous sa sauvegarde ; l'on avertit ce dernier qui était à l'Hôtel de ville, il se rendit chez lui, fit dîner le jeune homme, le fit entrer dans sa voiture, le conduisit à une heure de la ville après avoir fait payer sa dépense à l'auberge et lui donna dix louis pour faire sa route. Voilà comment notre chef s'est vengé de l'injure qu'il avait reçue (1).

Dijon, le 7 mai 1791. — M. Leroy est logé chez M. Pérard, procureur général, il a eu ainsi que MM. ses confrères vingt-quatre heures pour démé-

(1) M. de Montigny fit à la séance municipale du 26 avril le *récit de cette aventure* ; on peut en voir le texte au registre des délibérations de la municipalité, 27 avril 1791. (Archives municipales de Dijon.)

nager (1). La persécution se poursuit. M. Bauchetet, curé d'Oisilly, frère du grammairien, est en fuite parce qu'il a été décrété de prise de corps par le district d'Is-sur-Tille, ainsi que le vicaire de Blagny. L'on a dénoncé M. Chaussenot, curé de Saint-Jean-de-Losne, pour avoir refusé de lire la lettre pastorale de M. l'évêque constitutionnel ; M. Menu, curé de Saint-Philibert, s'est sauvé parce qu'il a été dénoncé pour avoir administré l'extrême-onction à un malade. Toutes les églises des religieuses continuent d'être fermées au public ; il n'y a plus de messes dans les paroisses que pour les jureurs en sorte que bien des gens s'en passent. Le pape et son bref seront brûlés ici demain à ce que l'on assure.

Je suis entré mardi dernier avec M. Frantin au couvent de la Visitation pour l'élection d'une supérieure et d'une économe ; sur vingt-neuf suffrages, M^me^ de Rosières en a eu vingt-huit et M^me^ de Thésut en a aussi eu vingt-huit pour économe, en sorte que toutes deux sont conservées ; les sœurs converses ont constamment refusé de donner leurs voix ; ce qui n'est pas arrivé dans

(1) Le 17 avril, après les vêpres, sur le petit cimetière, réunion d'un certain nombre d'habitants de la paroisse Saint-Pierre, qui demandent que M. Leroy quitte la cure dans trois jours ; ils font parvenir leur délibération au district de Dijon qui docile à leurs injonctions dans la séance du 18 avril demande à la municipalité de Dijon de faire déloger M. Leroy de sa cure dans le délai de trois jours. (Archives départementales, M^c^, liasse 86, cote 9.)

les autres communautés. Nous avons visité toute la maison, nous avons été très bien reçus et nous sommes sortis pénétrés de toutes les vertus de ces dames. Nous avons fait la même cérémonie dans toutes les autres communautés et partout dames supérieures et économes ont eu ou la majorité ou la très grande pluralité des suffrages. Je ne crois pas qu'aucune de ces dames ait à se plaindre, car nous avons mis tous les égards, la décence et les prévenances dus à leur caractère. Vous concevez bien que nous avons brigué l'honneur d'être chargés de cette commission pour ne causer aucun trouble dans ces maisons de paix. Les émigrations se sont renouvelées et continuent.

Depuis que les Chartreux ont été chassés de leur maison par MM. du district de la manière la plus révoltante, tout le monde va voir leur église et les tombeaux des Ducs, en marbre ; l'on descend même dans les caveaux où sont leurs corps renfermés dans des cercueils de plomb ; des malintentionnés ont ouvert les plombs, l'on a remué et détaché les os des cadavres, l'on emporte le baume dans des fioles : il se commet d'autre part des déprédations inouïes pour la vente des objets mobiliers et de tout ce qui se trouve dans la maison.

L'on en a usé de même à Cîteaux; en vérité l'on frissonne de voir tout ce qui se passe : jamais les Barbares ne se sont permis les excès auxquels

se portent les Français. Et malheureusement nous n'avons pas la force en main pour arrêter tant d'attentats ; il n'y a que le Dieu vengeur qui puisse y mettre fin. Nous allons toujours notre petit chemin sans pouvoir opérer de bien, sans pouvoir empêcher de grands désordres ; nous avons la présomption de croire que nous en évitons dans ce moment de plus grands et en cela nous remplissons notre devoir.

Dijon, le 12 mai 1791. — L'on a promené hier un mannequin en habits pontificaux, représentant le Pape ; l'on sonnait aux portes des aristocrates et l'on faisait incliner le mannequin une ou plusieurs fois suivant le degré d'aristocratie du citoyen qui habitait la maison. Après avoir parcouru les principales rues on le conduisit à la place du Morimont, on lut une sentence ou arrêt, on lui ôta la tête et on la jeta dans les flammes ainsi que le mannequin, aux cris et bravos de la majeure partie des assistants. L'on fit aussi une quête qui produisit de quoi faire goûter les principaux acteurs ; la municipalité a dénoncé à l'accusateur public cette scène révoltante et scandaleuse : il y a beaucoup de témoins indiqués, le fait est très public et peut-être ne se trouvera-t-il point de preuves. L'on parlait de brûler aujourd'hui le mannequin de M. Desmontiers, à cause de son ordonnance contre les intrus ; cependant cette

expédition n'a pas eu lieu.... Il est parti beaucoup de personnes depuis quelques jours, notre ville est absolument déserte, l'on ne voit passer dans les rues que les voitures de poste ou celles des médecins qui visitent leurs malades.

Dijon, le 2 juin 1791. — L'on assure que Paris est actuellement un repaire de brigands et que l'on dévalise ouvertement ceux que l'on soupçonne porteurs d'espèces ou de papiers ; on leur cherche dispute, on les entoure, on les terrasse même, on les fouille et on les vole, après quoi le vol cesse. Vous devinez sans peine que les mots d'aristocratie sont le prétexte dont on se sert pour commencer la dispute.

Les vexations continuent ici contre le clergé et les religieuses et sœurs grises.

M. Volfius a assisté aux trois processions des Rogations. Le premier jour l'on a supposé qu'une nièce de M. Pétot, desservant des Ursulines, arrivée à Dijon depuis cinq à six jours, avait jeté de l'eau sur l'évêque (1) ; on est monté chez elle au second étage, on l'a traînée en prison, l'on informe contre elle, et sur deux dépositions, très visiblement fausses, elle vient d'être décrétée de prise de corps; pendant ce temps M. l'abbé Pétot a pris la

(1) Sur cet événement et les processions des Rogations à Dijon, voir *Journal patriotique*, année 1791, p. 194 ; délibérations de la municipalité, 1790-91, p. 474 (archives municipales de Dijon).

fuite, car on lui en veut. Le second jour des Rogations, un homme a dit que l'évêque avait l'air d'un excommunié ; il a été entendu par une personne, sur-le-champ arrêté et constitué prisonnier. Une fille, domestique, ayant tourné la tête pour cracher, l'on a cru que c'était par mépris pour l'évêque, elle a été sur-le-champ dénoncée. Un domestique de notre évêque, M. de Mérinville, s'est avisé de se plaindre d'avoir été volé un jour que cinq à six cents paroissiens de Saint-Philibert étaient assemblés au palais épiscopal, il a été menacé, poursuivi et frappé ; il a tiré de sa poche un pistolet dont il n'a point fait usage, on l'a arrêté et constitué prisonnier et il est décrété de prise de corps.

Telle est la position des citoyens. Les prêtres sont continuellement insultés, l'on a traîné une sœur grise de Saint-Jean, depuis le Bon-Pasteur où elle entendait la messe, jusqu'à Saint-Jean pour la faire assister à une messe de jureur. Les sœurs de Saint-Philibert ont été conduites à leur paroisse jeudi dernier : l'on escalada les murs de leur habitation, l'on entra chez elles et on les traîna à l'église. Les femmes, au nombre de trois cents environ, ont été admises au club ces jours derniers : ça a été un jour de fête ou plutôt de désordre, elles traversèrent une grande partie de la ville précédées d'une musique militaire ayant un drapeau au centre, qu'elles firent bénir à Saint-Michel ; le

soir il y eut illumination patriotique, l'on fit du bruit, on cassa les vitres, même une porte de maison occupée par des aristocrates, on cria et on chanta la chanson : Ça ira etc., jusqu'à deux heures du matin ; nous fûmes sur pied pendant tout ce temps, non pour empêcher ce désordre, car il était autorisé par les corps administratifs supérieurs (1), mais pour être à notre poste et nous instruire des progrès ou de la diminution du désordre, qui cependant n'a été qu'effrayant par les menaces et les cris et par une porte et une trentaine de vitres cassées. A Beaune, une partie de la garde nationale a exigé l'expulsion de M. Pinot, curé de la ville, de M. Monnot, son vicaire, de M. Forien, directeur de l'hôpital et de M. Cottin, directeur des Ursulines. La municipalité a eu la faiblesse de ne point opposer de résistance à cet ordre donné par des factieux et elle s'est trouvée, dit-on, dans la nécessité de prier les braves gens de sortir de la ville.

Dijon, le 9 juin 1791. — Nous n'avons rien de nouveau si ce n'est que l'on a encore forcé, dimanche dernier, les sœurs grises de Saint-Philibert d'aller à la messe paroissiale ; le département a fait un arrêté pour qu'elles puissent vaquer au soulagement des malades avec sécurité, mais il

(1) Archives départementales de la Côte-d'Or, M[6], liasse 52.)

leur a ôté l'instruction de la jeunesse, faute par elles d'avoir prêté le serment prescrit par la loi.

Les têtes sont toujours bien exaltées et échauffées ; la moindre étincelle pourrait occasionner un embrasement ; nous osons espérer qu'avec l'aide de Dieu, il n'y aura point de catastrophe. Il paraît une réponse à la lettre de M. l'abbé Dillon (1), elle est sous le nom de M. Mathey, ci-devant enfant de chœur à la Sainte-Chapelle, ensuite basson, après cela clerc de procureur et actuellement greffier du juge de paix de Domois près Ouges.

Dijon, le 2 juillet 1791. — Il s'est formé un club de femmes : la première séance s'est tenue l'après-midi du 14 juin ; l'évêque constitutionnel y est allé, les femmes lui ont décerné la couronne civique.

(1) Voici le titre de cet ouvrage : *Réponse à M. Henri Dillon ou Légitimité du serment ecclésiastique*, par B. Mathey, citoyen français. A Dijon, F. Guyot, 1791. Bibliothèque de Dijon, F. Delmasse, 1161, in-folio, 32 pages. L'ouvrage, daté de Domois et du 12 mai 1791, est adressé à la Société des Amis de la Constitution de Dijon ; cette société jugea l'œuvre digne d'être imprimée. Le séminaire constitutionnel envoya à l'auteur, le 1er juin 1791, une députation ayant à sa tête M. Chaussier, ancien curé de Francheville, vicaire épiscopal et supérieur provisoire du séminaire. Cette réponse est une discussion théologique pleine de vivacité et d'âpreté sur le pouvoir du Pape, sur la juridiction épiscopale, sur la constitution civile du clergé et sur l'élection des curés par le peuple.

A cet ouvrage il faut ajouter une brochure qui, au mois de juin, se vend douze sous à Dijon : *Les Évêques constitutionnels vengés du crime d'intrusion.*

Cette société deviendra peut-être plus redoutable que tous les clubs d'hommes (1). Il paraît que vous avez été instruit, presque aussitôt qu'en France, du départ de Louis XVI, mais il y a tout lieu de croire que son arrestation ne vous a pas été annoncée aussi vite. Ici ç'a été l'affaire de six heures pour apprendre le départ et l'arrestation ; vous concevez que les sensations ont été bien différentes (2).

L'on a maintenu la tranquillité autant qu'il a été possible dans notre ville ; il n'en a pas été de même dans les campagnes. Plusieurs châteaux

(1) Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité, 1791, p. 519.

(2) La nouvelle du départ de Louis XVI parvint à Dijon dans la nuit du 22 au 23 juin : le département se rassemble aussitôt ; des courriers partent pour annoncer l'événement dans les principales villes de la Côte-d'Or. A Dijon, les postes de la garde citoyenne sont doublés et les portes fermées : impossible de sortir de ville. A trois heures du soir, le 23 juin, on apprend par un courrier l'arrestation du roi à Varennes ; les maisons sont illuminées ; on continue plusieurs nuits de les éclairer pour le service des patrouilles. *Affiches de Dijon*, n° du 28 juin 1791, p. 139. Ce même numéro communique au public les détails de l'arrestation. Le même jour, 23 juin, rassemblement rue Saint-Nicolas ; on casse les vitres de quelques maisons ; à dix heures 1/2 du soir réquisition est remise à l'Etat major pour envoyer de la garde nationale chargée de dissiper l'attroupement ; à la même heure rassemblement rue des Champs ; réquisition est remise à l'Etat major à dix heures 3/4 du soir. Le lendemain 24 juin, réquisition nouvelle à l'Etat major pour protéger quelques maisons menacées. (Archives municipales de Dijon, délibérations de la municipalité, 1791, p. 530.) Sur l'événement de Varennes et l'émotion qu'il causa dans la Côte-d'Or, voir Archives départementales, M[6], liasse 48.

ont été attaqués sous prétexte de faire la recherche des armes et munitions : l'on compte ceux de Créancey, Rully, Pierre, Entre-deux-Monts et quatre à cinq autres. M. de Créancey a été fort maltraité et obligé de se sauver à travers les blés, beaucoup de bourgeois ont été forcés de revenir à la ville pour éviter les vexations des gens de campagne.

Ici l'on a fait la recherche des armes dans toutes les maisons ; en vertu d'ordres du département, l'on a enlevé les fusils, sabres, pistolets, cannes à épée aux personnes suspectes et, ce qu'il y a d'étonnant, c'est que la suspicion tombe sur de très honnêtes gens. Dans beaucoup de villes et bourgs on a décacheté les lettres : Chalon, Chagny, etc., ont été du nombre ; les grands vicaires de M. de Chalon sont compromis à raison de leur correspondance avec le prélat.

Ici l'on a arrêté et fouillé tout ce qui entrait dans la ville (1) ; aujourd'hui on est libre d'aller et venir, mais il est constant que l'on ne peut passer hors le royaume ni voitures, ni argent.

L'on enregistre ici les personnes qui veulent combattre pour la défense de l'État, et en deux jours il y a eu cent trente-huit jeunes gens (2).

(1) Voir archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité, année 1791, p. 517, une longue lettre du directoire du département qui prescrit les visites domiciliaires dont parle M. Gros.

(2) L'arrêté pris par le directoire au sujet des enrôlements est

Dijon, le 13 août 1791. — L'on a réuni dimanche dernier, 7 août, dans chaque canton, les jeunes gens qui se sont engagés comme auxiliaires : il n'y a eu aucun bruit ici, mais les gens d'Ahuy, Daix, Hauteville, Fontaine, etc., se sont réunis à Plombières (1), ont commis toutes sortes d'excès dans plusieurs maisons ; l'on a brisé des meubles, défoncé des futailles pleines de vin, fouetté des filles et des femmes, etc. L'on est allé chez Mme de Jouhey, retirée à Fontaine, elle a été maltraitée et vexée en sorte qu'elle a cru devoir revenir à la ville.

Un M. Alotte, peintre et Mlle Rollet, sa femme, viennent d'être condamnés à être pendus par le tribunal du district, ils ont émis appel et viennent d'être transférés à Dôle, pour que la sentence de Dijon soit confirmée ou réformée ; ils étaient accusés d'avoir fabriqué de faux assignats (2).

J'oubliais de vous dire que tandis que les jeunes gens faisaient du bruit à Plombières, Fontaine, etc. » la grêle tombait à Ahuy, Daix, etc. Les vignes de ces pays sont presque totalement perdues. Ces nouveaux militaires doivent se réunir le diman-

du 30 juin ; le bureau pour l'inscription était ouvert tous les jours depuis neuf heures du matin jusqu'à midi et depuis trois heures du soir jusqu'à six. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité, 1791, p. 546.)

(1) Archives départementales de la Côte-d'Or, M6, liasse 90, cote 24.

(2) Ils ne furent condamnés qu'à six mois de prison.

che 21 de ce mois à Dijon, pour former deux bataillons, nommer les officiers et commandants. Malgré cette réunion, nous n'avons pas d'inquiétude parce que les électeurs sont occupés à solliciter les suffrages pour aller à l'Assemblée nationale. Les élections sont fixées au 29 de ce mois.

Dijon, le 30 août 1791. — Depuis quelques jours les têtes sont plus échauffées contre les prêtres, les moines et les aristocrates : outre quatre clubs d'hommes, celui des dames et des jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, il vient de s'en former un d'enfants depuis neuf jusqu'à quinze ans et l'on assure qu'il y en aura incessamment un de jeunes filles ; ainsi comme vous voyez, la paix de notre ville va se consolider de plus en plus. Jusqu'à présent nos gardes nationales volontaires se conduisent très paisiblement ; ils ont nommé leurs officiers. M. Dellon et M. Grandpré les ont passé en revue, l'on attend les ordres du Ministre pour les faire partir, l'on croit que ce ne sera pas avant huit jours qu'on les recevra. M. Grandpré a été dénoncé au club pour avoir dîné chez M. le maire avec des aristocrates, cependant les convives étaient quatre officiers municipaux de la première création, le procureur de la commune, M. le commissaire des guerres, M. Galtier et trois autres : vous pouvez juger si la dénonciation était fondée.

Dijon, le 8 septembre 1791. — Les députés du département de la Côte-d'Or pour la nouvelle législature sont nommés ; les principaux sont MM. Navier, Guyton de Morveau, Bazire cadet ; les autres sont des différentes villes et campagnes du ressort. Je ne sais si vous connaissez ces trois personnages que je viens de nommer. Le nom de M. Guyton est connu et célèbre à cause de ses connaissances en chimie, il était procureur-général syndic du département ; M. Navier en était président, il a ensuite été nommé membre du tribunal de cassation. M. Bazire était membre du directoire du district, auteur d'une réponse à M. le bailli de Lausanne, lequel s'était plaint d'une Adresse envoyée par le club de cette ville au peuple de Lausanne (1). Les coopérateurs de ces trois députés, sans avoir les mêmes talents, ont la même opinion et nous devons espérer d'être bientôt constitués en république, si le choix des autres départements du Royaume est le même.

Dijon, le 27 septembre 1791. — L'on parle beaucoup de marche de troupes étrangères ; dites-moi, je vous prie, ce que vous en savez. Nous

(1) Sur toute cette affaire, voir Archives municipales de Dijon, délibérations de la municipalité, 1791, p. 588, 592. *L'Adresse de la Société des Amis de la Constitution*, Bibliothèque de Dijon, fonds Delmasse, 213, 1740. La réponse du baron d'Herlach et du club de Dijon, F. Delmasse, 1742.

avons toujours ici douze cents gardes nationaux ; ils se conduisent fort bien jusqu'à présent.

Je me hâte de vous apprendre qu'il existe un décret qui lève les défenses concernant les émigrants, que conséquemment il serait convenable que Monsieur pût se rendre ici dès que sa santé le lui permettra. Ma femme est allée faire nos vendanges à Vosnes et à Villers-la-Faye, quoique un peu souffrante. Elle redoutait de se trouver seule dans une campagne où le curé est enragé et de plus maire du village et où il n'y a plus de seigneur et aucun forain ; cependant je l'ai décidée à partir parce que je suis convaincu qu'il n'y a pas la moindre chose à craindre. Je vous prie d'agréer mes sincères remerciements de la lettre des Princes au Roi que vous avez pris la peine de copier (1) : vous confirmez l'authenticité de cette pièce que l'on prend plaisir de qualifier de pamphlet, tandis qu'on l'a reçue par le dernier courrier de différentes parties de l'Allemagne ainsi que de Paris ; l'on annonce que le manifeste suivra de près et que le mois prochain verra éclore bien des projets.

Permettez-moi de vous témoigner tous mes regrets du retard ou plutôt de l'accident imprévu qui vous est arrivé ; ce contre-temps est bien fâ-

(1) Il s'agit de la réponse que les deux frères du roi lui firent lorsque celui-ci leur demanda de rentrer en France. Voir ces lettres dans Thiers, *Histoire de la Révolution Française*, tome Ier, liv. V, p. 159, 160.

cheux, il me semble qu'il eût été intéressant de profiter de la liberté des passages pour terminer l'affaire de la liquidation de votre charge et il était décidé que M. Cinqfonds ou moi nous vous accompagnerions afin d'accélérer l'échange ; si la goutte se passe, il faut sur-le-champ prendre son parti, à moins que vous ne renonciez quant à présent au remboursement.

La proclamation de l'acceptation du Roi s'est faite ici dimanche fort tranquillement et sans concours à une heure après midi, le soir il y a eu Te Deum et feu d'artifice, je n'ai assisté ni à l'un, ni à l'autre ; l'illumination générale a été très mesquine et je crois que l'on aurait été plutôt porté à casser les vitres de ceux qui avaient éclairé que de ceux qui ne l'avaient pas fait. Il y a peu de temps c'était tout le contraire, car bien des gens, il y a quelques mois, ont été insultés, leurs vitres et meubles cassés, les portes enfoncées sous prétexte qu'ils n'avaient pas posé assez de lumières (1).

(1) La publication de l'acceptation, par le roi, de la Constitution eut lieu le dimanche 25 septembre ; à sept heures du matin une salve d'artillerie annonce cette cérémonie. La municipalité, accompagnée par un détachement de la garde nationale, commence cette proclamation à une heure de l'après-midi ; elle a lieu devant la porte de la maison commune, sur la place Royale, au delà de la porte Saint-Pierre, au champ de la Fédération et place Saint-Michel. Le soir, Te Deum à l'église cathédrale ; au sortir de la cérémonie religieuse, place Royale, le maire allume le feu d'artifice « fixé à la somme de 300 livres ». Illumination des façades des maisons sur l'invitation de la municipalité. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité, 1791, p. 621, 622.)

Nos deux bataillons de gardes nationaux sont partis mercredi et vendredi dernier : le premier commandé par M. Pille, en arrivant à Langres, s'est porté à des excès scandaleux, ils ont abattu les armoiries, ont dévasté entièrement l'église des Capucins qui avait été accordée aux catholiques romains ; tout y a été brisé et profané, ils se promenaient portant des faisceaux de verges par les rues ; je ne sais encore s'il y a eu quelques personnes fouettées ; ce qui a occasionné ce désordre, c'est le surnom d'aristocrate que porte la ville de Langres ; nous ignorons encore si le deuxième bataillon aura enchéri sur le premier.

Sans date. Lettre à M^me^ du Pac, fille de M. d'Agrain. — Je fis part dimanche matin à M. d'Agrain de l'intention où vous étiez ainsi que toute la famille que quelqu'un l'accompagnât dans son voyage afin d'accélérer ses affaires et de faire les démarches très multipliées qu'elles exigent ; j'ai ajouté que sa santé exigeait qu'il eût quelqu'un qui prît soin et qui veillât à ce qu'il ne souffrît ni de l'humidité, ni de l'intempérie de la saison à laquelle nous touchons. Je lui ai renouvelé plusieurs fois dans la journée de dimanche, même en revenant d'assurer ses chevaux de poste, mes offres de l'accompagner à Paris ; il les a constamment refusées en m'objectant qu'il se portait bien, qu'il n'éprouvait aucune douleur de goutte et

qu'il espérait parvenir à terminer en peu de temps ses affaires. Il a fallu me décider à le laisser aller seul et je vous avoue que ce n'a pas été sans peine : je n'aurais certainement pas accédé à son refus, si je n'eusse craint de lui paraître importun. En un mot il est parti hier à trois heures et un quart du matin, et à quatre heures la pluie a commencé et n'a pas discontinué jusqu'au moment que j'écris; j'appréhende fort qu'elle ne fasse éprouver quelques douleurs à M. votre père, pendant la route ; je présume que s'il était obligé de s'arrêter, il ne manquerait pas de m'écrire sur-le-champ, parce que je lui ai fait promettre au moment de son départ que s'il éprouvait le plus léger contre-temps soit en route, soit à Paris, il m'en ferait part et que toutes affaires cessantes je me rendrais auprès de lui, soit par le courrier, soit par diligence ou même en poste si sa santé y était intéressée. Il a promis aussi de m'écrire à son arrivée à Paris pour me donner de ses nouvelles et indiquer son adresse car il n'est pas sûr de loger à l'hôtel du Pont, rue des Saints-Pères, faubourg Saint-Germain.

Il n'y a rien de nouveau ici ; M. Leroy, curé de Saint-Pierre, a une grande fièvre catharrale avec des redoublements ; cependant il n'y a pas de danger. Il part beaucoup de personnes comme il faut, rejoindre les princes ; malgré cela les patriotes ne croient à rien, leur sécurité me paraît plus que surprenante.

Dijon, 1er novembre 1791. — L'on a supprimé la garde aux portes de la ville, mais une très mince partie des citoyens, surtout les remplaçants, ont présenté une pétition pour la faire rétablir ; nous avons renvoyé cette affaire au Conseil général, elle n'a pas eu de suite : il ne reste que trois postes de garde, l'un à la maison de ville, un autre au château et celui des volontaires pendant la nuit seulement (1). Au surplus l'on est assez tranquille, deux de nos ci-devant rois MM. Volfius et Arnoult sont ici ; leur arrivée n'a pas fait la plus légère sensation de la part de qui que ce soit.

Nous allons bientôt être remplacés. Il paraît qu'en général les honnêtes gens redoutent ce moment ; pour moi, je crois que ce sera un événement heureux pour ceux qui sortiront, car je crains que le blé ne soit cher et l'hiver dur à passer. Je plains d'avance celui qui succédera à M. de Montigny. C'est dans treize jours que se feront ces élections ; il y a un maire, un procureur de la commune, six échevins, douze notables à nommer ; malgré tout ce travail l'on compte que ce sera l'affaire de trois jours, à cause du petit nombre de votants qui se trouvera aux assemblées. Dieu veuille que notre ville soit tranquille après ce changement ! La municipalité vient d'avoir un déboire qui lui

(1) Archives municipales de Dijon, séance des 7 et 16 octobre, p. 636-37, 640.

fait honneur ; avant-hier, les comédiens annoncèrent un spectacle pour aujourd'hui, fête de la Toussaint. La municipalité manda le directeur et lui fit défense de jouer ; sur-le-champ, pétition au district de la part de douze jeunes gens, dont huit ou neuf sont commis dans les bureaux de cette administration. La municipalité, à qui la pétition est communiquée, donne les motifs de son refus et persiste dans sa défense. Le département et le district permettent de jouer, ils donnent pour motifs, la liberté des religions, des opinions, etc. ; en conséquence l'on a joué (1).

Dijon, le 24 novembre 1791. — Il s'est trouvé sept cent et quelques votants dans les six sections pour le scrutin du maire (2). M. Minard a réuni cinq

(1) Le 30 octobre à la représentation théâtrale, dix ou douze assistants demandent qu'on annonce une représentation pour le surlendemain 1er novembre, désir généralement désapprouvé des autres spectateurs, contraire à l'usage et au respect dû à la solennité de la fête ; les comédiens annoncent la représentation désirée ; défense de la municipalité ; pétition au directoire du district le 31 octobre. Le directoire du département autorise la représentation. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations, 1790-91, fol. 651, 654.)

(2) Le vendredi 4 novembre, la municipalité arrête qu'en exécution de la loi concernant les municipalités, les citoyens actifs des six sections de Dijon s'assembleront le dimanche 13, pour élire un maire, six officiers municipaux, un procureur de la commune et treize notables à cause de la démission de l'un d'entre eux. Cet arrêté est affiché en ville et lu au prône des messes paroissiales le 6.

Le lundi 14, vers sept heures du soir, les commissaires de chaque section apportent le résultat du vote à l'Hôtel de ville. Sept cent

cent sept suffrages et M. Chartraire de Montigny, cent quatre-vingt-sept seulement. Lorsqu'on est allé annoncer à M. Minard qu'il était nommé, la municipalité a reçu une lettre qu'il avait laissée la veille en partant pour la campagne contenant sa démission. Vous concevez que le club a été piqué de ce refus ; il a persisté dans son choix. La nouvelle municipalité a été installée le 23 novembre sans bruit. M. Minard n'a pas paru pour prêter le serment ayant écrit une seconde lettre de refus, en sorte qu'il en faudra incessamment nommer un autre, et si M. de Montigny qui vient de quitter est élu, je suis assuré qu'il reprendra quoiqu'il doive être bien persuadé que ses coopérateurs patriotes ne cesseraient de le contrarier en toutes manières (1).

cinquante-sept votants sur lesquels vingt-huit bulletins nuls. M. Minard, homme de lois, administrateur du département, obtient cinq cent sept voix, M. Chartraire, cent quatre-vingt-sept. Deux députés de la municipalité partent pour annoncer à M. Minard son élection ; il est à la campagne, mais prévoyant sa nomination il a laissé à son départ une lettre de refus datée du 13 novembre, que Mme Minard fait parvenir à la municipalité. Il renouvela une seconde fois son refus par une lettre datée de Beaune du 16 novembre.

(1) M. Minard refusa une seconde fois la charge de maire par une lettre datée de Beaune du 16 novembre ; il fut toutefois proclamé maire, en même temps que M. Mauguin, procureur syndic, et les six officiers municipaux. Dans sa séance du 20 novembre, la municipalité écrivit la lettre suivante à M. Minard : « Monsieur, votre seconde lettre du 16 de ce mois, lue dans les six sections de la commune, n'a point changé ses dispositions à votre égard : toutes unanimement pensant qu'elles ne devaient pas procéder à un nouveau scrutin pour l'élection d'un maire, qu'elles ne pouvaient ni ne devaient accepter votre démission et d'en référer à l'Assemblée nationale dans le cas

Le procureur-syndic de la municipalité nommé pour remplacer celui que vous connaissez a refusé : c'était un M. Cassière, zélé patriote ; l'on a nommé M. Mauguin, très ardent patriote, mais qui sera mou dans bien des circonstances (1).

Les six officiers municipaux sont MM. Trullard Bernard, Mathieu, notaire ; Marchand, chirurgien, tous trois zélés ; MM. Sauvageot, chapelier; Raimbault, deux acharnés anti-Condé ; M. Dagallier, qui, à ce que je crois, n'acceptera pas quoique du parti (2). Pour ce qui est des notables, c'est bien

où vous persévéreriez dans votre refus. En conséquence les six sections ont procédé de suite à l'élection des officiers municipaux et du procureur de la commune et vous avez été proclamé avec eux ce matin, au devant de la porte principale de la maison commune. Nous sommes... etc. »

(1) M. Benoit Cassière fut élu procureur de la commune le 17 novembre par trois cent quatre voix sur trois cent soixante et onze votants ; M. Mauguin en avait obtenu vingt-sept. A la fin de cette séance, le nouvel élu se présente à la municipalité et déclare que remplissant les fonctions d'assesseur du juge de paix des sections des Jacobins et de la Halle, il ne peut répondre à la confiance qu'on lui témoigne.

M. Etienne Mauguin, avoué au tribunal du district, est élu procureur syndic le 18 novembre par deux cent quatre-vingt-une voix sur trois cent cinquante-trois votants ; il n'accepta pas la fonction qui lui était confiée.

(2) Les commissaires des six sections apportent le mercredi 16 novembre, à cinq heures du soir, à la municipalité, le résultat du scrutin pour l'élection des officiers municipaux ; cinq cent sept votants sur lesquels vingt-cinq bulletins nuls. Trullard Bernard, homme de lois, obtient quatre cent vingt-quatre voix ; Mathieu, notaire et déjà notable, quatre cents ; Dagallier, homme de lois, trois cent quatre-vingt-dix-huit ; Marchand, chirurgien, notable, trois cent soixante-dix ;

pis : les principaux sont : MM. Valée, épicier; Mure, vinaigrier; Delachère, Lecoq aîné, tailleur; Siméon, vinaigrier; Defay, imprimeur; Maire, serrurier; Boutreux, couvreur; Champagne Romain, beau-père de M. Maret, administrateur du district; Belime, marchand; Rollin fils, plâtrier; Chamberland, maître de langues; Bellay, chirurgien; Chrétienet l'aîné, chapelier; Tillier, tailleur d'habits; Jachiet père, vigneron; Bonnard, ci-devant procureur. Il résulte de ce choix qu'aujourd'hui le département, le district, la municipalité, l'Etat-major, les clubs, le clergé ne forment plus qu'un corps et une opinion. La ville sera-t-elle tranquille, c'est ce que l'événement justifiera (1).

Sauvageot, notable, trois cent cinquante-six ; Raimbault, notable, trois cent onze. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations, 1790-91, p. 666-67, 708.)

(1) Pour l'élection des notables il y eut dans les six sections électorales trois cent cinquante-deux votants sur lesquels dix bulletins nuls. M. Valée, épicier, obtient deux cent trente voix ; Boutreux, couvreur, cent quatre-vingt-dix ; Champagne le Romain, cent quatre-vingt-neuf ; Belime, marchand, cent quatre-vingt-huit ; Delachère, avoué, cent quatre-vingt-deux ; Lecoq aîné, chamoiseur, cent soixante-neuf ; Defay, imprimeur, cent trente sept, Rollin fils, plâtrier, cent trente-cinq ; Chamberland, maître de langues, cent dix-neuf ; Mure, vinaigrier, cent seize ; Maire, serrurier, cent huit ; Jachiet père, jardinier, cent six ; Belay, chirurgien, cent trois ; Crétinet l'aîné, fabricant de chapeaux, quatre-vingt-dix-sept ; Bonnard, avoué, quatre-vingt-seize, Siméon, vinaigrier, quatre-vingt-quinze ; Tillier, tailleur, quatre-vingt-huit. Les nouveaux notables avec les officiers municipaux prêtent serment le mercredi 23 novembre. (Archives municipales de Dijon, registre 1790-91, p. 683, 686.)

Dijon, le 6 décembre 1791. — Il paraît assez constant qu'on décachète les lettres, sans doute que ce sont celles qui peuvent être suspectes en ce qu'elles renfermeraient des projets de contre révolution ou des intrigues que le nouveau Comité de surveillance est autorisé à dénoncer à l'Assemblée nationale ; vous conviendrez que c'est assez bien vu pour rompre en visière aux émigrés et détruire leurs projets hostiles dont nous ne pouvons plus douter, puisque le *Journal patriotique* contient une lettre datée de Porentruy, du 10 novembre, écrite par M. Girardot, de Semur, émigré, à un de ses amis, laquelle est tombée entre les mains d'une société d'amis de la constitution. L'on rend compte de tous les plans des princes, l'on indique la route pour émigrer et beaucoup d'autres détails : aussi nous autres bons patriotes, nous eûmes la satisfaction d'entendre faire la motion aux clubs d'égorger les calotins et tous les aristocrates, mais la pusillanimité de quelques confrères a fait avorter ce salutaire projet.

Dijon, le 27 décembre 1791. — M. Champagne le Romain, dit le Beau (1), a été élu maire et

(1) J. Minard écrivit de Chalon, le 22 novembre, une troisième lettre de refus à la suite de laquelle il fallut procéder à l'élection d'un maire ; le scrutin du lundi 19 décembre donna pour les six sections sept cent soixante et un votants sur lesquels dix-sept bul-

M. Delachère, procureur à la Cour, originaire de Beaune, tête très exaltée, a été choisi pour procureur de la commune ; il n'y a pas de grands éloges à faire de ces deux sujets, aussi leurs nominations n'ont-elles coûté ni un denier de chandelles, ni un denier de godrons. La municipalité est, dit-on, tout d'une pièce. Tout est fort tranquille : les dames patriotes devaient faire des patrouilles la nuit de Noël, armées de lances que l'on a fait faire ; cependant les patrouilles n'ont pas eu lieu et les lances sont serrées ; l'on dit que c'est par ordre du département, d'autres ajoutent d'après une lettre du ministre de l'intérieur. Quoi qu'il en soit, tout s'est bien passé pendant les fêtes.

letins nuls ; Girard Champagne, négociant, obtint quatre cent deux voix ; Chartraire, cent trente ; Présevot, cent cinquante ; Ligeret, quarante-six ; la proclamation du maire élu eut lieu le mardi 20 décembre devant la maison commune. Le scrutin du 20 décembre pour l'élection du procureur de la commune donna deux cent trente-cinq suffrages à Pierre-Etienne Delachère, avoué, qui fut proclamé le lendemain 21 devant la maison commune.

ANNÉE 1792

Sommaire. — Arrivée d'un bataillon de volontaires de Saône-et-Loire, 15 janvier. — Action de la municipalité contre les religieuses de Sainte-Anne. — Vente des portraits des princes de Condé et des robes des échevins, 24 janvier. — Décret de l'Assemblée nationale contre les émigrés. — Apposition des scellés dans les maisons des émigrés, mars. — Mmes de Sainte-Segraux et de Villers-la-Faye. — Déménagement d'effets mobiliers de la maison de M. d'Agrain, opéré par M. Gros, mars. — M. Pichon, directeur des Postes. — Une voiture de numéraire pour Fribourg, 15 avril. — La guerre est déclarée au roi de Hongrie. — Motions diverses au club et au Conseil général de la commune, 24 avril. — Interdiction de M. Menu, notaire. — Saisie d'une voiture de numéraire à Collonges, avril. — Arrestation à Auxonne d'un domestique revenant de Fribourg. — Nomination d'officiers de la garde nationale, 29 avril. — Descente de nuit chez M. Mouzin, notaire. — M. de Rochambeau et la défaite de Mons, mai. — Les dons patriotiques. — On établit des gardes aux portes de la ville. — Lettre de M. Bazire au club qui décide l'arrestation de M. de Montigny et de ses principaux partisans ; on décachète les lettres. — Fête civique à l'église du collège, 3 juin. — Motions au club contre le roi, les nobles et les prêtres. — Arrestation d'un grand nombre de prêtres, 18, 19 juin : ils sont enfermés au séminaire. — Violation des communautés religieuses de femmes, 19 juin. — Emeutes contre les prêtres enfermés au séminaire : leur délivrance, 5 juillet. — Fête nationale du 14 juillet. — Inventaire et vente de biens d'émigrés. — Renversement de la statue de Louis XIV, 15 août. — Préparation des élections à la Convention. — La déclaration du duc de Brunswick brûlée place Royale. — Motions violentes au club. — La contribution foncière. — Condamnation de M. d'Allerey, 21 août. — Nombreuses arrestations à Paris, à Dijon ; trouble général dans la ville. — Publication de la loi qui abolit la royauté en France, 24 septembre. — M. de Montillet. — Les prisonniers

du château ; lettre de Roland, ministre de la justice en leur faveur. — Vente d'effets mobiliers chez MM. de Saint-Seine, de Bévy, octobre ; chez M. d'Agrain, décembre. — Emeute du 1er décembre au sujet de M. Chartraire de Montigny.

Dijon, le 16 janvier 1792. — Hier est arrivé à Dijon le deuxième bataillon des volontaires de Saône-et-Loire ; ils n'entrèrent dans la ville qu'à sept heures du soir. En conséquence, l'on ordonna d'illuminer depuis la porte d'Ouche jusqu'à la maison de ville ; quelques personnes ayant été en retard pour mettre des chandelles, les sans-culotte de la ville, car il est constant que la troupe qui arrivait était sage, ont cassé des vitres dans plusieurs maisons, l'on a crié : « A l'huile les aristocrates, ça ira... etc. » et tout a fini là. Aujourd'hui les patriotes de la ville donnent à dîner aux officiers de la troupe ; l'on tire le canon et l'on dit qu'on brûlera ce soir l'uniforme de M. Mirabeau.

L'on vient aussi d'afficher, de la part de la municipalité, les robes violettes de l'ancienne municipalité, plusieurs ustensiles et effets, notamment le portrait de Louis-Joseph prince français et de son père. La vente est indiquée à l'Hôtel de ville pour le 24 de ce mois. Ces deux portraits de M. le duc de Bourbon et du prince de Condé étaient dans la salle d'assemblée de l'Hôtel de ville où ils sont restés jusqu'à l'installation de la nouvelle municipalité.

Sans date. — Après avoir raconté que M. de Grosbois,

président du Parlement de Besançon, est bloqué dans son château de la Chaleur, près de Sombernon et que les habitants de Montigny-sur-Vingeanne veulent enlever le banc seigneurial de leur église, il continue en ces termes :

....Je n'ai pas encore quitté la ville, parce que des affaires de mon ancienne administration m'y ont retenu, mais mon départ paraît fixé au 31 ; je dois passer quelques jours à ma campagne de Villers-la-Faye, où je n'ai pas mis le pied depuis vingt-deux mois.

La nouvelle municipalité tourmente les filles Sainte-Anne de l'hôpital, elle veut les forcer à aller à la messe constitutionnelle ; sept ont refusé et ont été renvoyées, deux ont acquiescé. Tous les dimanches on en interrogera neuf ou dix et on renverra celles qui seront fidèles à leur religion ; il y en a beaucoup qui seront malheureuses et peut-être sans pain ; il se commet aussi d'autres vexations, au surplus le peuple est très tranquille (1).

La municipalité a fait vendre le 21 de ce mois, à l'encan et à l'Hôtel de ville, les portraits de M. le prince de Condé et de M. le prince son père ; ce dernier fut mis en vente le premier. M. Champagne, maire, fit la première enchère à six sous, la deuxième fut de six livres, alors il dit qu'il crai-

(1) Sur l'action de la municipalité nouvelle contre les religieux et religieuses, voir Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité, 1792, p. 21, 22, 23, 26.

gnait bien que le portrait lui restât pour ses six sous. Je ne craignis pas de mettre plusieurs enchères sur l'un et sur l'autre, ce qui me fit remarquer tant par la municipalité que par les patriotes, mais il n'y eut pas un seul mauvais propos ; l'on se permettait bien quelques quolibets contre le portrait de M. le prince de Condé, mais ils ne pouvaient être entendus que des plus proches voisins, en sorte que je peux assurer que l'on conserva toute la décence qu'il est possible d'attendre dans des moments où l'on se croit tout permis. Le portrait de M. le prince de Condé a été vendu 450 livres, celui de M. son père 150, en tout 600 livres.

Villers-la-Faye, le 14 février 1792. — Il raconte qu'en passant près de Chagny, il a appris l'arrestation d'une voiture qui contenait, à ce qu'on dit, une somme de 1.500.000 livres. La municipalité ne se mêla pas de cette affaire, mais la garde nationale et les habitants s'opposèrent au départ, on sonna le tocsin, tous les villages accoururent la plupart avec des armes, bref il se trouva trois à quatre mille hommes, l'on monta la garde autour de la voiture et l'on envoya des députés à l'Assemblée nationale, le curé du lieu était député. L'administration départementale de Mâcon qui avait appris l'arrestation envoya des commissaires pour faire partir la voiture, mais l'on s'obstina en sorte que l'Assemblée nationale a fait un décret portant que l'argent serait rendu à sa destination et que le convoi serait accompagné par des gardes nationaux. Le même décret contient des louanges à la municipalité de ce qu'elle ne s'est pas opposée à la circulation des espèces et des louanges à la garde nationale pour son zèle. Il termine sa lettre en exposant que le 6 janvier

la chapelle du Pâquier a été violée et qu'un certain nombre d'objets qui y servent au culte ont été enlevés ; une sœur de Puligny a refusé de prêter serment et les femmes du village prennent son parti.

Il écrit encore le 21 février de Villers-la-Faye ; remercie son correspondant de lui avoir fait connaître une « recette pour les engelures, » il s'en servira le plus possible ; il s'agit d'une écriture sympathique ; M. d'Agrain et M. Gros qui en feront un continuel usage connaissent le moyen d'en faire revivre les caractères. Il termine en annonçant que l'Assemblée a rendu un décret qui déclare les biens des émigrés sous la main de la nation : ce décret est renvoyé à un comité qui doit présenter un mode d'exécution. Il se prépare en conséquence à établir un lieu de dépôt pour ses *vins*, c'est-à-dire pour les effets mobiliers de M. d'Agrain ; de fait peu après il loua une maison à Dijon.

Dijon, le 10 mars 1792. — Je vous apprendrai que quoique le mode d'exécution concernant la mainmise sur les biens des émigrés n'ait pas encore été décrété, le département par zèle et par patriotisme a formé un arrêté pour faire apposer les scellés dans les maisons des émigrés et comme vous connaissez un peu Dijon, je vous nommerai les maisons de MM. de Saint-Seine, premier président au Parlement, de Bévy, président, Jannon, de Torcy, de Premeaux, de Juigné, de Mussey, de Dampierre, etc. L'on était allé aussi chez M. d'Agrain, mais l'on a justifié du certificat de résidence de plus de six mois à Paris ; ces motifs ont décidé le juge de paix à ne pas apposer les scellés jusqu'à ce qu'il en eût référé aux corps

administratifs ; en même temps il a dit qu'il fallait se procurer un certificat de la municipalité où était actuellement M. d'Agrain, sans quoi il subirait sûrement le sort commun.

L'on a apposé les scellés dans les campagnes de la Chaume, Mâlain, Premeaux, Pasquier, Saint-Seine, Montigny-sur-Vingeanne et autres terres des seigneurs.

Du 18 mars 1792. — Je tiens par dessus tout à savoir si Monsieur viendra en France, où je le voudrais déjà arrivé : il suffira qu'il soit à Lyon ou dans quelque autre ville où il aura des connaissances qui attesteront sa résidence actuelle à la municipalité. Je suis bien résigné à éprouver des désagréments, mais je serais heureux de les éviter par un certificat de résidence actuelle en France ; c'est pour vous parler de mille choses que j'étais décidé à aller passer un jour ou deux auprès de vous ; votre silence sur cette proposition me fait retarder ce projet qui était praticable, puisque j'aurais conduit une voiture de *vin*.

M^me^ de Sainte-Segraux voulant vendre un excellent cheval de harnais pour en faire passer le prix à son mari, il a été décidé que je vous l'enverrais et que vous le vendriez, il gagnera bien sa nourriture puisque la voiture sera chargée en conséquence. Cette dame a un bien grand caractère, elle est décidée à tout vendre et à tout sacrifier

pour son mari ; j'admire et je révère la noblesse de ses sentiments.

Tâchez, je vous prie, d'obliger M. de Villers-la-Faye en lui faisant passer 1018 livres que j'ai à lui faire parvenir, je sais qu'il doit être actuellement aux emprunts et dans le besoin ; l'on a perdu cent pour cent sur le change. M^me^ de Villers-la-Faye essuie beaucoup de vexations à Villers, mais elle ne le quittera pas.

Il est certain qu'on vendra le mobilier des émigrants ; suivant le décret il y aura inventaire et un gardien sera établi ; ce sera moi et comme il faudra une caution pour la sûreté de ce mobilier, M. de Montigny m'a promis de vous obliger en ce point, mais pensez que la dilapidation sera affreuse, surtout dans les campagnes.

Le 28 mars 1792. — Je continue mon déménagement ; il ne peut se faire qu'avec le plus grand ménagement ; sans être peureux, il faut plus que de la prudence ; je ferai en sorte que tout aille bien jusqu'au bout ; le succès tient à si peu de chose que l'on est malgré soi dans des soucis continuels ; Barberet vous en pourra dire un mot.

Les portraits de famille sont sauvés ainsi que celui de son Altesse sérénissime, le jugement de Salomon brodé, le Christ de bronze et d'agate, les lustres de cristal de roche, etc., etc. Je ne sais si je pourrai sauver les deux grands tapis ; vous

n'aurez un détail exact de la besogne que j'aurai faite que quand tout sera en place ; je suis sûr que je vous procurerai la majeure partie de ce que contient votre mémoire. Une partie du chargement s'est fait dans la cour de M. Cinqfonds ; Barberet vous dira tout cela. Je vous prie de m'écrire à l'instant même de l'arrivée des *vins*, car mon souci suit la voiture.

Le 30 mars 1792. — Je vous envoie les articles du décret sur les émigrés qui ont paru jusqu'à ce jour, je vous ferai passer les suivants au fur et à mesure qu'ils me parviendront. L'on assure que le décret concernant les passeports vient d'être sanctionné ; je vous prie de faire part de la copie ci-jointe aux émigrés qui habitent votre ville, vous pouvez leur dire que M. de Dampierre et M. de Premeaux, les deux seuls qui soient restés dans cette ville jusqu'à ce jour, n'ont encore pu obtenir la mainlevée des scellés apposés chez eux.

Notre déménagement s'est fait si promptement que l'on n'a rien examiné ; les soins se bornaient à ne rien oublier et je vous assure que je veillais à ce que tout se passât comme si vous eussiez été présent. L'on travaille toujours et l'on brave même un peu le danger, j'espère qu'avec encore un peu de temps l'essentiel sera fait de ce qu'il est possible de faire ; je ne regretterai que les pertes immenses que la nation occasionnera. Lisez et pesez les ar-

ticles déjà décrétés contre les émigrés ; vous y remarquerez beaucoup d'astuce et une impossibilité physique d'éviter la perte de la majeure partie des revenus, même en rentrant dans le royaume et je ne doute pas que la guerre dont on est menacé ne fasse décréter des dispositions folles.

Je vous ai mandé ce que je pensais sur M. Pichon, directeur des postes ; c'est le fils qui est en activité, il n'est pas fort gracieux, je ne le crois pas foncièrement démocrate, mais il n'est pas non plus réputé aristocrate, je conçois qu'il doit paraître patriote ; pour son facteur ou ses facteurs ils sont patriotes.

M. Gros termine sa lettre en disant à M. d'Agrain qu'il n'y a pas d'inconvénient d'adresser ses lettres à M. Boujon, négociant, place Saint-Georges, à M. Cinqfonds, rue des Ursulines, à M. Gillotte Robert, avoué au tribunal du district, chez M. Guiard, place Saint-Julien : il ne faut pas user de celle de Frantin parce qu'il reçoit lui-même des lettres de l'étranger.

Ce 9 avril 1792. — J'ai l'honneur de vous prévenir que les voituriers qui doivent charger vos *vins* sont arrivés samedi dernier. Je ne peux vous indiquer le jour de leur chargement et conséquemment de leur départ.

Les *vins* ne sont pas de Nuits, parce que M. Bauma n'a pu trouver de chevaux à raison des semailles, je lui ai offert ceux de M^me^ de Sainte-Segraux, ils auraient gagné leur foin et leur avoine, je

compte leur procurer des marchandises à voiturer sur les routes, à moins que M. Bauma ne juge à propos de les employer pour vos expéditions. J'ai fait partir aujourd'hui Barberet avec ses quatre chevaux et son chariot pour accélérer leur départ ; je ne crois pas qu'il y ait à craindre et il vaut mieux que ses chevaux mangent du foin à 4 ou 5 sols la botte qu'à 10 sols.

Je vous envoie la suite du décret contre les émigrés que vous m'avez demandé ; j'en ai tiré copie sur le Mercure. L'on dit que beaucoup rentrent en France ; je ne connais ici que M. de Dampierre qui ne peut encore rentrer chez lui, non seulement parce qu'on lui refuse la levée des scellés, mais qu'on refuse même de lui accorder un certificat non de résidence mais de présence ; il a été obligé de demander cet acte à un notaire. M. de Premeaux, à la Chaume, n'est pas plus heureux ; l'on dit M. de Longecourt à Vosne chez M^me^ de Samerey sa belle-mère Le bruit public en fait rentrer beaucoup, mais ils ne viennent pas ici.

J'ai osé prendre vingt-cinq louis à 50 0/0, on m'en a encore offert cinquante au même taux, je les prendrai encore sauf à les remettre, ce qui me sera aisé ; dans votre ville l'argent doit être commun et dès que vous êtes déterminé à acheter et à payer vos *vins* en argent, vous aurez du bon et à meilleur compte. L'on est assez tranquille ici ; l'assassinat du roi de Suède a fait des impres-

sions bien différentes ; bien des gens ont dit : « En voilà encore un en attendant les autres .. » (1)

Les nouvelles annoncent du mieux et qu'il y a de l'espérance, Dieu le veuille !

Dijon, le 16 avril 1792. — Je me hâte de vous prévenir que vos *vins* ne sont partis d'ici qu'hier matin 15, que les numéros des rouges et blancs des différents climats réunis sont au numéro 43.200 (2) ; l'on n'a pas cru devoir mettre sur la voiture les autres marchandises que vous désirez parce qu'elle était assez chargée et qu'il pouvait y avoir de l'inconvénient ; au premier chargement vous les recevrez.

Je ne puis écrire parce que je suis obligé de donner mes soins à un malheureux curé décrété et traduit au tribunal du Jury ; ce curé est frère d'un M. Lamarosse, de Beaune, qui est connu de vos amis ; malgré la cabale l'on est persuadé qu'il sera reconnu innocent, il n'emploiera pour témoins que ses paroissiens ; ce qui annonce qu'il est honoré et respecté ; cette affaire sera jugée mercredi (3).

(1) Gustave III, blessé d'un coup de pistolet dans un bal masqué à Stockolm, le 16 mars 1792, mourut le 29 mars suivant.

(2) Dans une lettre écrite le 6 avril, M. Gros annonce qu'il prépare le départ pour Fribourg d'une voiture chargée de 43.200 livres en numéraire, « on n'y a pas mis d'autres effets, elle était assez chargée » ; elle partit le 15 avril.

(3) M. Lamarosse, curé d'Arcenant, refusa le serment schismatique

Je cesse le remède qui m'a été indiqué, sauf à le reprendre sous peu de jours ; l'on ne voit point revenir d'émigrés dans notre ville ; je ne sais s'il en est de même dans le reste du royaume ; il n'y a rien de nouveau relativement au séquestrat de leurs biens. L'on parle beaucoup de nouvelles étrangères, de campements de troupes, d'emmagasinements, etc., mais bien des gens n'y croient pas.

Dijon, le 25 avril 1792. — Je suis surpris de ce que vous n'avez pas encore reçu le *vin* qui vous a été expédié : les voituriers sont connus pour de braves gens incapables de commettre aucune fraude, en sorte qu'il faut qu'il leur soit arrivé quelque chose en route. Vous voudrez bien m'instruire au moment de leur arrivée et me dire ce qui aura causé leur retard.

Enfin la guerre est déclarée au roi de Hongrie par l'Assemblée nationale ; heureusement que nous ne nous adressons qu'aux rois despotes et non aux peuples à qui nous présentons au contraire notre amitié et leur offrons asile, propriétés et protection en France ; c'est selon moi le moyen

et ne voulut pas lire la première lettre pastorale de Volfius. Une pétition signée de quinze habitants demande son remplacement au moment de l'élection des curés constitutionnels.

Il ne faut pas le confondre avec André-Lazare Lamarosse, curé de Villargoix-en-Auxois, détenu au séminaire à partir du 4 novembre 1793. (Archives de la Côte-d'Or, M^{s}, cote, 86.)

le plus sage et le plus sûr pour détourner les troupes de cette ancienne obéissance à leurs souverains et pour les décider à refuser de combattre une nation qui ne soupire qu'après sa liberté et qui veut que tous les peuples de l'Europe jouissent du même bienfait.

Nous nous sommes assemblés hier en notre club le matin et le soir ; la séance du matin n'était pas publique, je ne vous en dis rien, mais celle du soir l'était ; après la lecture de la déclaration de guerre, M. Marlot a fait la motion de fortifier la ville de Dijon ; M. Legrand, officier de gendarmerie nationale, a fait un beau discours contre les aristocrates et a fini par engager tous les bons citoyens à se sacrifier pour la cause de la liberté. Le comité de surveillance a fait la motion de rétablir la garde aux portes de la ville ; cette motion a été délibérée ; en conséquence on place en ce moment les guérites et peut-être la garde sera-t-elle en activité demain. L'on a proposé de désarmer tous les aristocrates ou les personnes suspectes d'aristocratie, de les chasser de toutes les sociétés patriotes, de n'en souffrir aucun dans la garde nationale, etc., délibéré d'arrêter et de conduire en prison tout homme qui serait trouvé sans cocarde, de planter un mai mardi prochain sur la place Royale, de danser des farandoles, de les faire danser à un régiment de hussards qui doit arriver ce jour ; ce dernier parti a été aban-

donné à cause des conséquences qui pourraient résulter du refus que l'on pourrait faire de placer des drapeaux au-devant de la maison de chaque patriote, etc., etc., quelques-uns de nos camarades voulaient qu'on fît main basse sur les aristocrates et qu'on enfermât les prêtres réfractaires, mais cette motion a été contrecarrée et l'ordre du jour l'a écartée quant à présent.

Il y a eu aussi hier une assemblée du conseil général de la commune dans laquelle on a proposé de changer le nom de la place Royale et de la baptiser place du Peuple, d'abattre la statue de Louis XIV et le cheval, de vendre la matière, d'en faire fabriquer des canons de quatre, six, huit et douze ; tout cela a été ajourné. L'on a ensuite fait la motion de désarmer les aristocrates et de ne pas leur laisser monter la garde, mais bien de les faire payer. Il a été décidé qu'il en serait conféré avec les corps administratifs supérieurs. Il y a encore eu plusieurs objets moins importants dont je ne me rappelle pas (1).

Je suis certain qu'il y a beaucoup de lettres arrêtées ; celles des négociants risquent moins surtout avec le remède. Nos clubistes sont en fermentation, surtout M. Valée ; j'espère que tout cela se passera.

(1) Archives municipales de Dijon, délibérations du conseil général de la commune, année 1792, p. 215.

Ce 25 avril 1792. — Nos officiers municipaux sont enragés et de plus des scélérats, ils viennent de faire interdire Menu de ses fonctions de notaire pour toute sa vie pour avoir donné à M. l'abbé Davot la qualité de prévôt et chanoine du ci-devant chapitre de la Sainte-Chapelle et M. Davot est condamné à 900 livres d'amende : ils se rendent appelants du jugement qu'ils espèrent faire réformer, mais vous concevez quel désagrément (1).

Je ne vous dis rien de vos voleurs de Collonge (2); je ne crois pas que ce soit le cas de poursuivre en rigueur dans ce moment, il faut se borner à demander de plus fort le procès-verbal et la décision qui a dû être formée dans cette affaire.

Ce 28 avril 1792. — Quelle faute vous avez fait de dire à M. Fardel de Daix de mander à son

(1) Guillaume-Bernard Menu, qui demeurait près les dames Saint-Julien, avait été reçu notaire le 22 février 1769. L'acte incriminé, contrôlé le 20 avril 1792 par Baucat, est du 19 avril, on y lit ces mots : « Fut présent M. Gabriel Davot, prêtre, chanoine et prévôt de la ci-devant Sainte-Chapelle du Roi, à Dijon... » La municipalité dans sa séance du 20 avril : « Oui le procureur de la commune, arrête que cet acte contenant des qualités supprimées par la loi sera remis au commissaire du roi en la présence du greffier du tribunal du district, pour que la peine portée par la loi soit prononcée contre Davot qui a pris ces qualités inconstitutionnelles, M. Menu, notaire, qui les lui a données et M. Baucat, receveur des droits d'enregistrement, qui a enregistré cet acte. » (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité, 1792, p. 71.)

(2) Il s'agit de la saisie, au bureau de Collonge (Ain), d'une voiture de numéraire destinée à plusieurs familles dijonnaises émigrées à Fribourg.

homme d'affaires de se concerter avec moi pour faire porter par un de vos domestiques un tonneau qui contiendrait sa vaisselle. M. de Daix a remis un paquet de lettres à un domestique de M. Martenot, il a été arrêté à Auxonne, il a nié avoir un passeport et avoir pris un faux nom, on l'a fouillé, on lui a trouvé le paquet de lettres, on l'a fait conduire à la Conciergerie de Dijon : la municipalité l'a interrogé, après quoi on lui a demandé celui à qui le paquet était adressé ; le juge de paix s'est rendu à la maison de ville, là le paquet a été ouvert par celui à qui il était adressé ou plutôt par son frère en présence seulement du juge de paix ; ce dernier a lu la lettre adressée par M. de Daix et comme il n'y avait rien contre le gouvernement, le juge l'a rendue sans procès-verbal. Les autres lettres enfermées dans le paquet n'ont pas été ouvertes : l'on a vu dans celle lue par M. le juge de paix, que l'argenterie de M. de Saint-Mesmin a passé à l'adresse d'un négociant de Besançon, que c'est M. de Fontette qui l'a envoyée. L'on dit encore qu'un domestique de M^me^ d'Agrain, qui est déjà à son dixième ou douzième voyage, qui voiture des meubles, vins, etc., n'a jamais été fouillé ni visité, que l'on en a raisonné aujourd'hui avec M^me^ d Agrain, que l'on peut mettre la

(1) Voir aux Archives municipales de Dijon, registre des délibérations municipales, l'interrogatoire qu'on fit subir à ce domestique, 1792, p. 78.

vaisselle dans un tonneau, que M. d'Agrain consentirait qu'on l'en chargeât sur sa voiture qui doit revenir, que l'on peut en conférer avec M. Gros à Dijon qui fait les affaires de Mme d'Agrain et que j'indiquerai où il faut envoyer le tonneau pour le charger. Le nom de Gros est écrit tout au long et cette affaire fait sensation à ce que m'a dit celui à qui le paquet est adressé. Quant à moi, personne ne m'en a encore parlé ; j'ai seulement entendu dire que Mme d'Agrain avait déjà fait aller dix-huit voitures en Suisse, demain l'on dira trente-six et le lendemain il y en aura cent. Si vous connaissez Mme d'Agrain, vous lui direz qu'il n'y a pas d'apparence qu'on lui envoie de longtemps les *vins* qu'elle a achetés, pour ne pas se compromettre, quoiqu'aucune loi ne défende ce commerce. Il est certain qu'à leur retour Barberet ni son voiturier ne passeront par Auxonne, on leur a envoyé dire d'abréger leur route de sept lieues ; on les rencontrera sûrement à temps s'ils ne sont partis que lundi soir ou mardi matin de Zurich.

Ce 30 avril 1792. — L'on a fait hier la nomination des officiers de toute la garde nationale, en vertu du décret d'organisation ; tous les choix sans exception sont tombés sur les patriotes et conséquemment les aristocrates ont été exclus. L'on m'a assuré qu'il y avait beaucoup de fermentation à Beaune contre M. Dorey, l'on ajoute que

c'est un coup de fouet donné pour écarter ce personnage du commandement (1). Il y a eu samedi à minuit, une descente chez M. Mouzin (2), notaire, relativement à une lettre écrite de votre ville et trouvée sur le domestique arrêté à Auxonne : des commissaires du département, du district et de la municipalité ont interrogé le notaire, lui ont demandé la lettre qui avait été remise après la lecture faite par le juge de paix. Le notaire a répondu qu'il l'avait brûlée, qu'il ne savait ce qu'on avait entendu demander, qu'il ignorait où était la vaisselle, etc., etc. M. Gros ne paraît pas avoir attiré l'attention des chefs administratifs et du public, deux personnes seulement ont fait mention de lui : le maire a un peu crié qu'on ne veillait pas bien sur les frontières, puisque M^me^ d'Agrain avait fait faire dix-huit voyages pour conduire des meubles et du vin. Quoi qu'il en soit, l'on n'assignait pas de perquisition, mais vous concevez que ce qui est en place restera.

7 mai 1792. — Le décret contre les émigrés est affiché ici, mais on ne l'exécute pas encore ;

(1) Il était commandant de la milice à Beaune au mois d'août 1789, lors d'une émeute qui obligea M. d'Agrain à abandonner son château du Paquier. Dans une relation de ce départ il s'exprime ainsi au sujet de M. Dorey : « Je puis et je dois affirmer que c'est à lui et à sa vigilance que nous avons l'obligation de ce que ma famille ni moi n'avons été ni égorgés, ni brûlés. »

(2) Jean-Joseph Mouzin, reçu notaire en 1788, habitait rue Vertbois.

je vois par votre lettre du 28 avril que vous ne saviez pas encore à cette époque l'histoire de la lettre de M. de Daix ; l'on n'en entend plus parler et ce qui me fait plaisir, c'est que vingt personnes m'ont raconté cette affaire sans qu'on ait fait mention de moi ; l'on dit que les corps administratifs ont écrit sur les frontières pour rappeler la vigilance des gardes. J'apprends à l'instant qu'un détachement de gardes nationaux et troupes de ligne s'étant porté du côté de Mons par ordre de M. de Rochambeau, il était tombé dans une embuscade, que cinq des nôtres avaient été tués ou faits prisonniers, que le surplus avait pris la fuite, qu'arrivés près de leur cantonnement les fuyards avaient mis en pièces leurs officiers notamment M. Dillon, qu'ils avaient pendu trois Autrichiens qui étaient tombés entre leurs mains (1). Je ne vous garantis pas la vérité de tous ces faits, mais ce que je vous garantis, c'est que je viens d'entendre publier à son de trompe une invitation aux citoyens de porter à la municipalité des dons pour fournir aux frais de la guerre (2) ; les volontaires qui sont aux frontières écrivent à leurs parents

(1) Deux lettres, une de Lille du 27 avril, l'autre de Valenciennes du 28, apprirent ces événements aux Dijonnais. Cf. *Affiches de Dijon*, numéros du 15 et du 22 mai 1792.

(2) On peut voir sept listes de ces dons patriotiques avec les noms des donateurs insérés dans les *Affiches de Dijon*, année 1792, numéros des 15, 22 et 29 mai, 5 et 19 juin, 19 juillet, 4 août.

qu'ils meurent de faim, qu'ils sont très mal et qu'ils s'attendent à ne jamais les revoir.

Le 7 mai 1792. — Parmi beaucoup de motions faites hier au club, il a été décidé qu'il fallait décacheter les lettres qui iraient et viendraient de l'étranger, ainsi que celles qui iront et viendront de Paris et Lyon ; si cette délibération a son effet vous en serez instruit promptement. L'on vient enfin d'établir des gardes nationales aux portes de notre ville à l'occasion des passeports (1). Notre ville est parfaitement tranquille malgré le peu de succès qu'ont eu nos troupes sur Mons et Tournay. L'on débite et nous saurons demain si c'est vrai, que nous n'avons pas été plus heureux pour notre tentative sur Namur. L'on assure que nous possédons Porentruy et que nos troupes y sont entrées sans résistance.

Le 23 mai 1792. — Nous sommes dans un moment de fermentation causé par une lettre de M. Bazire (2), adressée au club par laquelle il annonce qu'il ne faut plus compter sur l'Assemblée

(1) Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité, 1792, p. 79.

(2) Claude Bazire (1764-5 avril 1794), avocat au Parlement de Dijon, commis aux archives des Etats de Bourgogne ; il fut nommé administrateur du district de Dijon en 1790. Député à l'Assemblée législative, il fut ensuite élu membre de la Convention et périt sur l'échafaud à Paris.

nationale, que les patriotes n'ont plus de ressources que dans les amis de la Constitution des provinces, qu'il faut se hâter de se coaliser, de prendre un parti vigoureux et de le suivre avec courage. Le club s'est assemblé et entre autres motions a décidé que M. de Montigny et cinquante autres personnages qui lui étaient dévoués seraient arrêtés, qu'il serait envoyé au département des députés pour l'inviter à prendre les mesures les plus promptes pour l'exécution de la délibération. Les consignes furent en même temps données de la part du club, aux portes de la ville, pour ne laisser sortir de la ville ni privilégiés, ni ecclésiastiques non constitutionnels, ni gens suspects, aristocrates, etc. Il fut aussi mis sur pied de nombreuses patrouilles qui veillèrent sur la maison de M. de Montigny et sur beaucoup d'autres pendant toute la nuit ; on me prévint à onze heures et demie du soir que j'étais compris dans la proscription ; en conséquence, je passai la nuit à attendre qu'on vînt me chercher, je mis à couvert tous les papiers qui ne m'appartenaient pas, de manière que je fus sans inquiétude surtout pour mes comptes de société, etc. ; cependant il n'est rien arrivé pendant la nuit et l'on espère que dans quelques jours les têtes se refroidiront. Je ne l'attends qu'après une assemblée de tous les clubs du district qui doit avoir lieu à Dijon le jour de la Trinité ; à chaque séance il se fait des

motions extravagantes où les prêtres ne sont pas oubliés. M. de Montigny est aussi désigné comme le chef de l'aristocratie ; le club a fait établir une consigne contre tous les gens suspects qui sont les aristocrates (1), M. Chartraire de Montigny et les prêtres non assermentés ; l'on croit que le département la fera cesser ainsi que les vexations que l'on éprouve, à supposer qu'il en ait la force. M. Cinqfonds qui avait sous son bras le portrait d'une femme qu'il venait de recevoir et passait dans une rue à dix heures du soir a été arrêté et constitué prisonnier ; il a été mis en liberté cet après-midi. Le club veut encore que les lettres soient ouvertes, mais je ne pense pas que les corps d'administration le souffrent ; il veut faire des visites pour désarmer les aristocrates et mille autres extravagances dont je ne vous occuperai pas. M. Menu a fait casser au tribunal de Beaune le jugement qui l'interdisait.

Le 30 mai 1792. — Le club de notre ville avait arrêté d'ouvrir les lettres ; en conséquence il fut envoyé quatre patriotes au-devant du courrier qui arriva il y a huit jours parce qu'on craignait

(1) Dans sa séance du 22 mai, la municipalité donne réquisition à l'État-major et au commandant de la garde nationale de ne laisser sortir de la ville aucun homme suspect et aucun ci-devant privilégié, particulièrement M. Chartraire et les prêtres insermentés. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité, 1792, p. 91.)

de mauvaises nouvelles annoncées par M. Bazire. Cependant l'on ne croit pas que cette précaution se soit renouvelée, car à l'exception d'un seul jour où toutes les nouvelles furent interceptées soit à Paris, soit dans les provinces, toutes les lettres même celles d'Allemagne ont été rendues. Outre les motions folles faites au club, il fut décidé qu'on arrêterait M. de Montigny avec cinquante autres personnes que l'on suppose entachées du crime d'aristocratie, du nombre desquelles je devais être. Le prétexte fut qu'il avait été fait un médaillon représentant M. de Montigny et une gravure portant les emblèmes de sa bienfaisance ; l'on regardait comme suspects tous ceux qui avaient de ces médaillons ou ceux qui avaient coopéré d'une manière plus particulière aux actes de sa bonne administration (1), etc. Les parties intéressées furent averties ; en conséquence vous pensez qu'il y a apparence que chacun avait mis ordre à ses petites affaires. Les patrouilles furent doublées et multipliées à l'infini ; un M. Cinqfonds (2)

(1) Dans sa séance du 24 mai, la municipalité délibère qu'on ne donnera aucun passeport aux suspects dont la liste va être incessamment arrêtée par elle. Le procès concernant la fabrication de médaillons en l'honneur de M. de Montigny est ouvert ; Brillat, juge de paix, entre à la séance et annonce qu'il va donner des mandats d'amener contre MM. Jolivet, Chartraire, Dorse père et fils, avec consigne à l'Etat-major de ne pas les laisser sortir de ville. (Archives municipales de Dijon, registre 1792, p. 93.)

(2) Député à Paris pour la liquidation des offices de la Chambre des Comptes dont il faisait lui-même partie. M. Cinqfonds échangea

fut arrêté et conduit en prison où il est resté douze heures parce qu'on le rencontra ayant sous son bras un portrait que l'on crut être celui de M. de Montigny, tandis que c'était celui d'une femme. Un domestique qui allait chercher Mme de Sainte-Segraux chez M. de Montigny où elle avait soupé, fut aussi arrêté, mis en prison et ensuite relâché. Tout cela était l'effet des mauvaises nouvelles que l'on avait reçues ; cependant ce moment d'effervescence n'a pas eu de suite et l'on est bien tranquille à présent. L'on ne craint plus que l'assemblée qui doit se faire dimanche prochain, laquelle sera composée de députés de tous les clubs du département.

Ce 6 juin 1792. — Je puis vous tranquilliser sur notre ville, elle est calme et n'a éprouvé aucune secousse que dans l'assemblée générale des clubs ; les séances se sont tenues dans l'église du collège (1), le livre de la Constitution y a été porté processionnellement, l'on voulait qu'il fût placé sous un dais, mais cela n'a pas passé, on l'a adoré, ensuite l'on a prononcé des discours très patriotiques ; les dames du club ont été de la

plusieurs lettres avec M. d'Agrain par l'intermédiaire de M. Bartchevill.

(1) Dans sa séance du 1er juin 1792, la municipalité accorde à un certain nombre d'habitants qui en font la demande l'église du collège pour y célébrer une grande fête civique le dimanche 3 juin dans la soirée. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité, 1792, p. 98.)

partie, il y a eu une infinité de motions folles contre le Roi, la Reine, les prêtres, les aristocrates, etc. Après trois jours de séances, tout s'est borné à décider que les prêtres non sermentés seraient déportés ; cependant je ne réponds pas qu'il y ait eu quelques autres arrêtés formés dans le club particulier, mais ils ne transpirent pas et je ne le crois pas, attendu que j'ai toujours été assez régulièrement instruit. Vous pouvez donc être tranquille sur Timont et sur ce qui vous intéresse ; ce Timont n'est pas plus en vue actuellement qu'il l'était il y a six mois ; il en a jugé par la séance qu'il a tenue pendant vingt-quatre heures au corps de garde pour son service. En conséquence il se remettra dès lundi prochain à sa besogne ; il veut laisser passer la fête de demain et dimanche qui sont des jours plus bruyants que ceux de travail.

Le club a fait arrêter dimanche M. Enin, colonel de gendarmerie, qui dînait tranquillement chez M^me^ de Monterot, il est accusé d'avoir parlé dans une auberge à Langres de l'indiscipline des troupes de la nation française ; il est aussi prévenu du crime d'aristocratie ; c'est aujourd'hui le quatrième jour de sa détention (1).

(1) M. Huyn, écrit le rédacteur des procès-verbaux de la municipalité. Colonel de la gendarmerie nationale du département, il demande le 7 juin un passeport. La municipalité considérant qu'il est en état d'arrestation et qu'il n'a été élargi qu'au moyen d'un cautionnement de 20.000 livres, déclare qu'il n'y a pas lieu de lui accorder le passeport qu'il sollicite. Elle nomme deux commissaires pour

Jeudi, 18 juin 1792. — Le lieutenant colonel de la gendarmerie nationale a couché deux nuits en prison sur la dénonciation faite au juge de paix par quelques clubistes qu'il avait mal parlé de l'armée des patriotes ; j'ai vu ce monsieur qui est âgé de plus de cinquante ans, d'un grand sang-froid, paraissant doux, sage, discret, il s'est trouvé avec M. de Bouillé à l'affaire de Nancy, il est chevalier de Saint-Louis.

L'on a poursuivi l'autre jour un prêtre qui sortait de cinq à six heures du soir de la maison des sœurs Saint-Pierre, on lui a jeté des pierres, l'on a dit des sottises aux sœurs, personne n'a été blessé et cela n'a pas eu de suite.

Les jours de la Fête-Dieu et de la Sainte Hostie(1) se sont bien passés ; l'on a eu la liberté de ne point mettre de tapisseries à l'instar de Paris ; cependant très peu de personnes ont usé de cette faculté. J'étais occupé à mettre bon ordre à mes affaires lorsqu'il a fallu bouleverser tout de nouveau ; voici les détails les plus exacts et les plus fidèles,

se transporter au Directoire du département et lui faire part de l'arrestation de ce colonel. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité, 1792, p. 101.)

(1) La municipalité délibère le 5 juin qu'elle n'assistera pas en corps à la procession de la Sainte Hostie et qu'on enverra seulemen deux commissaires pour maintenir l'ordre. Dans sa séance du 1er juin elle avait réclamé, pour qu'ils lui fassent retour, un dais, deux chasubles et des tapisseries données autrefois par la ville pour la Sainte Hostie. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité pour 1792, p. 99-100.)

ils vont vous causer bien du chagrin, mais ils ne doivent pas vous abattre. L'on doit s'attendre à tout dans des moments de crise, mais ce qui doit rassurer, c'est la fermeté, l'héroïsme et la gaieté des victimes de la scélératesse (1).

Dimanche 17, l'on alla attaquer le café Humberdot, rue Musette, l'on brisa plusieurs choses, l'on maltraita le maître sous prétexte d'aristocratie et la populace le traîna en prison où il est resté trois jours ; ce même jour, plusieurs autres citoyens furent insultés.

Le lundi soir, sur les six heures, la populace se porta chez M. l'abbé Fabarel, on enfonça sa porte, on conduisit son valet en prison pour avoir voulu résister et on traîna le maître au corps de garde des volontaires placé sous la salle du dessin à côté de la Sainte-Chapelle ; le groupe se divisa en différentes parties composées de huit ou dix enfants, un ou deux hommes en habits nationaux, cinq à six sans-culotte et autant de femmes ; ils se

(1) Cf. *Un épisode de la persécution religieuse pendant la Révolution.* Arrestation des ecclésiastiques à Dijon, le 17 juin 1792, par M. l'abbé Guérin, *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Dijon*, année 1884, p. 209-228. Voir aussi dans les *Affiches de Dijon*, numéro du 26 juin, de quelle manière cette feuille révolutionnaire rend compte de l'arrestation des prêtres enfermés au séminaire, p. 139 et p. 142 une lettre du Directoire du département de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale. En outre, Archives municipales de Dijon, registre des délibérations de la municipalité, année 1792, p. 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 124, 132; Registre des délibérations du Conseil général, p. 229.

rendirent dans les différentes maisons où logeaient les prêtres, l'on s'en saisit et on les conduisit les uns tranquillement, les autres assez durement dans le corps de garde ; M. le curé de Saint-Michel prêt à se mettre au lit, d'autres qui entraient à table furent arrêtés. Ces excès mirent toute la ville dans la consternation ; aucun des corps administratifs ni la municipalité ne s'opposèrent à ces scènes scandaleuses qui durèrent toute la nuit. Il y eut donc près de cent ecclésiastiques renfermés depuis six heures du soir jusqu'à deux heures après minuit que les recherches continuèrent ; on les recommença le lendemain mardi matin et à neuf heures il y en avait cent vingt-sept. Ceux que l'on arrêta l'après-midi furent obligés de faire trois fois le tour du mai ou arbre de la liberté et contraints d'en baiser le pied et de là conduits en chartre privée. M. Riambourg, vicaire de Notre-Dame et M. Blanchetet, vicaire de Saint-Nicolas, furent de ce nombre ; une nombreuse garde requise par les corps administratifs conduisit en cinq fois ces ecclésiastiques au séminaire, place Saint-Jean, aux cris, huées et invectives de la populace ; ils se sont arrangés dans les petites chambres où ils sont jusqu'à huit, dix et douze couchés sur des lits de camp ; ils sont actuellement cent soixante à cent quatre-vingts, parce que de temps en temps l'on y en conduit ; on leur porte à manger mais on fouille

les domestiques pour que l'on n'entre aucune lettre, papiers, armes, couteaux, etc.

Hier mercredi, quelques personnes entrèrent, mais aujourd'hui l'on n'admet pas seulement les frères des reclus. M. Voisin, substitut, n'a pu voir M. l'abbé Voisin, son frère ; cela dépend du caprice des gardes de service. Voici les noms des principaux qui ont été conduits : MM. les curés de Saint-Michel, Saint-Nicolas, Colas, avocat général, Colas, grand-vicaire, Voisin, grand-vicaire, Fabarel, Moulet, Verchère, Arnaud, cellérier de Saint-Bénigne, Dechic, Bana, etc., etc. M. Jannon a voulu aller rejoindre ses confrères et s'y est rendu hier mercredi, à cinq heures du matin. M. Leroy, curé de Saint-Pierre, en a fait autant avec l'abbé Chenevoix et plusieurs autres ; aujourd'hui le curé de Saint-Jean a pris le même parti. MM. les curés de Notre-Dame, le trésorier de la Sainte-Chapelle et de Saint-Philibert ne sont pas encore pris, non plus que l'abbé Fleury, Deschamps, Braban, tous de Saint-Pierre ; l'on n'est pas encore allé chercher l'abbé Burette ; tous les autres mépartistes de cette église y sont ainsi que tous les ecclésiastiques envoyés de Beaune, Nuits et villages du district ; l'un des chartreux de Beaune a été grièvement maltraité ; le frère Dominique des écoles de la doctrine chrétienne est aussi détenu.

Parmi ceux non arrêtés plusieurs sont dans des

caveaux, d'autres sur les toits, d'autres dans les lieux plus malsains, ce qui engagera beaucoup d'entre eux à se rendre au dépôt. L'on assure que beaucoup vont manquer si les âmes charitables ne viennent à leur secours ; heureusement j'ai ouï dire que l'on avait déjà fait donner quelques secours pour les plus malheureux. Ce qui est édifiant et consolant, c'est la piété et la gaieté qui règnent parmi eux ; j'en ai chaque jour des nouvelles, mais je n'ai pu y aller, j'attends une occasion favorable ; en revanche je rends les petits services dont je suis capable et ces événements redoubleront mon courage. Demain je vous donnerai la suite de cette incroyable affaire, elle concerne les religieuses ; je vous préviens qu'il n'y a rien de sinistre ; 21 juin.

Le 22 juin 1792. — Mardi dernier, 19 juin, à sept ou huit heures du matin, plusieurs bandes d'hommes, femmes et enfants se portèrent dans les communautés religieuses où ils se firent ouvrir les portes des cloîtres, y pénétrèrent, firent les visites les plus exactes des caves aux greniers sous prétexte qu'elles pouvaient avoir recélé des prêtres, des armes ou des munitions ; après de vaines recherches on força les dames Sainte-Marie, du Bon-Pasteur, Ursulines, Saint-Julien, Carmélites et Refuge à faire leurs paquets pour les transporter dans d'autres communautés ; les da-

mes Bernardines furent seules exceptées de cette cérémonie; l'on conduisit en effet les dames du Bon-Pasteur aux Ursulines, au moment qu'on allait faire sortir celles-ci pour les conduire aux Sainte-Marie cette arrivée du Bon-Pasteur détermina à ne pas conduire les Ursulines qui par ce moyen furent renvoyées dans leurs chambres ; quelque temps après on les obligea de recevoir les Carmélites et les dames du Refuge qu'on conduisit à pied par la ville ; trois Carmélites avaient été purgées cette matinée. L'on conduisit aussi les dames Saint-Julien aux Bernardines ; je dois dire qu'elles ne furent nullement insultées à l'exception de quelques propos tenus par un infiniment petit nombre de nos plus scélérats. En général un spectacle si extraordinaire attira la curiosité et je remarquai depuis mes fenêtres, par l'ouverture d'un store, que le public regardait d'un œil morne et en silence, que beaucoup pleuraient amèrement et que cela avait plutôt l'air d'un convoi funèbre que de toute autre cérémonie.

Venons aux dames Sainte-Marie ; M^me^ de Rozières après avoir fait entrer les scélérats fait faire les paquets ; elle entra en composition avec la horde, elle prétendit que telles et telles seraient dispensées de sortir à raison de leur âge et infirmités, que deux maîtresses de pension resteraient également ainsi qu'elle et la dépositaire, que les autres ne seraient pas conduites à pied, mais que

l'on irait chercher des voitures ; après beaucoup de discussions l'on accéda à ses demandes, ce qui dura environ deux heures. Pendant ce temps une tourière eut l'idée de se rendre au département qui était assemblé et où se trouvaient quelques municipaux, elle exposa ce qui se passait et demanda que l'on y mît ordre sur-le-champ. En effet, le maire, le procureur de la commune, trois municipaux et un piquet de la garde se rendirent au couvent d'où l'on fit sortir tous ceux qui y étaient, l'on fit une nouvelle visite sans rien trouver; après quoi, les municipaux accompagnés de la garde et d'un tambour se rendirent aux Ursulines où ils reconduisirent pompeusement d'abord les Carmélites dans leur maison, ils entrèrent aux Bernardines d'où ils ramenèrent les dames Saint-Julien, retournèrent aux Ursulines, reconduisirent le Bon-Pasteur et ensuite le Refuge. Quelques dames qui s'étaient trouvées mal furent transportées en voiture.

Je vous assure qu'en général le public parut satisfait à l'exception de quelques clubistes et de quelques femmes aussi clubistes qui n'osèrent cependant rien dire. J'allai le même soir dans toutes les communautés leur faire mes compliments de condoléances et de félicitations ; elles ont été bien bouleversées ; je restai près de deux heures avec M^me^ de Rozières, elle m'a tout raconté, elle a montré beaucoup d'héroïsme et m'a assuré

avoir étonné plusieurs fois ces scélérats, mais Dieu l'inspirait.

L'on vient de publier une proclamation de la municipalité portant défense d'entrer dans les maisons sans autorité à peine d'être arrêté et conduit aux juges de paix. C'est vraiment de la moutarde après dîner et il est constant que les corps administratifs ont été instruits de ce qui devait arriver et qu'ils ont tout laissé faire. L'on a encore conduit plusieurs prêtres au séminaire ; actuellement les campagnes amènent les leurs ; cependant il n'y en avait ce matin que cent douze renfermés au lieu de cent soixante que je vous ai mandés comme on me l'avait dit. J'en connais beaucoup de cachés, plusieurs sont pire que dans les cachots et presque sans ressources ; un a passé la nuit sur un toit appuyé contre une cheminée, courant risque de tomber de cinquante pieds de haut, il reçut la pluie pendant trois heures et éprouva un froid rigoureux ; il entendait les cris de ceux qui le cherchaient et menaçaient de le tuer, d'autres étaient à peu près aussi mal, plusieurs sont partis déguisés de toutes sortes de manières. Dieu veuille qu'ils ne soient ni pris, ni maltraités.

Je ne puis approuver ceux qui se sont rendus d'eux-mêmes à leurs bourreaux, tels que MM. Jannon et Leroy. L'on ne laisse entrer près de ces messieurs que ceux qui leur portent à boire, à manger

et ceux qui ont une permission de la municipalité. J'ai été refusé ce matin. Je tâcherai de me procurer une permission ; nous sommes un peu tranquilles.

J'oubliais de vous dire que l'instituteur du fils de M^me^ de Sainte-Segraux fut pris lundi soir parce que quatre personnes entrèrent ; il se présenta tout de suite, il partit ; ce fut l'affaire d'une seule minute.

23 juin 1792. — L'évêque et son clergé ont adressé une pétition bien singulière au département ; en voici le texte :

Mardi, 19 juin 1792.

« Messieurs, — Nous avons toujours partagé l'inquiétude des citoyens sur le sort de la Constitution et de la liberté et nous avons gémi depuis longtemps sur les atteintes que leur porte la conduite des prêtres dissidents. Mais en apprenant que des vieillards plus qu'octogénaires, des infirmes, des malades arrachés de leur domicile ont manqué pendant quelque temps des secours les plus nécessaires, en apprenant que des prêtres innocents, que d'autres à qui on ne peut reprocher qu'un attachement aveugle à des opinions erronées, mais qui ont conservé de la modération dans leur conduite partagent le même sort, nous avons éprouvé un sentiment douloureux. Nous vous demandons ainsi au nom de l'humanité, au nom de la religion dont nous sommes les ministres, l'élargissement de ceux qui ne sont point coupables, un adoucissement au sort de tous. Et quant à ceux qui n'ont point été dénoncés par l'opinion publique et qui ne sont qu'égarés par de fausses idées de religion, nous

demandons qu'ils soient distribués dans nos maisons ; nous offrons d'être leur caution et de leur donner tous les soins qui sont en notre pouvoir. Nous espérons que conversant avec eux nous serons assez heureux pour en ramener plusieurs aux vrais principes, à l'union, à tous les sentiments qui doivent être dans le cœur des ministres d'un Dieu de paix. Puissions-nous par le partage ou le sacrifice de nos places les déterminer à concourir avec nous à la défense de la patrie, au maintien de la Constitution et au rétablissement de la paix dans tout le royaume ! Tels sont les vœux ardents des pétitionnaires soussignés. — VOLFIUS. — Signé de onze vicaires épiscopaux et de MONTÉLÉON, curé de Saint-Michel.

« Vu la pétition ci-dessus, le directoire du département, touché de l'exemple de charité, de piété véritablement religieuse et du noble désintéressement que lui donne en ce moment le clergé épiscopal du département, mais considérant que malgré l'infraction faite à la loi et la nécessité de lui rendre toute sa vigueur, soins dont le département s'occupe avec activité, la sûreté personnelle des prêtres non conformistes exige qu'ils demeurent sous la garde des citoyens jusqu'à ce que les corps administratifs soient assurés que ces prêtres peuvent reparaître sans danger, arrête, le procureur général syndic entendu, qu'il n'échet quant à présent de délibérer sur la dite question.

« Fait le 19 juin 1792. »

Je ne me permettrai aucune réflexion sur cette pétition non plus que sur l'arrêté inconcevable du département. Il suffit de vous dire que des gens du peuple à qui ces pétitions ont été distribuées ont dit : « Ce brave évêque, malgré les persécutions des mauvais prêtres non jureurs, demande

qu'ils soient délivrés, il offre d'être leur caution et de leur donner ou de partager son évêché avec eux. C'est un saint homme ! Oh c'est bien un saint. »

La municipalité a fait publier et afficher défense d'entrer dans les maisons, de faire des perquisitions, etc., à peine d'être arrêté et conduit au juge de paix.

Aujourd'hui des sans-culotte ont été dire des injures au bas des fenêtres du séminaire ; l'on en a arrêté deux ; ils ont dit qu'on les ferait bien relâcher demain.

Les nouvelles arrivées ce matin de Paris annoncent qu'on s'est porté en nombre aux Tuileries, qu'on a enfoncé les portes, que l'on a accablé sa Majesté d'injures, qu'on lui a mis le bonnet de la liberté sur la tête et que la Reine a été obligée de prendre la cocarde tricolore. Marseille offre d'envoyer deux cent mille hommes à Paris et aux frontières pour la défense de la Constitution ; cette pétition sera envoyée aux quatre-vingt-trois départements. En vérité, si la Providence ne veille pas sur la France sa dissolution approche.

Le 27 juin 1792. — Notre club est toujours très animé contre le Roi, les prêtres, les aristocrates, etc. ; il y a eu une pétition pour désarmer ces derniers ; elle est adressée aux corps administratifs : j'ignore ce qu'ils répondent. Les prêtres

sont toujours enfermés à l'exception de dom Arnaud, cellérier des Bénédictins et de M. Boucher, chapelain de la Sainte-Chapelle, que l'on a fait sortir lundi soir parce qu'ils sont malades. L'on ne permet pas d'entrer auprès des autres, excepté aux domestiques qui leur portent à manger : encore les fait-on accompagner par un ou plusieurs fusiliers et le plus souvent on fait descendre les ecclésiastiques pour prendre leurs mangers à la porte. J'ai été refusé deux fois hier ; je ferai de nouvelles tentatives demain, car la consigne est plus ou moins bien exécutée selon le caprice des factionnaires.

Samedi, une escouade de gardes nationaux amena à pied tous les religieux du Val-de-Choux, près de Châtillon, comme prévenus d'avoir plusieurs milliers de cocardes blanches chez eux, d'entretenir une correspondance avec les émigrés de Coblentz et de préparer une contre-révolution. Ils ont été conduits au département et ont couché à la Conciergerie ; il y avait vingt-quatre heures qu'ils n'avaient rien pris ; ils doivent repartir dimanche matin sur une charrette destinée à conduire les galériens ; il n'y a sorte d'horreurs et d'infamies qu'ils n'aient essuyé en propos ; une roue cassa en sortant de la ville, un religieux tomba, on le fit relever à coups de pieds et de poings ; cependant l'on assure que cinq cavaliers de la maréchaussée, qui les accompagnaient, veil-

laient, autant qu'il dépendait d'eux, à ce qu'il ne leur fût point fait de mal, on les a conduits à Châtillon, dans la maison d'arrestation ; les patriotes eux-mêmes conviennent qu'ils ne peuvent être coupables et que c'est pour les sauver de la fureur populaire qu'on a décerné un mandat d'amener contre eux.

Le frère Dominique n'a point été pris, je fais des recherches pour découvrir sa retraite et lui donner des secours s'il en a besoin, car il ne peut plus enseigner.

M. Leroy a pris du rhume, il est fort gai ainsi que tous ses confrères ; je restai deux heures avec eux samedi dernier.

Le département vient d'afficher une lettre adressée à l'Assemblée nationale ; l'on dit qu'elle ne respire que le fer et le sang ; elle est fort longue, ce qui m'empêche de vous en donner copie ; il faut la lire plusieurs fois, car la première lecture n'inspire que de l'horreur et la seconde de l'indignation.

Le 6 juillet 1792. — Nous avons passé ici deux journées et deux nuits cruelles à raison de nos ecclésiastiques renfermés. Il y avait eu des ordres pour les mettre en liberté ; en conséquence la municipalité assemble le Conseil général de la commune ; il passe à la grande majorité que ces

ecclésiastiques seront élargis, on va leur annoncer cette nouvelle lundi 2 de ce mois, à huit heures et demie du soir, mais de mal-intentionnés ont grand soin d'ameuter le peuple en payant les sans-culotte pour s'opposer à la sortie ordonnée ; en conséquence grand bruit, grand rassemblement pendant toute la nuit, menaces d'égorger, d'exterminer les calotins : ces malheureux passèrent cette nuit dans des angoisses cruelles ; les bons citoyens ne souffrirent pas moins ; point de patrouilles pour repousser les scélérats. Cependant la nuit passa et le rassemblement se dissipa avec le jour. L'on se hâte de faire déguiser les prêtres de toutes sortes de manières, croyant qu'ils allaient sortir ; mais la garde prétend n'avoir point d'ordre et la matinée se passe. A midi l'on en fait sortir une douzaine, mais tout aussitôt se forme un nouveau rassemblement, de manière qu'il y aurait eu danger à leur ouvrir la porte. Le soir vient ; le tumulte augmente, de bons citoyens veillent à la sûreté des prêtres ; plusieurs sont terrassés, maltraités et grièvement blessés, entre autres M. Laresche, horloger, un perruquier et un domestique de M. d'Espiard. Les aristocrates, quoique commandés pour la garde, sont désarmés et chassés ; l'on veut forcer la garde du séminaire, on essaie de la renforcer ; le bruit augmente et les malheureux reclus sont dans des angoisses mortelles qui sont augmentées par la crainte de

voir arriver du mal à de bons citoyens; néanmoins l'on parvient à apaiser le tumulte.

Le jour paraît et l'on refuse de nouveau d'ouvrir les portes ; comme l'on annonçait de nouvelles forces pour le soir, beaucoup prennent le parti de descendre par les toits, le long des murs à l'aide d'une corde nouée de la hauteur de vingt-cinq pieds ; il ne reste à la nuit tombante que trente ou quarante prêtres notamment les infirmes, les vieillards, ceux qui étaient trop lourds ou trop gros pour pouvoir passer par le trou qui avait été pratiqué ; ils s'attendaient à être égorgés lorsqu'à minuit de la nuit de mardi à mercredi dernier, on les a fait sortir et conduire chez eux (1).

Hier plusieurs sortirent et parcoururent les rues sans avoir essuyé un seul propos quoiqu'ils fussent en soutane ; cela vient de ce que les sans-culotte n'avaient plus été payés pour faire du bruit. Il y a toujours un peu de fermentation de la part des clubs : je ne sais ce que cela deviendra. Je ferme ma lettre pour aller au corps de garde où je vais

(1) Sur la journée du 4 juillet et la sortie des prêtres dans la nuit du 4 au 5, voir Registre des délibérations de la municipalité, p. 128-132. Ayant appris qu'on doit profiter du moment le plus favorable de la nuit pour faire sortir les prêtres, des particuliers menacent de sonner le tocsin pour s'y opposer ; la municipalité se fait remettre dans la soirée du 4 les clefs des églises et des clochers et fait enlever des baraques situées sur la place du séminaire qui peuvent rendre plus difficile cette sortie en cachant les émeutiers. La sortie commença à l'entrée de la nuit à partir de sept heures du soir.

être de service jusqu'à demain sept heures et demie du soir. L'on dit que la nuit ne sera pas tranquille.

Ce 11 juillet 1792. — La fête nationale a fait partir beaucoup de personnes de cette ville. Pour moi je suis décidé à y assister et j'espère qu'il n'arrivera rien. M^me^ de Sainte-Segraux partira demain avec toute sa famille et le curé, précepteur de son fils, pour revenir dans huit ou dix jours.

Beaucoup d'ecclésiastiques après leur captivité ont demandé des passeports à la municipalité, on leur en accorde, mais l'on a grand soin d'insérer ces mots : *prêtres non conformistes* (1).

L'inventaire a été fait au Paquier de tout le mobilier, il a duré six jours, plusieurs meubles ont été fracturés. Tous les meubles, mauvais effets, livres sont inventoriés ; il paraît que le régisseur ne s'attendait pas à cette opération qui à la vérité s'est faite brusquement. Les prés ont été vendus à des particuliers de Savigny, Varennes, Vignolle, etc. ; le grand pré de Puligny a été délivré à Label, à quatre-vingt-deux livres dix sols la soiture.

(1) La municipalité arrête qu'il ne sera donné aucun passeport pour Paris aux prêtres non insermentés et que dans ceux qui leur seront accordés pour les autres endroits, il y sera fait mention qu'ils sont prêtres non conformistes. (Archives municipales de Dijon, délibérations de la municipalité, 6 juillet 1792, p. 133.)

Le régisseur m'a assuré qu'il avait été forcé de se retirer de la salle des délivrances à cause des menaces et des mauvais propos qu'il a éprouvés. M. de Ganay de Pavillon a été obligé de sortir parce qu'il enchérissait des prés de M. d'Ivry, son gendre; deux autres personnes ont été battues en sorte que les gens de campagne se sont rendus maîtres dans les délivrances. Personne n'a osé former opposition à la vente des herbes de prés. M. de Mandelot, qui est actuellement à Paris, avait envoyé son certificat de résidence en cette ville afin d'empêcher de vendre ses prés ; l'on n'a eu aucun égard au certificat et l'on a passé outre. Les grains pendant par racines seront délivrés dimanche prochain. L'on a vendu les prés de M. de Villers, l'on a laissé un petit clos pour la nourriture du bétail, comme on a laissé au régisseur du Paquier les herbes de tout l'enclos. A l'égard des blés, carêmes, l'on n'en a pas laissé un seul grain à M^me^ de Villers quoiqu'elle soit sur les lieux. Il en a été usé de même à l'égard de beaucoup d'autres personnes ; on ne dit rien dans le district de Dijon pour les inventaires, peut-être cela arrivera-t-il au moment qu'on ne s'y attendra pas. Les impositions foncières et mobilières étaient si fortes que tout le monde criait, en sorte que la municipalité vient de faire publier et afficher qu'il y avait des erreurs, qu'on allait les rectifier, qu'il fallait toujours payer la moitié quant à pré-

sent, sauf à réparer les erreurs qui pourront se trouver (1).

La ville est tranquille ; je le serai davantage après la fédération.

16 août 1792. — J'ai appris ici lundi à mon retour de Villers-la-Faye qu'on faisait l'inventaire chez M. d'Agrain et autres émigrés, je n'ai pas voulu y paraître et j'ai laissé lever les serrures et enfoncer les portes. Tout s'est bien passé malgré l'étonnement où l'on a été de ne rien trouver dans votre maison dont l'estimation du mobilier ne monte qu'à 5.000 livres tandis que celui de M. l'abbé Rosand, cour Saint-Vincent, passe 10.000. La surprise a été grande encore de ne pas trouver un seul coupon de linge. L'on assure qu'il y a quarante pièces de toile chez M. de Torcy, chez M. de Corbeton, outre des armoires pleines de linge de table et autre ; l'on a répondu que depuis bien des années M. et M^me^ d'Agrain ne séjournaient plus à Dijon et que depuis leur départ cette dernière avait fait enlever son linge, batterie, meubles, etc. Ceux qui ont fait l'inventaire sont MM. le juge de paix, son greffier, M. Marchand, chirurgien et de Meixmoron fils, officiers municipaux, assistés d'un fripier et d'un serrurier. La Blasmère est gardienne et M. Menu, sa caution. Par ce moyen

(1) Elle prend cet arrêté dans sa séance du 10 juillet. Registre des délibérations, p. 137.

il n'a pas été question de moi ; ce qui est important à cause des suspicions. Cette affaire est finie de ce matin.

La ville est en fermentation, les prêtres sont la plupart cachés ; la statue de Louis XIV et le cheval de bronze viennent d'être abattus (1). Il arrive une prodigieuse quantité de volontaires pour se rendre aux frontières ; en vérité il y a des jeunes gens de dix à douze ans ; l'on a détruit le cheval de bronze en leur présence. En conséquence en arrivant à Dôle, ils en ont fait autant d'un monument public et probablement cet exemple sera suivi partout. L'on désarme tous les jeunes gens suspects de vouloir nuire à la chose publique ; en conséquence il y a eu des listes données par le club sur lesquelles sont inscrits plus de cinq cents citoyens ; MM. de Montigny, d'Allerey, de la Vesvre, Menu, Gros, Frantin, etc., n'ont pas été oubliés. J'étais de garde avec mon fusil lorsqu'on est venu à la maison ; sur la réponse que l'on a faite que j'avais mon fusil, les commissaires se sont retirés et la journée se passa sans que l'on soit revenu ; je pense que l'on reviendra.

J'apprends que M. d'Allerey a fait résistance ; en conséquence on a forcé sa porte, il a été maltraité ainsi que ses domestiques et on l'a conduit en prison après une perquisition exacte faite chez

(1) Les 14 et 15 août. Registre des délibérations municipales, année 1792, p. 161.

lui pour prendre ses armes. Je suis fâché de cette obstination de sa part, puisqu'il n'était pas en état de la soutenir par la force et qu'elle tend à échauffer les têtes (1).

Depuis l'affaire des Suisses à Paris et la déchéance du Roi, l'on ne sort plus de Paris ; les voitures publiques sont interrompues. Le Roi a été conduit au Temple ainsi que la Reine et la famille royale. Le Roi n'a qu'un seul domestique et la Reine une femme de chambre. L'on fit arrêter leur voiture sur la place des Victoires pour leur faire remarquer la statue de Louis XIV abattue ; je ne me permets aucune réflexion.

Les assemblées primaires vont avoir lieu dans tout le royaume pour le 26 de ce mois à l'effet de nommer les députés à la Convention nationale ; il suffit d'avoir vingt-cinq ans et de n'être pas en état de domesticité pour pouvoir être élu ; il n'est pas besoin d'avoir des propriétés. L'assemblée électorale se tiendra à Beaune. Il faut être rendu

(1) Dans sa séance du 15 août 1792, le Conseil général arrête une liste de personnes suspectes des mains desquelles leurs armes seront retirées. Deux commissaires par quartier sont nommés pour l'exécution de ces mesures prises à la suite d'un arrêté du département ; ils sont assistés d'un piquet de cinq hommes. Dans la section du centre M. Espiard d'Allerey refuse de remettre ses armes et menace de brûler la cervelle à celui qui viendra les lui enlever. Il est cité à la police correctionnelle à cause de son refus et de ses menaces. (Archives municipales de Dijon, délibérations du Conseil général de la commune de Dijon, année 1792, p. 239-240.)

à Paris au 20 septembre et dès qu'il y aura deux cents membres arrivés, ils entreront en fonction et l'Assemblée actuelle se séparera. Dites-moi, je vous prie, ce que va devenir le royaume ; je crains que d'ici au 20 septembre la moitié des habitants ne soient égorgés et je ne vois que Dieu qui puisse, par un miracle, nous sauver.

L'on débitait il y a deux jours que Landau et Strasbourg étaient au pouvoir des émigrés ; il paraît certain aujourd'hui que Strasbourg est toujours à nous et l'on n'a rien appris de confirmatif pour Landau.

Il n'arrive plus de journaux que les Carra, le Patriote français, le Moniteur, mais plus de Fontenay, d'Ami du roi, de Gazette universelle, de Mercure, etc., en sorte qu'on est dans une ignorance profonde de ce qui se passe. Au surplus les patriotes ne me paraissent pas sans inquiétude malgré l'air assuré qu'ils affectent. La déclaration du duc de Brunswick a singulièrement fait fermenter les têtes par l'affectation qu'ont eue les chefs de n'y pas croire et de la faire regarder comme une pièce fabriquée par les émigrés. Elle a été brûlée publiquement sur la place Royale le même jour que les pièces de la Chambre des comptes, du travail des Élus concernant les généalogies, etc. M. Peincedé a été l'un des commissaires ainsi que M. Marinet, garde livres et autres.

20 août 1792. — L'on arrête à Paris beaucoup de personnes de marque et il est à craindre que la Cour populaire qui vient d'être établie ne fasse abattre une infinité de têtes en très peu de jours. Je crains fort pour notre infortuné monarque.

Il a été envoyé au club de cette ville un paquet... (1) conforme à celle des quarante-huit sections de Paris; le club l'a adoptée unanimement. Le voici : 1° rendre un décret qui déclare La Fayette traître à la patrie, inviter tous les départements à l'arrêter et aussi à envoyer son corps mort à l'Assemblée nationale ; 2° que la gendarmerie nationale de tous les départements soit réunie et envoyée comme cavalerie sur les frontières ; 3° que la garde nationale de tous les départements soit tenue de faire les fonctions de gendarmerie pendant le temps qu'elle restera sur les frontières ; 4° que les assemblées primaires soient sur-le-champ convoquées pour nommer les députés à la Convention nationale ; 5° que le fils royal soit déclaré déchu du trône.

Il paraît que nos religieuses n'ont plus que peu de jours à rester dans leurs maisons. M. d'Allerey a été conduit ce matin à la municipalité et emmené à la Conciergerie, il a failli recevoir un coup de hache ; la boîte contenant des grenadiers le suivit ; il doit retourner demain à la maison de ville

(1) Manquent quelques mots.

pour un jugement définitif; je pense qu'on doublera l'escouade qui l'accompagnera.

L'on ne respecte plus rien, le maire est continuellement insulté ainsi que ses collègues. Il arrive et repart chaque jour des gardes nationaux. Il y aura, le 24, une assemblée de campagne de notre ville pour tirer huit hommes par compagnie, ce qui fait quarante-huit hommes ; ce qui est remarquable c'est qu'on tirera au sort mais que le choix se fera par les compagnies, de manière que les patriotes étant plus nombreux ils seront maîtres du choix, ce qui afflige vivement les citoyens, surtout les pères de famille.

Nous sommes dans une pénurie de nouvelles qui rend notre position mille fois plus cruelle.

Il paraît que la déclaration du duc de Brunswick a échauffé les têtes au lieu de les calmer; les Jacobins auront le dessus et ils paraissent décidés à user de leurs forces et je prévois que si la Providence ne vient pas promptement à notre secours, le royaume sera bientôt.... je n'achève pas, mais je tremble que le Roi ne périsse avant peu sur l'échafaud, que la Reine ne l'y suive ainsi que ses fidèles serviteurs. Dieu veuille que je me trompe, je le désire vivement; en tout cas quelque chose qui arrive, soyez assuré de ma persévérance quand même j'userais mes biens.

Je suis fort aise que M. Jannon soit près de vous; je désirerais que tous ses confrères eussent

suivi son exemple; ce serait un motif d'inquiétude de moins. Tous nos ecclésiastiques sont déguisés et cachés à cause du passage des nationaux. M. Jannon est bien bon de parler avantageusement de moi; je ne crois avoir rempli que mon devoir, et je remercie Dieu de ne m'avoir pas laissé prendre le change une seule minute depuis 1788. J'ai eu le bonheur de prévoir il y a près de quatre ans tout ce qui nous arrive.

Ce qui m'afflige le plus en ce moment, c'est le décret contre les pères, les femmes et les enfants des émigrés; j'ai à cet égard des craintes et des terreurs qu'on pourrait regarder comme paniques en voyant actuellement combien le peuple aveuglé est féroce. J'espère que l'on n'aura pas le temps de faire tout le mal dont on nous menace.

D'après ce que vous a dit M. Jannon, vous paraissez désirer que je m'explique sur ma situation au cas qu'il y ait un nouvel ordre de choses. Je vous dirai avec franchise que si mes services peuvent vous être agréables, j'aurai beaucoup d'empressement à donner mes soins à vos affaires, mais comme je n'ai pas une aisance qui puisse me faire passer de ma situation, je ne me déciderais à la quitter qu'autant que je trouverais d'un autre côté à gagner ma vie honnêtement et que mon sort serait assuré irrévocablement, car ayant un état que je dois regarder comme cer-

tain puisqu'il m'a fait vivre pendant vingt ans, je dois espérer qu'au retour de l'ordre, je serai assez heureux pour ne pas dégénérer; par conséquent je ne serais pas raisonnable si je quittais un état certain et assez lucratif pour un autre, qu'autant que mon sort sera meilleur. Si en conservant mon état je puis vous être utile, je vous prie de croire que tous mes moments sont à vous et à tout ce qui vous appartient. L'on continue de faire des inventaires dans les maisons des émigrés; celui de M. d'Agrain est fini; on parle de vendre incessamment.

21 août 1792. — Après avoir manifesté son inquiétude au sujet du départ d'un domestique du Paquier, dont il redoute la délation, il continue en ces termes :

L'on a fait hier une sommation de payer neuf cent quinze livres trois sols six derniers pour la contribution foncière de Dijon pour l'année 1791 ; l'on n'a rien répondu ni rien payé puisque tout se trouve sous la main de la nation, l'on verra ce qu'il y a à faire ; d'autres propriétaires sont sûrement dans le même cas, il y aura par conséquent une conduite uniforme.

M. d'Allerey a été jugé ce matin et condamné en un an de prison ; son défenseur a été grièvement insulté et prêt a être maltraité; il se rendra incessamment appelant et donnera caution

pour pouvoir sortir de prison, sauf ensuite à ne pas faire juger son procès.

L'on a appris aujourd'hui que M. de la Fayette avait fait arrêter à Sedan les trois commissaires envoyés par l'Assemblée nationale, en conséquence il a été destitué et l'on envoie trois autres commissaires ; je ne sais que le nom de M. Isnard ; cette nouvelle va donner lieu à d'autres incidents qui peuvent devenir d'une grande importance.

M. Arthur Dillon est aussi destitué. Charles Lameth a été arrêté à Rouen et conduit à Paris ; l'on dit aussi M. de Gouvernet arrêté : une seule lettre, arrivée aujourd'hui, dit que M. d'Ogny est également en arrestation, mais on ajoute que cette nouvelle mérite confirmation. Le palais de Bourbon sert actuellement de prison, il paraît que les incarcérations sont immenses, il est à craindre que cet exemple ne soit suivi dans les provinces. L'on débite aussi qu'il ne reste plus que deux cent quarante députés à l'Assemblée nationale, que le surplus n'entre pas ; il arrive et il part toujours des volontaires nationaux d'ici. L'on n'entend pas parler de mouvements des troupes étrangères. M^me^ de Sainte-Segraux n'est pas de retour, je doute qu'elle revienne et je ne l'y engagerai pas dans ce moment.

23 août 1792. — Je m'empresse de vous apprendre que M. d'Ogny, qui avait été arrêté, a été

conduit à la municipalité de Paris où il a été interrogé jusqu'à cinq heures du matin et ensuite renvoyé chez lui. Plusieurs détenus sont jugés par le nouveau tribunal, l'on dit M. d'Affry du nombre, on ignore le jugement. Les Suisses sont renvoyés chez eux, ils seront obligés de laisser leurs armes sur les frontières et (1)..... vingt seulement.

L'on dit M. de la Fayette à Sedan avec quinze mille hommes et d'autres le disent arrêté. L'on chante des chansons atroces contre le Roi et la Reine ; je suis persuadé qu'ils périront si la Providence ne veille pas sur leurs augustes personnes. L'on a commencé hier l'inventaire chez M. de Torcy, l'on a trouvé vingt-cinq louis et une tabatière d'or de quarante louis dans une commode ; l'on s'attend à trouver les diamants, les bijoux de Madame, des affaires d'or et un mobilier considérable; l'on vendra le 26 le vin et les grains de M. l'abbé Rosand. L'on m'assure que l'on vend aujourd'hui le mobilier de M. de Molmont à Couternon.

Il n'y a rien de nouveau ici ; l'on n'entend pas dire un mot de l'étranger. Les pères, mères, femmes et enfants d'émigrés sont consignés, l'on ne met pas encore le décret d'exportation des prêtres à exécution. Les religieuses ont assuré

(1) Manquent quelques mots.

leur logement parce qu'elles vont être forcées de sortir; Mme de Rosières sera chez Mme Devenet.

Dijon, 30 août 1792 (1). — Je suis arrivé hier à Dijon pour consulter le tuteur M. Gros; j'ai appris en arrivant qu'il était en prison. Le département (2) en avait décrété quarante-huit et la po-

(1) Lettre de M. Bauma, régisseur du Paquier, près Beaune.

(2) Le 21 août, la municipalité requiert le commandant de la garde nationale de consigner aux portes de la ville les personnes dont les noms suivent : Mme Petit et sa fille, place Notre-Dame et rue de la Chouette; M. Bonnefond plâtrier et sa femme, rue Chancelier-l'Hôpital; Gilles Germain Richand et sa femme, rue Berbisey; la femme et les enfants de M. Ignard, porte de la Liberté; Mme Turlot, rue du Vieux-Marché; M. Mairetet père et son épouse, rue Voltaire; M. Mairetet et ses enfants, rue Bossuet; M. Frantin, rue Saint-Etienne; Mme Ledey et ses enfants, rue des Champs; M. Lejeune et sa femme, rue sur Suzon; M. Gaultier, place sur Suzon; M. Lesage père et sa femme, rue Cérutti; M. Violle et sa femme, rue de la Fédération, Mme David, place sur Suzon; M. Masson, grenetier, rue Charrue; M. Caillard, rue du Château, Mme veuve Verchère, rue Piron; M. et Mme Barbuot, rue Saint-Etienne; Mme Barbuot, rue Saint-Etienne; Mme Gaultier Beuvrant, rue du Petit-Potet, Guillemin et sa femme, rue Saint-Philibert.

Le 23 août, nouvelle consigne contre M. et Mme Dorse père et sa femme, Vigne, menuisier et sa femme, veuve Charpy, Mme de Billy, la femme de Dona, huissier; Le Reuil père et sa femme; Lautrey père et sa femme; Vernette père et sa femme; Poulletier père et sa femme; veuve Perrin; veuve Lecoq, M. Regnault; M. Le Boiteux et sa femme; Ranfer père et sa femme, Frochot père, ancien greffier et sa femme, Leguenot père et sa femme; Lebelin père et sa femme; Laborey père, luthier, et sa femme; la veuve Lemulier; Le Roy père et sa femme, porte Saint-Pierre; Gouveau, ancien perruquier, et sa femme. (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations municipales, 1792, p. 165, 166.)

pulace en a déjà mis plus de deux cents de tous les états, tous les nobles, des notaires, des procureurs et autres, jusqu'à des femmes, notamment, Mme de Soumiès ; M. de Montigny est gardé par trente hommes, personne ne peut lui parler qu'en présence de trois fusiliers; ses domestiques sont fouillés à l'entrée et à la sortie de sa chambre. La perquisition a continué toute la nuit, notamment celle des domestiques. L'on sonne actuellement une assemblée pour délibérer à la sortie des prisonniers. On suppose qu'on en retiendra quarante-huit pour otages.

Mme Gros est si en peine de son mari et si affairée qu'elle me charge de vous écrire celle-ci pour vous dire que vous ne soyez pas inquiet de M. Gros ; on lui fait espérer qu'on le fera sortir cette nuit. J'ai passé la nuit dans les faubourgs et j'y passerai encore celle-ci en attendant la sortie de mon tuteur. Vous ne pourriez pas croire dans la cruelle consternation où tous les honnêtes gens se trouvent ; on fait partir par force les hommes et garçons pour les frontières. Rien n'est plus affreux que la persécution des prêtres et de tous les honnêtes gens. — *A trois heures.* Tout est toujours en trouble ; je crains même un peu ; on parle encore d'arrestations. On sonne actuellement une assemblée ; toutes les lettres pour et venant de l'étranger sont ouvertes. Les religieuses ont toutes déménagé hier.

5 septembre 1792. — Votre lettre du 25 août m'a été remise ouverte par la municipalité ; elle a lu ce qui concerne nos affaires de commerce et me l'a envoyée ; l'on assure que Verdun est au pouvoir des Autrichiens à l'exception de la citadelle, et que les Suisses ne prendront aucun parti contre la France. L'on s'empare des chevaux des émigrés. Me voici détenu en prison depuis le 8 août, à dix heures du soir, ainsi que..... de toutes qualités..... (1), l'on a remis en liberté quatre-vingts de ceux détenus avec moi à la grande prison, et quarante environ de ceux détenus en la Conciergerie. Il est vrai qu'il fallait des recommandations de patriotes clubistes et je me serais bien gardé d'employer de semblables recommandations ; outre cela il faut être jugé à la municipalité et passer au creuset de la calomnie, de la dénonciation ; outre le Conseil général de la commune il y a trente-six commissaires des sections tous choisis parmi les clubistes ; le peuple assiste aux séances et vous concevez combien l'on doit être pur pour obtenir son élargissement.

L'on prétend que ce qui me procurera l'honneur de rester, c'est d'avoir fait des voyages pour les émigrés et de faire les affaires des émigrés ; voilà mon crime. La majeure partie est détenue pour cause d'aristocratie, les femmes pour n'avoir pas

(1) Manquent un certain nombre de mots.

été aux messes des prêtres jureurs, d'autres, parce qu'ils sont riches ; au surplus, d'après toutes les histoires et les fagots que l'on fait, il paraît que l'intention des chefs est de conserver en otages un certain nombre de citoyens pour pouvoir ensuite traiter plus aisément avec les princes. Je vous assure que je ne craindrais nullement d'être de ce nombre, mais il paraît que l'on veut avoir des personnes riches et de distinction, ou bien des personnes qui se sont fait remarquer, ou enfin les parents des émigrés ; dans tous les cas, je suis disposé à subir sans murmurer le sort que l'on me prépare, bien convaincu que dans deux ou trois semaines il y aura de grands changements en notre faveur ; malheureusement, plusieurs d'entre nous ont des idées bien noires ; je fais mon possible pour les en détourner, quelquefois je réussis, mais deux ou trois se laissent totalement abattre. Les principaux détenus sont MM. de Fontette, de la Vesvre, M^me^ de Mimeure, M. de la Goute, M. Moussier ; M. de Montillet, gendre de M^me^ de Rochefort, M. de Richard des Crots arrêté et détenu après avoir été conduit sur la place Royale et avoir baisé l'arbre de la liberté ; M. Gallier arrêté hier ; M. de Monterot arrêté et ensuite relâché ; M. Lacoste arrêté et relâché ; M. Menu, etc., etc., etc. ; M. de Montigny (1) consigné

(1) Le 28 août, le Conseil général du département prend un arrêté mettant M. Chartraire en état d'arrestation dans sa maison ;

dans une de ses chambres, avec trente hommes de garde ; on vient de lui enlever sa caisse pour la remettre à M. Bazire. Un de ses domestiques passant dans la rue a reçu un coup de bayonnette très profond, cependant il ne mourra pas ; le délinquant a été arrêté, mais ne regardera-t-on pas cet acte comme une nouvelle preuve de civisme? L'on dispose le château pour nous y conduire tous. Toutes les femmes ont été conduites au Bon Pasteur, il ne reste plus que M^me^ de Mimeure, M^me^ de Monterot, M^me^ Pacotte et sa fille ; l'on fait des perquisitions dans beaucoup de maisons et dans les papiers. Je crois que vous devez être tranquille à ce sujet et sur bien d'autres choses dont je ne vous parle pas.

Les nouvelles qui arrivent aujourd'hui de Paris sont affreuses ; elles annoncent que les prêtres détenus, ainsi qu'une infinité de prisonniers ont été égorgés ; ce qui a donné beaucoup d'effroi à nos femmes, parents et amis qui croyaient qu'à minuit l'on devait venir nous égorger. Je vous assure qu'à cette heure nous dormions tous fort paisiblement.

la municipalité est chargée d'exécuter cet arrêté ; le 31 il est transféré dans les bureaux attenant à sa caisse ; il est libre de se promener dans sa cour accompagné de l'officier du poste qui garde sa maison ; le 6 septembre on passe sa caisse à M. Bazire ; le 20 octobre il est mis en liberté avec tous les détenus arrêtés en même temps que lui. (Archives municipales de Dijon, registre du Conseil général de la commune, p. 245, 247, 252, 265, 320 ; année 1792.)

16 septembre 1792. — Il faut interrompre notre correspondance à moins que sous prétexte de commerce vous ne soyiez dans le cas de m'apprendre des événements très importants, car l'on continue d'ouvrir quelques lettres à la municipalité et je craindrais qu'à la fin l'on ne nous découvrît.

Nous sommes toujours dans le même état au nombre de cinquante ici, et dix-huit ou vingt à la Conciergerie. L'on a amené hier M. Roche, avocat et un M. Tanier, ancien perruquier, tous deux retirés à Fixin et Fixey ; l'on assure qu'il y a une liste nombreuse et qui augmente chaque jour parce que chaque jour un ennemi dénonce son ennemi et le fait arrêter. Ce qui inquiète le plus quelques-uns des détenus, c'est d'apprendre les massacres des prisonniers transférés d'Orléans à Versailles, quelques-uns de ceux de Reims, ceux de Lyon ; tout cela est fait pour effrayer ; cependant je suis dans une sécurité qui me fait penser qu'il n'y a rien à craindre et ce qui me le persuade, c'est que M. l'abbé Chaussier fit l'autre jour des motions affreuses contre les détenus et qu'on lui imposa silence en disant qu'il n'y avait point eu de sang répandu jusqu'ici et qu'il ne fallait pas qu'il y en eût. Il est vrai que ce qui est rejeté un jour peut être adopté le lendemain, surtout si les événements devenaient majeurs. Hier des commissaires de la municipalité qui sont M. Valée, épicier, Tartelin, apothicaire et Dela-

chère, procureur de la commune, ont fait la visite dans les prisons sous prétexte qu'il y avait des armes : ils ont tout visité et notamment les papiers de M. le chevalier de Fontette, ils se sont emparés d'une liste des prêtres qui ont été détenus au séminaire ; l'on n'a pas trouvé une seule arme.

La même visite a été faite deux jours auparavant à la Conciergerie où l'on n'a également rien trouvé. Un domestique de M. de Suzenet qui s'est engagé et qui est parti il y a trois jours a dénoncé de la vaisselle cachée dans une cave ; elle a été retrouvée, inventoriée, mais elle n'est pas encore enlevée ; M. de Suzenet est déjà à la Conciergerie. L'on a trouvé quatre fusils doubles de chasse de M. de Monterot et deux épées chez M. de Broin qui ne les avait pas déclarées. Tout le linge de M. de Sassenay a été trouvé dans des greniers à foin ; il avait été dénoncé par un ancien domestique. Il paraît, et les commissaires se sont expliqués que l'on avait plus particulièrement en vue ceux qui avaient fourni de l'argent aux émigrés ou qui entretenaient des correspondances avec eux ; l'on doit plaindre ceux qui ont ou ont cru faire plaisir à leurs amis en leur faisant passer leurs fonds et qui auraient été obligés d'employer différentes personnes. Les commissaires de la municipalité nous ont encore assuré que si les Autrichiens sortaient de France, on pourrait nous faire sortir de prison ; voilà la seule consolation

qu'on donne aux malheureux. Il passe beaucoup de régiments et de nationaux ; il y en a de bien mauvais. Les derniers qui étaient du bataillon de Marseille ont brûlé les tableaux des rois et des ducs de Bourgogne qui étaient à l'Hôtel de ville. Des Bordelais que nous avons aujourd'hui font détruire toutes les girouettes. J'ai donné des ordres pour les scellés en cas de décès de M^me^ de Rochefort. Peut-être verrons-nous bientôt la fin de notre détention ; j'ai appris qu'il y a beaucoup de personnes détenues dans les prisons à Beaune. M. et M^me^ de Fontenay que vous avez connus sont du nombre ; j'ignore le nom des autres.

Le 24 septembre 1792. — Je suis toujours dans la même position ainsi que mes *associés* et nous ignorons quand elle changera. J'étais à la fenêtre de mon *auberge* quand j'ai entendu des tambours, des trompettes et vu la garde nationale armée et la municipalité armée : il était question de la publication de la loi rendue par la Convention nationale le 21 de ce mois, sous la présidence de M. Pétion, qui déclare la royauté abolie en France. Je n'ai pas entendu toute la lecture de cette loi ; nous voici comme vous érigés en République et je suis persuadé que le bonheur et la paix vont succéder à l'anarchie et aux factions. Il n'y a que l'invasion du territoire français par les Prussiens et les Autrichiens qui me trouble, car les journaux

nous débitent qu'ils menacent Lille, Douai et Valenciennes, qu'ils sont près de Châlons-sur-Marne, etc. ; mais ce qui nous rassure, c'est la grande quantité de troupes que nous avons à leur opposer. L'on débite aussi que le ci-devant prince de Condé est à Bâle et qu'il menace Belfort, mais cette nouvelle n'est pas même probable et l'on ne doit pas plus y ajouter foi qu'à celle qui annonce que vos cantons veulent se déclarer contre nous. Je serais d'autant plus fâché que cela fût vrai que je serais obligé de renoncer à toute correspondance et affaires avec vous, car je ne me déterminerais jamais à continuer des liaisons avec les ennemis de ma patrie.

J'entends dire qu'on a arrêté hier à Izeure et conduit à la Conciergerie un M. Popelard, ci-devant procureur du roi, ensuite commissaire du roi ; il avait acquis des domaines nationaux pour plus de 200.000 livres ; il a même vendu des propriétés paternelles pour compléter ses acquisitions et cependant il est arrêté ; il faut croire qu'il n'était pas bien bon patriote. J'ai abandonné mes remèdes pour quelques jours, sauf à les reprendre si je me trouve plus mal (1).

1er octobre 1792. — Nous sommes toujours dans

(1) Ce qui veut dire : ma lettre ne contient aucune partie en écriture secrète, sauf à reprendre cette écriture dans quelques jours, si les temps deviennent plus difficiles.

le même état ; il y aura demain cinq semaines que je suis en état de *liberté et d'égalité* et je ne sais pas quand cet état cessera. La Providence veille sur nous et j'attends avec patience. Je suis sorti mercredi dernier parce qu'un commissaire de la municipalité vint me dire qu'il était chargé de m'accompagner chez moi pour remettre des titres et papiers à un de mes clients qui les réclamait. Nous sortîmes à trois heures après midi ; à quelques pas de la prison il me dit qu'il allait me quitter, persuadé qu'il était que je ne le compromettrais pas puisqu'il répondait de ma personne et qu'il viendrait me reprendre chez moi. Je fis réponse qu'il n'avait qu'à m'indiquer l'heure à laquelle il désirait que je rentrasse et que je me rendrais ; comme il me laissa maître de l'heure, je promis de me rendre et je tins parole.

M^me^ de Rochefort est morte hier, 30 septembre, à sept heures du matin. M. de Montillet, son gendre, est héritier universel ; il est chargé de legs pour 300.000 livres et d'une pension viagère de 7.000 livres. Il a obtenu permission de sortir de prison le matin à la charge de rentrer le soir...

Vous avez sûrement près de vous M. Leroy et autres qui ont été forcés de quitter Annecy. L'on nous assure que Chambéry est au pouvoir des Français. Les aristocrates ne paraissent pas contents des progrès que l'on fait sur le territoire savoisien. L'on assure d'autre part que les Prussiens

sont à Reims et à Châlons-sur-Marne, mais l'on ne sait aucun détail. L'on annonce des visites domiciliaires chez tous ceux qui sont prisonniers. L'on a arrêté il y a trois jours M. Poinsotte cadet, chirurgien ; il est avec moi ainsi qu'un M. Andra, cabaretier ; M. de Montigny est toujours gardé. L'on fait actuellement mes vendanges sans moi et sans ma femme : je suis détenu et ma femme est malade, elle souffre continuellement et assez violemment, elle a considérablement maigri depuis ma détention. Mme de Sainte-Segraux est vagabonde et sans domestique : un de mes beaux-frères aussi errant la voit souvent ; elle est très à plaindre et beaucoup d'autres. Il est temps que tout cela finisse bientôt.

10 octobre 1792. — Nous sommes encore détenus malgré une lettre vigoureuse écrite au département par le ministre de la justice M. Roland (1) ; la commune n'a eu aucun égard à cette lettre et le département a fait réponse que dans une république un ministre n'avait aucun droit d'ordonner. Nous avons rendu compte à M. Roland de ce qui s'est passé et nous espérons que dans la quinzaine nous obtiendrons notre élargissement, à moins que M. Valée, qui ne nous veut pas de bien, travaille

(1) A la séance du 8 octobre, le Conseil général de la commune reçoit une lettre du ministre au sujet des arrestations ; il passe à l'ordre du jour sans même en délibérer.

le peuple pour s'opposer à notre sortie. Cependant il y a quarante-trois jours que nous sommes renfermés dans un lieu fort malsain, entassés les uns sur les autres, malgré cela je n'ai encore rien perdu de ma première gaieté, si ce n'est lorsque je pense que ma femme se mine et que je ne peux être utile aux personnes dont j'ai la confiance.

Il paraît que ceux qui étaient chargés des affaires de personnes émigrées vont devenir totalement bourgeoises, car l'on assure que l'on doit vendre, le 29 de ce mois, le mobilier de quelques-uns d'entre eux, notamment de M. de Saint-Seine et de M. de Bévy (1), l'on n'en nomme pas encore d'autres.

M. de Montillet, héritier de M^me^ de Rochefort, a obtenu une permission de sortir provisoirement de prison pour vaquer à ses affaires à la charge de rentrer tous les soirs, ce qu'il a exécuté pendant trois jours et le quatrième M. Valée est venu lui dire qu'il pourrait coucher chez lui et qu'il se chargeait de le faire agréer par le Conseil général de manière que depuis deux jours il ne rentre plus. On fait toujours des visites domiciliaires, mais on n'est pas encore venu chez moi.

29 octobre 1792. — L'on travaille au dépouil-

(1) La vente des meubles et effets de M. Legouz de Saint-Seine et de M. Joly de Bévy est annoncée par les *Affiches de Dijon*, numéro du 23 octobre 1792, p. 206.

lement des papiers de Mme de Rochefort ; je ne parais en rien parce que je dois tâcher de me faire oublier pour vous mieux servir, s'il est possible. Un des ci-devant détenus que vous avez bien voulu appeler votre tuteur (1), n'a pu savoir d'autre cause de détention que celle d'avoir eu des correspondances avec des émigrés prétendus ; cependant on ne lui reproche rien, c'est-à-dire ni envoi d'argent, ni quoi que ce soit ; malgré cela il est censé suspect et il doit être plus que prudent.

L'on a commencé ce matin la vente du mobilier de M. Legouz de Saint-Seine qui était premier président au Parlement ; il y avait beaucoup de juifs et des fripiers à cette vente ainsi que quelques bourgeois ; je ne peux savoir aujourd'hui si les choses se vendaient bien ; je m'en informerai ; celle de M. Joly de Bévy suivra. Le 8 novembre se feront les ventes mobilières de M. d'Agrain et de M. de Torcy : l'on dit qu'il n'y a pas beaucoup chez le premier et que tout est plein chez l'autre.

Une loi nouvelle vient d'être décrétée ; tous les émigrés sont bannis à perpétuité de France et ceux qui rentreraient seront punis de mort. Il n'y a que ce premier article décrété, comme vous voyez il n'est pas tendre ; vous concevez combien de familles vont être réduites dans la plus affreuse misère

(1) M. Gros parle ici de lui-même.

Il est question aussi de punir de mort tous ceux qui ne déclareront pas tous les effets appartenant aux émigrés, mais cet objet n'est pas encore décrété ; l'on dit que beaucoup de personnes seront très embarrassées, surtout pour les titres et papiers ; en vérité je ne peux m'empêcher de les plaindre surtout s'ils ont eu affaire à plusieurs personnes qui peuvent les compromettre.

L'on dit que M. Signard (1) a été forcé de quitter son poste, qu'il est livré à ses ennemis ; il n'a pas été possible de le tirer d'affaire ; je n'ai point eu de ses nouvelles directement, c'est par hasard que j'ai entendu parler de lui. M. Gattrey (2) est à Vaux, alité depuis plusieurs mois ; il est honnête, car il a conservé tant qu'il a pu la portion qui devait être comptée à son commettant, mais une saisie entre mains va le dépouiller. Les nouvelles annoncent que nous devons être actuellement maîtres de Mayence ; si cela est, nous pourrons bientôt voir amener le prince de Condé, M. d'Artois et les autres princes français pieds et poings liés à Paris, et ensuite les princes étrangers ; alors l'arbre de la liberté sera planté dans toute l'Europe.

31 octobre 1792. — L'on continue la vente de M. de Saint-Seine, il s'y trouve beaucoup de juifs, de fripiers et peu de bourgeoisie, mais aucun de

(1) Concierge du château de Montigny-sur-Vingeanne.
(2) Fermier de Montigny-sur-Vingeanne.

ces animaux qu'on appelle aristocrates ; l'on dit même qu'ils auraient tort de s'y présenter.

J'ai ouï dire aussi qu'il se faisait beaucoup de déclarations de ce qu'on devait aux émigrés à cause de l'amende portée par la loi, laquelle est au double de la valeur de la chose non déclarée. Il est certain aussi que des personnes qui avaient reçu des effets les ont renvoyés pour ne pas être compromises et il serait possible d'en citer quelques exemples si vous le croyiez nécessaire et que cela pût se dire sans risque (1).

On a fait apposer le scellé chez M. d'Agrain et l'on doit vendre faute par lui d'avoir justifié de ses certificats de résidence en France.

12 novembre 1792. — M. d'Agrain est saisi à Dijon, à Montigny, au Paquier, à Puligny et je

(1) En voici un. Le 10 août 1783, meurt au château du Paquier Mme Rigoley, née de Siry, mère de la première présidente ; elle lègue à son choix, à son amie Jeanne-Françoise Guyard, épouse de François Devenet, demeurant à Dijon, un diamant du prix de 1.000 livres, ou bien cette somme. M. et Mme d'Agrain signent en faveur de la légataire une reconnaissance de 1.000 livres. Le 8 décembre 1792, la veuve Devenet, demeurant alors rue de la Chouette, dépose le billet au directoire du district de Dijon ; elle reçoit une expédition de cette déclaration, mais elle est déboutée de sa demande par l'administration du département de la Côte-d'Or, dans sa séance du 14 vendémiaire an III ; à son retour de l'émigration, le fils du premier président liquida cette affaire et versa aux héritiers de la veuve Devenet, le 10 août 1805, la somme de 1.000 livres avec les intérêts qui s'y étaient ajoutés.

pense partout ailleurs. On vend aujourd'hui, 12 novembre, à la foire de Beaune, le bétail du Paquier ; l'on y vend aussi celui du château de Villers (1). L'on devait commencer la vente des meubles de Dijon le 8, mais quelqu'un m'a dit qu'elle était retardée parce que celles de M. de Saint-Seine et de M. de Bévy et autres n'étaient pas achevées. L'on ne parle pas encore de la vente des meubles du Paquier ni de Puligny. L'on ne s'occupe encore nulle part de la vente des fonds des émigrés ; l'on attend sans doute que la loi qui les bannit à perpétuité du royaume sous peine de mort soit promulguée afin d'encourager les acquéreurs.

Il y a un projet de décret qui prononcera la peine de mort, s'il est suivi, contre tous dépositaires, agents, notaires, etc., qui n'auront pas déclaré tout ce qu'ils ont appartenant aux émigrés. Si cette loi a lieu, bien des gens qui ont peut-être cru pouvoir retirer des effets, en feront la déclaration, ce qui mettrait dans de cruels embarras ceux qui les auraient fait enlever. Il n'est pas encore question d'églises nationales, mais cela viendra ; les ministres du culte sont toujours payés, mais je suis sûr que dans six mois ils ne le seront plus. L'on fait le procès au Roi et à la Reine, je tremble pour eux.

(1) Ces deux ventes sont annoncées dans les *Affiches de Dijon*, numéro du 6 novembre 1792, pour le 12 novembre.

19 novembre 1792. — Le mobilier de la ville appartenant à M. de Saint-Seine est vendu, on vend celui de M. de Bévy, ensuite celui de M. d'Agrain (1) et de M. de Torcy, etc. Le bétail de M. d'Agrain, de M. de Villers, etc., etc. a été vendu lundi dernier à Beaune. Il faut s'occuper très sérieusement de certificats et s'en procurer assez pour envoyer dans tous les lieux de résidence où il y a des propriétés à conserver ; il m'en faut trois, un pour Dijon, un pour Beaune et un pour Is-sur-Tille (Montigny) ; il en faut pour les rentes sur Paris, en un mot partout où l'on a des biens. J'ai ouï dire qu'on en donnait à Lyon pour de l'argent ; si je peux avoir l'adresse, je vous l'indiquerai.

Il y a un décret qui enjoint à tous émigrés rentrés après les deux mois fixés par le précédent décret, de sortir du royaume dans quinze jours et dans vingt-quatre heures de leur domicile ; on le dit commun aux hommes et aux femmes.

Vous dites que l'on fait des réformes dans les domestiques ; à quoi je réponds qu'il faut prendre garde d'en trop faire, car l'on a de cruels ennemis dans les domestiques renvoyés ; ils perdent tout et feront peut-être guillotiner bien des personnes, surtout aujourd'hui qu'il ne faut que des soupçons.

(1) Le numéro du 20 novembre 1792, des *Affiches de Dijon*, annonce la vente mobilière de M. d'Agrain et de M. de Villers en ces termes : « On procédera, à Beaune, à la vente des meubles et effets le 7 décembre, à Villers-la-Faye, de ceux de l'émigré Pradier et Rigoley, sa femme. »

17 décembre 1792. — La vente des meubles et effets trouvés et inventoriés à la maison de M. d'Agrain a eu lieu, ils ont été vendus depuis le 1er de ce mois jusqu'au 14. L'on n'a laissé ni fer, ni clou, tout est enlevé ; tout ce que l'on peut dire c'est qu'il se commet de véritables déprédations dans ces sortes de ventes ; ce n'est pas que j'y aie assisté, mais j'en ai été bien instruit, une infinité d'objets ne se crient pas et l'on pense que ce sont ceux que se réservent certains individus, ou lorsqu'on veut les favoriser. L'on a brûlé beaucoup de papiers qui étaient déposés dans une armoire au grenier et dans un petit placard ; l'on a réservé ceux que l'on a présumé utiles ; l'on a aussi emporté tous les livres et les bouquins ainsi que quelques tableaux, ce qui s'est fait deux ou trois jours avant la vente. L'on a beaucoup crié de ce qu'il ne se trouvait ni linges, ni batteries, ni belles tapisseries, ni bons matelas et il paraît en général que l'on pense que les maîtres ont tiré à eux tout ce qu'ils ont pu. L'on doit vendre ces jours-ci chez M. de Torcy, où l'on assure que l'on trouvera un butin immense, ce qui sera bien avantageux à la nation.

Depuis quelques jours, les aristocrates et notamment ceux qui ont été emprisonnés, ont été menacés d'être renfermés de nouveau, parce qu'on fait tomber sur eux la cherté des grains, les émeutes qui arrivent, les revers que l'on éprouve

au dehors, en un mot tout ce qui arrive de mal ; beaucoup de ces aristocrates se sont cachés.

Un qu'on nomme le tuteur est beaucoup plus en vue ainsi que M. Frantin ; on prétend qu'ils ont servi M Chartraire ; ce dernier a été tiré de force des prisons et conduit chez lui en triomphe, triomphe à la vérité de peu de durée puisqu'il fut reconduit à la Conciergerie deux heures après en avoir été tiré et enfin on l'a fait conduire à Paris pour y être plus sûrement. Beaucoup de personnes sont inculpées dans une information que l'on instruit au sujet du rassemblement qui a eu lieu (1).

(1) Voici le procès-verbal municipal des événements de la journée du 1er décembre, auxquels fait allusion M. Gros, alors absent de Dijon : « Sur différents avis donnés à la municipalité le jour d'hier, qu'il devait y avoir au marché de ce jour des mouvements relativement aux subsistances, elle prit le parti de doubler la garde ordinaire du marché, pour y maintenir la police. Aujourd'hui à dix heures du matin on est venu annoncer que le feu était dans une maison de la commune de Fontaine appartenant à Cottin et demander des secours d'hommes et des pompes pour l'éteindre ; la municipalité les ayant accordés, quelques instants après elle apprit qu'il s'était élevé une insurrection au marché, sous prétexte de la cherté des grains, que le maire y avait été maltraité et n'avait dû la vie qu'au secours des bons citoyens, et en effet le maire poursuivi jusqu'à la maison commune a été forcé de se réfugier en prison, pour se soustraire à la poursuite et aux menaces des factieux ; aussitôt la municipalité a fait de nouvelles réquisitions pour augmenter la force armée et a envoyé plusieurs de ses membres dans les différents quartiers de la ville pour dissiper, par la persuasion s'il était possible, les attroupements séditieux. Les commissaires, de retour, ont rapporté qu'il y avait un rassemblement devant la maison d'arrêt où était détenu M. Chartraire, que l'objet de ce rassemblement n'était

Le 19 décembre 1792.—Le tuteur fait tout ce qui est en lui pour mettre les intérêts de ses mineurs à couvert et malgré son zèle il y aura une

plus la subsistance, mais la liberté de cet individu que les factieux demandaient hautement pour maire, que les cris se répétaient dans tous les groupes, que le procureur de la commune avait été lui-même jeté en prison, que les domestiques de Cottin et notamment celui qui était venu demander secours le matin se trouvaient parmi les groupes, en sorte qu'il paraissait probable que ces secours n'avaient été demandés que pour distraire et affaiblir la force publique, que le commissaire des prisons étant dans ce moment à la maison d'arrêt le gardien ayant ouvert la porte extérieure, lui et le commissaire n'ont pu calmer le peuple qu'en consentant que trois des factieux viendraient avec lui dans la chambre de Chartraire, qu'à son apparition, les factieux lui ont crié : « Vous êtes notre père, notre bon maire, notre bienfaiteur », il a répondu : « Vous avez raison, mes enfants, j'ai été votre maire, votre protecteur et je le serai toujours. » Un moment après et la garde envoyée par la municipalité pour dissiper les attroupements ayant été obligée de mettre bas les armes devant la prison, une partie des séditieux se sont transportés au département où ils ont forcé le président, malgré le vœu contraire de l'administration, de leur délivrer un ordre pour réclamer Chartraire. Munis de cet ordre, ils se sont rendus aux prisons où ils ont fait sortir Chartraire qu'ils ont porté en triomphe chez lui. Ensuite une partie du groupe est venu devant la maison commune, la municipalité après avoir donné plusieurs réquisitions pour augmenter la force armée a pris le parti de se rendre au devant de la principale porte où elle est parvenue à obtenir du silence et à rendre compte au peuple des efforts qu'elle faisait de concert avec les corps administratifs pour lui procurer des subsistances. Cette mesure a été sans effet ; les factieux ont crié : « C'est Chartraire qu'il nous faut. » A l'instant les bons citoyens qui commençaient à se trouver en force, indignés de ces cris qui ne manifestaient rien moins qu'un projet de contre-révolution, sont parvenus à dissiper l'attroupement et à arrêter plusieurs des factieux. La municipalité, profitant de ce moment de force, a requis sur-le-champ l'exécution de la loi qui avait été violée par la permission d'élargir Chartraire, obtenue de force des

dilapidation immense ; à l'égard des fonds, il n'est que temps de s'en occuper, ceux des émigrés ne sont pas en vente. la Convention nationale s'occupe d'un mode de vente, en conséquence elle a rendu un décret pour suspendre toutes les ventes de fonds. Il sera question de trouver un honnête homme qui consente d'acheter et de se soumettre à payer la plus-value en cas de rentrée. Mais je crains que toutes les précautions ne soient inutiles au moyen de la très grande facilité qui sera sans doute accordée aux acquéreurs.

Le frère de la fille Vincent, qui avait été forcé de partir pour les frontières, a déserté ainsi que des milliers d'autres qui se trouvaient trop mal ; les routes sont couvertes de ceux qui retournent chez eux, ce qui vient d'engager la Convention à faire une loi sévère contre ceux qui quitteront. Les prisonniers de guerre prussiens et autrichiens qui sont ici désertent aussi, il en est parti au moins vingt en huit jours.

.....Mme de Villers verra vendre ses meubles dans quinze jours ; elle ne se plaint pas et ne souffre que pour sa famille qu'elle sait être aux abois sans pouvoir la secourir.

corps administratifs et à faire réintégrer celui-ci en prison ; elle a pris ensuite toutes les mesures nécessaires pour rétablir entièrement la tranquillité publique. » (Archives municipales de Dijon, registre des délibérations du Conseil général de la commune, 1er décembre 1792, p. 335-336.)

Le 24 décembre. — Le directeur des postes M. Pichon doit quitter sa place au premier janvier ; elle sera occupée par M. Martin, notaire à Genlis ; ce dernier l'a emporté d'une voix ; voilà ce que c'est que de vouloir jouer toutes sortes de rôles, on finit par être en butte à tous les partis ; cependant il faut convenir que le public perdra beaucoup au change suivant ce que j'ai entendu dire, car je ne connais pas le nouveau personnage.

La maison est très vide et plus que vide, j'ai forcé La Blasmère, concierge, à y rester jusqu'à ce qu'on la chasse. Il n'est pas possible de se mieux comporter qu'elle a fait; personne n'a mieux mérité qu'elle et il est difficile de reconnaître son zèle et son industrieuse activité. Je n'ai eu à lui reprocher que d'avoir été trop loin.

Nous approchons de moments qui peut-être seront bien difficiles à passer. Paris est fort agité. Le jugement du roi va s'entamer, les Anglais nous menacent. L'on assure que le club des Jacobins a écrit ici pour avoir les noms des royalistes ; tout annonce de violents orages.

Nombre de personnes sont venues me dire de me cacher sous prétexte que j'ai été de complot avec M. de Montigny pour exciter l'insurrection qui a donné lieu à son transport à Paris. Comme je suis certain qu'il ne peut être fait aucun reproche à celui-ci et comme j'étais absent depuis un mois et à Villers-la-Faye, quand la scène est arrivée,

au lieu de me cacher, je me suis beaucoup montré, je suis allé au district, au département, partout sans que qui que ce soit m'ait dit un mot.

Il passe beaucoup de volontaires qui reviennent de toutes les armées sans permission ; on les met en prison, on les force de rejoindre, les conduisant de brigades en brigades, mais ils jurent de revenir. D'autres qui ont des congés pour un ou deux mois protestent de ne pas retourner parce qu'ils sont dans la misère et sans souliers ni vêtements. Il paraît que tout se désorganise et je suis persuadé que nous touchons à des événements majeurs qui vont nous replonger dans un despotisme qui ne peut réjouir que des aristocrates et des émigrés. L'on est fort tranquille ici dans ce moment.

J'ose vous prier de faire dire à M. l'abbé Colas que je suis en retard de lui écrire, mais que je le ferai incessamment ; le scellé est chez lui, chez le curé de Saint-Michel et beaucoup d'autres, je l'assure de mes respectueux hommages ainsi que MM. Leroy, Menu, Regnault, Jannon, Voisin, etc.

L'on continue de vendre chez M. de Torcy où l'on trouve beaucoup d'effets, lingos, etc...

ANNÉE 1793.

Sommaire. — Condamnation et exécution de Louis XVI (21 janvier). — Émotion causée à Dijon par cette nouvelle.

21 janvier 1793. — Dans cette lettre M. Gros expose la triste situation de Mme de Villers-la-Faye; on vient de placer sous séquestre un bien qu'elle a eu en héritage de sa mère. Il raconte au marquis que tous ses biens ont été vendus à Puligny et au Paquier et qu'il y a eu des dilapidations considérables. Il continue sa lettre en ces termes en parlant de lui-même :

La prudence a jusqu'à ce jour sauvé le tuteur, mais je ne serais pas d'avis qu'il commît des imprudences que sa faible fortune ne paierait pas et qui pourraient le conduire à la guillotine. L'on a appris hier soir le jugement du roi : il est condamné à mort ; il n'y a eu que cinq voix au-dessus de la moitié pour la peine de mort, toutes les autres étaient pour le bannissement ; ses défenseurs ont voulu notifier à la Convention l'appel du roi à son peuple : ils n'ont pas été écoutés et la discussion a été renvoyée au lendemain matin, pour fixer le jour de l'exécution et les mesures à prendre. La Convention a également refusé d'ouvrir à cette séance des dépêches venant de la cour

d'Espagne. Ce qui est affreux, c'est que le duc d'Orléans a donné son suffrage et qu'il l'a donné pour la mort, oui pour la mort. Les Bazire, Guyton, Prieur, Berlier ont aussi voté pour la mort. Cette nouvelle annoncée au club a occasionné beaucoup de bravos et d'applaudissements ; un membre a sur-le-champ fait la motion de faire illuminer : heureusement elle a été rejetée (1). L'on continue les ventes des biens des émigrés.

23 janvier 1793. — A la nouvelle du jugement du roi apportée à Dijon, le club avait décidé que si l'exécution de ce jugement avait occasionné du bruit à Paris, l'on arrêterait et l'on renfermerait tous les aristocrates, que l'on sonnerait le tocsin, l'on battrait la générale et l'on devait fermer les portes de la ville. Tout ce que l'on pouvait regarder comme aristocrate a quitté la ville mardi matin 22 et ce qui les a déterminés à prendre ce parti, c'est que le club avait envoyé un courrier à Paris, pour être plus tôt instruit de ce qui se passerait. J'ai appris qu'hier soir l'on n'aurait pas trouvé

(1) Les députés de la Côte-d'Or à la Convention étaient en communication perpétuelle avec les clubs et les patriotes de Dijon et du département ; leurs lettres contribuaient beaucoup à augmenter la fermentation et à nourrir les passions révolutionnaires. Voir la lettre qu'ils écrivirent au sujet de la condamnation et de la mort de Louis XVI et dont ils expédièrent un paquet de quinze à seize cents exemplaires pour être distribué aux communes du département. (Archives départementales de la Côte-d'Or, M^{s} 48, cote 10.)

à Dijon un seul cheval pour or ni argent. Les malades eux-mêmes ont quitté et sont allés à la première poste à pied prendre des chevaux pour se retirer. Je suis à une lieue, sauf à rentrer demain chez moi à supposer que le courrier d'aujourd'hui ne rapporte pas de nouvelles désastreuses contre les aristocrates. L'on a appris hier que l'exécution du roi s'était faite sans qu'elle ait occasionné de bruit. Il avait passé à la Convention à la pluralité de 330 voix contre 280 que l'exécution ne serait pas différée. Ainsi donc le crime est commis et la France est déshonorée à jamais. Que de maux cet assassinat nous prépare ! J'en frémis. La dernière conversation du roi avec ses défenseurs était attendrissante, ne respirait que la religion et le courage. L'on n'a aucun détail particulier, l'on ne sait que les deux mots que disent les journaux ; ce n'est qu'aujourd'hui que l'on sera instruit à fond de ce qui s'est passé. Excusez, je vous prie, si je ravasse ; je crois qu'aucun être pensant ne peut être à soi.

M. Gros écrivit encore au marquis d'Agrain deux fois, le 13 avril et le 14 mai : la première de ces deux lettres n'offre aucun intérêt ; dans la dernière, d'une écriture contrefaite et d'une orthographe fautive, il lui annonce qu'il est inutile de lui écrire désormais parce que sa lettre ne lui parviendrait pas. Il se disposait à partir pour Fribourg, mais la maladie l'en empêcha ; il se tint caché pendant les plus mauvais jours de la Terreur. Il mourut à Dijon le 15 décembre 1839.

BOURGUIGNONS SALÉS

BERNARD PIRON

(1718-1812)

PAR

LADEY DE SAINT-GERMAIN

BOURGUIGNONS SALÉS

BERNARD PIRON

(1718-1812)

Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, on rimait beaucoup en France et, à Dijon comme à Paris, si la poésie était souvent médiocre, le tour était facile, enjoué, spirituel et galant parfois jusqu'à l'extrême licence ; l'esprit de l'époque était tel ; les parlementaires, les abbés, tous ceux qui étaient teintés de lettres, rivalisaient d'ardeur à produire le madrigal, l'épigramme ou l'œuvre badine qui circulait de bouche en bouche et de ruelle en ruelle après avoir été offerte, en sa fleur, à quelque personnage de marque, amateur de bel esprit tout fait.

C'est ainsi que notre DU TILLIOT, dont l'œuvre variée est considérable et qui fut presque un maître dans le genre léger, donnait à un de nos parlementaires le régal d'une pièce nouvelle accompagnée d'une lettre d'envoi. Cet exemple, tiré d'un autographe que vous allez apprécier et qui en vaut la peine, montre sur le vif la communication constante qui existait entre les hommes de lettres, les

poètes et les grands seigneurs dont ils cultivaient l'amitié. C'est à M. le conseiller Bouhier, très friand de poésie aimable, que DU TILLIOT adresse la poésie et la lettre que voici (1) :

« Qui cito dat, bis dat, » c'est ma devise.
« Sur cette ancienne maxime, vous trouverez,
« Monsieur, dans ce paquet, les petits couplets
« de la chanson dont je vous ai parlé ce matin,
« et l'almanach de *la Mère folle*. Je souhaite que
« le tour vous amuse un moment, vous délas-
« sant de vos occupations sérieuses et vous prou-
« vant de plus les sentiments de la sincère estime
« et de la parfaite considération avec lesquels
« j'ai l'honneur d'être,
« Monsieur,
« Votre très humble et très obéissant ser-
« viteur.
« DU TILLIOT. »

Voici maintenant les couplets sur l'air « Réveillez-vous, belle endormie ».

I

Réveillez-vous, belle dormeuse,
Si mes baisers vous font plaisir :
Mais, si vous êtes scrupuleuse,
Dormez, ou feignez de dormir.

(1) La lettre est signée de DU TILLIOT et scellée de ses armes. Elle m'appartient et n'a jamais été publiée, non plus que la poésie.

II

Craignez que je ne vous réveille.
Favorisez ma trahison.
Vous soupirez !.. votre cœur veille !..
Laissez dormir votre raison.

III

Alors que la raison sommeille
L'on aime tant à consentir,
Pourvu que l'amour ne réveille
Qu'autant qu'il faut pour le sentir.

IV

Ce que vous sentez n'est qu'un songe ;
Profitez d'une douce erreur ;
Prenez les plaisirs du mensonge
Si la vérité vous fait peur.

De même que l'abbé de Grécourt, pour ses vers gais et libres, avait l'amitié du maréchal d'Estrée et du duc d'Aiguillon ; il négligeait singulièrement son canonicat de Tours, pour passer des jours faciles au château de Véretz; ses vers les plus licencieux y étaient fort goûtés.

De même aussi Bernard Piron, d'après M. H. Bonhomme (1), aurait fréquenté durant plusieurs années au château de Cersy, en Bourgogne (?). Là, résidait un jeune seigneur, nommé Châtillon de Jalamonde, que son train de vie et ses joyeuses

(1) *Nouvelle Biographie générale*, Didot, 1869, t. XL, p. 319-320.

excentricités faisaient connaître dans tout le pays. Ce gentilhomme bon vivant aimait à s'entourer de gais compagnons et Bernard Piron fut du nombre. « Pendant quelques années (vers 1769) on le re- « trouva souvent au château de Cersy ; il figure « comme témoin dans les actes que son hôte passait « devant notaire, soit pour donner le dénombre- « ment de son domaine seigneurial, soit pour « marier ses chambrières, soit pour acquérir ou « échanger des immeubles (1). »

Les Piron, car ils furent trois à Dijon qui versifièrent avec distinction, possédaient les qualités et les défauts des lettrés de leur époque, mais ils avaient en outre, comme un fruit de terroir, une verve caustique, un vrai *sel* bourguignon. Alexis Piron, auteur de la *Métromanie* et de nombreuses autres pièces données à la Comédie-Française, de *satires*, d'*épigrammes*, d'*œuvres badines* aussi (qui lui fermèrent les portes de l'Académie française), est universellement connu. Son père, Aimé Piron, lequel tenait boutique d'apothicaire au coin de la place Saint-Georges et de la rue qui porte leur nom (rue Poulaillerie avant 1789), a composé des Noëls et un grand nombre d'ouvrages gais et

(1) Ces assertions de H. Bonhomme, avec les noms de Cersy (sic), de Châtillon de Jalamonde (?) et le caractère peu courtisan de Bernard Piron, paraissent un peu risquées. M. de Mastaing, dans aucune note, ne parle de cette situation tenue durant plusieurs années par son grand-oncle qu'il a vu et connu.

alertes, principalement en patois bourguignon ; Aimé vivait dans l'étroite amitié de notre La Monnoie. Enfin, Bernard Piron, petit-fils d'Aimé et neveu d'Alexis, avait aussi dans le sang et dans la note poétique cette âpreté mordante qui le faisait rimer en véritable Bourguignon salé.

Donc Bernard Piron, fils de Jean (lequel avait continué à diriger l'officine de pharmacien), naquit à Dijon, le 16 décembre 1718, et y mourut en 1812, âgé de quatre-vingt-quatorze ans. — Voici ses actes de baptême et de décès.

Acte de baptême de Bernard Piron. — 17 septembre 1718, à Dijon, paroisse Saint-Jean-Baptiste :

Bernard, fils de Me Jean Piron, marchand apothicaire et de demoiselle Marie Guelaud, sa femme, a été baptisé le 17 décembre 1718, étant né le jour précédent ; son parrain, Bernard Le Roy, marchand épicier, sa marraine, Anne Dubois (1), femme d'Aymé Piron, Me apothicaire.

Ont signé : Anne DUBOIS, B. LE ROY, J. PIRON, apothicaire et PERNOT, rédacteur de l'acte.

Acte de décès de Bernard Piron. — 8 mai 1812. Dijon.

L'an mil huit cent douze, le huit mai, à midi, par devant nous Étienne-Nicolas-Philibert Hernoux, adjoint du maire de la ville de Dijon, canton

(1) Anne Dubois, grand'mère et marraine de Bernard Piron, était la fille unique de Jean Dubois, le célèbre sculpteur dijonnais.

de Dijon, département de la Côte-d'Or, faisant, pour son absence, les fonctions d'officier de l'état civil, sont comparus Pierre Bounder, âgé de trente-deux ans, docteur en médecine, demeurant à Dijon, petit-neveu du défunt, ci-après nommé et Jean Forget, âgé de soixante-treize ans, rentier, demeurant à Dijon, ami du défunt, lesquels nous ont déclaré que, cejourd'hui, 8 mai, heures de quatre du matin, Bernard Piron, âgé de quatre-vingt-treize ans, quatre mois et vingt-un jours, avocat, demeurant à Dijon, rue du Chaignot, né à Dijon le seize décembre mil sept cent dix-huit, fils de feu Jean Piron, apothicaire et de feue Marie Guelaud, son épouse, et veuf de Christine Mathieu-Fouchère (1), est décédé en son domicile où nous nous sommes transporté et assuré de ce décès et les déclarants ont signé avec nous le présent acte, après lecture.

Signé : HERNOUX, adjoint, FORGET, BOUNDER, D. M.

La génération antérieure à la nôtre a encore vu, presque centenaire, ce vieillard de taille élevée, à la bouche spirituelle et railleuse, au nez droit et fort, au front haut, marchant lentement, mais d'un pas ferme, ayant en main sa canne de jonc à pomme d'ivoire sur laquelle il se campait pour regarder et penser malices,

(1) Christine Mathieu-Fouchère, peintre en miniature, eut une certaine réputation à Dijon.

Malin dans mes écrits, comme dans mes propos,
Il me reste une dent et je la garde aux sots.

disait-il, deux ans avant sa mort, en parlant de lui-même.

Bernard Piron avait été reçu avocat au Parlement et fit partie de l'Académie de Dijon dès l'origine ; mais, de propos délibéré, il ne voulut vivre qu'à sa guise, indépendant et sans rien faire, c'est-à-dire sans occuper d'emploi. Avocat, il ne plaida jamais et nous l'apprend lui-même par ces vers, en forme d'épitaphe :

Ci-git Piron, qui fit son droit,
Mais qui de peur de mettre un client à l'aumône,
Au palais ne plaida, ni dans nul autre endroit ;
Aussi n'a-t-il volé personne.

Sa famille, un moment, crut le placer dans les gabelles ; mais il répondit à ses vœux par une chanson sur l'air du *menuet d'Exaudet* ; en voici des passages :

Par saint Jean,
Duméjean
Me ballotte.
Qui, moi, donner dans le bleu ?
Voudrais-je être, morbleu,
Un pilier de maltôte ?
Ai-je donc
La façon
De Sisiphe ?

Qu'il m'examine en tout point ;
D'un fripon je n'ai point
La griffe.
Du métier de ne rien faire
Je fais mon unique affaire ;
Mon désir
Au plaisir
Sacrifie.
Les soins qu'on veut se donner
Ne font qu'empoisonner
La vie.
Point d'emploi !
Parlez-moi
De bien boire ;
Le dieu du vin et l'amour
Sur mes sens tour à tour
Remportent la victoire... etc.

Pour être plus dégagé de tout souci de la vie matérielle, Bernard Piron s'était affranchi de l'administration de sa fortune, en vendant à fonds perdu son bien et celui de sa femme. Il usa donc de ses loisirs pour exercer sa verve satirique et son esprit frondeur en des poésies badines ou des railleries pimentées, sur les ridicules contemporains, quel que fût l'habit ou le rang de ceux qu'il prenait pour cible ; ses impertinences poétiques touchant le clergé et même la religion, formaient de grosses liasses ; mais sa femme, très dévotieuse, a tout brûlé par un beau jour, ne laissant subsister, avec quelques héroïdes, qu'une traduction en vers de la *Jérusalem délivrée* et une autre des Psaumes de David.

Ont échappé cependant à la destruction quelques épigrammes ; M. de Mastaing les a recueillies et publiées en 1844 (1), en laissant en blanc (par un sentiment de réserve qui n'existe plus à un siècle et demi de distance) les noms des personnes visées. C'est accroître l'intérêt que de donner la clef, ainsi que quelques fragments inédits trouvés dans les papiers de famille ; c'est aussi éclairer des figures et des faits de notre histoire locale.

Il se produisit en Bourgogne, de 1765 à 1775, une série d'années désastreuses pour l'agriculture : inondations, sécheresses, orvales, grêles, hivers rigoureux,... tout vint se réunir ou se succéder pour accroître la misère qui fut presque la famine ; le boisseau de froment valut jusqu'à 7 livres et demie. En 1769 une effroyable sécheresse tarit tous les cours d'eau et les moulins ne pouvaient plus moudre ; il s'ensuivit même des troubles graves à Dijon. L'intensité du mal mit en éveil les esprits inventifs et chacun prônait son moyen. L'un voulait multiplier les moulins à vent, ou créer des moulins à chevaux ; d'autres parlaient de remettre en service une sorte de vieux mortier à bras existant encore dans les geôles du château ; le tabellion Béguillet fit paraître un

(1) De Hennuyer et Turquin, Paris-Batignolles, rue Lemercier, 34. (Auguste-Didier Taviel de Mastaing avait épousé la sœur de mon père.)

Traité sur la mouture économique ; Piron l'analysa en quatre vers :

Par son traité sur la mouture
Béguillet rend service à tout le genre humain ;
Ce bienfaiteur de la nature
Mérite une place au moulin.

Puis, c'est le docteur Maret qui, très sagement, prend l'initiative d'une proposition tendant à rejeter hors de ville les inhumations qui jusque-là se faisaient aux alentours des églises. — A quoi Piron :

Le gros Maret, par qui tout le monde trépasse,
Veut qu'on nous enterre au dehors :
Il a ma foi raison ; pour contenir ses morts
Dijon n'a plus assez d'espace.

Un jour, Piron, faisant sa promenade sur le rempart, remarqua un pavillon neuf édifié sur l'un des anciens bastions, par M. Basire, marchand drapier enrichi, dont un des fils, Claude Basire cadet, fut député à la Convention, et mourut sur l'échafaud, à Paris, le 5 avril 1794, à l'âge de trente ans. Une girouette, représentant un Mercure ailé, figurait au faîte du toit. Le lendemain circula dans toutes les bouches le quatrain du jour, rimé par Bernard Piron :

En dépit des malins, Basire eut bien raison
De placer un Mercure en haut de sa maison.
De l'enfant de Maïa vive et brillante image,
Au dieu de la rapine il devait cet hommage.

C'est en vain que la fâcheuse girouette disparut dans les deux jours ; Piron veillait et la riposte ne se fit pas attendre :

Mercure disparut ! où donc pourrait-il être ?
Il est allé chercher des p.... pour son maître.

Parmi les rimeurs dijonnais, on parlait alors d'un certain Galleton, perruquier de son état. Ce serait mal connaître Piron que de supposer qu'il laissa, sans y mordre, ce rival au talent sans doute assez médiocre. Voici pour lui :

Le dieu des vers, chassé des Cieux,
Par le puissant maître des dieux,
Pour vivre fut contraint de prendre la houlette
En gardant les troupeaux d'Admète.
Le souverain de l'Hélicon
Persécuté par la fortune
Fit, la truelle en main, l'office de maçon
Et traîna sur la terre une vie importune :
Apollon fit plus d'un métier,
Mais il ne fut jamais barbier.

Puis encore la chanson suivante, sur l'air du *Menuet d'Exaudet*.

I

Dans ce barbier quel travers !
Et quelle ardeur l'embrase !
Qu'il ne fasse plus de vers
Mais en tous endroits divers
Qu'il rase, qu'il rase.

II

De ses couplets ennuyeux
S'il assomme la troupe
De ses clients judicieux,
Des cheveux il entend mieux
La coupe, la coupe.

III

Qu'il mette sur l'Hélicon
Pour faire son enseigne :
Ici, sur le double mont,
A la barbe d'Apollon,
Je peigne, je peigne.

Une autre fois, c'est une magnifique et rare bibliothèque, celle du président Bouhier, qui tombe par héritage, en 1781, aux mains de M. le comte d'Avaux et celui-ci la vend moyennant cent trente-cinq mille livres (1) à l'abbaye de Clairvaux. Bernard Piron, indigné, fit l'épigramme suivante :

Adieu, riche bibliothèque,
Dépôt du Génie et de l'Art,
Du grand prophète de la Mecque
Vu trouver les fils chez Bernard.

(1) Cette superbe bibliothèque, dont le fonds provenait de Pontus de Thiard, avait passé du président Jean Bouhier à son gendre Chartraire de Bourbonne et de celui-ci à M. le comte d'Avaux, de la maison de Mesme, gendre de Chartraire. Suivant Girault (p. 165 éd. de 1819) elle en valait au moins deux cent mille. On dit que, lors de la Révolution, elle fut retrouvée à Clairvaux, sans avoir été même déballée !

Sur les ballots je veux qu'on lise,
N'en déplaise au fripier d'Avaux :
« Trésor livré par la sottise
« A l'ignorance de Clairvaux. »

C'était dur pour les acquéreurs et non moins pour le vendeur; chacun avait son compte.

La philosophie gouailleuse de Bernard Piron se doublait d'un égal scepticisme en matière politique et en matière religieuse.

Un des contemporains de Bernard Piron, Charles Collé, dans son journal — 1748 à 1772 — cite de lui cette satire en vers faite en 1755, à l'occasion d'un *Bouquet présenté au Prince de Condé* par trois jolies filles de Dijon choisies par le maire; les jeunes filles paraissaient sous le nom des trois Grâces et l'une était, paraît-il, la fille d'un sergent de la ville. « Il y a malheureu-« sement dans cette pièce du talent, dit Collé, « et encore plus de malignité. Cette bagatelle, « assez bien versifiée, mérite d'être recueillie. »

Chacun, d'une ardeur peu commune,
S'empresse à voir le Gouverneur ;
Dans son palais quelle splendeur !
Mais le mérite sans fortune
Est introduit avec hauteur,
Et l'opulence sans honneur
Fait fuir l'indigence importune.
Oh ! combien doit rire en sa peau
Le spéculateur philosophe
De voir l'ennuyeux hobereau

Mettre dans une seule étoffe
La valeur de tout son château !
De voir à la table du prince,
Les pourceaux de notre clergé
L'estomac de viandes gorgé,
Louer jusqu'au valet qui rince !
Et les tuteurs de la province,
L'œil cave et le front allongé,
Se plaindre de la taxe mince
Dont le peuple est par trop chargé !
Mais regardons d'ici les fêtes
Dont veut bien s'amuser *Bourbon* ;
Voilà nos belles déjà prêtes :
Mon prince, agissez sans façon.
Choisissez la brune ou la blonde,
Ne craignez pas leur cruauté :
La pudeur n'est plus de ce monde,
C'est un coloris emprunté
Dont chez nous le droguiste abonde.
Je devine à votre dédain
Que vous n'aimez pas trop les masques ?
Eh bien, vous aurez pour demain
Trois déesses qui sont moins flasques.
Nos magistrats, qui sont des gens
Connus pour de bonnes cervelles,
Ont enfin trouvé trois pucelles
Dont vous répondent leurs sergents.
Sous le vêtement des trois Grâces
(Ce mot soit dit sans bégayer)
Elles feront sans grasseyer
Des souhaits peut-être efficaces.
Quoi ! vous restez sans être ému
A l'aspect d'un trio si rare ?
Voilà donc bien du temps perdu
Qu'avec grand'peine on les prépare.
Mais peut-être avez-vous douté

Que ces grâces toujours cruelles
Aux vœux de nos muguets rebelles
Eussent enfin bien résisté ?
Écoutez donc la vérité,
Le sens en est assez palpable :
« Elles sont vierges... dans la fable ;
« Mais l'Histoire, un peu plus croyable,
« Dit ici... qu'elles l'ont été. »

Charles Collé vivait trop étroitement avec nombre de seigneurs de la Cour, dans la célèbre société du Caveau, pour goûter fort la note rude et l'amertume débordante de cette satire cruelle, dans laquelle nous retrouvons l'allure ordinaire de Bernard Piron. Aussi blâme-t-il son injustice et se montre-t-il choqué du mauvais ton de certains passages ; mais il doit convenir « qu'il y a du talent » (1).

En 1772, à l'occasion de la naissance de M^gr le

(1) Cette pièce, très peu connue à Dijon, bien qu'elle ait trait à un événement local, se trouve isolée et comme perdue dans le *Journal de Collé*, publiée par Honoré Bonhomme — Didot frères, Paris, 1868, t. II, p. 26 et 30. Elle nous a paru intéressante à rapporter ici, dans son cadre.

De même nous devons citer, comme parlant de B. Piron dans leurs ouvrages ou rapportant divers documents à son sujet : Rigoley de Juvigny : *Vie d'Alexis Piron* ; — Auguste de Mastaing : *Les trois Piron* ; — Ch. Collé : *Journal* de 1748 à 1772 ; — Honoré Bonhomme : *Œuvres inédites de Piron* (1859, Paris) ; — Didot frères, Paris, 1862 : *Nouvelle Biographie générale*, t. XL, p. 319 et 320, V° Piron Bernard.

On y trouvera quelques pièces publiées déjà et que nous n'avons pas jugé à propos de reprendre ou dont nous n'avons donné que des extraits.

duc d'Enghien, MM. les Élus généraux des États de Bourgogne ordonnèrent de grandes réjouissances ; il y eut des bals, des artifices, des fontaines de vin, etc. Sur la place Royale on avait dressé un temple « *à la Félicité* » dont les ornements et les décors étaient brossés par le peintre Bernard. « Cela faisait un effet merveilleux », écrit le brave Micault dans son journal. Piron salua cette merveille d'un quatrain que voici :

> Mes bons concitoyens, à « La Félicité »
> Ont d'un temple, à leurs frais, consacré la figure.
> Ils ont bien fait, ma foi, car cette Déité
> Chez les pauvres humains n'habite qu'en peinture.

Vingt-deux ans plus tard, lorsque les commissaires nommés le 6 prairial an II (25 mai 1794) pour la fabrication du salpêtre, eurent fini leur travail, la section Crébillon offrit un grand banquet auquel furent conviés les commissaires des autres sections. Il y avait eu, pour la recherche et la fabrication du salpêtre, beaucoup d'idées émises, dont quelques-unes prêtent à rire. Que penser en effet de cette délibération du Conseil général de la commune de Dijon, du 13 floréal an II (2 mai 1794), inscrite aux registres (archives municipales) et par laquelle il est ordonné de faire rechercher chez les marchands, *les gobilles* (sic) de marbre qui pourraient s'y trouver, afin d'en extraire le salpêtre !!

Au milieu de la table du festin on voyait un rocher de salpêtre hérissé de canons de carton ; sur le rocher s'élevait un obélisque coiffé du bonnet phrygien ; et on lisait sur le socle ces vers demandés à la muse de Bernard Piron :

Tremblez, vils ennemis des fiers républicains !
Des foudres éclatants vont partir de nos mains ;
J'entends déjà sur vous gronder mille tempêtes
Qu'un nouveau mont Etna vômira sur vos têtes.

Il est permis de croire que Piron, dans la circonstance, avait un fond d'ironie ; mais la « sensibilité émue » des commissaires n'y entendait pas malice et tout se passa bien.

En 1806, Bernard Piron composa à l'adresse de Napoléon des stances d'une flagornerie ampoulée, dont les vers sont plutôt mauvais. Taviel de Mastaing publie la pièce en entier ; il est suffisant d'en prendre une idée. Napoléon est déclaré le plus grand en politique et en vaillance, parmi les plus fameux héros du monde ancien ou des temps récents :

Le destructeur de Paul Émile,
Annibal, fut moins valeureux...

Il faudrait le cygne de Mantoue, il faudrait un nouvel Homère pour dignement :

Célébrer ce ferme courage
Qui tranquille au fort de l'orage
Sait l'affronter de toutes parts !

Ce rapide foudre de guerre
Dont le redoutable tonnerre
Brise l'orgueil du léopard.

Bernard Piron, en 1806, avait 88 ans et sa dernière dent, peut-être, était-elle légèrement ébranlée ; ce qui est certain c'est qu'en la circonstance il força son talent ; la caractéristique du tempérament physique et poétique des Piron, oncle et neveu, s'accommodait mal de la louange.

Bernard Piron se retrouve plus à l'aise lorsqu'il s'attaque au philosophe de Ferney :

Les imprimeurs et les libraires,
Comme on sait, de tout temps, ont volé les auteurs ;
A son tour, le plus fin des versificateurs,
Voltaire, en les volant, venge bien ses confrères.

Il était de mode alors de tourner sa propre épitaphe en vers : Alexis Piron s'en était composé plusieurs ; Bernard, son neveu, lui en ajouta une. On sait que l'auteur de la *Métromanie* mourut à Paris, en 1773, laissant son bien à une pseudo-nièce et ses papiers et manuscrits à M. Rigoley de Juvigny, lequel donna une belle édition de ses œuvres en sept volumes. Bernard Piron fut froissé de l'exhérédation et régla ainsi l'épitaphe :

Ci-gît le célèbre Piron,
Des poètes la rocambole,
Qui légua, nous faisant faux bond,
A Juvisy ses torche-***,
A sa p.... tous ses écus,
A son neveu pas une obole.

Pour lui-même, Bernard Piron avait écrit :

Ci-gît un libertin folâtre,
Du plaisir toujours idolâtre,
Piron, le chef des étourdis.
Pour le repos du bon apôtre
Passant, tu peux toujours dire un *De profundis*,
S'il ne lui sert à rien, ce sera pour un autre.

Avocat au Parlement, Piron n'a jamais plaidé, de même qu'il s'était refusé à remplir une charge quelconque ; mais il ne négligeait pas pour autant les abords du Parlement ou les échos du palais. On trouvait déjà, dans le monde judiciaire, des occasions de railler et Piron n'était pas homme à les laisser tomber.

C'est ainsi que l'huissier Grenot, lequel était extrêmement myope, ayant eu à plaider personnellement contre l'avocat Lombard, sut gagner son procès. Piron, ami de Lombard, trouva ce résultat bizarre et la réussite de Grenot lui valut un coup de dents qui blessait non moins les magistrats :

L'huissier Grenot, victorieux,
Triomphe de son adversaire.
Que pensez-vous, amis, du gain de son affaire ?
Que les juges, sans doute, avaient alors ses yeux.

Il y avait à Dijon, vers la même époque, un procureur en toutes Cours du nom de Jarrin, lequel était borgne ; mais son intelligence et son activité lui donnaient une notoriété et du crédit.

Piron le larda d'une épigramme qui atteignait tout le monde :

Ce procureur fameux dont le public fait cas,
Jarrin, qui n'a qu'un œil, dirige les débats.
Du choix que l'on en fait que devons-nous induire
Malgré ce sensible défaut ?
Qu'à des aveugles il ne faut
Qu'un borgne pour les conduire.

Bien plus tard, en 1808, c'était alors la Cour impériale, au retour de la messe du Saint-Esprit, qui rentrait en cortège au Palais de justice. Bernard Piron, âgé de 90 ans, arc-bouté sur sa canne à bec d'ivoire, examinait le défilé ; mais tout était fini, tout était rentré depuis longtemps, que Piron encore fixé sur place demeurait immobile. « Or çà, que faites-vous là? » lui dit un ami qui passait. « J'attends la justice », répartit sèchement le vieillard et on dit que, rentré chez lui, il composa le quatrain suivant :

En ce jour où Thémis devrait tenir sa Cour,
Conseillers, avocats, puis toute la milice
Des avoués, huissiers, défilent tour à tour
Et tout rentre au Palais, excepté... « La Justice. »

Ainsi les Piron, le grand-père, l'oncle et le neveu, eurent, comme de race, ce tour d'esprit spécial, ce verbe mordant, cette indépendance maligne, ce sel, en un mot, qui se joignait chez eux à l'aisance poétique, même dans des œuvres

regrettables ; leurs bons mots, leurs ripostes cruelles déconcertaient les plus habiles et Voltaire lui-même en souffrit. Mais le sel bourguignon n'était pas un monopole des Piron et ils furent nombreux, à Dijon, ceux qui versifiaient galamment ou dont la riposte vive atteignait le but sans détour.

La physionomie très particulière de ces hommes de notre terroir, comme les Piron et tant d'autres, aux propos libres et sarcastiques, à l'esprit alerte et rude, au caractère fier et modeste, sans ambition de fortune ou d'honneurs au prix d'un esclavage officiel, est une image intéressante à fixer, par cela même que ces caractères typiques semblent définitivement abolis de nos jours ; on ne les comprendrait même plus ; il est permis de le regretter.

LADEY DE SAINT-GERMAIN.

Dijon, 4 janvier 1900.

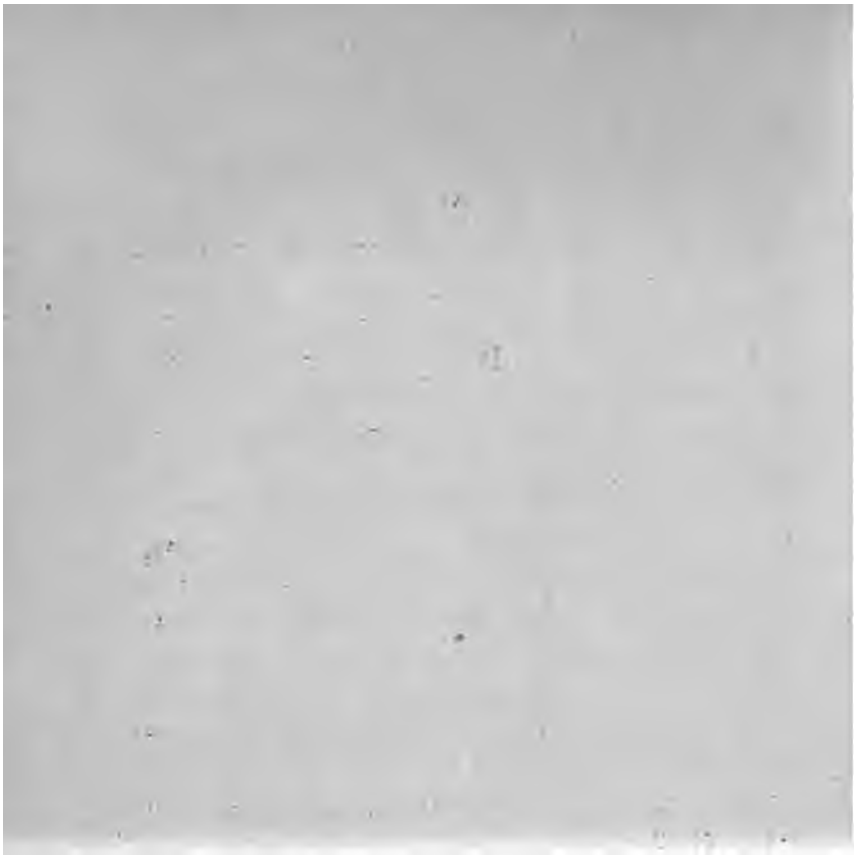

CINQUIÈME DÉCADE

DU

DE ORBE NOVO

DE

PIERRE MARTYR D'ANGHIERA

Traduite par

PAUL GAFFAREL

C'est dans le Bulletin de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire qu'avait été publiée en 1897 la première version française de la troisième décade du *de Orbe novo*, par Pierre Martyr d'Anghiera. Cet Italien que le hasard des circonstances mit en relations avec les plus hauts personnages et spécialement avec les plus illustres navigateurs de son temps, fut investi de hautes fonctions. Très au courant de la politique contemporaine, ami de Colomb, de Gama, de Vespucci, de Cortès, de Magellan, ses œuvres et sa correspondance présentent la valeur d'un document original.

Les lecteurs du Bulletin, qui n'ignorent pas avec quel intérêt passionné les savants américains et européens recherchent tout ce qui se rapporte à l'histoire des grandes découvertes du XVI^e^ siècle, nous sauront gré, nous l'espérons, de leur donner une partie de la cinquième décade du très intéressant travail de Pierre Martyr.

PAUL GAFFAREL.

CINQUIÈME DÉCADE

DE

DE ORBE NOVO

DE

PIERRE MARTYR D'ANGHIERA

A Adrien VI (1) Souverain Pontife
Cinquième Décade du même Pierre Martyr Anghiera de Milan.

CHAPITRE I

J'ai dédié, très saint Père (2) et souverain très clément, la quatrième décade de mon histoire indienne à Léon X, souverain pontife, votre si bienveillant frère et cousin. Dans cet ouvrage nous avons énuméré avec une loyauté et une bonne foi absolue les peuples, les îles et les terres inconnues découvertes de notre temps dans l'Océan, jusqu'à l'année 1520 de l'incarnation. Depuis cette

(1) Cette décade est bien dédiée au pape Adrien VI, mais elle est adressée à son successeur Clément VII de Médicis (1523-1534).

(2) Clément VII, fils naturel et posthume de Julien de Médicis, avait été légitimé par une bulle de Léon X, son cousin.

époque d'autres lettres (1) sont arrivées, envoyées par Fernand Cortès, commandant de la flotte impériale, au sujet des pays qu'il soumettait à la domination espagnole. Elles contiennent des détails nouveaux, extraordinaires, et, de tout point, étonnants. J'ai reproduit ces détails avec autant de concision et de vérité que j'ai pu, en observant la succession des événements et des temps, dans cette cinquième décade de mes commentaires. Je l'avais dédiée au souverain pontife Adrien (2), votre prédécesseur. Il est mort avant de l'avoir reçue. Vous avez hérité de sa dignité. Vous serez également l'héritier de mes travaux, et vous recevrez dans la suite tout ce que j'écrirai qui soit digne d'être conservé par l'histoire. C'est donc sous votre patronage très clément que je place mon œuvre. Je désire qu'elle paraisse en public sous vos auspices si favorables, afin que

(1) Les lettres de Cortès ont été publiées à diverses reprises : les meilleures éditions sont celles de Lorenzana, dans son *Historia de Nueva Espana*, 1770, et de Kingsborough dans ses *Antiquities of Mexico*, t. IX, p. 401. Quant aux traductions on cite, en Italien, la *Præclara narratione di Ferdinando Cortese al imperatore*, 1523, en latin la *Præclara Ferdinandi Cortesii de nova maris Oceani Hispania narratio sacra et universalis*, par Pierre Savorgnan de Fréjus, 1524, en allemand la traduction de Stapfern, 1779, en anglais de G. Folson, 1846, et en français de Flavigny 1779.

(2) Adrien VI (Bœijens d'Utrecht), précepteur de Charles d'Autriche, et nommé pape malgré lui, ne fit que passer sur le trône pontifical (1522-1523). Sa biographie a été composée par M. l'abbé Lepitre.

tous les mortels sachent combien, depuis que vous gouvernez les catholiques, le nom chrétien a pris de l'extension ; j'espère et je désire que le Dieu très bon et très grand récompensera votre piété et votre clémence en étendant encore ce nom démesurément. Continuez donc comme vous avez commencé, assurez une paix perpétuelle aux princes chrétiens, surtout à l'Empereur et aux souverains ses ennemis, élevez au-dessus des hérétiques l'étendard de la foi qui apporte le salut, et laissez à la postérité un monument éternel de votre nom et de votre gloire, qu'aucun siècle ne pourra jamais oublier.

Revenons à notre sujet. A la fin du livre précédent nous avons mentionné le tout puissant roi Muteczuma qui (1), de sa capitale située dans un lac salé et nommée Temistitan, dictait au loin ses lois à un grand nombre de villes et de rois vassaux. Il avait, par l'entremise de deux Espagnols, Montegio et Portocarrero, envoyé à l'empereur Charles, qui résidait alors dans la ville la plus célèbre de l'Espagne, à Valladolid, des cadeaux aussi remarquables par leur richesse que par leur élégance. Je les ai signalés plus haut (2). Pendant qu'il attendait le retour de ses envoyés, Cortès, qui craignait que le repos n'amollit ses

(1) Sur l'histoire de Montezuma voir Brasseur de Bandourg, *Histoire des nations civilisées de l'Amérique centrale*, t. III.

(2) Voir fin de la décade IV, § 9.

soldats, résolut de continuer l'expédition commencée. Après avoir soumis une très grande cité nommée Potenchia et gouvernée par le cacique Tabasco, comme nous l'avons indiqué dans le précédent livre des décades, et après lui avoir donné le nom de Vitoria, à cause de la victoire qu'il y remporta contre une multitude de Barbares, Cortès fit une pointe à quatre-vingts lieues dans la direction de l'ouest, et fonda une colonie (1) sur le rivage à une lieue d'une autre cité continentale nommée Zempoal, dans le voisinage du fleuve Grijalva, et à une demi-lieue d'une petite citadelle sise sur un tertre assez élevé, qu'on appelait Chianistam. Il donna (2) à l'établissement qu'il fonda le nom de Vera Cruz, attendu qu'il avait pris terre au mois de mai, le jour de la fête de la Croix. Cortès se décida ensuite à savoir ce qu'étaient en réalité le grand roi (3) Muteczuma dont

(1) A ne pas confondre avec la Zempoal, située à douze lieues de Mexico. Les ruines de l'ancien quartier général de Cortès existaient encore au XVIII^e^ siècle.

(2) Bernal Diaz, I, 48. Ce premier établissement, fondé à trois lieues de Cempoala, fut abandonné au bout de trois ans, pour un emplacement voisin de l'embouchure du Rio de l'Antigoa. A la fin du XVI^e^ siècle le vice-roi, comte de Monterey, bâtit la ville actuelle, en face de l'îlot de Saint-Jean de Ulua, dans les sables du Chalchinhaucan où avait débarqué Cortès le 21 avril 1519. Cf. Humboldt, *Essai politique sur le royaume de Nouvelle-Espagne*, II, 210.

(3) Cortès a toujours nommé Muteczuma l'empereur mexicain. L'historien des Chichimèques, Ixtlilxochitl écrit toujours Mochtenzuma. Sahagun a donné cinq ou six appellations différentes. En langue aztèque ce mot signifie visage sévère.

on lui vantait tellement la puissance, et sa capitale qu'on lui représentait comme si importante. Apprenant les projets de Cortès, les gens de Zempoal, voisins de Muteczuma et conquis par lui, mais ses ennemis acharnés, prirent la résolution d'aller trouver le général espagnol. De même que les Eduens et les Séquanais allèrent tout en pleurs supplier César de les délivrer de l'orgueilleuse tyrannie d'Arioviste, le roi des Germains, ainsi les Zempoalais vinrent se plaindre de Muteczuma. Leurs plaintes étaient d'autant mieux fondées que, sans parler des autres tributs déjà très lourds qu'ils payaient chaque année, ils étaient encore obligés de fournir des esclaves, et, à leur défaut, leurs propres enfants pour être immolés en guise de victimes aux divinités de l'empereur. Nous avons déjà fait remarquer, et votre Béatitude ne l'ignore pas, que, dans toutes ces contrées, on fait des sacrifices humains. Nous reviendrons plus longuement sur ce sujet.

Les Zempoalais (1) promettent donc de donner à Cortès non seulement des otages qui garantiront leur loyauté mais aussi des auxiliaires dévoués qui

(1) Lettre de Cortès à Charles-Quint. « Instruits de la puissance formidable de V. M., ils m'adressèrent leurs plaintes contre Muteczuma. Ils se soumirent, me demandèrent mon amitié, et me prièrent de leur accorder ma protection .. J'ai cru devoir choisir parmi eux plusieurs personnes distinguées et les emmener avec quelques habitants d'un ordre inférieur, qui m'ont été de la plus grande utilité dans mon entreprise. »

marcheront contre leur tyran. Ils espèrent en effet qu'aidés par ce puissant dieu, créateur du ciel et de la terre, dont les nôtres leur ont déjà parlé, et qui leur a permis de briser leurs anciennes idoles, ils pourront délivrer leur ville de la sanglante tyrannie qui l'opprime, et rendront peut-être à toute la province la liberté, source de tant de biens : pourvu que Cortès prenne en pitié leurs infortunes si peu méritées, et s'oppose aux mauvais traitements qu'ils souffrent : et ils ne doutent pas de la victoire ; car ils pensent que Cortès et ses compagnons sont des envoyés du ciel : ne sont-ils pas en effet cléments à l'égard des vaincus, redoutables à ceux qui dédaignent leur amitié? N'ont-ils pas, poignée d'hommes qu'ils étaient, osé attendre de pied ferme l'immense armée des gens de Potenchia? Les Espagnols en effet ont en cette journée mis en fuite quarante mille soldats. Votre Béatitude a pu s'en convaincre en écoutant les récits des témoins oculaires, et en lisant les lettres envoyées par les principaux officiers — et ils n'étaient pas plus de cinq cents fantassins, avec seize chevaux et quelques canons.

C'est ici le moment de dire quelques mots de cette sorte de gens, dont l'esprit est assez mal tourné pour taxer de fable tout ce qu'ils jugent impossible d'après leurs propres forces. Ils feront des gestes de dénégation, quand ils apprendront que tant de milliers d'ennemis ont été dispersés

par une poignée de soldats. Pour couper court à leurs plaisanteries, rappelons deux choses, l'une empruntée à l'antiquité, l'autre à la nouveauté des événements. N'ont-ils pas lu que César, avec des troupes bien inférieures en nombre, a battu les Helvètes, puis Arioviste, et enfin les bandes innombrables des Germains? Ne savent-ils pas que Xercès, roi des Perses, passe pour avoir envahi la Grèce à la tête d'une telle multitude, que lorsque ses soldats, après avoir établi leur camp, voulaient prendre leur repas, ils épuisaient un fleuve en buvant, et pourtant, avec seulement douze mille hommes, Thémistocle à Salamine leur infligea une telle défaite que l'empereur put à grand peine s'enfuir avec un seul navire. Quant à nos Espagnols, ce qui les aida dans leurs batailles contre ces barbares ce furent deux modes de combattre qu'ils n'avaient jamais ni vus, ni entendus, et dont le seul aspect les mit en fuite : en premier lieu le bruit des canons et les flammes mêlées d'odeurs sulfureuses qui en sortaient. Ils crurent que c'étaient le tonnerre et la foudre que les nôtres apportaient du ciel. Ils furent en second lieu et presque autant épouvantés par les chevaux car ils pensaient que l'homme et le cheval ne formaient qu'un seul animal, comme la fable le raconte des centaures. D'ailleurs les Espagnols ne réussirent pas toujours. Eux aussi furent souvent éprouvés. Les Barbares exterminèrent parfois

quelques-unes de leurs bandes, lorsqu'ils ne voulurent pas les recevoir à titre d'hôtes. Mais reprenons le chemin que nous avions abandonné.

Lorsque les Zempoalais eurent débité leur discours, ce discours fut traduit par Jérôme d'Aguilar, qui, victime de la tempête, aurait été pendant sept ans l'esclave d'un cacique. J'ai longuement parlé de lui dans le précédent livre de mes Décades. Cortès quitta ensuite la Vera Cruz. Il y laissait comme garnison cent cinquante soldats, et ne menait avec lui que quinze cavaliers, trois cents fantassins, et quatre cents auxiliaires Zempoalais. Auparavant, et sous le prétexte qu'ils étaient moisis par l'humidité, il donna l'ordre de saborder (1) tous les navires qui avaient débarqué l'expédition. Il avouait lui-même qu'il agissait ainsi pour enlever à ses hommes tout espoir de retraite, voulant se fixer dans ce pays et y préparer un établissement définitif. Les soldats (2) paraissaient pour la plupart ne point partager ces sentiments. Ils craignaient de subir le sort de

(1) Bernal Diaz, I, 58 rapporte que cette résolution fut prise d'un commun accord par Cortès et ses compagnons; Juan de Escalante fut chargé de l'exécution. Ce fut encore lui qui ramena les matelots, dont il forma une compagnie. « Quelques-uns d'entre eux devinrent d'excellents soldats. » Voir la seconde lettre de Cortès à l'Empereur, et Las Casas, III, 123.

(2) D'après Bernal Diaz, I, 50, il n'y aurait eu que sept soldats qui demandèrent à rentrer à Cuba. Cortès le leur accorda, mais ses autres compagnons s'opposèrent à leur départ.

beaucoup de leurs compagnons qui avaient été massacrés par les Barbares, attendu qu'ils étaient peu nombreux et allaient se heurter à des adversaires en nombre infini, et tous belliqueux et bien armés. En outre la plupart d'entre eux étaient les confidents et les amis de Jacques Velasquez, vice-gouverneur de l'île Fernandina, ou Cuba, et ils désiraient, après cette expédition, se retrouver sous les ordres de leur ancien maître. Plusieurs d'entre eux essayèrent de s'emparer d'un brigantin et de rejoindre Velasquez. C'était au moment où Cortès expédiait (1) un navire en Espagne, chargé de présents pour l'Empereur. Ils voulaient le prévenir du départ clandestin de ce navire, et l'engager à le saisir en observant tous les passages. Cortès fit saisir et juger comme coupables de lèse-majesté (2) quatre d'entre eux. Ils se nommaient Jean l'Ecuyer, Jacques Zermegno, Gonzales Umbria, tous les trois matelots, et Alphonse Pegnatès. Après avoir détruit son escadre, et, par cette quadruple exécution, empêché tout projet

(1) Alonso Hernandez Puertocarrero et Francisco de Montijo furent alors envoyés en Espagne, avec une lettre signée par plusieurs officiers et soldats. B. Diaz, I, 54, en donne l'analyse.

(2) Une première révolte, ou du moins une première protestation avait eu lieu, lors de la fondation de la Vera Cruz. Cortès fit jeter aux fers Velasquez de Léon, Diego de Ordas, Escobar le Page, et Pedro Escudero, mais il les relâcha bientôt et s'en fit des amis. Cf. Bernal Diaz, I, 43. Quant aux hommes nommés ici par Martyr, Cortès fit pendre Jean l'Ecuyer, et Zermegno, couper les pieds à Gonzales Umbria et donner deux cents coups de fouet à Pegnatès.

de retour, Cortès partit, le seize du mois d'août de l'an 1519, pour cette grande cité bâtie dans un lac qu'on nomme Temistitan. Elle est située à environ cent lieues à l'ouest de la Vera Cruz. Trois des principaux chefs de Zempoal le suivaient. Ils se nommaient Truchios, Manexos et Tamaius. La ville de Zempoal et une cité voisine, Zacacami, lui fournirent treize cents hommes dont on utilisa les services pour le transport des bagages. Ils remplaçaient les bêtes de somme. Telle est l'habitude du pays. Je dois maintenant rapporter ce qui arriva à Cortès pendant le voyage, car il ne faudrait pas omettre ces détails intéressants.

Cortès était sur son départ lorsqu'on lui annonça qu'une escadrille sans maître connu croisait le long du rivage. Il comprit qu'elle était dirigée par François de Garay, vice-roi de l'île de la Jamaïque, qui cherchait de son côté à fonder une nouvelle colonie. Cortès (1) lui envoya des messagers pour lui offrir l'hospitalité dans sa colonie de la Vera-Cruz, et, s'il en avait besoin, des secours. Nous saurons quelque jour si, en agissant ainsi, il avait usé d'artifice. Garay repoussa ses propositions. Il protesta même par l'entremise d'un no-

(1) B. Diaz. I, 59. Francisco de Garay, qui s'était fort enrichi en administrant les biens que Ferdinand le Catholique avait dans les îles, avait été nommé, en 1513, lieutenant du second amiral Diego Colomb, duc de Veragua et marquis de la Jamaïque. Cortès, dans sa lettre à Charles-Quint, n'a pas dissimulé les mesures de précaution qu'il prit contre Garay.

taire royal et de témoins, et réclama des limites pour marquer sa juridiction. Cortès s'y refusa. Il fit même saisir et dépouiller le notaire et les témoins envoyés par Garay. On leur enleva même leurs vieux uniformes et on leur en accorda de nouveaux. Garay n'insista pas davantage et s'éloigna avec l'intention de découvrir d'autres terres sur le même rivage. Il avait quitté l'année précédente l'île de la Jamaïque dont on lui avait confié le gouvernement : avec trois caravelles il avait longuement exploré les côtes de cette contrée que Juan Ponce avait appelée Floride et qu'il avait prise pour une île. J'en ai parlé dans mes précédentes décades. Garay n'avait pas été heureux dans son exploration, car il fut deux fois battu par les indigènes et ses compagnons furent en grande partie massacrés. Jean Ponce, le premier découvreur de la Floride, avait éprouvé un pareil mécompte. Constamment repoussé par les naturels il avait reçu tant de blessures qu'à peine de retour à Cuba, où il était revenu pour se soigner lui et les siens, il perdit la vie. Garay, après le trépas de Jean Ponce, parcourut les mêmes contrées. Il affirma que la Floride n'était pas une île, mais qu'elle se joignait par un long développement de côtes à la terre de Témistitan.

Dans son voyage, Garay rencontra (1) un fleuve

(1) C'est la première fois qu'est signalé le Mississipi, ou tout au moins un des grands fleuves du Texas ou de la Louisiane.

qui se jetait dans l'Océan par une immense embouchure et il aperçut, du haut de ses navires, de nombreuses fermes couvertes de chaumes. Les deux rives de ce fleuve appartiennent à un cacique nommé Panuco, qui a donné son nom à la région Panucha. On dit qu'il est vassal du grand roi Muteczuma et qu'il lui paie tribut. Garay n'obtint pas l'autorisation d'ouvrir des relations commerciales : nous le savons grâce à une carte peinte qu'il a rapportée. Cette carte figure un arc. A partir de Témistitan, une ligne se dirige vers le nord jusqu'à la convexité de l'arc, puis elle s'infléchit doucement au midi, de telle sorte que si on la prolonge jusqu'à l'extrémité de cette terre que Jean Ponce avait explorée le premier, sur le flanc septentrional de l'île Fernandina, elle dessinera la corde de l'arc. Garay pense que ces parages ne sont pas utiles à explorer : car on y trouve peu d'or et il n'est pas de bonne qualité. Il aurait désiré fonder une colonie non loin de celle qu'avait établie Cortès sous le nom de la Vera-Cruz, mais ce dernier s'y opposa. Il en fonda même une sur l'emplacement choisi (2) par Garay et la nomma Almeria, en souvenir d'Almeria, port du royaume de Grenade, enlevé aux Maures quelques années auparavant à la suite d'un brillant coup de main.

(1) D'après Cortès, Garay voulait fonder une ville sur la côte à cinq lieues au-dessous de Nautecal (peut-être Nauhtl, dans le diocèse de Puebla).

Quand tout fut réglé, Cortès s'occupa de réaliser son projet. S'étant avancé à quatre jours de marche de Zempoal, il pénétra dans une province nommée Sinonchimalara (1). Il n'y a dans ce pays qu'une seule ville forte bâtie sur le flanc d'une petite montagne et fortifiée par l'art autant que par la nature. Il n'y a pour y arriver qu'une seule voie : ce sont deux échelles difficiles à gravir et qu'on peut enlever à volonté. C'est la demeure et la résidence du cacique de la province, un vassal de Muteczuma. On trouve d'ailleurs dans la plaine de nombreux villages et des fermes en grande quantité, chaque groupe est de trois ou quatre cents maisons, mais toutes maisons de campagne. Au premier danger les nobles cherchent un refuge auprès du cacique. Ce dernier accueillit les Espagnols avec bienveillance dans sa forteresse et leur donna une large hospitalité. Il se disait autorisé à cette réception par Muteczuma. Cortès lui fit savoir qu'il en rendrait compte à Muteczuma et le remercierait, car il se disposait à le visiter, conformément aux ordres qu'il avait reçus.

En quittant ce cacique, Cortès arriva près d'une montagne (2) très haute, qui fermait l'extrémité

(1) B. Diaz (II, 2) nomme cette ville Socochima.

(2) B. Diaz (II, 3) : «Il soufflait, de la sierra neigeuse qui était sur notre flanc, une bise qui nous faisait trembler de froid, parce que sortant de l'île de Cuba et de la villa Rica et de toute cette côte qui est fort chaude, sans avoir rien pour nous couvrir que nos armes, les gelées nous étaient douloureuses comme à gens peu accoutumés

de la province. Jamais, a-t-il dit, et ceux qui reviennent de ce pays confirment son rapport, il n'a trouvé de montagne plus élevée en Espagne. Ses hommes lorsqu'ils la franchirent, et c'était au mois d'août, eurent à souffrir du froid excessif produit par les neiges durcies et les glaces perpétuelles. Sur l'autre versant de la montagne on pénétra dans une plaine dont la capitale est Texunaco. Le pays est très fertile. On y trouve des villages et des champs cultivés. Les habitants sont tous sujets de Muteczuma. Au sortir de cette vallée les Espagnols traversèrent pendant deux jours un pays que le manque d'eau rendait stérile et privait d'habitants. Ils eurent à souffrir du froid et de la famine. Ces privations et un orage soudain accompagné d'éclairs et de tonnerre (1) coûtèrent la vie à quelques hommes. On gravit ensuite une montagne moins ardue, au sommet de laquelle était un petit temple consacré aux idoles. Devant les portes de ce temple était amassé un énorme tas de bois. A certaines époques de l'année les habitants offrent aux dieux ces tas de

au froid. » D'après Cortès, « Dieu sait ce que nous avons souffert de la faim et de la soif : nous fûmes encore surpris par un ouragan furieux. Je craignais qu'il ne fît périr de froid un grand nombre de mes gens. » Cette montagne paraît être le Cofre de Perote.

(1) On suppose qu'il s'agit de la sierra del Agua. Voir Cortès : « Au haut de cette montagne, je vis une petite tour en forme de chapelle. Elle contenait diverses idoles. Elle était environnée de plus de mille chariots de bois coupé et rangé avec méthode. »

bois avec des victimes. Ils pensent ainsi pouvoir calmer leur irritation. Les Espagnols nomment d'ordinaire ports les défilés des montagnes. Ils donnèrent donc à ce défilé le nom de port des bois. A la descente de cette montagne, on trouve une autre vallée fertile et habitée. Le cacique s'appelait (1) Cacatamino. Sa résidence est bâtie en pierres, grande, distribuée comme nos maisons en cours et en chambres à coucher. Elle est située sur la rive ombragée d'un cours d'eau qui traverse la vallée. Cacatamino reçut les Espagnols avec cordialité. On lui demanda s'il était le vassal de Muteczuma. « Et qui donc ne l'est pas, répondit-il, puisque Muteczuma est le maître de l'univers ? » Pourtant quand on lui demanda ce qu'il pensait de notre souverain, « il est plus puissant encore, reconnut-il, puisque Muteczuma lui-même lui obéit ». On lui demanda s'il avait de l'or : il dit que oui, mais annonça qu'il n'en donnerait à personne sans l'autorisation de Muteczuma. Les Espagnols (2) n'osèrent pas le contraindre à en donner. Ils craignaient d'inspirer de si loin des appréhensions à Muteczuma.

Deux caciques voisins, au bruit de notre arri-

(1) Cortès le nomme Caltaumi.

(2) D'après Cortès, « Je dissimulai pour ne point faire d'éclat et ne point déranger l'exécution de mon projet. Je me retirai en l'assurant que Muteczuma ne tarderait pas à lui adresser l'ordre de me remettre tout ce qu'il possédait. »

vée, vinrent rendre visite à Cortès. Ils lui apportèrent chacun un collier d'or, mais qui ne pesait guère et n'était pas de pur métal. L'un de ces caciques résidait à quatre lieues en amont et l'autre à deux lieues en aval du fleuve. Les deux rives de ce fleuve sont bordées de maisons séparées par des jardins et de petites propriétés. La résidence de celui des deux caciques que l'on trouve en remontant le fleuve est moins remarquable par sa grandeur et son élégance que par sa force. Au devant du palais se dresse une citadelle que protègent et rendent inexpugnables des bastions avancés et des murailles garnies de tours. La ville (1), dont on n'a pas donné le nom, contient cinq à six mille maisons. Le cacique reçut avec de grands honneurs les Espagnols. C'est encore un vassal de Muteczuma. Au moment même où il recevait l'hospitalité chez ce cacique, Cortès avait envoyé quatre messagers à une ville voisine, nommée Tascalteca. Ils devaient étudier les sentiments de la population et leur demander s'il leur convenait qu'il allât les visiter. Il avait en effet appris que les Tascaltecans étaient belli-

(1) Bernal Diaz (II, 3) la nomme Zotoclan. C'est là que les Espagnols remarquèrent pour la première fois les temples mexicains. « Il me souvient que dans une place où étaient des oratoires, il y avait de si grands tas de crânes d'hommes disposés dans un tel ordre qu'il était facile de les compter et il me semble qu'il y en avait plus de cent mille. Cortès nomme cette localité Yztac-Mastikan. On l'appelle aujourd'hui Yataca-Maxtitlan.

queux et adversaires déclarés de Muteczuma. Aussi resta-t-il deux jours chez ce cacique pour attendre ses messagers. Muteczuma ne put jamais réduire les Tascaltecans. Jamais ils ne voulurent ou accepter sa loi, ou lui obéir. Ils eurent même soin d'entretenir leurs jeunes gens dans des sentiments de haine perpétuelle contre Muteczuma, à tel point que, pendant de longues années, ils furent privés de sel et de coton pour tisser leurs vêtements, car ils étaient entourés de tous côtés par des vassaux de Muteczuma (1) et ne pouvaient se procurer d'ailleurs ces objets de première nécessité. Ils aimaient mieux vivre libres et dénués de tout, plutôt qu'obéir aux ordres de Muteczuma. Il y a dans cette ville beaucoup de nobles, maîtres de domaines à la campagne, qui sont comme les chefs de la république militaire de Tascalteca. Ils ne veulent pas de maîtres. S'il passait par la fantaisie de quelqu'un de vouloir élever la tête, ses concitoyens lui feraient subir un sort plus misérable que celui que les Helvètes (2) firent subir à Orgetorix, lorsqu'il rêva la dictature et conseilla aux principaux Eduens et Sequanes d'agir de même. Les Tascaltecans sont justes et aiment la

(1) Sur la production aurifère de l'ancien Mexique on peut consulter Dahlgren, *Minas historicas de la Republica Mexicana* (1884); Rodriguez Carracido, *Los metalurgicos Espanoles en America* (1892). Ramirez, *Noticia historica de la riqueza minera de Mexico* (1884).

(2) César, *Commentaires*.

justice. Les Espagnols le surent plus tard. J'aurai occasion de le raconter plus bas.

Cortès attendit donc ses messagers. Mais, comme aucun d'eux ne revenait, il quitta la résidence du cacique, et passa toute une semaine dans cette vallée et ses villages. Ce fut alors que les gens de Zempoal l'engagèrent à se concilier l'amitié des républicains de Tascalteca, car ils lui fourniraient de sérieux secours contre Muteczuma, au cas où il tenterait quelque entreprise contre lui. Cortès se dirige donc vers Tascalteca. Chemin faisant il trouva une autre vallée que fermait un mur partant du pied des deux montagnes latérales. Ce mur (1) était large de vingt pieds et avait comme hauteur la taille d'un homme et d'une moitié d'homme. Il n'y avait dans tout le mur qu'une seule ouverture large de dix pas, mais construite avec des replis nombreux, de telle sorte que les ennemis, s'ils survenaient à l'improviste, ne pussent surprendre les défenseurs encore disséminés. Le mur tou-

(1) B. Diaz, II, 13 : « Nous rencontrâmes une puissante fortification construite en pierres, en chaux et en autre ciment si dur qu'elle ne pouvait être entamée qu'avec des pics de fer. » Cortès : « A la sortie du vallon, je trouvai une enceinte de murailles sèches, élevée de neuf à dix pieds, épaisse de vingt, au bout de laquelle il y avait un parapet d'un pied et demi pour placer des combattants. Cette muraille traversait le vallon d'une extrémité de la côte à l'autre. Elle n'avait qu'une issue large de dix pas, où l'enceinte était du double plus épaisse en forme de ravelin. »

chait au territoire des Tascaltecans. Il avait été construit par eux pour qu'ils pussent fermer le passage à travers cette vallée aux soldats de Muteczuma.

Les habitants des vallées situées en arrière, qui escortaient Cortès et lui servaient de guides, l'engagèrent à ne pas traverser le territoire des Tascaltecans. Ce sont des traîtres, lui dirent-ils, qui n'exécutent pas leurs engagements. Ils détestent tous les étrangers. Ils dévorent leurs hôtes, s'ils en ont, et leurs ennemis. Nous vous conduirons vous et vos alliés par des terres qui appartiennent sans interruption à Muteczuma, et, d'après ses ordres, vous y trouverez tout ce que vous désirez. Les chefs des Zempoalais au contraire, Teuchios, Manexios et Tamaios, et avec eux les chefs de Zacatama, qui avaient avec eux mille combattants, s'accordaient à conseiller à Cortès de ne pas ajouter foi aux sujets de Muteczuma. Si on se laissait guider par eux, ils conduiraient les Espagnols par des endroits semés d'embûches et par des passages tout disposés pour des embuscades. Qu'on prenne donc garde aux perfidies des sujets de Muteczuma. D'ailleurs nous nous proposons pour vous conduire à travers le territoire des Tascaltecans, qui vous sera ouvert.

Cortès se laissa (1) persuader par les chefs de

(1) Un des fonctionnaires de Montezuma, le cacique Olintecle

Zempoal et de Zacatama, et prit son chemin par le territoire des Tascaltecans. Il avait pris la tête de la colonne avec ses cavaliers, et envoyait deux d'entre eux en avant afin qu'ils reconnussent le terrain, et, s'ils apercevaient quelque chose de nouveau, pour qu'ils revinssent en arrière et que le gros de la troupe ne fût pas surpris. Les deux cavaliers envoyés à environ quatre lieues en avant aperçurent du haut d'une forte colline des hommes armés qui se cachaient dans la plaine située au-dessous. Cette plaine dépendait déjà du territoire de Tascalteca : à la vue des chevaux les Tascaltécans effrayés par leur aspect inattendu et par cette extraordinaire nouveauté, persuadés d'un autre côté que l'homme et le cheval n'étaient qu'un même animal, prennent la fuite, ou du moins font semblant de prendre la fuite. Nos hommes font des signes de paix, et appellent à eux les fuyards par des gestes et des mouvements de leurs bras. Une quinzaine d'entre eux s'arrêtent, mais les autres étaient disposés en embuscade. Les deux cavaliers envoyés en avant engagent alors leurs camarades à se hâter. Peu de temps après environ quatre mille Tascaltecans sortent de leurs cachettes. Ils sont armés et engagent le combat avec les Espagnols.

aurait voulu engager les Espagnols par la région de Cholula. Cortès fut bien inspiré quand il écouta les gens de Zempoal et se dirigea par Tlascala.

En un clin d'œil ils tuent deux chevaux à coups de flèches. Nos fantassins surviennent et attaquent les ennemis, qui, surpris par nos flèches et par les balles des mousquets, battent en retraite. Beaucoup d'entre eux sont tués : les Espagnols au contraire n'ont personne de tué ni de blessé (1).

Le lendemain Cortès reçut des envoyés chargés de négocier la paix. Ils amenaient avec eux deux des messagers que le général avait si longtemps attendus. Les Tascaltecans demandent qu'on leur pardonne leur attaque et présentent leurs excuses. Ils ont eu ce jour-là, disent-ils, des soldats étrangers, qu'ils n'ont pu modérer, et l'attaque a eu lieu contrairement aux ordres des chefs du pays. Ils étaient d'ailleurs tout prêts à payer la valeur des chevaux et de tous les autres dommages. Cortès accepta ces excuses. Il s'avança ensuite sur une distance de trois milles, établit son camp sur la rive d'un fleuve, et disposa des sentinelles pour la nuit, car il se défiait des barbares. Au point du jour il se dirigea vers une ferme voisine. Il y trouva les deux derniers des messagers qu'il avait envoyés pour sonder les dispositions des indigènes. Ces messagers avaient été pris par eux et chargés de liens, mais ils les avaient rompus pendant la nuit et s'étaient échappés. On avait résolu de les immoler.

(1) Cette première escarmouche est racontée avec force détails par B. Diaz (II, 13) et par Cortès dans sa lettre à l'empereur.

Tel fut leur récit. Pendant cette halte, voici que tout à coup un millier de guerriers, remplissant l'air de cris farouches, jettent de loin sur les Espagnols des javelots et toutes sortes de projectiles. Cortès essaye de les attirer à lui par de caressantes paroles. Elles sont inutiles. Il leur fait dire par ses interprètes de cesser leur attaque. Plus il agissait avec douceur, plus les barbares redoublaient d'insolence. Ils tournent enfin le dos. Les nôtres les poursuivent, mais ils sont peu à peu conduits vers une embuscade, où se cachaient, d'après le récit de Cortès, près de cent mille hommes. Les barbares font une manœuvre tournante et nous enveloppent. Le combat s'engage (1). Il dura depuis le matin jusqu'au soir, sans que rien fût décidé. Les gens de Zempoal, de Zacatama, d'Istacmastitan et les autres auxiliaires de Cortès se comportèrent bravement. Ils le faisaient d'ailleurs parce qu'ils y étaient forcés. Ils étaient en effet cernés par les Tascaltecans, sans chemin de retraite assuré. Leur salut fut de désespérer de leur salut. S'ils avaient été battus, ils n'auraient servi qu'à procurer avec

(1) Cortès : « nous nous battîmes tout le jour au milieu de cent mille hommes qui nous prenaient de tous côtés; et avec six bouches à feu et cinq ou six escopettes, quarante arbalétriers et les treize cavaliers qui me restaient, nous leur causâmes les plus grandes pertes jusqu'au coucher du soleil, sans éprouver d'autres inconvénients que la fatigue du combat et la faim. »

leurs corps de larges festins aux Tascaltecans. Car les vaincus sont dévorés par les vainqueurs. L'eau était déjà venue à la bouche des Tascaltecans, quand ils avaient appris que des étrangers avaient envahi leur territoire. Ils se fiaient à leur grand nombre et se croyaient assurés de festins. Leurs prévisions ne se réalisèrent pas. Cortès possédait six canons de campagne, autant de fusiliers, une quarantaine d'arquebusiers, et treize cavaliers : tous instruments de guerre inconnus aux barbares. Aussi finit-il par dissiper cette nuée d'ennemis. Pourtant il était inquiet, et passa toute la nuit sans dormir dans une chapelle rustique consacrée aux idoles (1).

Au premier jour Cortès s'avança dans la plaine avec tous ses cavaliers, une centaine de ses fantassins et trois cents auxiliaires d'Istacmastitan. La place forte d'Istacmastitan avait en effet ouvert ses portes au général et lui avait fourni un contingent de trois cents soldats contre Muteczuma. Il prit encore avec lui cinq cents auxiliaires de Zempoal et des pays voisins, et laissa le reste de la troupe à la garde du camp et des bagages. Il parcourut ensuite toute la plaine ennemie,

(1) B. Diaz, II, 19 : « D'après ce que nous sûmes plus tard, nous tuâmes aux Indiens dans cette bataille quantité d'hommes et parmi eux huit capitaines.... Cette perte les obligea à la retraite qu'ils firent en très bon ordre. Quant à nous, nous n'en fûmes pas fâchés, et nous ne les poursuivîmes pas, car nous ne pouvions nous tenir sur nos pieds tant nous étions las. »

brûla cinq villages, et permit de piller tout ce qu'on rencontra. Il ramena au camp cinq cents prisonniers.

Le lendemain, au point du jour, aux premières lueurs de l'aurore, une multitude si considérable qu'elle semblait couvrir le pays entier, se rua (1) sur le camp espagnol. On l'évalue à cent cinquante mille hommes. Tout près des retranchements la bataille fut furieuse. On dit que le combat dura quatre heures, et que nos hommes coururent de réels dangers. Les barbares se retirèrent sans avoir réussi dans leur entreprise, mais en couvrant leur retraite. Ce n'étaient pas de timides brebis : chacun d'eux était brave comme un lion. Une fois que les ennemis se furent retirés, Cortès marcha contre ces traîtres qui s'étaient déjà dispersés dans leurs villes (2). Comme une tigresse qui a ses petits, il ravage, il détruit, il prend, il extermine tout ce qu'il rencontre, et arrive enfin à une ville qui renfermait, à ce qu'on dit, trois mille maisons et même davantage. Il la met tout entière à feu et à sang. Après cette

(1) Cortès : « Ils nous attaquèrent avec tant de courage que quelques-uns d'entre eux entrèrent dans l'intérieur du camp et tombèrent sur les Espagnols l'épée à la main. »

(2) Cette grande bataille fut livrée le 5 septembre 1519. Voir Diaz, II, 24. « Dans cette bataille nous enveloppa de toutes parts une telle multitude de guerriers qu'on eût pu comparer leur masse à de vastes prés de deux lieues de large et de long, au milieu desquels il y aurait eu quatre cents hommes. »

exécution, les indigènes furent saisis de frayeur et leurs chefs envoyèrent des messagers à Cortès. Ils demandent le pardon du passé, et s'engagent pour l'avenir à accepter ses ordres et à se ranger sous la domination du grand roi dont Cortès est le lieutenant. Comme preuve de leurs intentions, ils présentèrent des cadeaux qui, chez eux, ont une valeur honorifique (1), des aigrettes, des panaches, et des ornements guerriers d'une exécution achevée. Ils fournirent aussi des vivres, je veux dire du pain, et, suivant leur coutume, une quantité de volailles. Car nous avons répété à diverses reprises, et votre Beatitude n'ignore pas que dans ce pays on engraisse des oiseaux, comme nous faisons pour nos poules, qui sont plus grands que nos paons et d'un goût aussi délicat.

(1) Ces présents ainsi offerts constituaient une promesse de vasselage. La figure des tributs est reproduite en hiéroglyphes dans l'édition des lettres de Cortès par Lorenzana. Voir aussi la grande collection de Kingsborough (t. I, V, VI).

CHAPITRE DEUXIÈME

Cortès reçut et écouta les messagers. Il n'épargna pas ses reproches à leurs maîtres et pourtant se dit tout prêt à leur pardonner leurs méfaits et à leur accorder son amitié, pourvu qu'ils se conduisissent à l'avenir comme des sujets fidèles du roi des Espagnes. Le lendemain cinquante des plus nobles seigneurs viennent à lui sans armes, et sous prétexte de régler les conditions de l'alliance, étudient les approches du camp. Cortès remarqua la fixité de leur regard et le peu de franchise de leur attitude. Il soupçonna qu'ils étaient venus examiner la situation du camp. Il prend à l'écart un de ces envoyés, le fait interroger par un interprète dont il est sûr et l'engage à avouer la vérité. Promesses et caresses déterminent ce dernier. Il découvre le complot. Le chef de la province, dit-il, Quesitangal (1) est caché dans une embus-

(1) Il est nommé Xicotenga par Bernal Diaz, II, 50 et Sintegal par Cortès.

cade avec de très nombreux soldats et il doit la nuit suivante tenter une surprise contre le camp. Il a envoyé, sous prétexte de paix, des messagers qui chercheront l'endroit où il faut donner l'assaut, ou s'approcher plus facilement des cabanes de feuillage, construites par les Espagnols pour ne point passer les nuits en plein air. Une fois introduits dans le camp, les Barbares devaient incendier ces cabanes et, pendant que les nôtres seraient occupés à éteindre le feu, ils les attaqueraient et les massacreraient. Je veux, disait ce chef, recourir à la ruse et aux artifices puisque, tant que nous avons été vaillants au combat, nous avons été si cruellement éprouvés, Cortès, une fois averti, voulut être plus sûr encore du complot ainsi formé. Il prit à l'écart cinq autres messagers, les menaça de sa colère ou leur promit sa bienveillance. Tous, d'un commun accord, firent les mêmes aveux que le premier. Avant que le bruit de l'enquête se fût répandu, Cortès fit saisir les cinquante messagers sans exception. Il leur fit couper la main droite et les renvoya à leurs maîtres avec ces instructions : « Rapportez à vos chefs qu'il est indigne de guerriers courageux ou de vaillants citoyens de s'abaisser à ces ruses odieuses. Quant à vous, messagers d'iniquité, qui vous êtes présentés en négociateurs et qui n'étiez que des ennemis, soyez punis de votre crime et retournez, après avoir perdu vos mains

droites, auprès de ceux qui vous ont choisis comme exécuteurs d'un tel forfait. Dites-leur surtout que nous sommes prêts à les recevoir à n'importe quelle heure. Ils peuvent nous attaquer pendant la nuit ou en plein jour. Ils sauront toujours ce que vaut cette poignée d'hommes qu'ils s'efforcent de détruire. » Les messagers s'en vont, rapportent ce qu'ils ont vu et montrent ce qu'ils ont souffert.

Les Barbares se présentent en masse. Ils étaient divisés en deux corps. Le soir approchait. Cortès jugea qu'il était plus sûr de combattre alors qu'il faisait encore jour, attendu que les Barbares pouvaient alors être effrayés par l'aspect étrange et inattendu des chevaux, ainsi que par la détonation des canons. Si au contraire il attendait la nuit, ne s'exposait-il pas à mille dangers lui et ses hommes, qui se trouvaient en pays étranger, et, en cas de manœuvre, ignoraient la disposition du terrain. En effet, à la vue des chevaux, au bruit des canons qui les épouvante, les Barbares s'enfuient à travers les moissons qui couvraient alors les champs. Ils se dispersent et cherchent à se cacher. Ces moissons consistaient en maïs, nous l'avons souvent dit. Ils laissèrent à Cortès toute liberté d'aller et de venir. Pourtant le général n'osa pas de quelques jours sortir de son camp. C'est qu'il avait appris qu'à une lieue du camp était une cité ennemie où se réunissait au son du cor une foule immense. N'a-t-il pas écrit et ceux

qui reviennent de ce pays ne se sont-ils pas accordés pour dire que cette ville de Tascalteca compte vingt mille maisons ? Lorsqu'il se fut assuré par ses espions que les habitants de cette grande ville n'étaient pas sur leurs gardes et ne redoutaient aucune attaque, il l'envahit pendant la seconde veille de la nuit et en surprend les habitants dispersés et endormis (1). Il occupe d'abord la partie la plus forte de la cité. Au point du jour les principaux chefs viennent le trouver en suppliant et le prient de les épargner. Ils se disent tout prêts à lui obéir et s'engagent à lui fournir en abondance les vivres qui sont à leur disposition.

Lorsque Cortès après cette victoire retourna au camp, il trouva ses compagnons mal disposés à son égard. Ils se plaignaient d'avoir été amenés dans un endroit d'où le retour était impossible et ne voulaient pas s'avancer plus loin. Ils craignaient d'être tués jusqu'au dernier, entourés qu'ils étaient par tant de féroces combattants, ou de mourir de faim ou de froid s'ils évitaient les traits des barbares. D'ailleurs on ne savait comment finissaient les guerres et la victoire ne dépendait pas toujours des hommes. Ils prient donc (1) et supplient Cortès

(1) B. Diaz (II, 70). Cortès : « Comme je surpris les habitants et qu'ils étaient dans l'impossibilité de résister, je commençais à y faire quelques ravages, lorsque les principaux vinrent me demander pardon. »

de retourner à la côte où les attendent leurs compagnons. S'il ne veut pas déférer à leurs désirs, ils se déclarent prêts à l'abandonner (1). Cortès de son côté avait résolu de pousser jusqu'à Temistitan, la plus importante ville de toute la région. Pensant qu'il valait mieux recourir à la prudence et aux flatteries qu'à la violence, il tint ce discours à ses hommes : « Qu'est-ce donc, camarades ? Pourquoi ces craintes ? N'est-il pas évident que Dieu nous protège, puisque nous avons en toute circonstance été heureux ? Pensez-vous que les hommes que vous voulez chercher sont meilleurs et plus courageux que vous ne l'êtes ? Ne comprenez-vous pas qu'il dépend de vous d'étendre indéfiniment la religion chrétienne ? Ne savez-vous pas que vous êtes à la veille de conquérir pour votre roi et pour vous des royaumes, et quels royaumes ! pourvu que vous montriez de la persévérance ? Ce qui vous reste à faire est peu de chose, et si par hasard, ce que je ne crains pas, vous succombiez, que pourrait-il vous arriver de plus heureux ? Est-il possible de finir plus glorieusement son existence ? Souvenez-vous d'ailleurs que vous êtes Espagnols et que les Espagnols ne

(1) B. Diaz (II, 4) a raconté tout au long cette pseudo-révolte. Le discours qu'il prête à Cortès ressemble beaucoup à celui de Martyr. Voir Cortès : « J'entendis plusieurs fois de mes oreilles qu'on me comparait, dans divers comités particuliers, à Pedro Carbonero qui savait bien où il était mais qui ignorait les moyens d'en sortir. »

connaissent pas la crainte et ne font pas cas de la vie dès qu'il s'agit de servir Dieu ou lorsque l'occasion se présente à eux d'acquérir de la gloire. D'un autre côté, où irions-nous ? que ferions-nous à la côte où nous languirions dans l'oisiveté ? Prenez donc courage, prenez courage et aidez-moi à réduire ces nations barbares à la loi du Christ et à l'obéissance de notre souverain. Quelle ne sera pas la renommée que vous laisserez dans la postérité à la suite de ces hauts faits, qui n'ont jamais été accomplis par personne de vivant ? De retour dans notre patrie nous serons plus honorés par nos voisins que le fut jamais Hercule en Grèce quand il revint d'Espagne : de ces honneurs la trace s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Nos travaux auront été plus considérables, la récompense en sera plus grande. Réveillez-vous donc, achevez courageusement ce que nous avons commencé et ne doutez plus de la victoire. » Cortès avait été habile dans son discours : ses capitaines se déclarèrent pour lui. Il fut également applaudi par la foule, qui, plus mobile que la vague, marche toujours dans la direction où la pousse le vent et prête ses oreilles et sa langue au dernier qui parle.

Dès que fut apaisée cette sédition militaire, Cortès reçut les messagers du général en chef de la région, nommé Zentegal (1). Ils venaient im-

(1) Diaz le nomme Xicotenga, II, 62. « Il était grand, large d'é-

plorer leur pardon au sujet des derniers événements et de leur prise d'armes contre nous. « Ne vous étonnez pas, dirent-ils, si nous n'avons jamais voulu de roi, si nous n'avons obéi à personne et si nous aimons tellement la liberté, car nos ancêtres et nous nous avons déjà supporté bien des maux pour ne pas être les sujets de Muteczuma. Par exemple n'avons-nous pas été privés de vêtements de coton et de (1) sel pour assaisonner nos aliments, puisque nous ne pouvions nous les procurer grâce à l'interdiction de Muteczuma ! Si pourtant vous nous recevez dans votre alliance, nous vous promettons d'obéir à vos ordres. » Cortès leur pardonne et leur accorde son alliance. La ville de Tascalteca était à six lieues de distance du camp. Les messagers demandèrent à Cortès de les honorer de leur visite. Cortès refusa longtemps, il se laissa enfin toucher par les prières des seigneurs et donna son consentement : mais avant de continuer le récit de ce qui arriva dans cette cité, il me faut intercaler un autre événement.

Cortès avait reçu la visite de six des familiers de Muteczuma. Ils étaient porteurs de cadeaux magnifiques : colliers variés et divers habillements

paules et bien fait ; il avait le visage large, les traits marqués et forts ; il semblait avoir environ trente-cinq ans et l'apparence de sa personne était grave. »

(1) Le sel, appelé tequesquit était du salpêtre. Le grand marché de cette denrée était à Yxtapaluca et Yxtapalapa.

brodés d'or valant mille castillans d'or. Ils avaient encore apporté des vêtements de coton teints de couleurs variées. Dès qu'ils eurent appris que Cortès avait résolu de visiter Muteczuma et sa capitale, ils lui (1) demandèrent, au nom de l'empereur, de renoncer à ce projet, car la ville de Temistitan était bâtie au milieu des eaux et, par sa situation même, dépourvue de tout. Si on ne l'approvisionnait du dehors, les vivres manqueraient à une si grande multitude d'hommes. Or, argent, pierres précieuses, et tout ce que demandera Cortès, quoi que ce soit, et quel que soit l'endroit où il fixera sa résidence, Muteczuma le lui enverra. Les messagers s'y engagent. « Je ne peux en aucune façon, leur répond Cortès, me rendre à vos désirs, car les instructions de mon souverain m'ordonnent de visiter votre capitale et votre roi, et de tout examiner avec soin pour que je puisse lui rendre un compte exact de ce que j'aurai observé. » Quand cette résolution leur fut communiquée, ils demandèrent à Cortès de leur permettre d'envoyer à Muteczuma l'un d'entre eux, porteur de cette réponse. L'autorisation est accordée. Un des six messagers quitte le camp, et revient dès le sixième jour. Il apporta de la part de Muteczuma dix vases ciselés, d'un poids égal, et d'un travail admirable. Il apporta encore sur les épaules de ses esclaves,

(1) B. Diaz, II, 58.

car ils ne se servent pas de bêtes de somme, quinze cents habillements, mille fois plus précieux que les premiers. A ce propos ceux dont l'esprit est faible s'étonneront sans doute, et croiront que mon récit est fabuleux, car ils n'en ont jamais entendu de pareil, et trouveront qu'il dépasse leur portée : mais je leur donnerai satisfaction, lorsque j'aurai à parler des revenus de Muteczuma.

Nous avons depuis assez longtemps laissé de côté les Tascaltecans. Décrivons leur ville et disons quelle était son importance. Tout d'abord, et c'est un sujet que j'ai déjà effleuré, Tascalteca est une république (1), semi-démocratique, semi-aristocratique, comme l'était la république romaine, avant qu'elle n'eût dégénéré en monarchie despotique. On y admet des grands ; on ne veut pas de nobles. Cortès écrit, et ceux qui reviennent de là-bas confirment son appréciation, que Tascalteca est beaucoup plus grande et beaucoup plus peuplée que Grenade, et qu'elle est abondamment pourvue de tout ce qui est nécessaire à la vie. On y mange du pain de maïs, des volailles, du gibier, et du poisson de

(1) D'après Cortès, « la constitution de cette république ressemble à celle de Venise, de Gênes et de Pise, parce qu'il n'y a point de chef qui soit revêtu de l'autorité suprême ; beaucoup de caciques résident dans la ville ; les paysans laboureurs sont leurs vassaux, et possèdent néanmoins des portions de terre plus ou moins considérables ; en temps de guerre, ils se réunissent tous, et le capitaine général prend sa disposition. »

rivière, mais non du poisson de mer. Elle est en effet trop éloignée de la mer : plus de cinquante lieues. On y trouve encore des légumes variés. A l'intérieur des murailles de la ville, toutes bâties en pierre, les maisons sont en pierres, hautes, et fortifiées, car les Tascaltecans sont toujours sur leurs gardes, se trouvant en état d'hostilité perpétuelle avec leurs voisins. Ils fréquentent les foires et les marchés. Ils ont des vêtements et portent des chaussures. Les colliers d'or, incrustés de pierreries, leur plaisent beaucoup. Ils font grand cas des aigrettes et des panaches en plumes de diverses couleurs (1), qui leur servent d'ornements en temps de guerre. Ils mettent partout de l'or. On achète sur les marchés du bois à brûler porté à dos d'homme, ainsi que des poutres pour la charpente, des solives, des planches, des briques, des pierres, de la chaux. Ils ont des architectes et des potiers très habiles. Il n'y a pas chez nous de vase d'argile modelé avec plus d'art que les vases qu'ils fabriquent (2). Des herboristes vendent des plantes médicinales. Ils connaissent l'usage des bains. On sait qu'ils ont une méthode de gouvernement et des lois auxquelles ils obéissent. Toute la province a un circuit de quatre-vingt-dix lieues.

(1) Leurs aigrettes étaient blanches et rouges. C'étaient les couleurs de Tlascala (B. Diaz, II, 60).

(2) Cortès : « On y trouve encore toute espèce de faïence, meilleure que celle d'Espagne. »

La capitale est Tascalteca, mais on y rencontre des places fortes, des bourgs et des villages, sans parler des vallées et des montagnes très fertiles. La population est nombreuse et très belliqueuse, par suite du voisinage et de l'état de guerre perpétuelle contre Muteczuma. Une des provinces voisines se nomme Guazuzingo (1). Elle a le même gouvernement que Tascalteca, c'est-à-dire la forme républicaine. Dans les deux pays haine égale contre les voleurs. Quand on les a surpris, on les conduit chargés de liens sur les places publiques, et ils (2) sont fouettés jusqu'à ce qu'ils meurent. Ils aiment la justice.

Cortès passa vingt jours à Tascalteca. Pendant ce temps les six envoyés de Muteczuma ne le quittèrent pas. Ils s'efforçaient de lui persuader de ne pas devenir l'allié des Tascaltecans, et de ne pas se fier à des hommes rusés et perfides. Les Tascaltecans de leur côté affirmaient que les gens de Muteczuma n'étaient que des tyrans, et que, si Cortès se fiait à eux, ils le conduiraient à sa perte. Cortès ne l'avouait pas, mais il était heureux de ces dissentiments, qui ne pouvaient que lui profiter : aussi donnait-il aux deux partis de

(1) On retrouve ce nom dans Guajozingo, et dans Huitzozingo, ce qui veut dire lieu entouré de saules.

(2) D'après Cortès, qui avait surpris un voleur, et l'avait soumis à la justice populaire, les Tlascaltèques ne fouettaient pas, mais assommaient à coups de massue les coupables.

bonnes paroles. Les messagers de Muteczuma insistaient pour que Cortès quittât la ville des Tascaltecans, et se rendît dans une autre cité, éloignée à peine de cinq lieues, et qui dépendait de Muteczuma. Elle se nommait Chiurutecal (1). Ils prétendaient qu'on pourrait plus aisément y conclure un traité avec leur souverain. Les Tascaltecans au contraire firent savoir à Cortès qu'on avait disposé des embuscades contre lui et sur le chemin qui conduit à la ville et dans la ville même. Sur le chemin, disaient-ils, on avait en plusieurs endroits coupé la voie pour la rendre impraticable aux chevaux, et on avait tracé d'autres sentiers que par le passé. Dans l'intérieur de la ville on avait intercepté et fortifié plusieurs rues. En outre (2) les habitants avaient amassé sur les terrasses, les

(1) C'est la Cholula de B. Diaz, II, 92. Cholula est célèbre par la grande pyramide ou plutôt par le gigantesque tumulus élevé en l'honneur de Quetzalcohuatl.

(2) Voici d'après la relation écrite par un gentilhomme de la suite de Cortès (collection Ternaux-Compans) la nomenclature des armes employées par les Mexicains : « Les armes offensives sont les arcs, les flèches, les dards, qu'ils lancent au moyen du mangano, baliste faite avec un bâton. La pointe de leurs flèches est en pierres dures ou bien en arête de poisson acérée. Ils ont des dards garnis de trois pointes qui font trois blessures. Voici comment ils font leurs épées. Ils commencent par fabriquer une épée en bois comme nos épées à deux mains, à cela près que la poignée, qui n'est pas aussi longue que la nôtre, est grosse de trois doigts. Ils pratiquent une rainure à l'endroit tranchant, et y introduisent une pierre dure qui coupe aussi bien qu'une lame de Tolède... Ils ont des frondes avec lesquelles ils tirent de fort loin. »

petites tours et les fenêtres, qui dominaient les places et les rues, des quantités de pierres, afin d'écraser les Espagnols quand ils se présenteraient. Comme preuve des mauvaises dispositions des gens de Chiurutecal à notre endroit, les Tascaltecans firen tremarquer que jamais aucun d'eux n'était venu le trouver, comme l'avaient fait les gens de Guazuzingo, qui pourtant en était plus éloignée. Le fait était vrai. Cortès envoya se plaindre à Chiurutecal de l'insulte et de la négligence. Quand (1) on eut reçu son message, on lui envoya une ambassade, mais c'étaient des hommes du peuple, des gens de rien, qui lui dirent que jusqu'alors ils ne s'étaient pas présentés, parce que le général se trouvait en pays ennemi, mais que d'ailleurs ils nourrissaient à son égard les meilleures intentions. Cortès informé de l'outrage qu'ils lui avaient fait en ne lui adressant aucun de leurs principaux citoyens, renvoya avec des menaces ces vulgaires messagers, et leur annonça que, si dans trois jours les chefs de Chiurutecal n'étaient pas en personne venus le trouver, il irait de son côté, mais en ennemi, et il leur apprendrait ce qu'il leur en coûterait d'avoir excité sa colère, en différant ainsi de rendre hommage au roi d'Espagne, maître souverain de toute la contrée. Ils vinrent et présentèrent leurs excuses.

(1) B. Diaz, II, 97.

Cortès les accueillit, mais à condition qu'ils ne manqueraient pas à leurs promesses. Ils s'engagèrent à exécuter volontiers les ordres qu'ils recevraient. « Si vous venez nous trouver, ajoutèrent-ils, vous vous convaincrez de la réalité de nos promesses. Vous verrez en même temps que les Tascaltecans ont menti, et que nous sommes prêts à payer le tribut que vous aurez fixé. » Cortès hésita longtemps. Enfin il se décida à tenter la fortune, et, se rendant aux désirs des messagers de Muteczuma, prit le chemin de Chiurutecal.

Apprenant la résolution de Cortès et voyant que leurs conseils demeurent inutiles, les Tascaltecans se promettent de ne supporter en aucune façon que Cortès s'abandonne à la loyauté des gens de Muteczuma, au point de leur donner toute liberté de lui faire du mal. Ils se montrèrent reconnaissants envers l'homme qui a usé à leur égard d'une si grande bienveillance, et qui, après bien des actes d'hostilité a fait d'eux ses amis, alors qu'il pouvait les détruire en tirant d'eux une vengeance bien méritée. Ils insistent pour lui donner comme une garde prétorienne de cent mille combattants. Cortès le leur défendit, mais ce fut en vain. Dès la première nuit il campait en compagnie de cette phalange de près de cent mille hommes sur la rive opposée d'un fleuve qu'il rencontra. Ce fut là qu'après avoir retenu pour sa

garde personnelle deux mille d'entre eux, il renvoya les autres après les avoir remerciés, comme ils le méritaient. A notre approche les prêtres de Chiurutecal s'avancèrent au loin pour nous recevoir, et, comme c'est leur coutume, ils étaient précédés de jeunes gens et de jeunes filles qui (1) chantaient et de musiciens qui jouaient du tambour et du clairon. Une fois introduits les Espagnols furent logés convenablement, et nourris, mais sans recherche et parcimonieusement. Quant aux obstacles préparés dans les rues et sur les terrasses, ainsi qu'aux pierres amassées dans les maisons (2), ils se doutèrent de quelque chose, comme les Tascaltecans les en avaient prévenus.

Sur ces entrefaites arrivent de nouveaux messagers de Muteczuma. Ils ont avec les habitants de Chiurutecal de mystérieux entretiens, et aucun avec Cortès. Quand on leur demanda ce que ces ambassadeurs leur avaient demandé, les habitants ne surent que dire. Un soupçon traversa l'esprit de Cortès. Il se rappela les avis des Tas-

(1) Les anciens Mexicains paraissent ne pas avoir été très avancés dans la pratique des arts musicaux. Ils avaient de grandes trompettes en bambous, et des flûtes en terre cuite. Leur instrument favori était le tambour, teponaztli et tlapanhuehuetl, fabriqué en bois, et qu'on frappait avec des baguettes garnies d'ulli ou gomme élastique. Ces tambours s'entendaient à des distances prodigieuses.

(2) Cortès : « J'observai que le grand chemin était barré ; qu'ils en avaient construit un autre rempli de trous, que plusieurs rues étaient barricadées, et je vis plusieurs monceaux de pierre sur les toits. Je me tins en conséquence sur mes gardes. »

caltecans, et, par l'entremise de l'interprète Jérôme de Aguilar, qui connaissait la langue des pays, où il avait longtemps été captif, il fait venir un jeune homme et l'interroge. Voici le résultat de cette enquête. « Les habitants de Chiurutecal, dit-il, ont fait sortir à l'approche des Espagnols vieillards, femmes et enfants, sans parler de leurs richesses, mais je ne sais pas ce qu'ils méditent. »

On finit par découvrir la trahison, et voici comment. Une femme de Chiurutecal avait reçu chez elle une jeune fille de Zempoal, qui avait suivi son mari ou son amant (1). Elle s'adressa en ces termes à la femme étrangère qu'elle hébergeait : « Amie, pars avec moi. » — « Pour aller où ? » — « Hors de la ville et loin d'ici. » — « Quel est donc le motif qui te pousse à agir ainsi ? » — « C'est que cette nuit entreront dans la ville un grand nombre de soldats de Muteczuma, et tous ceux qu'ils trouveront dans l'intérieur des murailles ils les massacreront. J'ai pitié de toi, c'est pour cela que je te dévoile le projet. Ne perds pas de temps, à moins que tu ne veuilles terminer avec tous les autres et par une mort cruelle les

(1) B. Diaz, II, 110. — En quittant Cozuma pour débarquer à Potouchan, on avait amené à Cortès quatre jeunes filles esclaves. L'une d'elles, belle, intelligente, se convertit au christianisme, et devint dona Marina. Elle devint la femme de Juan Xamarillo, un des compagnons de Cortès, et se signala par son dévouement à la personne du conquistador.

tendres années de ton enfance. » La jeune fille dévoile le complot à Aguilar. Cortès aussitôt informé comprend que tout est vrai. Il mande auprès de lui les chefs de la ville et fait prendre les armes à tout son monde ; puis il expose le fait à ses officiers, et leur ordonne de se jeter, au premier signal donné par une escopette, sur les auteurs de la conjuration, qu'il aura réunis pour leur parler dans la cour de sa résidence. Les chefs de Chiurutecal arrivent en effet. Il les charge de chaînes ainsi qu'il était convenu, saute à cheval et sort. Les portes du palais étaient déjà entourées d'hommes en armes. C'étaient les citoyens qui attendaient les soldats qu'on leur avait annoncés et étaient déjà prêts à combattre. Cortès les attaque avant que les renforts ne les aient rejoints. Le combat fut long et acharné. Au dire de Cortès il dura cinq heures. Ces barbares déloyaux furent enfin vaincus, et Cortès regagna sa résidence. Il appelle à lui les chefs de la ville chargés de chaînes, et leur demande les motifs de leur conduite. « Ce sont les envoyés de Muteczuma qui nous ont trompés, répondent-ils, et tout ceci a eu lieu malgré nous. Pardonnez-nous, et nous vous promettons d'être à l'avenir vos sujets dévoués, et de ne plus obéir à Muteczuma. »

Les auxiliaires de Zempoal et de Tascalteca firent preuve de vaillance en ce jour, car ils détestaient la tyrannie de Muteczuma. Cortès accor-

da son pardon aux chefs de Chiurutecal. Il leur ordonna seulement de faire rentrer femmes et enfants, et de ramener ce qu'ils avaient fait sortir. Ainsi fut fait. Tous les habitants rentrèrent chez eux. Cortès s'occupa ensuite de réconcilier les gens de Tascalteca et ceux de Chiurutecal. Il désira qu'ils fussent unis par une solide amitié, eux qui jusqu'alors n'étaient ennemis et ne se poursuivaient d'une haine réciproque et capitale que par la volonté de Muteczuma. Cette ville de Chiurutecal est bâtie dans une plaine fertile. On compte dans l'intérieur des murs vingt mille maisons construites en pierres et en chaux, et autant dans les faubourgs. C'était autrefois une république. Muteczuma l'avait soumise et réduite au vasselage. Chiurutecal et Tascalteca nous obéirent sans peine. Les habitants de la première de ces villes sont plus riches et mieux vêtus que leurs voisins de Tascalteca. Par des canaux bien disposés ils irriguent la plus grande partie de leur territoire. Les murailles de la ville sont bien garnies de tours. Cortès (1) écrit que du haut

(1) B. Diaz, II, 118. « Cette cité de Cholula avait environ cent tours fort hautes, cues et sanctuaires où on tenait les idoles. Le grand temple avait un préau pour le service et était plus élevé que celui de Mexico. Il y avait dans ce grand temple une idole énorme, dont j'ai oublié le nom, et qui était tenue en extrême dévotion par les indiens. » Cortès se sert toujours du mot mosquita (mosquée) pour désigner les temples mexicains. L'expression exacte lui manquait.

d'un temple élevé il a compté quatre cents de ces tours, et bien davantage dans les carrefours de la cité : ces dernières servent toutes de temples. On trouve dans la région des terres bien disposées pour l'élève du bétail, et c'est la seule contrée où il en ait rencontré, car partout ailleurs la population est si dense, que dans les campagnes, on trouve à grand peine de la place pour les semences.

Après ces événements Cortès appelle à lui les messagers de Muteczuma, et leur adresse des reproches au sujet de la déloyauté de leur maître. Agir ainsi par ruse et tendre des embûches à l'aide d'autrui est indigne d'un grand prince, tel qu'on se figurait que devait être Muteczuma. La parole qu'il avait autrefois donnée, il ne la gardera plus à l'avenir, puisque Muteczuma a agi traîtreusement et contre son serment. Les ambassadeurs, à moitié morts de peur, affirment que leur maître n'a jamais eu telle pensée, et qu'il n'a jamais été au courant de rien. Le temps prouvera ce qu'ils avancent. Muteczuma n'a jamais trahi sa parole. Ce sont les habitants de Chiurutecal qui, pour se défendre contre la colère de Cortès, ont inventé cette prétendue trahison. Les ambassadeurs demandent en même temps au général la permission d'envoyer l'un d'entre eux à Muteczuma pour lui faire part de ce qui vient d'arriver. Cortès lui donne cette autorisation.

Il revint au bout de quelques jours, porteur de cadeaux dignes d'un roi : dix plats d'or, et, comme c'est leur coutume, quinze cents habillements de coton. J'ai déjà dit ailleurs que, pour apaiser quelques esprits timorés, j'exposerai plus loin comment il se fait que ce roi possède dans son trésor tant d'habillements. L'ambassadeur apportait (1) encore beaucoup de choses bonnes à manger, surtout du vin à l'usage du roi et des seigneurs. Ce vin ne ressemble pas à celui dont s'abreuve le peuple. Car il existe des genres de boisson très variés ; la plus répandue, celle qui est pour le peuple, est fabriquée avec du maïs, les autres, qui sont bien meilleures, avec des fruits divers, surtout avec certaines fèves (2).

(1) Cortès : « Muteczuma m'envoya dix plats d'or, cinquante pièces d'étoffes, un grand nombre de poules et une forte provision de la boisson composée de maïs, d'eau et de sucre, dont ils font usage et qu'ils appellent panicap ou atole. »

(2) Ce sont les fèves de cacao, avec lesquelles on fabriquait le chocolat. Les amandes de cacao servaient de monnaie parmi les Indiens. On lit dans la Relation d'un gentilhomme (Ternaux-Compans, p. 73) : « Ces arbres sont extrêmement estimés, parce que leurs semences sont la principale monnaie du pays. Chacun équivaut à un demi-marchetto de Venise ; c'est la monnaie la plus commune mais elle est fort incommode. » Cf. Oviedo, VIII, 30 : « A Nicaragua un esclave vaut cent amandes. » Les courtisanes sont payées huit ou dix amandes, suivant le prix convenu. D'après Humboldt, qui écrivait en 1808 (*Essai politique sur la nouvelle Espagne*, III,36), « encore aujourd'hui le cacao sert de billon à Mexico. Un sol est représenté par six grains ». Cf. Hernandez, *De Historia plantarum*, liv. II. — Jourdanet, traduction de Sahagun, note IV, p. 866.

qu'on emploie encore en guise de monnaie. Je reviendrai plus bas sur ces fèves.

Muteczuma fit dire à Cortès par cet ambassadeur et par de nouveaux messagers qu'il lui adressa que les gens de Chiurutecal avaient menti en lui attribuant ces projets, et qu'ils ne les avaient imaginés que pour s'excuser. D'ailleurs l'avenir démontrerait qu'il était son véritable ami, et qu'il n'avait pas l'habitude de recourir à la ruse pour gouverner. Néanmoins il lui demandait aussi pour la seconde fois (1) de renoncer à son projet de lui rendre visite dans sa capitale. Il redoutait la famine. Cette capitale est bâtie au milieu des eaux : par sa situation même elle ne produit rien. Ses habitants, par leurs relations commerciales avec leurs voisins, ont bien ce qui leur est nécessaire, mais, si des hôtes surviennent, ils se trouvent dans la gêne et le besoin.

Cortès déclara qu'il ne pouvait accéder à ce désir, car son souverain lui avait, dans ses instructions, ordonné le contraire. A peine lui eut-on signifié la résolution de Cortès, que Muteczuma lui envoya d'autres messagers pour lui annoncer qu'il l'attendrait et veillerait à ce que rien ne lui manquât. Il lui envoya même plusieurs de ses plus importants fonctionnaires pour lui servir d'escorte. Cortès se met donc en route dans la

(1) B. Diaz, II, 127.

direction de la cité de Temistitan très désireux de la visiter.

A une distance de huit lieues les Espagnols découvrirent une montagne (1) qui, pendant l'été, est couverte de cendres. Ses deux sommets étaient dégarnis. On la nomme le Popocatepeque, ce qui veut dire la montagne fumeuse. Popoca dans leur langue signifie fumée, et Tepeque montagne. De la cime du Popocatepeque sort constamment de la fumée; elle monte droit au ciel, et la vapeur qu'elle dégage est aussi épaisse qu'une obscure nuée. Le nuage de fumée est aussi fort qu'une grande maison. Il s'élève dans les airs avec une telle impétuosité que, bien que l'air soit ébranlé par des vents violents, la fumée ne dévie pas de la première direction. Ce phénomène étonna Cortès. Il envoya, avec des guides indigènes, dix de ses plus courageux compagnons pour se rendre compte, dans la mesure du possible, des causes de cette bizarrerie de la nature. On lui obéit, on gravit la montagne et on s'approche autant qu'on le peut. La couche de cendre était trop épaisse. On ne put arriver à la cime du mont, mais on s'en approcha tellement qu'on entendit le rugissement de la flamme qui sortait, et le frissonnement effrayant et formidable de la fumée, sans parler des tremblements qui agitent toujours la

(1) Voir la description du Popocatepelt dans la *Vue des Cordillères* par Humboldt.

montagne, et la secouent comme si elle allait tomber en morceaux. Deux Espagnols (1), plus hardis que leurs compagnons, résolurent, malgré l'avis contraire des indigènes, d'arriver au sommet. Ils grimpèrent jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés à la vaste ouverture d'où s'échappait la fumée. Ils disent que cette ouverture a une lieue et demie de circuit. Effrayés par le crépitement des flammes en furie, ils revinrent sur leurs pas, et ce fut heureux pour eux, car ils échappèrent à l'action des flammes qui, pendant leur ascension, s'étaient quelque peu apaisées; mais, au bout de très peu de temps, elles revinrent avec plus de furie, et en même temps furent lancées en l'air de nombreuses pierres. Si par bonheur ils n'avaient trouvé sur leur chemin un creux, où ils se réfugièrent, tant que dura cette pluie de pierres, car la montagne ne lance ainsi des pierres que par intervalles, c'en était fait d'eux. Les indigènes furent tellement émerveillés de cet exploit, qu'ils se pressèrent autour de ces deux Espagnols pour les admirer et leur porter des présents comme à

(1) Bernal Diaz a raconté l'ascension de Diego de Ordas et de ses deux compagnons : « Toute la sierra et montagne sur laquelle est situé le volcan tremblait. Pendant une heure ils restèrent tranquilles sans avancer d'un pas, après quoi s'étant aperçus que la grande flamme avait cessé et qu'il ne lançait plus autant de cendre et de fumée, ils montèrent jusqu'à la bouche du volcan qui est très ronde et large d'un quart de lieue, II, 87.

des (1) demi-dieux. Voici encore un point, très Saint-Père, qu'il ne faut point passer sous silence. Les indigènes pensent que les rois qui pendant leur vie ont mal gouverné sont renfermés, mais pour un temps seulement, au milieu des flammes de la montagne, ils s'y purifient des souillures de leurs crimes, et n'ont pour compagnons que de méchants démons.

Après cette excursion, les envoyés de Mutecczuma firent passer Cortès par le chemin que les Tascaltecans l'avaient engagé à ne pas suivre. Cette route (2) en effet présente des passages incommodes, des fossés et des lagunes avec des ponts étroits où une armée pourrait être facilement détruite parce que les soldats ne pourraient se concentrer pour les franchir. Cortès s'engagea dans un autre chemin plus long et plus difficile, car il traverse des terrains pierreux. Les Espagnols passèrent par les parties basses des vallées que surmontaient de hautes montagnes d'où s'échappait de la fumée. A peine sortis de ces vallées, et parvenus au sommet de hautes collines, ils aperçurent à leurs pieds une plaine immense. C'est la plaine de Colua où est bâtie la grande

(1) Charles-Quint donna à la famille de Ordas pour armoiries un volcan en éruption (B. Diaz, II, 88).

(2) Cortès : « Il y avait sur ce chemin tant de gorges, de défilés, de ponts et de mauvais pas qu'ils auraient pu exécuter leurs desseins en toute sûreté. »

cité lacustre de Temistitan (1). On trouve dans cette plaine deux (2) lacs, un lac salé, sur lequel est construite la ville et qui passe pour avoir soixante lieues de tour, et un lac d'eau douce, dont je parlerai plus loin et tout au long. On demanda aux ambassadeurs de Muteczuma, qui escortaient nos hommes, pourquoi ils avaient essayé de faire prendre à l'armée une autre direction. Ils répondirent qu'ils n'ignoraient pas que l'autre chemin était plus commode, mais qu'ils avaient conseillé de le prendre parce que autrement il fallait traverser pendant tout un jour le territoire de Guazuzingo et que les provisions leur feraient peut-être défaut. C'est ici le lieu de remarquer que Guazuzingo et Tascalteca, deux républiques, etaient liées par des traités et par la haine qu'elles portaient à Muteczuma. L'une et l'autre étaient pauvres, parce que, cernées par un ennemi aussi redoutable, elles n'avaient de relation commerciale avec aucune autre nation.

Aussi, réduits pour vivre aux productions locales, les habitants vivaient-ils misérablement, mais ils ne se courbaient devant la volonté d'aucun souverain. Comme ils espéraient (3) qu'avec

(1) Le vrai nom de la capitale du Mexique était Tenotchitlan littéralement « le nopal sur une pierre ».

(2) Il existe en réalité plusieurs lacs dans la vallée de Mexico : ce sont les lacs de Zumpango, Xaltocan au nord, Xochimilco et Chalco au sud, et Texcoco au centre.

(3) B. Diaz, II, 131.

l'aide de Cortès, ils pourraient aisément sortir de leur territoire, ils devinrent ses alliés et lui donnèrent, en témoignage de leurs bonnes intentions, quelques esclaves et des habillements mais de peu de valeur. Ils lui donnèrent en outre, et largement, des vivres suffisants pour une journée.

On était déjà à la fin du mois d'août et on venait à peine de franchir les défilés de ces montagnes lorsqu'on arriva à une maison de campagne où Muteczuma aimait à passer l'été. Cette maison était assez grande pour que toute l'armée pût y recevoir l'hospitalité assez commodément pendant une nuit. Lorsqu'il en fit le recensement, il trouva, sans parler de ses trois cents Espagnols, plus de quatre mille auxiliaires de Zempoal, de Tascalteca, de Gazuzingo et de Chiurutecal. Mais, ainsi que je l'ai déjà fait entendre, pour ne pas effaroucher des esprits faibles et étroits, ce qui faisait sa force était moins la multitude des combattants que les canons et les chevaux qu'on ne connaissait pas. Les provisions ne firent pas défaut, car les intendants de Muteczuma, quelle que fût la route suivie par nos hommes, pourvoyaient largement à leurs besoins. Les Espagnols souffrirent pourtant du froid, à cause du voisinage de hautes montagnes et furent obligés d'allumer de grands feux. En ce jour Cortès reçut la visite du frère de Muteczuma accompagné de nombreux seigneurs. Ils lui apportèrent en présent, au nom de Muteczuma, de

superbes colliers d'une valeur de trois mille castillans d'or, mais ils le prièrent de revenir sur ses pas et de s'arrêter où bon lui semblerait. Muteczuma s'engageait d'ailleurs à payer à Cortès le tribut que ce dernier lui fixerait, pourvu qu'il renonçât à visiter une ville bâtie dans l'eau où nécessairement une telle multitude d'hommes serait exposée à la famine, car le pays ne produisait rien par lui-même. Il ne renoncerait en aucun temps et pour aucun motif à se considérer comme le sujet du roi au nom duquel Cortès était envoyé. A ces demandes répétées de Muteczuma Cortès répondit, aussi doucement que possible, qu'il aurait été tout disposé à satisfaire le désir exprimé par un aussi grand souverain, mais que les instructions de son propre roi le lui défendaient. Aussi bien il ne fallait pas s'imaginer que sa présence les incommoderait : elle serait au contraire utile et honorable pour eux. S'il persistait dans son intention, c'est qu'il ne pouvait faire autrement. Si son séjour devait être, plus tard, désagréable à Muteczuma, il s'en retournerait aussitôt après avoir signé un traité et réglé les affaires, ce qui se fera plus clairement et plus commodément quand ils se trouveront en présence que par l'entremise de messagers envoyés de part et d'autre. Pendant ces négociations, les indigènes, sur le rapport de Cortès, n'avaient pas cessé un seul instant de préparer des embûches, et, toute la

nuit, les forêts de la montagne qui dominait la résidence avaient été remplies d'hommes armés, mais il avait pris toutes ses précautions, de façon à déjouer leur perfidie et leurs ruses.

Poursuivant sa marche vers la cité lacustre, Cortès rencontra une autre ville bâtie dans la plaine et qui comptait vingt mille maisons. On la nomme Amaquemeca (1), elle est la capitale de la province de Chialco. Son cacique, vassal de Muteczuma, donna à nos hommes, pendant deux jours, une hospitalité large et abondante. Il leur fit cadeau de colliers d'or d'une valeur de trois mille castillans, comme l'avait déjà fait un de ses collègues, et de quarante esclaves. Quatre lieues plus loin, Cortès arriva sur les bords d'un lac d'eau douce ou du moins d'eau peu salée. Sur les bords de ce lac, moitié dans l'eau, moitié à terre, est bâtie une ville (2). Tout près se dresse une haute montagne. Ce fut là que Cortès rencontra douze seigneurs dont le premier était porté dans une litière et à dos d'homme. Il n'avait que vingt-cinq ans (3). Quand il descendit de la litière, les hommes de

(1) Il faut lire Amecameca, à deux lieues de Tlalmanalco.

(2) Sans doute la ville d'Ayatlo près de laquelle se dresse le Cerro Xatepec. Aussi bien la topographie a été singulièrement modifiée depuis le XVI[e] siècle. Voir la carte des environs de Mexico, publiée par le D[r] Jourdanet dans sa traduction de B. Diaz et la carte dressée en 1862, par la commission dite de la vallée.

(3) C'était le neveu de Muteczuma, le cacique Caramatzin. B. Diaz, II, 140, a raconté avec force détails cette entrevue.

l'escorte se précipitèrent pour enlever les balayures, les cailloux et jusqu'à la paille qui se trouvait sur le chemin par où il allait saluer Cortès. Quand il eut salué le général au nom de Muteczuma, il le pria de ne pas accuser son souverain d'incurie ou de négligence s'il n'était pas venu en personne à sa rencontre, mais il était malade. Quant à lui on l'avait envoyé pour accompagner Cortès. Ce dernier leur donna de bonnes paroles et leur fit quelques légers cadeaux. Ils s'en retournèrent joyeux.

Cortès s'avança derrière eux et découvrit une autre ville de quinze cents maisons, bâtie dans un lac d'eau douce. On ne va à cette île et on n'en revient qu'avec des barques. Ce sont des barques, creusées dans un tronc d'arbre, qui ressemblent aux canots des insulaires. Ils donnent à ces petites embarcations le nom d'*acales*. Quand il se fut avancé au milieu du lac, Cortès remarqua une chaussée (1), élevée d'une lance au-dessus de l'eau, qui conduisait à une autre ville d'environ deux mille maisons. Il fut reçu avec beaucoup

(1) B. Diaz et ses compagnons étaient en quelque sorte en extase (II, 141) : « Lorsque nous vîmes tant de cités et de bourgs bâtis dans l'eau et sur la terre ferme d'autres grandes villes et cette chaussée si bien nivelée qui allait tout droit à Mexico, nous restâmes ébahis d'admiration. Nous disions que cela ressemblait aux demeures enchantées décrites dans le livre d'Amadis, à cause des grandes tours, des temples et des édifices bâtis dans l'eau. Quelques-uns même de nos soldats demandaient si cette vision n'était pas un rêve. »

d'honneurs. Les habitants demandaient qu'il y passât la nuit, mais les nobles de l'escorte s'y opposèrent et le conduisirent, le soir même, à une autre ville beaucoup plus considérable, bâtie sur le bord du lac salé et qu'on nomme (1) Iztapalapa. Elle est gouvernée par le frère (2) de Muteczuma et est située à trois lieues de la ville précédente, appelée Tacatepla, à trois lieues d'Iztapalapa et dans une autre direction est la ville de Coluacan, qui donne son nom à la province de Colua. Aussi les Espagnols, qui depuis longtemps avaient entendu parler de cette ville, avaient-ils d'abord donné le nom de Colua au pays tout entier. A Iztapalapa on compte environ huit mille maisons et pour la plupart importantes (3). A peu près autant à Coluacan. Le cacique de Coluacan se trouvait alors près du frère de Muteczuma et il fit, de son côté, de précieux cadeaux à Cortès. On raconte que le palais du cacique d'Iztapalapa est bâti en pierres reliées par de la chaux et très remarquable. L'art des charpentiers s'y est aussi donné carrière. On y trouve des planchers vrai-

(1) Yxtapalapa conserve le nom qu'elle avait au temps de Cortès. Il y existe encore des traces de son ancienne grandeur.

(2) Il se nommait le cacique Coadlavaca : c'est lui qui devait succéder immédiatement à Muteczuma.

(3) « Que les palais où ils nous logèrent étaient grands, construits en fine pierre bien taillée, boisés de cèdre et d'autres bons bois odoriférants, avec de vastes préaux et des chambres tendues de tapisseries de coton, choses belles à voir ! » B. Diaz, II, 142.

ment royaux. Les appartements intérieurs et les chambres à coucher décorées de tapisseries ne sauraient être trop vantées. Il y a encore dans cette résidence des jardins (1) avec des arbres et des légumes variés, des herbes et des fleurs qui exhalent de suaves odeurs : sans parler d'immenses étangs, où foisonnent diverses espèces de poissons et où nagent toutes les familles d'oiseaux aquatiques. On peut descendre jusqu'au fond de ces étangs par des escaliers de marbre amené de loin. On raconte des merveilles sur les promenoirs défendus par des haies de roseaux qui empêchent de pénétrer librement jusqu'aux espaces découverts ou aux arbres fruitiers. Ces haies sont disposées de façon à plaire de mille façons différentes, de même que chez les plus délicats de nos cardinaux et en beaucoup d'autres lieux on en trouve en myrte, en romarin ou en buis. Cortès donne sur ce point des détails minutieux, mais qui me déplaisent par leur prolixité même : et laissons de côté tout ceci et conduisons Cortès, ce héros, dans la ville de Temistitan et dans les bras de Muteczuma, qui n'était pas pour autant désireux de l'embrasser.

(1) B. Diaz, II, 142 : « Nous allâmes au courtil et jardin. Il était vraiment fort admirable à visiter et à parcourir tant que je ne pouvais me rassasier de le regarder et de remarquer la diversité des arbres et leurs odeurs variées et les promenoirs pleins de roses et de fleurs et la quantité des arbres fruitiers et des rosiers du pays et un étang d'eau douce. »

CHAPITRE III

On va d'Iztapalapa (1) à Temistitan, capitale du grand roi Muteczuma, par une chaussée artificielle, construite à grands frais, et qui s'élève à la hauteur de deux lances au-dessus de l'eau. Cette chaussée remplit l'office d'un pont. Car Iztapalapa est bâtie moitié sur l'eau, moitié à terre. Sur un des côtés de la chaussée sont situées deux villes, en partie bâties dans l'eau. Sur l'autre côté se présente d'abord une ville nommée Messiqualcingo, puis une seconde, Coluacana, dont j'ai

(1) Au temps de Cortès les deux lacs de Texcuco et de Chalco communiquaient. La grande chaussée qui commençait à Iztapalapa, traversait Mexico et se terminait à Tapoyaca. Elle avait, en ligne droite, 22 kilomètres. Deux autres chaussées, perpendiculaires à la première, celles de Coyohacan et de Tacuba reliaient au continent Mexico, située alors dans une île. De nos jours le lac de Texcuco est à moitié comblé et séparé de la lagune de Chalco : Mexico est dans l'intérieur des terres. Voir la carte du docteur Jourdanet et surtout Franc. de Garay, *El valle de Mexico*, 1888 ; — Sophus Ruge, *Progrès de la cartographie américaine jusqu'en* 1570 (Smithsonian Report, 1894).

parlé auparavant. La troisième s'appelle Vuichilabusco (1). On dit qu'il y a dans la première de ces villes plus de trois mille maisons, six mille dans la seconde, et quatre mille dans la troisième. Elles sont ornées de temples magnifiques, garnis de tours, et consacrés aux idoles. Toutes les villes qui touchent la chaussée s'adonnent à la fabrication du sel, dont se servent tous les peuples de l'empire. On amène par des canaux l'eau du lac salé sur un terrain où elle se condense. Une fois condensée, on la fait cuire, on la réduit en gâteaux ou en pains, et on la porte dans les foires et les marchés pour l'échanger contre des produits étrangers. Il n'y avait que les sujets de Muteczuma qui avaient le droit de goûter à ce sel. Ceux qui ne reconnaissaient pas son autorité en étaient privés. C'est pour cela que les Tascaltecans, les gens de Guazuzingo et plusieurs autres mangeaient leurs aliments sans sel, car ils étaient, comme nous l'avons dit, les ennemis de Muteczuma. Il y a d'autres chaussées qui servent de ponts pour réunir les cités bâties sur terre et les villes lacustres. Ces chaussées se rejoignent comme autant de rues. A la chaussée qui part d'Iztalpapa se raccorde une (2) autre chaussée qui aboutit au flanc de la première. Au point de ren-

(1) Sans doute Huitzilipochas de Bernal Diaz. Cortès nomme ces trois villes Mesicalcingo, Huchilohuchico et Nyciaca.

(2) C'est la chaussée de Coyohacan.

contre des deux chaussées s'élève un fort garni de deux tours inexpugnables : puis il n'y a plus qu'une seule chaussée jusqu'à Temistitan. Sur ces chaussées ou ponts sont disposés par intervalles des petits ponts en charpente ; ils sont mobiles, et on les enlève, dès qu'il y a quelque menace de guerre. Je pense que ces interruptions ont été aussi pratiquées pour assurer le service des droits à payer. N'est-ce pas ainsi que dans beaucoup d'autres endroits, et pour le même motif, nous voyons que, même en pleine paix, on ferme les portes des villes pendant la nuit? Les ponts une fois enlevés, les eaux peuvent circuler, et s'ouvrir un passage. D'après ce que l'on raconte on observe dans ces lacs le phénomène du flux et du reflux : ce qui est vraiment extraordinaire, Saint-Père, à mon avis du moins et d'après l'opinion de ceux qui croient que jamais phénomène semblable ne peut se produire, attendu qu'ils n'ont lu nulle part la mention d'étrangetés analogues. Cette cité lacustre, ou si l'on préfère l'emplacement de ce lac salé est distant de plus de soixante et dix lieues de la mer. Deux chaînes de hautes montagnes, et deux grandes vallées séparant ces montagnes sont jetées entre la mer et ce lac, et pourtant, si on n'a pas menti, le lac est sujet, comme la mer, au flux et au reflux : mais personne n'a pu constater l'entrée ni la sortie de la mer dans ce lac. Au moment du flux, et par l'étranglement de

deux collines, l'eau salée est rejetée dans le lac d'eau douce ; au moment du reflux l'eau douce retourne dans le lac salé, mais l'eau douce n'est jamais assez amère pour ne pas pouvoir être bue, et l'eau salée ne cesse jamais d'être salée. Voilà assez de détails sur les lacs, les chaussées, les ponts et les châteaux forts.

Les Espagnols étaient heureux de contempler ce qu'ils désiraient voir depuis longtemps. Les plus prudents parmi les habitants de Temistitan n'éprouvaient précisément pas les mêmes sentiments, car ils redoutaient que leurs hôtes ne troublassent leur repos élyséen. Le peuple pensait tout autrement, car il ne connaît rien de plus agréable que d'avoir du nouveau devant les yeux, et ne s'inquiète pas de l'avenir. C'est pour cela qu'à deux marches de la capitale s'avancèrent à la rencontre de Cortès un millier d'hommes, ornés de leurs habits de fête. Chacun d'eux salua Cortès d'après l'usage national. Cet usage consiste à toucher la terre de la main droite, puis, en signe d'obéissance, à embrasser la partie du sol touchée par leur main. Ces nobles appartenaient tous à la cour. Derrière eux s'avançait le souverain tant désiré. Enfin il arrive. La chaussée, comme je l'ai déjà dit, est longue d'une lieue et demie, d'autres disent deux lieues. Elle est si droite, qu'il serait impossible de tracer sur le papier une raie plus droite. Si quelqu'un doué d'une bonne vue

regardait devant lui, il pourrait, à partir du château d'où Cortès partit pour aller vers Muteczuma, apercevoir l'entrée de la ville. Le roi s'avançait au milieu de la chaussée, le reste du cortège marchait sur les côtés, en gardant soigneusement les distances. Tous étaient nu-pieds. Deux princes soutenaient Muteczuma sous les bras. L'un était son frère, le cacique d'Iztapalapa, et l'autre un des plus grands seigneurs. Ce n'était pas que Muteczuma avait besoin de cet aide, mais leur coutume est telle de rendre hommage à leurs souverains. Il faut que le prince paraisse soutenu par les grands.

A l'approche de Muteczuma, Cortès sauta à bas du cheval qu'il montait. Il marcha vers le roi pour l'embrasser, mais les grands s'y opposèrent, car chez eux c'est un sacrilège que de toucher le souverain. Ceux qui marchaient à côté formèrent les rangs, et à tour de rôle, par ordre de préséance, vinrent rendre l'hommage habituel à Cortès : puis ils regagnèrent leur place, sans qu'il y eût de confusion. Après cet échange de salutations empressées, Cortès se tourna vers le roi, et détachant de son cou un (1) collier de peu de prix qu'il portait

(1) D'après B. Diaz (II, 144), « Cortès tira un collier qu'il tenait préparé de ces pierres transparentes que j'ai déjà dit se nommer marcassites, diversement colorées et veinées à l'intérieur. Elles étaient enfilées à des cordons d'or, avec du musc, pour leur donner bonne odeur. »

le mit au cou du roi. Il était fait en partie en perles de verre de diverses couleurs, en partie d'un alliage d'or et de cuivre. Ce cadeau fit néanmoins plaisir à Muteczuma, qui lui donna en échange deux autres colliers ornés de pierres précieuses, auxquels étaient suspendues des coquilles et des écrevisses en or. Après avoir reçu tous ceux qui s'étaient avancés à la rencontre de Cortès, tout le monde se dirige vers cette grande ville dont on ne peut parler qu'avec étonnement. On retourne dans le même ordre que pour aller : c'est-à-dire que le cortège suivait les côtés de cette admirable chaussée, et que le milieu était réservé à Muteczuma et aux Espagnols. Chose horrible à voir et lamentable à rapporter ! Sur les deux côtés de la chaussée, mais extérieurement, se dressaient, bâties dans le lac avec magnificence, de nombreuses tours, qui tenaient lieu de temples. Çà et là sur ces tours étaient immolés, en guise de victimes, soit des esclaves achetés, soit des indigènes donnés en guise d'impôt et pour cette destination. C'est une horreur inexprimable ! La plupart de ceux qui en furent instruits ont avoué qu'en passant près de ces tours leurs entrailles tressaillaient.

On arriva enfin à un grand palais (1), vieille

(1) C'était le palais d'Axayaca, père de Montezuma. D'après B. Diaz (II, 148), « on y avait accommodé pour notre capitaine de grandes estrades et des salles fort bien tendues de tapisseries du

résidence des ancêtres de Muteczuma, ornée avec un luxe royal. Muteczuma introduisit Cortès dans la cour, le fit monter sur un trône, et partit pour un autre palais. Il fit donner à ses compagnons un repas abondant et magnifique, et prescrivit que chacun d'eux recevrait toutes les douceurs de l'hospitalité. Quelques heures après ce repas Muteczuma retourna près de Cortès. Il amenait avec lui ses chambellans et ses domestiques de confiance, chargés de vêtements de coton brodés d'or et teints de couleurs vives. C'est incroyable à raconter, mais nous dirons plus loin pourquoi le fait est vrai : les témoins oculaires affirment qu'il y avait six mille vêtements. Cortès a donné le même chiffre. On apporta en même temps de nombreux présents en or et en argent. On avait disposé près du siège de Cortès un autre siège en bois, orné comme le précédent. Muteczuma s'y assit, et, appelant auprès de lui tous les grands seigneurs du royaume, tint ce (1) discours qui fut recueilli par des interprètes que comprenait Jérôme d'Aguilar.

« Hommes illustres par votre courage et par votre clémence à l'égard des suppliants, je sou-

pays, et, pour chacun de nous, des lits de nattes, surmontés de petits pavillons.... Tous ces palais étaient fort brillants, blanchis à la chaux, balayés et ornés de ramée. »

(1) B. Diaz, II, 150. — Cortès a reproduit le même discours mais en autres termes.

haite et j'espère que votre arrivée dans nos murs sera heureuse pour tous. Soyez les bienvenus dans ce pays ! » Puis se tournant vers les grands seigneurs : « Nous avons appris par les relations de nos ancêtres, dit-il, que nous sommes des étrangers en ce pays. A une époque que ne se rappelle aucun homme vivant, un grand prince, monté sur une flotte, conduisit nos ancêtres en cette terre. On ne sait pas s'il arriva de lui-même ou poussé par la tempête. Il laissa ses compagnons et retourna dans sa patrie. Quand il partit, il aurait voulu ramener avec lui ceux qu'il avait conduits, mais ses hommes avaient bâti des maisons, s'étaient unis aux femmes indigènes, en avaient eu des enfants, et jouissaient d'un établissement stable et pacifique. Nos ancêtres ne voulurent pas retourner, et n'écoutèrent plus ses ordres. Ils avaient déjà choisi parmi eux un conseil, et des chefs du peuple aux avis duquel ils se rangeaient. Aussi rapporte-t-on que ce prince partit avec des paroles de menace. Personne jusqu'à ces derniers temps ne s'est encore présenté pour revendiquer les droits de ce premier prince. Aussi je vous prie et vous conseille, ô grands de mes royaumes, d'accorder au général de ce puissant souverain la même obéissance qu'à moi-même, et de lui payer, tels qu'il les demandera, les tributs que vous me devez. » Puis se tournant vers Cortès, il ajouta ces pa-

roles : « De ce que je viens de dire il résulte que le souverain, qui vous a envoyés ici, tire son origine de ce prince : venez donc à nous sous de bons auspices. Reposez-vous de vos fatigues qui ont été considérables, je le sais, depuis le jour où vous avez abordé ces terres, et réparez vos forces épuisées. Tout ce que nous possédons vous appartient. Pour toi leur chef, qui as été envoyé pour cela, qui que tu sois, reçois l'obéissance de tous les royaumes qui me sont soumis. Quant à ce qui s'est passé à Zempoal, à Tascaltecan et à Guazuzingo, cela me regarde. Il ne faut considérer ces attaques que comme inspirées par des sentiments hostiles. La suite des temps démontrera que tous ces révoltés en ont menti. N'ont-ils pas imaginé de dire que mes palais étaient en or et en fleurs, que mes meubles étaient en or, et que j'étais non pas un homme mais un Dieu? Mes palais sont en pierre, mes fleurs sont des herbes fluviales, mon mobilier est recouvert d'étoffes de coton. Tu le vois bien toi-même. Il est vrai que j'ai dans mon trésor beaucoup de colliers d'or : ils sont à toi. Sers-t'en comme tu le voudras, au nom de notre puissant souverain. Quant à ma prétendue divinité, et à mon immortalité, voici mes bras, voici mes jambes. Sont-ils en chair et en os? Tu le vois bien. » Parlant ainsi il découvrait en pleurant ses bras et ses jambes.

Quand il eut fini son discours, Cortès le con-

sola et lui donna de bonnes paroles. Puis Muteczuma se retira. Son visage respirait-il la joie, son cœur était-il satisfait? que ceux qui ont goûté le pouvoir et subissent un collègue donnent leur sentiment! Que ceux qui d'un cœur joyeux ont reçu des hôtes imposés par violence disent ce qu'ils pensent! Aussi bien il était facile de remarquer ces impressions désagréables sur le visage de ceux des grands qui avaient été convoqués à l'assemblée, et qui, les yeux fixés à terre, avaient entendu ce discours. Les yeux pleins de larmes, éclatant en soupirs et en sanglots, ils écoutèrent les discours et restèrent longtemps silencieux et hésitants. Ils promirent enfin d'obéir aux ordres de Muteczuma : mais une résolution si importante et si soudaine ne pouvait s'accomplir sans jeter de la perturbation dans les esprits. Quand le conseil fut dissous, chacun revint vers les siens. Mais en voilà assez sur ce sujet. Racontons maintenant quelles furent les conséquences de cette entrevue : mauvaises et déplorables pour Muteczuma, pour ses vassaux et pour ses fonctionnaires : je l'exposerai plus loin. Excellentes au contraire pour l'accroissement de la religion : car nous espérons bien que ces sacrifices sanguinaires seront quelque jour abolis, et que ces peuples embrasseront la doctrine du Christ.

Les six premiers jours furent tranquilles. Tous

les jours suivants furent marqués par des catastrophes telles, que jamais peuple ou souverain n'en éprouva de plus lamentables. En effet six jours à peine s'étaient écoulés que Cortès, soit que le hasard l'ait voulu, soit qu'il ait cherché à profiter de l'occasion, annonça qu'il avait reçu depuis peu des lettres du commandant de la citadelle qu'il avait laissé à la garde de la colonie de Vera Cruz. Ce commandant lui annonçait que Coalcopoca, cacique de la province où Cortès avait fondé une colonie nommée Almeria, venait de commettre un acte abominable, et qu'on ne pouvait pas laisser sans vengeance. Coalcopoca en effet lui avait envoyé des messagers pour l'avertir qu'il n'était pas encore venu le saluer, ni prêter le serment d'obéissance dû à un aussi grand roi que celui dont Cortès vantait la puissance et à ses compagnons, parce qu'il lui fallait traverser le territoire de peuples ennemis, dont il redoutait les attaques. Il lui demandait donc de lui envoyer quelques Espagnols pour l'escorter pendant le voyage, espérant que ses ennemis n'oseraient rien entreprendre contre lui, s'il était escorté par des Espagnols. Le commandant ne se défia pas du messager. Il envoya vers Coalcopoca quatre Espagnols pour l'escorter d'abord sur le territoire ami, puis en pays ennemi. A peine arrivés sur les limites du cacique, ces Espagnols furent attaqués. Deux

d'entre eux furent tués par ces bandits, les deux autres échappèrent mais couverts de blessures. Le commandant espagnol, persuadé (1) que cet assassinat avait été exécuté par ordre de Coalcopoca, marcha contre lui pour le punir. Il n'amenait avec lui que deux cavaliers et avec eux des mousquetaires, quelques canons et des fantassins, en tout cinquante Espagnols, mais il avait aussi appelé à son aide les voisins de Coalcopoca, ses ennemis. Avec eux il attaque la ville du cacique, qui oppose une résistance désespérée. Pendant l'assaut furent tués sept Espagnols et un bien plus grand nombre d'auxiliaires. La ville fut enfin prise et livrée au pillage; beaucoup de ses défenseurs furent massacrés ou faits prisonniers. Coalcopoca prit la fuite et échappa à la poursuite.

Cortès s'empara aussitôt de ce prétexte, et résolut de renverser du trône le misérable Muteczuma (2). Il craignait ou que la fortune ne lui

(1) Il se nommait Juan de Escalante. Avec lui furent tués six soldats et un cheval. Voir Bernal Diaz, II, 193. « En écoutant ces nouvelles Dieu sait quel fut notre ennui. C'était notre première défaite dans la nouvelle Espagne.... Nous, ces vainqueurs de toutes les batailles, tomber brusquement, par ce cruel accident, du haut de notre ancien renom, à l'état d'hommes pouvant être vaincus, et sentir ces Indiens perdre toute vergogne à notre égard. »

(2) D'après Ixtlilxochitl (*Cruautés horribles des conquérants du Mexique*, § 8) Montezuma aurait été arrêté au bout de quatre jours et sans le moindre prétexte. Cortès, dans sa lettre à Charles-Quint, dit expressément qu'il crut, « selon les indices qui lui venaient du

devint contraire, ou que Muteczuma ne se lassât enfin de l'insolence des Espagnols, qu'il ne parvenait à réprimer, alors qu'ils étaient en repos et gorgés de tout. Cortès redoutait encore de réduire au désespoir par la longueur et l'incommodité de son séjour les hôtes qui l'avaient reçu. Il va donc trouver Muteczuma. « On m'a écrit, dit-il, et on m'a dit que Coalcopoca, votre vassal, a machiné cette trahison contre le commandant de la Vera Cruz, non pas seulement à votre connaissance, mais encore d'après vos ordres. Je ne l'ai pas cru : néanmoins, pour enlever tout soupçon de l'esprit de mon souverain, aux oreilles duquel la nouvelle de ce guet-apens est arrivée, il est nécessaire que vous vous rendiez dans le palais où je réside, afin que je puisse écrire que vous êtes entre mes mains. D'ailleurs, il ne sera rien changé au gouvernement de la ville et du royaume. » Muteczuma se rendait compte du déclin rapide de son autorité : il obéit pourtant et ordonna de faire approcher la litière qui le transportera près de Cortès. A cette nouvelle extraordinaire, le peuple murmure et commence à s'agiter. Muteczuma fait aussitôt signe de déposer les armes et de garder le silence. Il persuade à tout le monde qu'il agit ainsi de son propre mouvement. Les larmes aux

pays, et pour le bien de la couronne, devoir s'assurer de Montezuma. »

yeux, grands et serviteurs accompagnèrent leur maître.

Quelques jours plus tard, Cortès pria Mutec-zuma de faire venir pour les punir Coalcopoca et ceux qui avaient pris part à la trahison, afin de pouvoir établir son innocence auprès de son grand souverain. Muteczuma obéit encore. Il appelle à lui quelques-uns de ses fidèles serviteurs, et leur confie, comme preuve suprême de sa volonté, son sceau secret. Il ajoute même à leurs instructions l'ordre de s'adresser aux peuples vassaux du voisinage, de les appeler aux armes et de s'emparer par force des coupables, au cas où ils refuseraient de venir. Le cacique Coalcopoca (1), un de ses fils et quinze seigneurs se rendirent à l'invitation. Ils déclarèrent tout d'abord qu'ils avaient agi sans l'assentiment de Muteczuma. Cortès ordonna de construire sur une grande place un gigantesque bûcher, et d'y brûler, en présence de Muteczuma et de tous les habitants de la capitale, Coalcopoca, son fils et ses autres complices, en punition du crime de haute trahison. Quand ils se virent conduire au dernier supplice, les condamnés avouèrent qu'ils n'avaient fait qu'exécuter les ordres de Muteczuma.

Cortès, qui ne cherchait qu'un prétexte pour s'emparer de l'empire, fait charger de liens (2)

(1) Diaz, II, 205, le nomme Quetzalpopoca.

(2) Id. « La sentence fut immédiatement exécutée. Afin d'éviter

Muteczuma, qui était en son pouvoir, et l'accable de reproches menaçants. L'infortuné souverain, stupéfait de cet étrange retour des choses d'ici, et rempli d'épouvante, perdit tout courage. On le délia pourtant, mais non sans l'accuser du crime commis. Muteczuma déclara qu'il avait mérité un châtiment. Il ressemblait à un agneau soumis. Il semblait obéir à des injonctions beaucoup plus dures que les règles de grammaire dictées aux petits enfants, et supportait tout avec patience pour empêcher un soulèvement de ses sujets et de ses grands. N'importe quel joug lui paraissait moins lourd à subir qu'une révolte de son peuple. On aurait cru qu'il voulait imiter Dioclétien qui aima mieux prendre du poison que saisir de nouveau les rênes de l'empire qu'il avait abdiqué.

Cortès adressa ensuite la parole à Muteczuma : « J'espère, dit-il, que vous observerez la parole et le serment d'obéissance, ainsi que les traités que vous avez signés avec le puissant roi d'Espagne. Vous pouvez d'ailleurs, pour mieux affirmer votre volonté, retourner au palais où se déployait jadis toute la pompe royale. Je vous l'offre. » Muteczuma refusa. « En aucune façon,

tout empêchement, Cortès ordonna, pendant qu'on les brûlerait, de mettre les fers aux pieds de Muteczuma. Tandis qu'on l'enchaînait, il poussait des rugissements, et, si auparavant il était craintif, il le fut dès lors bien davantage. »

répondit-il, cela ne peut se faire. Je serais excité par mes grands, et tourmenté par leurs instances. Ils sont tous disposés à provoquer un soulèvement. Ils grincent des dents, je le vois et le sais ; ils sont surtout irrités de ce que je vous ai reçu, ainsi que vos compagnons, et cette foule d'auxiliaires qui sont nos ennemis. Je serai plus tranquille et plus en sûreté au milieu de vous, que si je me trouvais exposé à l'agitation des miens. »

Muteczuma allait de temps en temps se promener dans les résidences de plaisir, qu'il avait fait construire à grands frais et dont je parlerai plus au long (1). Pendant quelques jours lui et Cortès vécurent sous le même toit, l'un, Cortès en qualité d'hôte, et l'autre, Muteczuma à titre de maître de maison; ceci était pour la journée, mais dès qu'approchait le soir, Muteczuma ne se rendait pas à l'antique palais de ses ancêtres, mais gagnait la résidence de Cortès. Quand il descendait de sa litière il faisait de nombreux cadeaux (2) à ses compagnons et en même temps aux Espagnols, mais voulait s'asseoir à la table des Espagnols qu'il appelait et auxquels il adressait la parole d'un air souriant et avec des mots aimables.

Sur ces entrefaites Cortès demanda à Muteczuma

(1) Il en possédait sept. On les désignait sous le nom de *tecpan*.

(2) Sur les bonnes relations qui existèrent entre Montezuma et les Espagnols, voir B. Diaz, II, 201 et la lettre de Cortès.

de lui indiquer les mines d'or d'où ses ancêtres et lui-même tiraient de l'or. Le souverain répondit qu'il ne demandait pas mieux, et ordonna de faire venir sans retard tous les ouvriers experts en la matière. On les expédie de divers côtés avec des Espagnols (1) désignés par Cortès pour lui faire un rapport sur ce qu'ils verront. Ils se dirigent d'abord vers les mines d'or situées dans une province (2) nommée Zuzulla. Cette mine se trouve à quatre-vingts lieues de la capitale Temistitan. Les Espagnols ramassèrent sans peine de l'or dans trois cours d'eau, car ils n'avaient pas apporté avec eux d'instruments pour opérer le triage des sables. Aussi bien les indigènes ne font pas autrement cas de l'or. Ils se contentent de le chercher en extrayant du sable dans les cours d'eau et en prenant les pépites d'or qu'ils distinguent au milieu des cailloux. Tout le pays entre la capitale et la mine d'or est, d'après leur rapport, rempli de cités splendides. D'autres Espagnols furent envoyés dans un pays nommé Tamaculappa, dont les habitants sont plus riches et mieux habillés que ceux de Zuzulla, car leur terrain est plus fertile.

(1) Gonzalo de Umbria, Diego de Ordas, Pizarre furent désignés pour cette recherche, qui ne donna que des résultats médiocres. Voir Diaz, II, 237-246.

(2) Il s'agit de la province d'Oaxaca, qui fit plus tard partie de l'apanage de Cortès.

Il en fit partir d'autres pour la province de Manilaltepech qui est plus rapprochée de la mer, à une distance de soixante lieues du lac royal. On y trouva de l'or dans un grand fleuve. D'autres se dirigèrent vers un pays montagneux nommé Tenis. Ses habitants sont de fiers guerriers : ils ont pour combattre des lances de trente coudées. Le cacique du pays, un certain Coatelimacco, ne reconnaît pas l'autorité de Muteczuma. Il fit savoir aux Espagnols qu'ils pouvaient entrer dans son territoire, mais qu'il ne le permettrait pas aux sujets de Muteczuma. En effet, Coatelimacco reçut amicalement les Espagnols et les traita avec magnificence. Le pays de Tenis est arrosé par huit cours d'eau qui tous produisent de l'or. Le cacique envoya des ambassadeurs à Cortès pour se mettre à sa disposition lui et les siens. Quelques Espagnols enfin furent envoyés dans la province de Tachintebech. Ils y découvrirent deux fleuves où l'on récoltait de l'or, et remarquèrent que la contrée était propice à l'établissement d'une colonie. Cortès, une fois certain de la fertilité du Tachintebech, demanda à Muteczuma, au nom de son puissant souverain, l'autorisation d'y bâtir une résidence, où pourraient trouver un refuge les Espagnols qui partiraient à la recherche de l'or. Le roi y consentit, et ordonna à ses architectes de ne pas perdre de temps. Ses ordres furent exécutés avec une telle diligence

qu'en moins de deux mois fut construite une résidence qui pouvait abriter n'importe quel chef et toute sa famille, sans que rien manquât. Au moment où s'élevait la maison, on semait en un clin d'œil, pour parler comme le vulgaire, des grains de ce maïs avec lequel ils fabriquent du pain. On en sema de très nombreuses mesures, et en même temps des fèves et beaucoup d'autres légumes, sans parler de deux mille pieds de ces arbres, dont les amandes servent de monnaie, ce que je décrirai plus loin. Je sais bien que les faibles d'esprit m'accuseront de fantaisie parce que je parle d'arbres produisant de la monnaie. A la maison déjà très grande, et en dehors, furent ajoutées trois autres maisons destinées aux serviteurs. De grandes mares d'eau douce furent disposées, où l'on nourrissait des poissons et diverses espèces d'oiseaux aquatiques, surtout des canards. Du premier jour on en amena cinq cents, car on utilise leurs plumes, dont on fabrique des étoffes de diverses façons. Chaque année on arrache leurs plumes au commencement du printemps. On ajouta des volailles, plus grandes que nos paons et d'un goût aussi délicat. Il y en avait, tant pour les manger que pour propager l'espèce, quinze cents : sans parler de tous les instruments nécessaires pour cultiver les champs et soigner l'agriculture. Cortès écrit que cette résidence construite si rapidement vaudrait, si on pouvait la vendre,

plus de vingt mille castillans d'or. Il ajoute que dans toute l'Espagne on ne trouverait pas un aussi beau domaine. Je raconte ce qu'on m'a raconté.

Lorsque ensuite on demanda à Muteczuma où se trouvait un port, capable de recevoir nos vaisseaux, il répondit qu'il n'en savait rien, parce qu'il ne s'était jamais préoccupé des affaires maritimes. Il proposa d'ailleurs à Cortès une peinture du littoral (1), où ce dernier pourrait choisir l'emplacement qui lui conviendrait. En effet, il envoya, en même temps que les Espagnols, des maîtres experts en la matière pour inspecter les lieux. Dans la province de Guazacalco, le cacique, qui était l'ennemi de Muteczuma, voulut bien recevoir les Espagnols, mais refusa d'admettre les sujets de Muteczuma. Il avait entendu parler de notre puissance et de nos vertus guerrières depuis la soumission des gens de Potenchiana. Depuis lors, disait-il, il avait désiré devenir notre ami : aussi les Espagnols étaient-ils les bienvenus. Il leur indiqua l'embouchure d'un grand fleuve, qui, en effet est très profond et peut recevoir les plus grands navires. Il prit même l'initiative de proposer la fondation d'une colonie, et, d'après l'usage local, ses sujets bâtirent six maisons sur la rive de ce fleuve. Il promit monts et merveilles dès qu'on aurait besoin de lui. Il invita même les

(1) On désignait ces peintures sous le nom de *lienzos*.

Espagnols à séjourner à poste fixe sur son territoire et leur proposa, s'ils consentaient à y résider, sa propre capitale. En signe de l'alliance qu'il désirait, il fit des cadeaux, peu somptueux il est vrai, et envoya des messagers à Cortès pour lui offrir son vasselage. Mais revenons à l'histoire de Muteczuma.

Muteczuma était donc prisonnier, ou pour parler moins crûment, il était retenu dans une captivité déguisée lorsque Catamazin, maître de la province d'Hacoluacan, dont la capitale se nomme Tescuco, regimba contre l'aiguillon. C'était un sujet et un parent de Muteczuma. Il déclara qu'il ne voulait plus obéir ni à Cortès, ni à Muteczuma, et releva superbement la tête contre l'un et contre l'autre. C'est le maître de quatre villes (aussi appelle-t-on le pays Nahautecal, car Nahau signifie quatre et Tecal, le maître), mais soumises à Muteczuma. Votre Béatitude sait bien ce qui arrive dans nos royaumes européens : en Allemagne avec les empereurs, en Espagne et en Gaule avec les rois ; certains princes, tout en obéissant aux empereurs et aux rois, exercent les droits souverains dans leurs propres états. La capitale de cette province, Tescuco, compte trente mille maisons. Elle est remarquable par ses murailles, ses temples magnifiques et ses maisons. Les autres villes comptent trois ou quatre mille feux. On ne parle pas des fermes, des villages, des bourgs, tous

riches et fortunés grâce à la fertilité du sol. Lorsque des messagers l'invitèrent, au nom de Cortès, à déposer les armes, il répondit d'un air arrogant : « Eh quoi ! vous pensez donc que nous avons l'âme assez basse pour courber notre front devant vous, des étrangers. » Il chargea en même temps de graves reproches le roi Muteczuma, qui avait été assez faible pour accepter notre domination. « Vous saurez qui je suis, ajouta-t-il, si vous approchez. Venez quand vous voudrez », et parlant ainsi, il brandissait le bras.

Quand on lui rapporta ces insultes, Cortès voulut attaquer sur-le-champ Catamazin. Muteczuma pensa qu'il fallait agir autrement. « Un massacre aura lieu, dit-il, si on en vient aux mains, car Catamazin est puissant et il a sous ses ordres de vaillants soldats. La victoire sera douteuse, et, même si nous la remportons, elle coûtera cher. Mieux vaut recourir aux artifices et à la ruse. Laissez-moi ce soin. C'est sans grande peine que j'abaisserai l'orgueil de Catamazin. » Il fait donc venir auprès de lui ceux de ses nobles qui sont à son service immédiat et leur annonce qu'il veut punir la téméraire insolence de son vassal. Ces chefs vivaient dans la familiarité de Muteczuma et de Catamazin. Il leur ordonna donc de suborner les serviteurs immédiats de ce dernier, de l'entraîner s'il refuse et même de le tuer s'ils croient que ce meurtre est nécessaire. Les prépa-

ratifs durèrent longtemps. L'histoire en serait longue à raconter. Il me suffira d'en indiquer l'issue. Les chefs exécutèrent habilement les ordres de leur maître. Ils s'approchèrent en barques, pendant la nuit, et saisirent, au milieu même de sa résidence, située sur les bords du lac salé, Catamazin qui n'avait pris aucune précaution et ne redoutait rien. Ils le conduisirent à Temistitan. Muteczuma le livra à Cortès qui le chargea de liens et d'entraves, et nomma pour le remplacer son frère Cacuscazino, tout dévoué à Muteczuma. Ce changement était réclamé par les habitants de ces villes, qui se plaignaient d'être administrées avec trop de dureté par Catamazin. Son propre frère n'osait pas vivre à ses côtés, car il redoutait son obstination et ses emportements.

Quelques jours plus tard Cortès engagea Muteczuma à envoyer des messagers aux divers princes, qui, après avoir écouté son discours sur l'obéissance à tenir vis-à-vis du grand roi des Espagnes, étaient retournés dans leurs provinces. Ils devaient demander à chacun d'eux une part de leur fortune, destinée au grand roi des Espagnes, qui avait entrepris une immense construction, encore inachevée, et était inquiet sur la réussite de son projet. Muteczuma accepta cette demande. Il choisit parmi ses principaux confidents ceux qu'il connaissait le mieux, et qui étaient le plus au courant des secrets de la royauté, et en envoya

deux ou trois à chacun de ses grands vassaux. Cortès leur adjoignit autant d'Espagnols. Telle était la terreur qui régnait parmi ces princes qu'au seul nom de l'Espagne aucun d'eux n'osait protester, ni même avoir de sentiment autre que l'obéissance. Toutes ces ambassades s'enfoncèrent de divers côtés à cinquante, soixante, quatre-vingts et même plus de cent lieues. Les demandes furent exposées, et les cadeaux accordés. La quantité d'or fut si considérable que Cortès, après avoir fait fondre tout cet or en lingots, écrit que le quint dû au roi atteignit la somme de trente-quatre mille castillans. Or, votre Béatitude n'ignore pas que le castillan est une monnaie qui vaut un ducat et un tiers de ducat. Sans parler de l'or fondu les Espagnols rapportèrent de nombreux colliers très précieux (1), de grand poids et de grande valeur, fabriqués avec art, et pour lesquels la fabrication était supérieure à la matière, car il y a chez ces peuples des ouvriers très industrieux surtout pour les objets en or et en argent. Votre Béatitude le sait bien puisque, avant son exaltation au trône pontifical, elle a vu chez moi plusieurs de ces objets fabriqués. Cortès

(1) D'après Cortès, « tout ce que Montezuma a vu sur la terre ou tiré du fond de la mer a été par ses ordres imité en or, en argent, en pierreries et en plumes. Il a fait exécuter encore sur mes dessins des figures, des crucifix, des médailles, des bijoux et des colliers à l'européenne. »

dit aussi qu'on lui a apporté une quantité extraordinaire de pierres précieuses. Pour l'argent, la part du quint qui revient au roi dépassa cent livres de huit onces, ce que les Espagnols appellent des marcs. Quant aux meubles ornés de coton, aux tapisseries, aux vêtements, aux ornements des lits, on rapporte des détails incroyables. Il faut pourtant les croire, puisqu'un homme tel que Cortès a osé les écrire à l'empereur et à notre conseil des affaires indiennes. Encore ajoute-t-il qu'il en omet beaucoup, crainte de paraître fastidieux en énumérant ces merveilles. Ceux qui reviennent de ce pays sont unanimes dans leurs dépositions. Pour les cadeaux que Cortès a reçus du roi Muteczuma, ils sont si admirables et par leur valeur intrinsèque et par leur fabrication que mieux vaut ne pas les décrire avant de les avoir vus. Les premiers qui furent envoyés nous les avons examinés, en compagnie de votre Béatitude, dans la fameuse cité de Valladolid, et nous les avons décrits dans la quatrième décade. Cortès écrit qu'il enverra sous peu de jours plusieurs de ces cadeaux, mais que les premiers qui sont arrivés sont de beaucoup inférieurs en nombre, en qualité et en valeur.

Le général se reposait, et, dans cette succession d'événements si considérables et si heureux, ne savait plus que faire. Songeant à la puissance

de Muteczuma, à la grandeur de l'empire, à l'ordre, à la convenance, à la richesse de l'administration, il avouait qu'il ne savait plus de quel côté se tourner, ni par où commencer son rapport (1). Il s'est pourtant décidé à commencer par décrire la province où sont situés les deux lacs, l'immense cité de Temistitan, et beaucoup d'autres villes. La province s'appelle le Mexique. Elle est bordée par de hautes montagnes. C'est dans cette plaine que se trouvent, comme je l'ai déjà dit, les deux lacs, l'un d'eau douce et l'autre d'eau salée. On raconte que cette plaine, qui a soixante-dix lieues de tour, est en grande partie occupée par les lacs. La cité de Temistitan, capitale du grand roi Muteczuma, est placée au centre du lac salé (2). Quel que soit l'endroit où on l'aborde, elle est séparée du continent par un intervalle de une lieue et

(1) Ainsi que l'écrivait Cortès à Charles-Quint : « Nous voyons tous les jours des choses si surprenantes qu'à peine pouvons-nous en croire nos propres yeux. Il ne serait donc pas étonnant que je n'obtinsse par une grande créance dans les pays éloignés, quoiqu'il soit de mon devoir de dire à mon prince et à mon maître la vérité sans altération. »

(2) Sur le Mexique à l'époque de la conquête on a publié récemment d'importants ouvrages. Voici les principaux : Icazbalceta, *Bibliographia mexicana del siglo XVI* (1886). — Orozco y Berra, *Historia antigua y de la conquista de Mexico* (1880). — A. Chavero, *Historia antigua y de la conquista* (1884). — Bandelier, *Sources for ab original history of Spanish America* (1876) — L. de Rosny, *Documents écrits de l'antiquité américaine* (1882).

demie ou deux lieues. Jour et nuit le lac est sillonné par des barques qui vont et reviennent.

On pénètre aussi dans la ville par quatre ponts de pierre, disposés aux quatre côtés. Ils sont en grande partie continus et massifs : par intervalles ouverts et coupés : on dirait des portes On jette sur ces portes des poutres de bois. De la sorte les eaux circulent librement au moment du flux et du reflux, et on peut aussi lever ces ponts sans difficulté, en cas de danger soudain. Ces ponts ont une largeur de deux lances. Nous avons décrit l'un de ces ponts a propos de l'entrevue de Muteczuma et de Cortès. Les autres lui ressemblent. Le long de l'un de ces ponts, mais sans être arrêté par lui, se dirige vers la ville un aqueduc, qui fournit à tous les habitants de l'eau potable. Çà et là sont disposés des emplacements pour les percepteurs royaux qui, à l'aide de petits bateaux, vont vendre de l'eau par toute la ville. Car on paie dans ce pays pour boire de l'eau. Cet aqueduc est divisé en deux rigoles. Quand l'une de ces rigoles se couvre de mauvaises herbes amenées par l'eau qui coule, on dirige l'eau dans la seconde rigole, jusqu'à ce que la première soit nettoyée, de telle sorte que l'une ou l'autre soit toujours propre et que les habitants puissent boire de l'eau toujours pure. On dit que cet aqueduc est aussi large qu'un bœuf. Que dire des nombreux ponts qu'on rencontre dans la ville, et à

l'aide desquels les voisins communiquent entre eux? Ils sont tous en bois, assez larges pour que dix hommes de front les traversent à la fois. On prétend qu'ils sont innombrables, et il faut bien le croire, car la plupart des rues sont des canaux. On y trouve pourtant d'autres rues bâties sur le sol, comme on peut en voir dans notre fameuse république de Venise. Il paraît que d'autres villes sont bâties sur les deux lacs, moitié sur la rive, moitié dans l'eau, toujours à l'instar de Venise. Quant à Temistitan, on y compte environ soixante mille maisons, et, si tout ce qu'on raconte est vrai, il faut bien avouer que la chose est possible. Les places sont très grandes, l'une d'entre (1) elles surtout, qui est entourée de portiques. C'est sur cette place que se concentrent les marchandises et que se réunissent les négociants de tout genre. Les boutiques de louage où l'on vend tout ce que l'on désire pour le vêtement, l'alimentation, et les ornements tant civils que militaires sont très commodes. Chaque jour on peut compter sur les foires et marchés soixante mille vendeurs et acheteurs. Ils apportent sur des barques les productions de leurs pays à Temistitan, et rapportent chez eux ce qui leur manque. C'est ainsi que chez nous la gent rustique, montée sur des petits ânes

(1) Cortès affirmait que cette place était plus grande que la ville de Salamanque.

ou sur d'autres bêtes de somme, ou bien encore en charrette, vient de ses villages ou de ses fermes dans les villes voisines, et apporte les produits de son travail : je veux dire du bois, des fourrages, du vin, du blé, de l'orge, des volailles, et, sur le soir, rapporte au domicile ce dont elle a besoin ou ce qu'elle désire. Il y a encore à Temistitan un usage (1) très commode pour les négociants et les étrangers. Il n'y a pas de place, pas de croisée de deux ou trois rues, pas de carrefour où ne soient installés des aubergistes. On trouve chez eux à tout moment de la journée des viandes bouillies ou rôties, oiseaux ou quadrupèdes. Ils ne mangent ni bœufs, ni chèvres, ni moutons. Les chairs d'un usage général sont celles de petits chiens, qu'ils engraissaient pour les manger après les avoir châtrés, de cerfs, de sangliers. Ce sont d'excellents chasseurs. Ce pays produit encore des lièvres, des lapins, des tourterelles, des grives, des gelinottes et des faisans. Comme oiseaux domestiques, des oies et des canards. Les indigènes élèvent aussi dans leurs maisons une quantité de paons, que nous appelons des poules. Ils les élè-

(1) Sur les mœurs et usages des anciens Mexicains on peut consulter A. Bastian, *Die Culturlænder der Alten America*, 1878. — F. Ratzel, *Die culturvœlker der Alten und neuen Welt*, 1888. — Brinton, *Essays of an americanist*, 1890. — Castillo et Barcena, *Antropologia Mexicana*, 1885. — L. Falliès, *Etude historique et philosophique sur les civilisations des populations primitives de l'Amérique* (1872-1874).

vent comme nos ménagères font pour les poulets. J'ai déjà dit quelque part que ces animaux ressemblaient à nos paons femelles pour la grosseur et la couleur des plumes, mais je n'ai nulle part décrit leurs habitudes.

Les femelles pondent vingt et parfois trente œufs, de telle sorte que le troupeau va toujours en augmentant de nombre. Les mâles sont toujours amoureux, aussi dit-on que leur chair est assez médiocre. Ils sont toujours à s'étaler devant leurs femelles, comme font chez nous les paons, et passent leurs journées à étaler leur queue en forme de roue devant les objets de leur amour.

Ils se promènent devant elles, toujours comme font nos paons, et, de temps en temps, à intervalles égaux, après avoir fait quatre pas ou un peu plus, frémissent comme un malade pris d'une grosse fièvre, quand ses dents claquent de froid. Ils montrent comme ils veulent les plumes de diverses couleurs qu'ils portent au cou, tantôt verdâtres, tantôt vertes ou pourprées, selon les mouvements qu'ils font. On dirait un galant qui cherche à plaire à son amie. Voici un fait d'expérience qui m'a été rapporté par un prêtre, un certain Benoît Martin qui a beaucoup voyagé dans le pays. A mon sens il est peu croyable. Ce prêtre m'a raconté qu'il avait nourri des troupes considérables de ces paons et qu'il s'était occupé tout spécialement de la reproduction. Or le mâle est retenu

par certains obstacles aux pattes, de telle sorte qu'il peut à grand peine se rapprocher de la femelle pour s'unir à elle. Il faut que quelqu'un qui lui soit familier tienne la femelle dans ses mains. La femelle ne craint pas, dit-il, d'être ainsi tenue et le mâle n'a pas peur du voisinage de l'homme. Il accourt dès qu'il voit que la poule qu'il préfère est prise et s'unit à elle alors qu'elle est encore retenue. Tel est son récit. Ses compagnons disent que cela n'arrive que rarement. Les œufs que produisent ces paons, ainsi que ceux des oies et des canards, sont en quantité considérable. On les mange soit à la coque, soit accommodés de diverses façons, soit mélangés avec des pâtes.

On trouve chez eux des poissons en abondance, tant dans le lac que dans les cours d'eau : mais pas de poissons de mer à cause de la trop grande distance qui les en sépare. Les négociants achètent ces poissons crus, bouillis ou rôtis, à leur choix. Quant aux fruits ils ont des cerises, des prunes et des pommes de diverses espèces comme chez nous, mais aussi beaucoup d'autres que nous ne connaissons pas. Pour satisfaire des appétits déréglés on vend en vie des oiseaux de proie de tout genre, ou bien leur peau intérieurement garnie de coton de telle sorte que ceux qui les regardent les croient vivants.

Dans chaque rue sont des ouvriers spéciaux. Les herboristes et les vendeurs de remèdes pour

la santé du corps sont fort estimés. Je passe sous silence les nombreuses espèces de légumes, les laitues, les raiforts, les cressons, les aulx, les oignons et bien d'autres choses. Ils récoltent du miel et de la cire dans certains arbres. Les abeilles leur en fournissent aussi comme chez nous. Mais en voilà assez sur les volailles, les quadrupèdes, les poissons, les objets d'alimentation ou de gourmandise. Il est plus curieux d'apprendre avec quelle monnaie on achète ces objets. Votre béatitude le sait déjà. Je l'ai raconté ailleurs.

CHAPITRE IV

Le fruit de certains arbres, qui ressemblent à nos amandiers, et qu'ils nomment cacaos, sert aux indigènes de monnaie courante (1). Je l'ai déjà dit.

L'utilité de ces fruits est double. Ils servent de monnaie, et avec la fève on fabrique une boisson. La fève en effet n'est pas bonne à manger. Elle est un peu amère, quoique assez tendre, comme peut l'être une amande dépouillée de son écorce. Quand on la broie, on s'en sert pour cette boisson. On jette dans l'eau une poignée de la poudre obtenue, on la bat pendant quelque temps, et on obtient un breuvage digne des rois. O l'heureuse monnaie qui non seulement fournit au genre humain une boisson utile et délectable, mais encore empêche ceux qui la possèdent de se livrer à l'infernale avarice, puisqu'on ne peut ni l'amasser, ni la garder longtemps. Il y a en-

(1) Colmeiro, *Primeras noticias acerca de la vegetation americana, y resumen de las expeditiones botanicas de los Espanoles*, 1893.

core d'autres breuvages dans le pays, de même que dans la patrie de votre Béatitude le peuple se sert également de bière et de cidre. Ainsi on mélange et on cuit dans des grands vases en bois ou dans des cruches des grains de maïs, des fruits et quelques herbes. Les auberges où l'on débite ces boissons sont situées près des boutiques où l'on donne à manger. Avant de quitter l'Espagne, Votre Béatitude connaissait déjà tous ces détails, jusqu'alors ignorés, sur cette monnaie : mais nous ne savions pas encore comment l'arbre qui la produit se plante, est cultivé et grandit. Nous le savons maintenant tout au long. On ne plante ces arbres que dans peu d'endroits, car ils ont besoin d'un climat à la fois chaud et humide, et d'un sol relativement fertile. Il y a des caciques qui ne paient leurs impôts qu'avec les fruits de ces arbres. C'est en les vendant qu'ils acquièrent ce qui leur manque, à savoir des esclaves, des vêtements et tout ce qui sert à l'ornement et à d'autres usages. Les négociants vont les trouver et leur procurent diverses marchandises. Ils apportent une quantité de ces fruits, qu'ils dispersent ensuite dans les autres provinces. Ces fèves circulent avec tant de facilité que tous les peuples voisins peuvent jouir des avantages qu'elles présentent. C'est d'ailleurs ce qui arrive dans le reste de l'univers. Les aromates, l'or, l'argent, l'acier, le fer, le plomb ou d'autres mé-

taux, produits naturellement par le sol, permettent d'acheter les marchandises étrangères. Les négociants se rendent dans les pays qui ne produisent pas ces matières, ou qui, par suite de la paresse humaine, passent pour ne pas les produire et en rapportent ce qu'ils supposent devoir être agréable aux voisins. De la sorte les produits variés de la nature sont partout répandus. Telle est l'existence humaine, et c'est ainsi qu'il faut parler : mais exposons la méthode de culture pour les cacaoyers. On les plante sous l'abri d'un arbre, qui les protège des ardeurs du soleil ou contre les dangers du brouillard, de même qu'un enfant s'abrite dans le sein de sa nourrice. A peine le cacaoyer a-t-il commencé à grandir, à peine peut-il étendre ses racines, et, bien fortifié, jouir du bon air et des rayons du soleil, que l'on coupe ou on arrache l'arbre nourricier. Assez parlé de la monnaie. Si des esprits faibles ou vulgaires ne veulent pas ajouter foi à ces détails qu'on ne les force pas à les croire, je vous en prie.

On vend encore sur les places et les marchés de Temistitan tout ce qui est nécessaire à la construction et à l'ornement des maisons, poutres, solives, bois combustibles, chaux, plâtre, briques et pierres taillées. On vend encore des vases d'argile de diverses espèces, cruches, coupes à anse, cratères, assiettes, plats longs, chaudrons, poêles à frire, bassins, tasses, et tous les ustensiles fa-

briqués à la main. Il n'y a dans le pays ni acier, ni fer, mais beaucoup (1) d'or, d'argent et d'étain, de plomb et de laiton. Soit qu'on désire du métal brut ou fondu, ou frappé, ou fabriqué en pièces d'orfèvrerie on en trouvera de tout prêt. Tout ce qui s'offre à la vue des artistes, telle est leur habileté qu'ils le forgent et le façonnent avec tant d'art (2) qu'ils imitent la nature. Il n'y a pas un seul oiseau, pas une seule figure ou forme de quadrupède dont Muteczuma ne possède la représentation, tellement exacte et si vivante qu'ils paraissent animés à qui les regarde de loin. Aussi bien Votre Béatitude ne l'ignore pas. Elle a vu quelques spécimens de cette industrie dans les présents qu'on avait apportés en Espagne, et qu'Elle examina avant de se rendre à Rome.

Voici un autre détail (3) qu'il ne faut point passer sous silence. Il existe sur un des côtés de la

(1) Ed. Seler, *Orfèvrerie, joaillerie et plumasserie chez les anciens Mexicains* (Congrès de Paris, 1890).—Zélia Nutall, *Coiffures et ouvrages en plumes du Mexique* (id.). — Dr Hamy, *Galerie américaine du musée d'ethnographie au Trocadéro*, 1897. — Reynolds, *The metal art of ancient Mexico* (1887). — Max Wickmann, *Ueber die Metalle bei den Altmexicanischen Kultur volkern* (1885). — Blake, *The metals of the Aztec* (1888).

(2) Ces représentations métalliques étaient si exactes que plus tard le fameux naturaliste Hernandez se contenta de les faire copier par ses dessinateurs, et elles figurent ainsi dans son ouvrage.

(3) G. de Flaquer, *Civilizacion de los antiguos pueblos Mexicanos*, 1890. — Grossi, *Droit, morale, anthropophagie, sacrifices humains, crémation* (congrès de Berlin, 1890).

plus grande place une maison de justice. C'est là que siègent sans distinction dix à douze vieillards désignés pour décider sur toutes les affaires qui se présentent. Ils sont assistés par des serviteurs ; ce sont des licteurs armés d'un bâton qui exécutent leurs ordres. Là se trouvent encore des édiles qui règlent les comptes et les mesures. On ne sait pas encore s'ils se servent de poids. Ce point est encore à signaler. J'ai raconté que tout se trouvait en abondance dans cette ville bâtie au milieu d'un lac salé et pourtant ses habitants n'ont à leur disposition ni bêtes de somme, ni mulets, ni ânes, ni bœufs à atteler à des voitures ou à des charrettes. On se demandera par conséquent, et non sans raison, comment s'opèrent les transports et surtout les transports de grosses poutres, de pierres pour bâtir les édifices et autres matériaux analogues. Eh bien, apprenez que tout se porte à dos d'esclaves.

On trouvera encore très extraordinaire que, manquant de fer et d'acier, ils fabriquent tout ce qu'ils entreprennent avec tant de fini et d'élégance. Sachez donc qu'ils se servent de pierres pour tout façonner et diviser. Aux premiers jours de ces étonnantes découvertes exécutées par le préfet maritime, ou pour lui donner son titre espagnol, par l'amiral Christophe Colomb, j'ai eu entre les mains une pierre venant de ce pays et que l'amiral en personne m'avait donnée. C'était une

pierre (1) de couleur vert émeraude, encastrée et liée dans un bois très résistant. J'ai frappé moi-même et de toutes mes forces des barres de fer : il y avait sur ces barres des marques bien visibles, mais la pierre était intacte et ne présentait aucune lésion. C'est avec ces pierres qu'ils fabriquent les instruments nécessaires à l'art du lapidaire, à celui du charpentier, de l'argentier et de l'orfèvre.

Quelque temps après Cortès qui craignait, ce qui certes pouvait arriver avec la fragilité et les vicissitudes des événements, un changement dans les dispositions des indigènes et qui redoutait que les habitants de Temistitan, même contre la volonté de Muteczuma, ne se révoltassent, soit qu'ils se fatiguassent de l'hospitalité prolongée qu'ils donnaient aux Espagnols, soit qu'ils saisissent n'importe quelle occasion pour prendre les armes, se voyant d'un autre côté comme bloqué par des eaux et des ponts faciles à couper, construisit dans le lac salé quatre petites galères à deux rangs de rames, de celles qu'on nomme brigantins. Il espérait en cas de nécessité pouvoir, à l'aide de ces brigantins, conduire à terre une vingtaine de ses compagnons et les chevaux. Une fois que les brigantins furent achevés, se jugeant dès lors en sûreté grâce à eux, il résolut d'étudier les curio-

(1) Sans doute de l'obsidienne.

sités de cette capitale, qui ne sont certes pas a dédaigner.

Sa première visite fut pour les temples. Mutecczuma l'accompagnait. De même qu'il y a chez nous, dans chaque quartier, ce qu'on appelle une paroisse, de même que nos églises sont consacrées à des saints particuliers, ainsi il y a chez eux des temples dédiés à des idoles spéciales au quartier. Que votre Béatitude écoute ces détails sur le temple (1) le plus considérable et les idoles qui tiennent le premier rang. Ce temple est de forme carrée (2). De chaque côté s'ouvre une grande porte à laquelle aboutissent en ligne droite ces quatre magnifiques chaussées qui unissent la ville au continent, comme autant de ponts. La

(1) Voir la description de Bernal Diaz (II, 174) : « Nous parvînmes aux vastes préaux et enceintes du grand Temple. Ces préaux faisaient en avant du temple un pourpris, à ce qu'il me semble plus spacieux que la place de Salamanque, et enclos de deux murs de chaux et de pierre. Cet emplacement était tout dallé de larges carreaux de pierre blanche et très lisse. Là où il n'était point pavé, le sol était recouvert d'un enduit de chaux bien poli... Lorsque nous fûmes montés au sommet du grand Temple, nous vîmes, dans une petite place qui s'ouvrait en haut, un espace comme une allée, où étaient disposées de larges pierres où l'on plaçait, pour les sacrifier, les misérables Indiens, etc. »

(2) Ce grand temple, commencé par Montezuma Ilhuacomina I, ne fut terminé que sous le règne de son fils Ahuitzal, qui le fit inaugurer en 1486 par d'abominables sacrifices, auxquels il prit une part directe. Couvert du costume qu'on attribuait aux Dieux il ne s'arrêta que lorsque son bras fut las de frapper. Voir Tezozomoc, *Histoire du Mexique*.

surface occupée par le temple équivaut à celle d'une ville de cinq cents habitants. Il est entouré par de hautes murailles de pierre, construites avec art. Sur ces murailles on distingue de nombreuses tours. Il se dresse comme une forte citadelle (1). Quatre de ces tours sont plus grandes et beaucoup plus spacieuses que les autres, car on y trouve des cours et des chambres pour le logement des prêtres. On monte aux premières salles par des escaliers de marbre de cinquante marches. C'est là qu'habitent les prêtres qui remplissent l'office de sacrificateurs. C'est là encore que sont enfermés, à l'âge de sept ans, les fils des principaux de la cité. Ils n'en sortent jamais et ne s'en éloignent pas d'un pas avant d'être devenus nubiles et aptes au mariage pour lequel on les élève. Pendant tout ce temps ils ne coupent pas leurs cheveux, vivent avec simplicité, s'abstiennent à certains jours de l'année des aliments qui donnent du sang, et par des jeûnes fréquents affaiblissent leur corps, pour qu'il ne prenne pas le dessus et n'enchaîne la raison par des liens qu'elle doit briser. Ils sont vêtus de noir. D'après Cortès une de ces tours est plus haute (2) que le

(1) Sur les monuments de Mexico on peut consulter Antonio Penafiel, *Monumentos del arte mexicano antiguo*. — D. Charnay, *Les Anciennes Villes du nouveau monde*. — *Anales del museo nacional de Mexico* (Orozco y Berra, *Dédicace du grand temple de Mexico*). — Sanchez, *De la destruction des Monuments indigènes*.

(2) Lorsqu'on eut placé au sommet de ce temple le cuanchicalli,

clocher de Séville qui est si élevé. « Nulle part, ajoute-t-il, je n'ai vu de monuments plus considérables, plus beaux et exécutés avec un art aussi parfait. » Le général en a-t-il vu hors de l'Espagne, c'est ce qu'on viendra me demander, si on veut pousser plus loin la curiosité.

Quant aux idoles ce qu'en rapportent ceux qui arrivent de ce pays est effroyable (1) à raconter. Je laisse de côté la statue de marbre de Vuichilabuchichi, le plus grand de leurs dieux, toujours en compagnie de trois statues humaines, qui ne le cèdent en rien au colosse de Rhodes : mais lorsque, dans une intention pieuse, quelqu'un

ou autel sculpté qui devait couronner l'édifice, le monument eut 160 toises d'élévation. Cf. Tezozomoc, *Histoire du Mexique*.

(1) B. Diaz (II, 177) : « Sur ces autels se dressaient deux masses, comme des géants, monstrueuses de taille et de grosseur. Le premier à main droite était, à ce qu'ils disaient, Huichilobos, leur dieu de la guerre. Il avait la trogne et le visage fort larges, les yeux difformes et épouvantables, et tant de pierres précieuses, d'or, de perles et de semences de perles appliqués à l'aide d'une colle que son corps et sa tête en étaient constellés. De grandes couleuvres d'or et de pierreries ceignaient son flanc. D'une main il avait un arc et de l'autre des flèches. Une petite idole se tenait à son côté, on disait que c'était son page... D'autre part, à main gauche, se dressait une autre puissante masse, de la hauteur du Huichilobos. Elle avait la face comme d'un ours et des yeux qui reluisaient, étant faits de certains miroirs qu'ils nomment Tezcat... Le Tezcatepuca était Dieu des enfers et avait charge des Mexicains. Son corps était ceint de figures de petits diablotins ayant des serpents en guise de queues. » 800 victimes humaines furent immolées par Montezuma lors de l'inauguration du temple de Coatlan. Tezozomoc dit que l'autel pyramidal semblait couvert d'un tapis cramoisi.

veut dédier une statue à une autre divinité, il s'efforce d'amasser une quantité de tous les grains qui se mangent, suffisante pour fabriquer une statue de la grandeur qu'il a rêvée : ces grains sont écrasés et réduits en farine. Oh le crime épouvantable! Oh l'horrible barbarie! Alors, à côté de cette farine et avant qu'on ne la pétrisse, on égorge des enfants, des jeunes filles et des esclaves en assez grande quantité pour que le sang versé remplace l'eau tiède qui est nécessaire pour former une pâte. Alors tant que cette pâte est humide et molle, mais pourtant assez résistante, le sculpteur et le directeur de cette œuvre odieuse, aidé par les sacrificateurs infernaux, s'en sert comme le potier de l'argile, comme le marchand de cire de la cire, et compose son œuvre, sans éprouver de dégoût (1). J'ai raconté ailleurs, si j'ai bonne mémoire, qu'on n'immole pas les victimes en leur ouvrant la gorge, mais on leur enfonce un couteau à travers les côtes les plus rapprochées du cœur, et, alors que les infortunés vivent encore et peuvent se rendre compte de leur sort déplorable, on leur arrache le cœur qu'on offre aux dieux. Avec le sang recueilli près du

(1) Il y avait aussi des statues taillées dans les matières les plus dures. D'autres en bois léger et destinées à être brûlées se nommaient *quixococuallia*. Les Franciscains à eux seuls détruisirent, au début de la conquête, plus de 20,200 de ces idoles. Cf. Tezozomoc, *Histoire du Mexique*, t. I, p. 189.

cœur on enduit les lèvres des idoles : quant au cœur on le brûle, et c'est ainsi qu'ils pensent apaiser la colère de la divinité. Les prêtres ont du moins persuadé le peuple de cette absurdité. On me demandera sans doute, et on aura raison de me demander ce qu'on fait des membres et de la chair des malheureuses victimes. Oh l'abominable haut-le-cœur! la dégoûtante nausée! De même que les Juifs de l'ancienne loi mangeaient jadis les agneaux qu'ils avaient immolés, ainsi les indigènes dévorent ces chairs humaines. Ils laissent seulement de côté les mains, les pieds et les entrailles. Remarquons que, suivant les besoins, ils fabriquent diverses effigies de dieux, aujourd'hui quand il faut demander la victoire, demain pour la santé, ou pour l'abondance des récoltes, ou pour tout autre motif : mais revenons à la promenade de Cortès dans ce grand temple.

On trouvait dans les cours dont nous avons parlé plus haut de nombreuses statues des grands dieux, et aussi des sanctuaires obscurs ; où l'on ne pénétrait que par d'étroites ouvertures, et dont l'accès n'était permis qu'aux prêtres. Les grandes cours consacrées aux grands dieux étaient réservées à la sépulture des princes. Les cours moins importantes et plus retirées servaient à ensevelir les nobles. Chaque année, et selon les ressources de chaque famille, on célébrait des sacrifices humains. C'est ainsi que chez nous les pauvres of-

frent à la divinité une petite chandelle, et les riches une grosse torche ; plusieurs se contentent de brûler de l'encens, d'autres songent à fonder des églises. Nous pensons que l'encens et la cire suffisent pour nous rendre favorables le Christ et les saints, pourvu toutefois que nos intentions soient pures. Il arriva que dans cette promenade de Cortès et de Muteczuma à travers les cours ouvertes du grand temple quelques-uns des familiers du général pénétrèrent, malgré la résistance des gardiens, dans les sanctuaires étroits et obscurs. Ils s'aperçurent (1) à la clarté des torches que les murs étaient teints en rouge. Ils veulent se rendre compte du fait, et, avec la pointe de leurs poignards, frottent le mur. Horreur! non seulement les murs étaient arrosés par le sang des victimes humaines, mais par terre il y avait des flaques de sang de deux doigts de hauteur. Quelle nausée pour l'estomac ! Des ciselures de leurs poignards s'exhalait une odeur intolérable. Elle provenait du sang corrompu recouvert par le sang récemment versé.

Au milieu de tant d'horreurs voici du moins qui nous réjouira. Cortès ordonna de renverser

(1) B. Diaz (II, 118) : « Les murailles de cet oratoire étaient si baignées et si noires de croûtes de sang, et pareillement le sol, que le tout puait horriblement... Tout était plein de sang, les murs aussi bien que l'autel, et la puanteur était si forte que nous avions hâte de sortir de là. »

toutes les idoles qui étaient dans la cour, puis de les briser, et d'en jeter les morceaux, après les avoir réduits en miettes, tout le long des marches du temple. Il n'épargna qu'un colosse de marbre, qui était trop grand, et ne pouvait être aisément mis en morceaux. Muteczuma assistait à cette scène qui le troubla profondément.

Tous les courtisans qui l'entouraient en furent épouvantés et se répandirent en plaintes : « Malheureux et misérables que nous sommes, dirent-ils. Les Dieux sont irrités contre nous. Ils nous priveront des biens de la terre qui servent à notre alimentation. Nous mourrons de faim. Toutes les maladies fondront sur nous, comme il arrive à ceux contre lesquels les Dieux sont mal disposés. Si nos ennemis nous attaquent, nous ne serons plus à l'abri : nous aurons encore à redouter les révoltes du peuple, qui, s'il apprend ce sacrilège, se soulèvera et sera furieux (1). » — « Est-il possible, répond Cortès, de rêver quelque chose de plus monstrueux et de plus absurde? Vous pensez donc que ce sont des Dieux ces êtres que vous façonnez par les mains de vos serviteurs ! L'œuvre de vos serviteurs est donc supérieure à votre dignité d'hommes! O Muteczuma, ce que votre ouvrier, ce que peut-être quelque vil esclave a fa-

(1) Sur les antiques croyances des Mexicains on peut consulter Brinton : *The Myths of the new World* (1876). — Id., *American Hero-Myths* (1882). — Reville, *Histoire des Religions* (1885).

briqué de ses mains est donc plus honorable que votre majesté ! Quel est donc votre aveuglement, ou plutôt votre folle crédulité ? C'est donc à cause de ces idoles insensibles que chaque année vous immolez tant de victimes humaines ! Vous croyez donc qu'ils pensent ces êtres qui ne voient ni n'entendent ! C'est celui, celui qui seul a créé le ciel et la terre, c'est ce Dieu qu'il faut adorer. Ce Dieu dont procède tout ce qu'il y a de bon a horreur de vos sacrifices. D'ailleurs il a été expressément ordonné par notre roi, qui, d'après vous-même tire son origine de celui qui conduisit vos ancêtres en ce pays, de frapper avec le glaive quiconque aura fait périr un homme ou une femme. »

Dès que Cortès eut fait connaître sa volonté par ses interprètes, Muteczuma, pâle d'effroi, le visage et le cœur tremblants, lui répondit : « N'oubliez pas, ô Cortès, que si nous avons jusqu'à ce jour pratiqué et célébré ces cérémonies, c'est qu'elles nous ont été enseignées par nos ancêtres. Que si maintenant vous nous apprenez que nous sommes dans une profonde erreur et que nous déplaisons à notre souverain, nous sommes heureux de le savoir, mais nous voudrions aussi que le peuple en fût convaincu. Ces rites nos ancêtres, abandonnés à eux-mêmes, les ont peut-être trouvés observés par les indigènes qui vivaient en ce temps-là. Pour ce qui nous regarde nous nous

sommes conformés aux usages de nos grands-pères et de leurs femmes ; et il ne faut pas vous étonner si nous avons commis ces graves erreurs, en admettant que ce soient des erreurs. Donnez des ordres : de tout cœur nous chercherons à les exécuter. » Lorsqu'il eut entendu ces paroles, Cortès répéta qu'il n'y avait qu'un Dieu, en trois personnes, un dans son essence, qui créa le ciel et la terre, le soleil et la lune, ainsi que toutes les étoiles semées autour de la terre pour l'orner : aussi tuer des hommes est-il à ses yeux un acte odieux, puisqu'il a formé avec la même matière et les esclaves, et tous ceux qui ont figure humaine comme moi, comme vous, comme ceux qui m'écoutent. Ce Dieu est né du sein d'une vierge, au milieu de nous, il a souffert pour le salut du genre humain. Quelque jour des sages que nous attendons vous le démontreront plus amplement à vous et aux vôtres. La marque de ce Dieu et le signe de la victoire est l'image de la croix. Il faut que le roi porte cette croix, ainsi que l'image de la vierge mère, ayant un enfant sur sa poitrine. En parlant ainsi, Cortès, qui de jurisconsulte s'improvisait théologien, présentait à l'adoration des assistants une croix et une image de la vierge. C'est ainsi que furent détruits ces odieux vestiges de l'idolâtrie et que Muteczuma ordonna que ses serviteurs balayassent en sa présence les cours du temple et en frottassent les murs, de telle façon

que nulle part ne restât trace de ces taches de sang. Mais en voilà assez sur l'abominable religion des gens de Temistitan : passons aux maisons et aux palais des seigneurs et des riches.

Cortès affirme qu'il n'a jamais vu en Espagne palais royal ou demeure princière qui ne soit moins belle que soixante et dix des palais de cette ville. Ces édifices sont bâtis en pierres et en marbres et décorés avec toutes les ressources de l'architecture : ce ne sont que pavés variés, portes de jaspe ou de marbre blanc et transparent qui entourent des cours, ou bien de vastes portiques exposés au soleil. Il faut croire, ajoute-t-il, toutes les merveilles qu'on raconte sur ces pays. De nombreux royaumes dépendent (1) en effet de Muteczuma et dans les diverses provinces de ces royaumes vivent un grand nombre de seigneurs qui ressemblent aux ducs, aux comtes, aux marquis et aux autres nobles soumis à l'autorité de l'Empereur.

Or, à certains moments de l'année, tous ces nobles, d'après un vieil usage (2), se rendent à la cour de Muteczuma, et ils le voudraient qu'ils ne

(1) Garcia Cubas, *Atlas pintorescoe historico de los Estados unidos Mexicanos*, 1885.— C. Duro, *Cartografia espanola, indice general*, 1881. — Orosco y Berra, *Materiales para una cartografia mexicana*, 1871.

(2) Voir Brinton, *Rôle des tributs dus à Montezuma* (transactions of the American philosophiæ Society, 1893).

pourraient faire autrement. Chacun d'eux est bien résolu à l'emporter sur ses collègues par la splendeur de sa résidence. Je comparerais volontiers leur séjour auprès de Muteczuma à celui que font les cardinaux à Rome auprès du Pape : mais ce n'est pas tout à fait la même chose. Lorsque les cardinaux font bâtir, ils ne songent qu'à eux et nullement à leur successeur, tandis que ces vassaux de Muteczuma se préoccupent longtemps à l'avance de leur postérité. Ils envoient leurs propres fils, surtout leurs aînés, auprès de Muteczuma, pour y être élevés. Le nombre de ces enfants est si considérable que chaque jour on peut voir plus de cinq cents d'entre eux se promenant dans les cours et sur les terrasses du palais, et, pendant ce temps, et jusqu'à l'heure du repos leurs domestiques et leurs clients sont si nombreux qu'ils remplissent trois grandes cours intérieures, et les places en avant des portes du palais. Tous sont nourris aux frais de Muteczuma. Pendant tout le jour il y a table ouverte et tout le monde a le droit de demander à boire aux gardes des celliers. Personne ne voit le roi, avant qu'il ne sorte de ses appartements intérieurs pour dîner ou pour souper, et ne pénètre alors dans une grande cour, si vaste que, d'après Cortès, il n'en existe nulle part d'aussi étendue. Quand il s'est assis, trois cents jeunes gens revêtus des ornements du palais s'avancent avec des plats

variés montés sur des réchauds, pour que les mets ne refroidissent pas en hiver. Ces jeunes gens ne s'approchent pas de la table, car elle est protégée par une barrière. Une seule personne est à l'intérieur, qui prend les plats des mains des jeunes gens, et les présente au souverain. Muteczuma, de sa main propre, distribue des parts de ces plats à six vieillards très respectés, qui se tiennent à sa droite. C'est un vieil usage. Tant qu'il mange, tout le monde a les pieds nus. Les pavés sont couverts de nattes. Si par hasard Muteczuma adresse la parole à l'un des assistants, la personne interpellée s'avance le corps incliné, le visage fixé à terre, et ne relève pas la tête avant de s'être retirée en rampant. Il lui est interdit de se retourner. Défense de regarder le roi en face (1). Les familiers et les domestiques, aussi bien que les plus grands seigneurs, n'écoutent ses paroles que les yeux baissés, et le visage tourné à gauche ou à droite : aussi a-t-on fait à Cortès un reproche de ce qu'il ait permis aux Espagnols appelés par ce souverain de le regarder en face. « Ce n'est pas notre habitude,

(1) Cortès : « quand les seigneurs qu'il envoyait chercher se présentaient devant lui, ils baissaient le corps et les yeux, ils levaient la tête et lui parlaient sans le regarder en face, par égard et par respect ; je dis par respect, parce que quelques seigneurs reprenaient les Espagnols de ce qu'ils me parlaient sans honnêteté, sans s'incliner, et me regardant en face. »

répondit-il, et notre roi, qui se sait mortel, et qui pourtant est bien puissant, ne s'estime pas au point d'exiger tant de respect et d'adoration. » Cette réponse fut approuvée.

En présence de Muteczuma, et quelle que soit la position qu'il prenne, toute cette multitude garde un silence si profond qu'on croirait que personne n'ose respirer. A chaque repas, dîner ou souper, le souverain se lave à deux reprises et s'essuie avec des linges très blancs. Il ne se sert jamais deux fois du même linge. Tout ce qu'il emploie doit n'avoir pas servi. Il en est de même pour ses vêtements.

Quand il sort de son lit, il prend l'habillement qu'il portera jusqu'à son dîner. Il en revêt un second quand il rentre dans ses appartements intérieurs, puis un troisième quand il ressort pour souper, et un quatrième après le souper. Il garde ce dernier jusqu'à la fin du jour. Tous ces détails sur ce triple changement de costume m'ont été fournis de vive voix par des Espagnols revenus de ce pays. Ils s'accordent tous sur ce fait et disent que ces vêtements, après avoir servi une fois, sont entassés dans le trésor du souverain, et ne doivent plus jamais lui servir. Je dirai plus loin en quelle étoffe, très légère, sont fabriqués ces vêtements : en tout cas on n'aura plus à s'étonner si j'ai, plus haut, parlé si souvent de vêtements donnés en cadeau. Que si en effet on

compte les années et les jours de ces années, pendant lesquels Muteczuma a joui des douceurs de la paix, et si on y ajoute le nombre de fois qu'il change de vêtements par jour, on cessera de s'étonner. Les lecteurs demanderont sans doute, et non sans raison, pourquoi Muteczuma amasse une telle quantité de vêtements : qu'ils sachent donc que ce souverain a l'habitude de donner à ses serviteurs ou à ceux de ses soldats les plus vaillants qui vont à la guerre ou en reviennent une partie de ses vêtements en guise de récompense ou pour augmenter leur solde. C'est ainsi que César Auguste, le maître du monde, autrement puissant que Muteczuma, ne donnait comme récompense à ceux qui s'étaient distingués par quelque haut fait qu'une misérable portion de pain et il le fit jusqu'à ce que Virgile lui eût fait comprendre que cette minime distribution de pain démontrait qu'il était fils d'un boulanger. On a sans doute écrit que cette plaisanterie ne déplut pas à César : il faut pourtant croire qu'il eut honte d'être ainsi deviné, car il promit à Virgile que dorénavant ses cadeaux seraient dignes d'un grand roi et non du fils d'un boulanger.

Muteczuma boit et mange dans des vases de terre, bien qu'il possède en grande quantité des ustensiles ciselés en or, argent et en pierres précieuses, mais tous les vases de terre qui lui ont

une fois servi, bassins, assiettes, plats longs, cruches, et autres du même genre, ne lui sont plus jamais présentés.

Disons maintenant quelques mots des palais et des maisons de campagne. Chaque seigneur en effet, sans parler de ses résidences à la ville, possède dans la campagne de belles maisons de plaisance, dont dépendent des jardins, des vergers, et des parcs où poussent toutes les sortes d'herbes, de roses et de fleurs embaumées. On déploie beaucoup d'art pour le nettoyage de ces parcs et leur clôture par des haies de roseaux, de telle façon qu'on ne puisse s'introduire dans ces plantations pour les détruire ou les piller. Dans tous ces jardins il y a des étangs où l'on trouve en abondance des bandes variées de poissons, et sur la surface desquels s'ébat une multitude d'oiseaux aquatiques. Si chaque seigneur dispose de semblables maisons, n'est-il pas juste que Muteczuma, leur chef suprême, ne leur cède en rien ? Or il a trois grands palais qui lui servent de retraite et où il supporte les chaleurs de l'été. Dans le premier il a réuni en grand nombre des hommes monstrueux, nains, boiteux, albinos, hommes à une seule jambe ou à deux têtes. Des serviteurs leur sont affectés (1). Le second palais

(1) Voir sur cette ménagerie un article du *Magasin Pittoresque*, t. XVII, p. 335 et 402.

est réservé aux oiseaux de proie : c'est là que sont gardés vautours et aigles ainsi que les autres variétés d'éperviers et d'oiseaux qui se nourrissent de chair. A chaque oiseau est assignée une cage ouverte au-dessus d'une grande cour, avec deux barreaux, l'un au dehors pour prendre le soleil, l'autre au dedans pour se reposer. Chaque cage est séparée de sa voisine par une haie résistante. La cour tout entière est couverte, mais à une grande hauteur, d'une sorte de filet en bois de telle sorte que les oiseaux peuvent jouir du grand air et voler sans avoir rien à craindre, chacun dans l'espace qui lui est attribué. Les oiseaux ont à leur service non pas seulement des serviteurs qui leur donnent à manger, mais aussi un grand nombre de chirurgiens payés, qui savent reconnaître et guérir les diverses maladies auxquelles sont sujets les oiseaux. Quant aux oiseaux aquatiques, tous ceux qui résident sur les bords de la mer sont enfermés près d'étangs d'eau salée : ceux au contraire qui fréquentent les eaux douces ont à leur disposition des étangs d'eau douce, et, à certaines époques de l'année, on vide les eaux, on nettoie avec soin les piscines, et on y introduit des eaux fraîches. A chaque espèce d'oiseaux sont distribués par des serviteurs spéciaux les poissons, les plantes et les grains de maïs qui leur conviennent. Ce sont les économes et les intendants de Mutèczuma qui leur

fournissent ces aliments. Autour de ces étangs sont disposés d'amples portiques soutenus par des pilastres de marbre, d'albâtre et de jaspe. Il existe encore des terrasses du haut desquelles Muteczuma peut assister aux jeux et aux combats des oiseaux, surtout au moment où ils prennent leur repas. Le troisième palais est une ménagerie de lions, de tigres, de loups, de renards, et autres fauves : on y trouve encore des enclos et des chambres pour les paons, dont j'ai déjà parlé, et qui servent de nourriture à ces animaux féroces.

Il y a dans chacun de ces palais des demeures toutes préparées. Si donc le roi prend fantaisie d'y passer la nuit avec ses serviteurs, il le peut aisément. Tel est le récit qu'on nous a fait et que nous rapportons. Aussi bien nous ajoutons foi à ce qu'on écrit et à ce qu'on raconte, d'abord parce que nous supposons que personne n'aurait l'audace d'altérer la vérité, et aussi parce que nous avons appris à croire que tout ce qui est possible et non miraculeux peut arriver. D'ailleurs on a passé sous silence bien des détails pour ne point lasser par de trop longues narrations l'attention de l'Empereur et de la cour.

Pendant que les Espagnols se livraient à ces recherches, des ambassadeurs, accompagnés par quelques-uns des nôtres, avaient été envoyés dans les diverses provinces qui composent l'em-

pire de Muteczuma. Ils étaient chargés, au nom de leur souverain, d'annoncer aux seigneurs de ces provinces qu'ils devaient obéir au puissant roi d'Espagne, et aux chefs qui le représentaient. Du côté de l'orient et jusqu'aux limites du Yucatan (1). (on croit en effet que le Yucatan, la première terre qu'on rencontre en venant de Cuba, est une île, mais le fait n'en est pas encore prouvé), on dit que s'étend un territoire large trois fois comme l'Espagne. Depuis la ville de Potenchiana, autrement nommée Vitoria, jusqu'à Temistitan on compte en effet plus de cent lieues d'intervalle, et autant entre la ville de Potenchiana et le Yucatan jusqu'au golfe nommé golfe de Figueras, que l'on a signalé depuis longtemps. Du côté de l'occident on trouva une grande ville nommée Cumatava. Elle est située à environ deux cents lieues de Temistitan. Le cacique de cette ville, dont j'ignore le nom, et tous les peuples intermédiaires, ainsi que les régions orientales jusqu'au pays de Potenchiana, étaient vassaux de Muteczuma, à l'exception de quelques républiques dont j'ai suffisamment parlé. Les uns et les autres sont maintenant nos sujets.

(1) Sur la découverte du Yucatan on peut consulter *Trois lettres sur la découverte de Yucatan et les merveilles de ce pays, écrites par des compagnons de l'expédition sous Juan de Grijalva*, 1510. — C. Duro, *Primeras noticias de Yucatan*. — Cogolludo, *La Historia de Yucatan*, 1687.

Cortès avait souvent engagé Muteczuma à rentrer dans son ancienne résidence. Ce dernier refusa. « Il importe, disait-il, de ne pas nous séparer. Mes grands vassaux, je vous l'ai répété, préfèrent leurs intérêts particuliers à notre amitié. Ils me demanderont avec instance de soulever le peuple et de vous faire la guerre. Aussi, en restant ensemble, serons-nous plus à couvert contre leur insolente ambition. » Muteczuma pourtant prenait plaisir à retourner (1) parfois dans son ancien palais, mais le soir il se faisait toujours porter en litière auprès de Cortès.

Quand il allait ou revenait, personne ne le regardait en face. Tel était le respect qu'il inspirait que personne ne s'estimait digne d'un de ses regards. C'est une vieille superstition répandue parmi les indigènes.

Mais quoi ? mais quoi ? et, pour la troisième fois, mais quoi ? La fortune, comme une caressante nourrice, nous avait souri : sa roue a tourné et les caresses se sont changées en soufflets de marâtre. Cortès était donc entré dans la cité des lacs le huitième jour de septembre de l'année 1519, il y avait très tranquillement passé l'hiver et la majeure partie du printemps de l'année

(1) Bernal Diaz (II, p. 218-220) raconte une de ces promenades de Muteczuma à l'une de ses anciennes résidences.

suivante jusqu'au mois de mai. A ce moment Diego Velasquez, gouverneur de Cuba ou Fernandina, équipait une flotte dirigée contre Cortès, attendu que, sans le consulter et malgré lui, comme je l'ai raconté plus haut, Cortès avait pris la résolution de débarquer et de fonder des colonies dans cette région. Je parlerai tout à l'heure de cette flotte : je m'attache pour le moment au seul Cortès. Pendant qu'il passait ainsi le temps auprès de Mutèczuma, attendant de jour en jour, et non sans impatience, le retour des ambassadeurs qu'il avait envoyés avec des présents près de l'Empereur, Monteggio et Portocarrero, voici que les indigènes du littoral lui firent savoir qu'on avait aperçu des vaisseaux dans la haute mer. Cortès s'imagina d'abord que c'était le navire de ses envoyés et fut tout joyeux, mais sa joie se changea soudain en tristesse. Je laisserai ici de côté beaucoup de détails. Les Grecs et les Juifs, qui n'ont jamais déployé leur activité que sur un théâtre étroit, les auraient intercalés dans leurs histoires, si leurs concitoyens en avaient été les héros ; mais nous, dans ce vaste ensemble d'événements, nous en omettons un grand nombre. En résumé c'était la flotte de Diego Velasquez qu'on signalait ainsi. Elle se composait de dix-huit vaisseaux, tant caravelles armées d'un éperon que brigantins à deux rangs de rames. Elle était montée par huit cents fantassins, quatre-vingts cava-

liers et avait soixante-dix canons. On en parlera (1) plus loin. Velasquez donna pour commandant à cette flotte un jeune homme nommé Pamphile Narvaez. Cortès lui adressa aussitôt des envoyés pour le prier d'agir en ami et de ne pas troubler de si heureux débuts. Pamphile répondit que l'Empereur lui avait donné comme instructions de se considérer comme le général en chef de toute la région. Il enjoignait donc à Cortès d'abandonner son commandement et de venir à lui en suppliant et sans armes, pour rendre compte de sa conduite et accepter la décision qu'il prendrait à son égard, soit lui, soit Diego Velasquez qui l'envoyait. Cortès répondit qu'il s'inclinerait devant les lettres patentes de l'Empereur, mais il demandait qu'on les communiquât au magistrat qu'il avait désigné pour administrer la colonie de la Vera-Cruz. Que s'il a prétendu à faux que ces lettres étaient en sa possession, Narvaez n'a qu'à sortir de la province où il a résolu de débarquer et surtout qu'il se garde bien dans sa course de ravager le territoire qu'il occupera, car il est de l'intérêt du roi, il le comprendra bien lui-même, de ne pas troubler par son débarquement une entreprise si bien commencée. Les Barbares redresseront la tête et feront défection, eux qui sont

(1) Toute cette partie de l'histoire de la conquête a été racontée avec force détails par Cortès. Cf. Prescott, *Histoire du Mexique.*

déjà vaincus et obéissent à l'Empereur dont ils révèrent le nom, pour peu qu'ils comprennent que les Espagnols sont en désaccord et obéissent à des mobiles différents.

A suivre.

LA

GRÊLE DE L'ANNÉE 1899

DANS LE

DÉPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

PAR

CHARLES MOCQUERY

Président de la Société

LA

GRÊLE DE L'ANNÉE 1899

DANS LE

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

L'étude des phénomènes météorologiques, quels qu'ils soient, demande avant tout de la continuité. Ils sont si complexes que ce n'est qu'au bout d'un grand nombre d'années que l'on peut en espérer tirer parti. C'est pourquoi nous avons cru devoir continuer l'étude de la grêle dans le département de la Côte-d'Or que nous avons eu l'idée de commencer en 1897 à la suite des désastres occasionnés par ce fléau. Bien que nous n'ayons encore que trois années d'observations, ce qui est bien court, nous avons pu déjà faire quelques remarques intéressantes qui demanderont naturellement à être confirmées par la suite, mais qui paraissent assez nettes pour présenter un certain caractère de probabilité.

Quoi qu'il en soit, ces phénomènes sont encore si peu connus, et l'intérêt qu'ils ont pour l'agriculture est si grand, que leur étude sérieuse s'impose, bien qu'elle doive durer bien des années pour donner tout ce que l'on est en droit d'en at-

tendre. Il fallait bien commencer. C'est le seul mérite que nous revendiquons. Grâce à nos excellents collaborateurs MM. les instituteurs et agents forestiers, nous avons pu consigner des résultats aussi complets et aussi précis que possible. Espérons que tout ce labeur ne tardera pas à produire ses fruits.

§ 1. — Nombre et groupement des communes grêlées.

Sur les 717 communes du département de la Côte-d'Or, 227 ont été grêlées, soit une proportion

ARRONDISSEMENT DE BEAUNE				ARRONDISSEMENT DE CHATILLON-S.-SEINE			
DÉSIGNATION DES CANTONS	Nombre des communes		Proportion 0/0	DÉSIGNATION DES CANTONS	Nombre des communes		Proportion 0/0
	Total	Grêlées			Total	Grêlées	
Arnay-le-Duc . .	20	1	5	Aignay-le-Duc .	16	5	31
Beaune-Nord . .	13	4	31	Baigneux-l-Juifs	15	7	46
Beaune-Sud. . .	16	4	25	Châtillon-s-Seine	28	9	32
Bligny-s-Ouche .	22	2	10	Laignes	23	3	13
Liernais.	14	10	71	Montigny-s-Aub.	16	4	25
Nolay.	18	2	11	Recey-sur-Ource	17	9	53
Nuits-S.-Georges	28	3	11				
Pouilly-en-Aux .	28	18	64				
St-Jean-d.-Losne	17	2	12				
Seurre.	23	1	4				
Arrondissement.	199	47	24	Arrondissement.	115	37	32

ARRONDISSEMENT DE DIJON				ARRONDISSEMENT DE SEMUR			
DÉSIGNATION DES CANTONS	Nombre des communes		Proportion 0/0	DÉSIGNATION DES CANTONS	Nombre des communes		Proportion 0 0
	Total	Grêlées			Total	Grêlées	
Auxonne	16	4	25	Flavigny	23	13	57
Dijon-Est	17	2	12	Montbard	27	9	33
Dijon-Nord . . .	14	4	28	Précy-sous-Thil.	19	7	37
Dijon-Ouest. . .	13	7	53	Saulieu	12	3	25
Fontaine-Franç.	14	2	14	Semur.	29	11	37
Genlis.	27	5	19	Vitteaux.	29	22	76
Gevrey-Chamb.	32	11	34				
Grancey-le-Chât.	11	7	64				
Is-sur-Tille . . .	23	5	22				
Mirebeau	22	4	18				
Pontailler-s-S. .	19	1	5				
St-Seine-l'Abb. .	19	13	68				
Selongey	10	5	50				
Sombernon . . .	27	8	40				
Arrondissement.	264	78	30	Arrondissement.	139	65	47

de 30 0/0. Le tableau ci-dessus donne par canton et par arrondissement : 1° le nombre total des communes, 2° le nombre des communes grêlées, et 3° la proportion pour cent des communes atteintes par le fléau.

L'arrondissement le plus atteint a été celui de Semur, avec une proportion de 47 0/0, puis viennent ceux de Châtillon et de Dijon, dont la proportion est respectivement de 32 0/0 et de 30 0/0, et enfin le moins éprouvé a été celui de Beaune

où la proportion n'a été que de 24 0/0, c'est-à-dire moitié moindre de celle de Semur.

Pour l'ensemble du département la proportion des communes plus ou moins atteintes par le fléau est de 30 0/0.

La quatrième colonne du tableau précédent donnant les proportions par canton et par arrondissement des communes grêlées, a été traduite graphiquement (voir graphique n° 1).

Le tableau suivant donne la comparaison pour les trois années 1897, 1898 et 1899 en ce qui concerne les arrondissements et le département seulement. Le tableau analogue pour les cantons serait tout aussi intéressant, mais trois années ne suffisent pas pour constituer une moyenne suffisamment stable, c'est pourquoi nous attendrons qu'il y ait au moins cinq années d'observations pour commencer ce tableau. Sans nous dissimu-

ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DES COMMUNES				PROPORTION 0/0 des communes grêlées en			Proportion moyenne
	Totales	Grêlées en						
		1897	1898	1899	1897	1898	1899	
Beaune.	199	138	23	47	68	12	24	35
Châtillon	155	45	25	37	29	22	32	31
Dijon.	264	149	53	78	56	20	30	35
Semur.	130	73	31	65	52	22	47	43
Département. . .	717	402	132	227	56	18	30	35

ler que ce chiffre est encore bien faible, nous pensons qu'il pourra déjà donner des indications fort utiles.

On remarquera que l'arrondissement de Semur (43 0/0) est celui qui depuis trois ans a eu le plus de communes atteintes par la grêle, puis viennent ex-æquo ceux de Châtillon et de Dijon qui ont exactement la moyenne du département (35 0/0). Celui dont les communes ont été le moins souvent grêlées est l'arrondissement de Beaune (31 0/0).

Nous avons dressé pour 1899 la carte des communes grêlées dans les mêmes conditions que celles des deux années précédentes, c'est-à-dire que les communes qui ont été plus ou moins grêlées ont été entièrement recouvertes de hachures bleues bien qu'il soit extrêmement rare que la grêle tombe sur toute la surface du territoire à moins que son étendue ne soit très faible ; mais les renseignements nous manqueraient pour limiter les hachures aux zones veritablement grêlées. L'allure de la grêle a d'ailleurs été la même qu'en 1897 et 1898.

Nous avons dressé en outre cette année une deuxième carte beaucoup plus intéressante et qui va nous conduire à des remarques curieuses, c'est une carte sur laquelle ont été superposées les grêles des trois années 1897, 1898 et 1899 sur lesquelles nous avons eu des renseignements complets. Les communes teintées en clair n'ont

été grêlées que dans l'une des trois années ; les teintes un peu plus foncées sont celles des communes ayant été grêlées deux années sur les trois et enfin les teintes les plus foncées indiquent les communes qui ont été grêlées les trois années considérées. Si l'on regarde attentivement cette carte, on voit d'abord très nettement quatre zones de communes grêlées aboutissant toutes les quatre à Luzy (Nièvre) et passant, la première par Montbard, la seconde par Baigneux-les-Juifs, la troisième par Is-sur-Tille et la quatrième par Fontaine-Française. On remarque ensuite trois autres zones aboutissant cette fois à Blanzy (Saône-et-Loire) et passant la première par Is-sur-Tille, la seconde par Fontaine-Française et la troisième par Genlis. La ligne de Blanzy-Is-sur-Tille a cela de remarquable qu'elle passe par la vallée de la Dheune suivie par le canal du Centre et qu'elle longe le pied de la Côte.

Il y a donc, au moins, d'après ce que nous pouvons en juger quant à présent, deux centres de formation d'orages de grêle : Luzy (Nièvre) et Blanzy (Saône-et-Loire). Le premier envoie la grêle dans la partie montagneuse du département, le second dans la plaine.

Les zones où les lignes de grêle provenant des deux centres se rencontrent, recevant les orages de grêle des deux centres de formation, sont particulièrement atteintes.

Luzy est en plein Morvan, Blanzy est également en terrain granitique imperméable. On sait, en effet, que les orages se forment toujours dans les zones où le sous-sol est imperméable. L'eau de pluie, en été, ne pouvant pénétrer dans le sol, s'évapore sous l'action des rayons solaires ; cette évaporation produit de l'électricité qui à son tour engendre les orages et donne naissance à la grêle par un phénomène dont le mécanisme ne nous est pas encore connu.

§ 2. — Dates des chutes de grêle. — Il y a eu 38 jours de grêle en 1899, il y en avait eu 34 en 1898, de même qu'en 1897. Cette constance est assez remarquable.

Le tableau suivant, analogue à ceux que nous avons dressés pour 1897 et 1898, donne par canton, par arrondissement et pour l'ensemble du département, le nombre des communes atteintes pendant chacun des jours où la grêle est tombée.

DÉSIGNATION DES CANTONS ET DES ARRONDISSEMENTS	NOMBRE DE COMMUNES GRÊLÉES LE																																				
	12 février	3 Avril	11 Avril	12 Avril	14 Avril	25 Avril	26 Avril	5 Mai	6 Mai	14 Mai	5 Juin	6 Juin	7 Juin	16 Juin	17 Juin	20 Juin	28 Juin	29 Juin	2 Juillet	19 Juillet	23 Juillet	26 Juillet	30 Juillet	3 Août	4 Août	5 Août	10 Août	15 Août	16 Août	17 Août	20 Août	5 Septemb.	7 Septemb.	8 Septemb.	30 Septemb.	15 Octobre	3 Novemb.	31 Décemb.
Arnay-le-Duc.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Beaune-Nord	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Beaune-Sud	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.
Bligny-s-Ouche	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Liernais	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	1	2	.	.	.	.	.	9	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1
Nolay	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.
Nuits-St-Georges	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.
Pouilly-en-Aux.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	1	.	14	.	.	2	1	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.
St-Jean-de-Losne	.	1	.	.	1	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Seurre	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Arrondt de BEAUNE	.	2	.	.	1	1	1	.	.	.		3	.	1	2	3	.	.	3	1	25	.	.	2	11	.	.	—	1	.	.	2	1	.	.	.	.	1
Aignay-le-Duc	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	1	1	.	.	.	.	.	.	.	3	.	.	.	1	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Baigneux-l-Juifs	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	.	.	.	.	.	.	.	3	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Châtillon-s-Seine	.	2	.	.	.	.	1	.	.	.	.	6	.	.	.	3	.	.	.	.	1	.	.	1	.	1	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Laignes.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Montigny-s-Aube.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	2	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Recey-sur-Ource.	.	1	.	1	.	.	.	.	.	.	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	6	.	1	.	2	.	.	4	.	.	1	.	.	.	.	.	.	1
Arrondt de CHATILLON	.	3	1	1	.	.	1	.	.	.	4	11	4	.	.	3	.	.	.	.	15	.	1	1	3	3	.	6	.	.	1	.	.	.	.	.	.	1

Auxonne	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.		.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.
Dijon-Est	.	.	.	.	1	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	1	.		.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.
Dijon-Nord	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	2	.		.	1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Dijon-Ouest	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	4	.	.	.	.	.	1		1	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.
Fontaine-Franç	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.		.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.
Genlis	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	1	1	.	.	.	.	.	.		.	3		.	.	.	.	.	.	.	.	.
Gevrey-Chambert.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	6		.	1		3	1	.	.	.	.	.	.	.
Grancey-l-Château	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	3	2	2	.	1	.	.	.	.	.	2	1	.	.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	1	1	.	3
Is-sur-Tille.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	1	1		.	1	.	.	.	.	.	1	.	.	.	1
Mirebeau	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3
Pontailler-s-Saône	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
St-Seine-l'Abbaye.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	.	2	.	.	.	.	4	.	.	.	8		.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	3
Selongey	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	.	.	.	.	.	.	.	.	5	.	.	.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Sombernon.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	2	.	.	.	3	.	.	2	.	1	.	.	.	.		.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Arrondt de DIJON	1	.	.	.	1	.	3	.	1	1	4	17	2	1	1	5	.	1	9	.	16	1	.	4	16	.	1	6	1	3	1	.	.	1	2	1	.	10
Flavigny	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2	2	.	.	2	.	.	.	.	9				.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Montbard	.	1	.	.	.	.	4	1	.	.	.	.	.	.	.	4	1	.	4	.					.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	2
Précy-sous-Thil	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4	.	.	.	.					2	.	.	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Saulieu	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	.	.	.	.	1	.	.	.	.					1	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.
Semur	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	.	.	10	.	.	1	.					.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	1	1
Vitteaux	.	1	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	.	3	.	.	1	.	2				5	2	.	3	.	.	.	.	.	.	.	.	.	4
Arrondt de SEMUR	.	2	.	.	.	.	4	1	.	.	1	2	5	.	.	24	1	.	6	.	30	.	.	.	8	3	.	6	.	.	.	.	.	.	.	.	1	7
Département de la COTE-D'OR	1	7	1	1	2	1	9	1	1	1	9	33	11	2	3	35	1	1	18	1	86	1	1	7	38	6	1	18	2	3	2	2	1	1	2	1	1	19

Dans le tableau qui précède, si on additionne le nombre des communes grêlées, on en trouve 331 pour le département, tandis que le tableau n° 1 montre qu'il n'y en a en réalité que 227, soit une différence de 104. Cela tient à ce que diverses communes ont été grêlées plusieurs fois en des jours différents.

Les 38 jours de grêle peuvent se classer comme il suit :

Pendant	17	jours la grêle n'a atteint que	1	commune
Pendant	6	jours la grêle a atteint	2	communes
—	2	—	3	—
—	1	—	6	—
—	2	—	7	—
—	2	—	9	—
—	1	—	11	—
—	2	—	18	—
—	1	—	19	—
—	1	—	33	—
—	1	—	35	—
—	1	—	38	—
—	1	—	86	—

Les quatre journées les plus désastreuses ont été celles des 6 et 20 juin, 23 juillet et 4 août.

§ 3. — HEURES DES CHUTES DE GRÊLE. — Le tableau qui suit donne pour les chutes pour lesquelles elles ont été relevées les heures où la grêle est tombée tant sur les plaines que sur les bois.

JOUR		NUIT	
Désignation des Heures.	Nombre des chutes de grêle.	Désignation des Heures.	Nombre des chutes de grêle.
6	»	1	»
7	»	2	2
8	1	3	2
9	»	4	»
10	3	5	»
11	5	18	25
12	4	19	9
13	14	20	5
14	70	21	3
15	90	22	8
16	77	23	4
17	30	24	»
Totaux.	294		58

Ce tableau montre qu'en 1899, sur 352 chutes de grêle dont les heures ont été constatées, il n'y en a eu que 58, soit environ 16 0/0, la nuit et 294, soit 84 0/0, le jour.

On remarquera, comme pour les deux années précédentes, qu'il a peu grêlé dans la matinée. En 1899, c'est entre deux et trois heures du soir qu'il a le plus grêlé.

§ 4. — DURÉE DES CHUTES DE GRÊLE. — Ainsi que nous l'avons dit pour 1897 et 1898, les ob-

servateurs n'apprécient pas de la même manière la durée d'une chute de grêle. En général elle est courte ; mais les chutes peuvent se répéter à des intervalles assez rapprochés. Certains observateurs notent, avec raison, la durée de chaque chute, tandis que les autres inscrivent la durée de l'ensemble des chutes rapprochées. Le tableau ci-après donne le résumé des résultats constatés.

DURÉE en minutes des chutes de grêle.	NOMBRE des chutes correspondantes
1	23
2	22
3	34
4	14
5	70
6	9 *
7	11
8	9
9	2
10	60
12	6
14	1
15	43
17	1
20	27
25	4
30	16
45	2
60	4

Sur 358 chutes observées : 163 ont duré moins de 5 minutes, 91 de 5 à 10 minutes, 78 de 10 à 20

minutes et 26 plus de 20 minutes. Il est probable que, pour ce dernier groupe, au moins, il s'agit de plusieurs chutes se succédant à de courts intervalles.

§ 5. — DIRECTION DES VENTS AYANT AMENÉ LA GRÊLE. — Le tableau suivant donne par arrondissement et pour l'ensemble du département la direction des vents ayant amené les orages de grêle. Ce tableau est divisé en neuf colonnes, dans la première figurent les noms des arrondissements et les huit autres correspondent chacune à une direction du vent. Les chiffres inscrits représentent la proportion pour cent des chutes de grêle, constatées par la direction du vent considéré, afin de permettre la comparaison.

DÉSIGNATION DES ARRONDISSEMENTS	FRÉQUENCE POUR CENT DES CHUTES DE GRÊLE amenées par le vent soufflant dans la direction							
	N-S	NE-SW	E-W	SE-NW	S-N	EW-NE	W E	N W SE
Beaune	7	12	3	4	21	36	6	11
Châtillon	15	13	5	8	18	37	1	3
Dijon	12	7	5	10	8	24	19	15
Semur.	8	3	2	6	25	40	10	6
Côte-d'Or	10	9	4	7	18	34	9	9

Le tableau montre, comme pour les deux années

précédentes, que les orages à grêle viennent, en général du SW. Si l'on considère l'ensemble des vents du cadran SW on voit qu'à eux seuls ils ont contribué à amener 61 0/0 des chutes de grêle en 1899. Cette proportion était de 84 0/0 en 1898, et de 74 0/0 en 1897.

Les résultats ont été représentés graphiquement sous forme de rose des vents (voir graphique n° 2, à l'encre noire).

§ 6. — SURFACE DES ZONES GRÊLÉES. — Le tableau ci-après donne les surfaces grêlées par canton et la comparaison par rapport aux surfaces totales de ces cantons.

DÉSIGNATION DES CANTONS	Superficie totale en kilom. carrés	Surfaces grêlées en kilom. carrés	Proportion grêlée 0/0	DÉSIGNATION DES CANTONS	Superficie totale en kilom. carrés	Surfaces grêlées en kilom. carrés	Proportion grêlée 0/0
Arnay-le-Duc . . .	259	15	6	Auxonne	170	7	4
Beaune-Nord . . .	294	21	7	Dijon-Est.	498	50	10
Beaune-Sud. . . .				Dijon-Nord. . . .			
Bligny-sur-Ouche .	214	15	7	Dijon-Ouest. . . .			
Liernais.	215	92	43	Fontaine-Française.	183	14	8
Nolay.	172	5	3	Genlis.	221	31	14
Nuits-St-Georges . .	261	20	8	Gevrey-Chambertin	251	28	11
Pouilly-en-Auxois. .	305	135	44	Grancey-le-Château.	170	108	63
St-Jean-de-Losne . .	175	55	31	Is-sur-Tille	351	8	2
Seurre	228	1	»	Mirebeau	241	13	5
				Pontailler-s-Saône .	215	15	7
				St-Seine-l'Abbaye. .	314	128	41
				Selongey	173	15	9
				Sombernon.	225	34	15
Arrond. de Beaune..	2123	359	17	Arrond. de Dijon . .	3012	451	15
Aignay-le-Duc . . .	265	38	14	Flavigny	312	63	20
Baigneux.	221	61	28	Montbard.	325	18	6
Châtillon	149	50	33	Précy-sous-Thil. . .	200	36	18
Laignes.	292	4	1	Saulieu.	289	8	3
Montigny-s-Ource .	405	34	8	Semur	293	65	22
Recey-sur-Ource . .	307	52	17	Vitteaux	248	187	75
Arrond.de Châtillon.	1639	239	15	Arrond. de Semur. .	1667	377	23
Côte-d'Or.	8441	1426	17				

Il y a eu 17 0/0 de la superficie du département atteinte par la grêle en 1899. L'arrondissement

relativement le plus frappé a été celui de Semur 23 0/0), puis vient celui de Beaune (17 0/0), et enfin ceux de Dijon et de Châtillon qui ont été atteints dans la même proportion (15 0/0).

§ 7. — NATURE DE LA GRÊLE ET GROSSEUR DES GRÊLONS. — La grêle sèche cause toujours des dégâts, même lorsque les grêlons ne sont pas très gros, et si l'on considère que généralement lorsque la grêle tombe à sec, les grêlons sont gros (le plus souvent de la grosseur d'une noix), on voit combien la grêle sèche est à redouter. Il y a donc grand intérêt a distinguer les chutes de grêle qui sont ou non mélangées de pluie, car ces dernières, à moins que les grêlons ne soient de fortes dimensions, ne font généralement que peu de mal aux récoltes.

Sur 358 chutes de grêle observées en 1899 il y en a eu 49 où la grêle est tombée à sec et 309 où elle a été mélangée de pluie. La proportion de la grêle sèche a donc été de 14 0/0 environ.

La grosseur des grêlons a naturellement aussi une grande importance au point de vue des dégâts qu'ils causent. Nous les distinguerons en grêlons de la grosseur d'une noix, d'une noisette ou d'un pois. A ce point de vue les 356 chutes de grêle se classent comme il suit : grêlons gros comme des noix : 94 chutes ou 26 0/0, grêlons gros comme des noisettes : 155 chutes ou 44 0/0 et enfin grê

lons gros comme des pois : 109 chutes ou 30 0/0.

Les grêlons de dimensions exceptionnelles sont tombés une fois sur quatre, ce qui est considérable.

§ 8. — PERTES OCCASIONNÉES PAR LA GRÊLE. — Le tableau qui suit donne par canton et arrondissement et enfin pour l'ensemble du département les pertes occasionnées par la grêle aux céréales, aux vignes et aux cultures diverses (houblons, tabac, plantes oléagineuses, etc., etc.).

DÉSIGNATION DES CANTONS ET DES ARRONDISSEMENTS	PERTES ÉVALUÉES EN ARGENT CAUSÉES AUX			TOTALES
	CÉRÉALES	VIGNES	Cultures diverses	
Arnay-le-Duc	50 000	8 000	7 000	65 000
Beaune-Nord	2 300	38 000	»	40 300
Beaune-Sud	1 300	33 000	»	34 300
Bligny-sur-Ouche	6 000	»	2 000	8 000
Liernais	276 900	6 550	10 400	293 850
Nolay	»	1 500	»	1 500
Nuits-Saint-Georges	»	200	300	500
Pouilly-en-Auxois	505 100	139 300	129 300	773 700
Saint-Jean-de-Losne	»	2 000	»	2 000
Seurre	»	»	»	»
Arrond. de Beaune	841 600	228 550	149 000	1 219 150
Aignay-le-Duc	52 000	»	7 000	59 000
Baigneux-les-Juifs	30 000	»	1 050	31 050
Châtillon-sur-Seine	50 000	45 000	12 000	107 000
Laignes	5 200	»	»	5 200
Montigny-sur-Aube	52 500	10 900	10 400	73 800
Recey-sur-Ource	61 280	»	9 950	71 230
Arrond. de Châtillon.	250 980	55 900	40 400	347 280
Auxonne	38 450	80	5 470	44 000
Dijon-Est	»	»	»	»
Dijon-Nord	1 000	8 300	»	9 300
Dijon-Ouest	30 200	84 400	15 000	129 600
Fontaine-Française	»	4 500	7 000	11 500
Genlis	3 600	300	4 200	8 100
Gevrey-Chambertin	7 000	60 500	8 000	75 500
Grancey-le-Château	24 500	»	500	25 000
Is-sur-Tille	»	200	»	200
Mirebeau	»	»	»	»
Pontailler sur-Saône	»	»	»	»
Saint-Seine-l'Abbaye	70 560	1 800	15 160	87 520
Selongey	50 500	39 000	2 500	92 000
Sombernon	»	»	»	»
Arrond de Dijon	225 810	199 080	57 830	482 720
Flavigny	46 000	20 000	4 800	70 800
Montbard	2 700	1 000	900	4 600
Précy-sous-Thil	126 400	41 000	10 100	177 600
Saulieu	500	»	»	500
Semur	40 000	2 400	650	43 050
Vitteaux	226 900	129 300	25 200	381 400
Arrond. de Semur	442 500	193 800	41 650	677 950
Département de la Côte-d'Or	1 760 890	677 330	288 880	2 727 100

Les pertes pendant les trois années observées ont été évaluées, savoir :

En 1897 à	20.586.000	francs.
1898 à	740.500	—
1899 à	2.727.100	—
Total en trois années .	24.053.600	francs.
Moyenne.	8.017.900	—

Il va sans dire que ce chiffre est loin de représenter la moyenne véritable, car les grêles analogues à celle tombée en 1897 sont heureusement fort rares. Il est donc plus que probable que cette moyenne ira en diminuant pendant de nombreuses années encore. Nous le souhaitons bien vivement.

Le tableau suivant donne pendant les trois an-

ANNÉES	NOMBRE D'HECTARES		PERTES TOTALES		PERTES par HECT.	
	ensemencées en céréales	plantées en vignes	pour les terres cultivées en céréales	pour les terres plantées en vignes	des terres ensemencées en céréales	plantées en vignes
1897	252 200	23 000	13 145 000	5 615 000	52 11	244 13
1898	257 409	23 000	512 000	140 000	1 98	6 09
1899	270 200	24 700	1 760 890	677 330	6 52	27 42
Moyennes	259 933	23 566	5 139 296	2 144 110	20 20	92 54

nées considérées et pour la moyenne les pertes par hectare emblavé en céréales ou planté en vignes.

Les moyennes iront en diminuant ainsi que nous avons dit plus haut. Nous ajouterons que les évaluations des pertes sont toujours exagérées. Il faut donc considérer les rapports des années entre elles plutôt que les chiffres accusés. Une assurance qui serait basée sur ces chiffres donnerait certainement lieu à des primes beaucoup trop fortes. Il faudrait les réduire dans une très grande proportion pour les rendre équitables.

§ 9. — RESUMÉ PAR COMMUNE DES PHÉNOMÈNES DE LA GRÊLE ET DES PERTES QU'ELLE A OCCASIONNÉES. — Le tableau suivant donne les réponses à notre questionnaire faites par MM. les instituteurs, combinées avec celles de MM. les agents forestiers.

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE S. Grêle sèche. M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE						
Canton d'Arnay-le-Duc.						
Communes 20 — Grêlée 1						
Allerey . . .	23 VII 13h55' 6'	S N	M	N	6k × 2k5	C. 50.000 V. 8.000 D. 7.000
Canton de Beaune-Nord.						
Communes 13 — Grêlées 4						
Bouze . . .	4 VIII 15h48' 20'	N S	M	N	3k75 × 3k	C. 800 V. 12.000
Mavilly . . .	4 VIII 15h30' 15'	NW SE	M	N	1k5 × 1k	C. 1.500 V. 12.000
Pommard .	4 VIII 16h10' 5'	N S	M	n	0k5 × 0k5	V. 4.000
Volnay . . .	4 VIII 15h 3'	NW SE	M	n	1k0 × 0k5	V. 10.000
Canton de Beaune-Sud.						
Communes 16 — Grêlées 4						
Bligny-sous-B.	4 VIII 16h20' 10'	W E	M	N	2k0 × 1k5	C. 1.000 V. 10.000
Ebaty . . .	5 IX 15h30' 15'	S N	M	n	1k0 × 0k7	V. 20.000
Montagny-l-B .	4 VIII 16h10' 17'	N S	M	n	3k0 × 1k0	C. 300 V. 3.000
Tailly . . .	4 VIII 16h15' 15'	NW SE	M	n	1k0 × 0k8	»

Canton de Bligny-sur-Ouche.

Communes 22 — Grêlées 2

Désignation des Communes	Dates, heures et durée par minutes de grêle	Direction du vent	Nature de la chute (S Grêle sèche, M Grêle mélangée de pluie)	Grosseur des Grêlons (N Noix, n Noisettes, p Pois)	Longueurs et largeurs des cantons grêlés	Éval[uation] des domm[ages] (C aux ..., V aux ..., D autres)
Bessey-en-Ch.	3 iv $17^h15'$ 30'	SW NE	M	p	$1^k0 \times 0^k5$	C.
	4 viii $15^h30'$ 8'	NE SW	S	N	$2^k0 \times 2^k0$	D.
Bouilland	4 viii $15^h20'$ 45'	NE SW	M	N	$4^k0 \times 2^k0$	

Canton de Liernais.

Communes 14 — Grêlées 10

Désignation des Communes	Dates, heures et durée par minutes de grêle	Direction du vent	Nature de la chute	Grosseur des Grêlons	Longueurs et largeurs des cantons grêlés	Évaluation des dommages	
Bar-le-R.	17 vi 11^h 2'	NE SW	S	p	$3^k0 \times 1^k0$	C.	
	23 vii 14^h 1'	S N	M	n	$4^k0 \times 1^k5$	V. D.	
Brazey-en-M.	6 vi 14^h 15'	W E	M	n	$1^k5 \times 1^k0$		
	16 vi $17^h30'$ 1'	E W	M	p	$0^k5 \times 0^k4$		
	23 vii 14^h 3'	W E	M	n	$1^k5 \times 0^k5$	C.	
Censerey	23 vii $14^h25'$ 7'	S N	S	N	$3^k0 \times 2^k0$	C. V. D.	1
Diancey	17 vi $14^h10'$ 4'	NE SW	M	p	$2^k0 \times 1^k0$		
	23 vii 14^h 12'	S N	S	N	$4^k0 \times 4^k0$	C. V. D.	4
Liernais	31 vii 22^h 20'	NW SE	M	p	»		
Manlay	23 vii $13^h40'$ 10'	S N	M	n	$7^k0 \times 2^k0$	C. V.	2
Marcheseuil	23 vii $14^h10'$ 5'	SW NE	M	N	$3^k0 \times 1^k5$	C.	4

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . S. Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Savilly . . .	23 VII 14h 2'	S W NE	M	n	4k0 × 3k0	C. 3.000 D. 300
	4 VIII 16h 3'	NW SE	M	n	3k0 × 2k0	C. 500 D. 100
Sussey . . .	23 VII 14h10' 7'	SSW NNE	M	N	4k0 × 4k0	C. 140.000 V. 4.000 D. 2.000
Vianges. . .	23 VII 14h 4'	S N	M	N	2k0 × 1k5	C. 3.000
Canton de Nolay.						
Communes 18 — Grêlées 2						
Corpeau. . .	5 IX 15h30' 3'	E W	M	p	1k7 × 0k7	V. 1.500
Nolay . . .	23 VII 19h30' 2'	NW SE	M	p	4k0 × 1k0	»
Canton de Nuits.						
Communes 28 — Grêlées 3						
Gerland. . .	6 VI 15h30' 10'	SW NE	M	n	2k5 × 1k5	»
	20 VI 15h30' 6'	SW NE	M	n	4k0 × 3k0	»
St-Nicolas . .	20 VI 17h15' 5'	S N	M	p	3k0 × 0k4	»
Villy-le-M . .	7 IX 7h30' 5'	SW NE	M	n	3k0 × 1k0	V 200 D. 300
Canton de Pouilly-en-Auxois.						
Communes 28 — Grêlées 18						
Arconcey . .	23 VII 14h 5'	SW NE	M	N	5k0 × 0k5	C. 64.900 V. 4.000 D. 4.400

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE (Grêle sèche, S — Grêle mélangée de pluie, M)	Grosseur des Grêlons (N Noix, n Noisettes, p Pois)	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés (C aux céréales, V aux vignes, D autres cultures)
Canton de Bligny-sur-Ouche.						
Communes 22 — Grêlées 2						
Bessey-en-Ch.	3 IV 17h15' 30'	SW NE	M	p	1k0 × 0k5	»
	4 VIII 15h30' 8'	NE SW	S	N	3k0 × 2k0	C. 6.000 D. 2.000
Bouilland	4 VIII 15h30' 15'	NE SW	M	N	4k0 × 2k0	»
Canton de Liernais.						
Communes 14 — Grêlées 10						
Bar-le-R.	17 VI 14h 2'	NE SW	S	p	3k0 × 1k0	»
	23 VII 14h 1'	S N	M	n	4k0 × 1k5	C. 4.000 V. 50 D. 200
Brazey-en-M.	6 VI 14h 15'	W E	M	n	1k5 × 1k0	»
	16 VI 17h30' 1'	E W	M	p	0k5 × 0k4	»
	23 VII 14h 3'	W E	M	n	1k5 × 0k5	C. 900
Censerey	23 VII 14h25' 7'	S N	S	N	3k0 × 2k0	C. 15.000 V. 1.200 D. 1.000
Diancey.	17 VI 14h10' 4'	NE SW	M	p	2k0 × 1k0	»
	23 VII 14h 12'	S N	S	N	4k0 × 4k0	C. 42.000 V. 1.200 D. 6.800
Liernais.	31 XII 22h 20'	NW SE	M	p	»	»
Manlay	23 VII 13h40' 10'	S N	M	n	7k0 × 2k0	C. 28.500 V. 100
Marcheseuil.	23 VII 14h10' 5'	SW NE	M	N	3k0 × 1k5	C. 40.000

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Savilly . . .	23 VII 14h 2'	S W NE	M	n	4k0 × 3k0	C. 3.000 D. 300
	4 VIII 16h 3'	NW SE	M	n	3k0 × 2k0	C. 500 D. 100
Sussey . . .	23 VII 14h10' 7'	SSW NNE	M	N	4k0 × 4k0	C. 140.000 V. 4.000 D. 2.000
Vianges. . .	23 VII 14h 4'	S N	M	N	2k0 × 1k5	C. 3.000
Canton de Nolay.						
Communes 18 — Grêlées 2						
Corpeau. . .	5 IX 15h30' 3'	E W	M	p	1k7 × 0k7	V. 1.500
Nolay . . .	23 VII 19h30' 2'	NW SE	M	p	4k0 × 1k0	»
Canton de Nuits.						
Communes 28 — Grêlées 3						
Gerland. . .	6 VI 15h30' 10'	SW NE	M	n	2k5 × 1k5	»
	20 VI 15h30' 6'	SW NE	M	n	4k0 × 3k0	»
St-Nicolas . .	20 VI 17h15' 5'	S N	M	p	3k0 × 0k4	»
Villy-le-M . .	7 IX 7h30' 5'	SW NE	M	n	3k0 × 1k0	V 200 D. 300
Canton de Pouilly-en-Auxois.						
Communes 28 — Grêlées 18						
Arconcey . .	23 VII 14h 5'	SW NE	M	N	5k0 × 0k5	C. 64.900 V. 4.000 D. 4.400

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Bellenot-s-P. .	23 vii 14h15' 5'	SW NE	M	n	2k0 × 1k0	C. 17.100 V. 2.600 D. 200
Beurey . . .	23 vii 14h30' 10'	S N	M	N	6k0 × 4k0	C. 32.000 V. 14.000 D. 82.200
Blancey. . .	23 vii 14h30' 3'	S N	M	N	3k0 × 2k0	C. 5.000 V. 2.000
	4 viii 15h30' 5'	N S	M	n	3k0 × 2k0	C. 4.400 V. 1.600
Bouhey. . .	16 viii 15h 10'	NNW SSE	M	p	3k0 × 2k0	»
Chailly . . .	23 vii 14h20' 8'	S N	M	N	1k1 × 0k8	C. 125.000 V. 12.000 D. 4.000
	3 viii 15h 3'	SW NE	M	n	0k3 × 0k2	C. 10.000
	3 viii 16h 4'	SE NW	M	n	0k6 × 0k3	V. 10.000 D. 4.000
Chatellenot. .	23 vii 14h 4'	SW NE	M	N	2k5 × 2k9	C. 13.000 V. 9.000 D. 2.500
Eguilly . . .	23 vii 15h 6'	SW NE	M	N	3k0 × 2k0	C. 7.600 V. 1.900
Essey . . .	3 viii 17h 2'	SW NE	M	n	1k5 × 1k0	»
Grosbois . .	23 vii 14h30' 10'	SW NE	M	N	2k2 × 1k4	C. 19.000 V. 1.200
Labussière-s-O	6 vi 12h30' 10'	SW NE	S	n	1k5 × 0k5	»
Marcilly-Ogny.	23 vii 14h 6'	SW NE	M	N	5k0 × 3k0	C. 151.000 V. 30.000 D. 19.500

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Martrois . .	23 VII 14h 10'	SW NE	M	N	3k0 × 2k0	C. 6.000 V. 10.000
Missery. . .	23 VII 14h 15'	SW NE	M	N	4k0 × 4k0	C. 1.000 V. 1.000 D. 500
Mont-St-Jean .	23 VII 14h30' 10'	S N	S	N	5k0 × 3k0	C. 50.000 V. 40.000 D. 12.000
Pouilly-en-A. .	23 VII 15h 20'	SW NE	M	p	2k0 × 0k5	»
Thoisy-le-D. .	23 VII 14h20' 5'	SW NE	M	n	4k5 × 3k0	»
Vandenesse. .	2 VII 15h 5'	NNW SSE	M	p	4k0 × 0k4	»

Canton de Saint-Jean-de Losne.

Communes 17 — Grêlées 2

Losne . . .	3 IV 16h20' 10'	SE NW	M	p	2k0 × 0k4	»
	14 IV 13h30' 1'	S N	M	p	8k0 × 2k0	»
	25 IV 17h15' 30'	SW NE	M	p	0k8 × 0k1	»
	26 IV 17h15' 30'	SW NE	M	p	6k0 × 3k0	»
	20 VI 16h20' 1'	SE NW	M	p	6k0 × 3k0	»
	2 VII 17h20' 1'	SW NE	M	n	1k0 × 0k5	»
St-Seine-en-B .	2 VII 16h 15'	SW NE	M	p	1k0 × 0k5	V. 2 000

Canton de Seurre.

Communes 23 - Grêlée 1

Corberon . .	19 VII 14h 1'	W E	M	p	0k6 × 0k2	»

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche. . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
ARRONDISSEMENT DE CHATILLON-SUR-SEINE						
Canton d'Aignay-le-Duc. Communes 16 — Grêlées 5						
Aignay-le-Duc.	7 VI 15h 3'	SW NE	M	n	1k0 × 0k5	»
Échalot . . .	23 VII 15h 2'	SW NE	M	N	2k5 × 2k0	
	23 VII 17h 1'	SW NE	S	N	2k5 × 2k0	C. 20.000
	4 VIII 13h45' 8'	N S	M	n	5k0 × 2k0	
Étalente . . .	23 VII 15h 5'	S N	M	n	5k0 × 2k0	C. 3.000 D. 1.000
Minot . . .	6 VI 14h 10'	SW NE	M	n	1k5 × 0k3	C. 29.000
	23 VII 14h 16h 10'	SW NE	M	N	6k0 × 0k6	V. »
	15 VIII 13h 15'	NNE SSW	M	N	6k0 × 0k5	D. 6.000
St-Germain-l-R	11 IV 15h 15'	SE NW	M	p	1k2 × 0k5	»
Canton de Baigneux-les-Juifs. Communes 15 — Grêlées 7						
Ampilly-les-B .	7 VI 13h40' 5'	SW NE	M	p	4k0 × 2k0	C. 100 D. 50
Billy-s-Seine .	23 VII 15h30' 20'	S N	M	N	6k0 × 3k0	C. 13.000
	23 VII 17h 15'	S N	M	N	6k0 × 3k0	D. 1.000
Etormay . .	7 VI 15h 10'	N S	M	n	3k0 × 1k4	C. 1/5
Lavilleneuve-l-Convers . .	7 VI 13h30' 15'	NE SW	M	p	4k0 × 1k5	C. 200

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Oigny-s-Seine.	23 VII 15h 10' 23 VII 16h30' 10'	SW NE SW NE	M M	N N	2k0 × 1k0 2k0 × 1k0	C. 4.000
Orret . . .	5 VIII 3h 10'	SE NW	M	n	2k0 × 1k0	C. 900
Poiseul-l-Ville.	23 VII 13h 5'	SW NE	M	n	1k0 × 0k5	C. 7.000

Canton de Châtillon-sur-Seine.

Communes 28 — Grêlées 9

Chaumont-le-B	6 VI 14h 60'	NE SW	M	p	2k0 × 0k4	C. 1/5 V. 1/20
Chemin-d'Aisey	3 IV 14h30' 10' 15 VIII 14h 10'	S N NE SW	S M	N n	4k0 × 2k0 3k0 × 0k8	» C. 4.800
Gomméville .	6 VI 14h30' 25' 20 VI 15h30' 15'	NE SW E W	S M M	n p	1k0 × 1k0 1k0 × 1k0	V. 10.000 »
Nod-s-Seine .	6 VI 14h30' 15'	N S	S M	N	5k0 × 3k0	C. 33.000 D. 9.000
Noiron-s-Seine	6 VI 14h15' 25'	NE SW	M	N	1k0 × 0k5	C. 5.800 V. 34.500 D. 3.000
Pothières . .	6 VI 14h 15' 20 VI 15h 3'	N S S N	M M	N n	2k0 × 3k0 1k0 × 5k0	C. 1.000 C. 500
Ste-Colombe .	20 VI 16h 5'	W E	M	n	1k0 × 3k0	»
Villiers-le-Duc.	3 IV 16h20' 5' 26 IV 16h 10' 23 VII 13h30' 5' 3 VIII 22h 5' 5 VIII 16h 15'	SW NE SW NE SW NE NE SW SE NW	M M M M M	n p N p p	3k0 × 0k8 0k6 × 0k5 3k0 × 0k8 1k5 × 0k9 1k2 × 0k8	» » C. 3/10 » »
Vix	6 VI 14h40' 2'	N S	M	p		»

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE : Grêle sèche . . S ; Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons : N Noix ; n Noisettes ; p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales ; V aux vignes ; D autres cultures
Canton de Laignes.						
Communes 23 — Grêlées 3						
Bâlot . . .	6 VI 15h 10'	N S	M	n	0k8 × 0k5	»
Bissey-l-Pierre.	6 VI 17h 5'	NE SW	M S	n	2k0 × 1k5	C. 5.000
Nesle-et-Massoult . . .	5 VIII 2h 45'	N S	M	p	0k8 × 0k4	C. 200
Canton de Montigny-sur-Aube.						
Communes 16 — Grêlées 4						
Belan-s-Ource.	6 VI 14h 30'	E W	M	n	3k5 × 3k0	V. 5.900
Lachaume . .	5 VI 21h 5'	SW NE	M	n	2k0 × 1k0	C. 2.000
	23 VII 13h30' 3'	SW NE	S	N	5k0 × 3k0	C. 40.000 D. 10.000
Lignerolles. .	23 VII 14h 3'	S N	S M	N	2k5 × 1k5	C. 500 D. 400
Thoires. . .	6 VI 14h 20'	NE SW	M	N	3k0 × 1k5	C. 10.000 V. 5.000
Canton de Recey-sur-Ource.						
Communes 17 — Grêlées 9						
Beneuvre . .	15 VIII 14h 20'	NW SE	M	p	4k0 × 1k2	C. 1.200
Bure-les-Templiers. . .	23 VII 16h 5'	SW NE	M	p	0k6 × 0k5	C. 150 D. 50
	4 VIII 12h 8'	SW NE	M	n	1k2 × 0k8	C. 80 D. 100
	31 XII 20h 5'	SW NE	M	p	1k0 × 0k7	»

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Pellerey . .	23 VII 14h15' 1' 4 VIII 14h15' 30' 31 XII 19h15' 10'	SW NE E W SW NE	M M M	p n n	3k0 × 3k0 3k0 × 2k0	» C. 1.000 »
Poiseul-la-Gr. .	23 VII 14h 8' 23 VII 16h 6' 23 VII 17h30' 3' 4 VIII 13h40' 20'	SE NW SE NW SE NW NW SE	M M M M	n n p n	6k0 × 4k5 6k0 × 3k0	C. 30.000 D. 10.000 C. 10.000 D. 5.000
St-Martin-d-M.	6 VI 13h35' 1'	SW NE	M	p		»
St-Seine . .	6 VI 13h40' 2' 31 XII 23h 4'	SW NE SW NE	M M	p N		» »
Turcey . . .	30 IX 15h 5' 31 XII 22h 5'	NW SE W E	M S	n n	4k0 × 3k0 2k0 × 2k0	» »
Val-Suzon . .	4 VIII 13h 10'	N S	M	N	2k0 × 1k5	C. 800
Vaux-Saules .	4 VIII 14h 20'	NE SW	M	n	5k4 × 3k8	C. 20.000 V. 800
Villotte . . .	20 VI 15h45' 20'	SW NE	M	n	7k0 × 2k0	C. 800 V. 1.000

Canton de Selongey.

Communes 10 — Grêlées 5

Boussenois. .	23 VII 14h 5'	SW NE	M	N	3k0 × 1k5	C. 19.000 V. 19.000 D. 2.500
Foncegrive. .	6 VI 15h20' 5' 23 VII 14h 5'	N S NW SE	M M	p n	3k0 × 2k0	» C. 500
Marey-s-Tille .	23 VII 14h 3'	NW SE	M	N	1k5 × 0k9	C. 1 000

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES, HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE Grêle sèche . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Athée . . .	6 VI 15h 15'	NE SW	M	n	3k0 × 0k5	C. 9.400 V. 80 D. 470
Poncey-les-A .	6 VI 15h 15'	E W	M	N	2k0 × 1k0	C. 3.900
Villers-les-P. .	4 VI 15h 20'	NE SW	M	p	2k0 × 0k5	C. 450

Canton de Dijon-Est.

COMMUNES 17 — GRÊLÉES 2

Dijon . . .	26 IV 12h50' 1'	W E	M	p	»	»
	2 VII 15h20' 2'	W E	M	p	»	»
	3 VIII 16h20' 5'	SE NW	M	p	»	»
Clénay . . .	14 IV 14h30' 7'	S N	M	p	»	»
	26 IV 10h 10'	S N	M	p	1k0 × 0k2	»
	26 IV 12h 5'	S N	M	p	»	»

Canton de Dijon-Nord.

COMMUNES 14 — GRÊLÉES 4

Ahuy . . .	23 VII 14h30' 40"	SW NE	M	p	2k0 × 0k5	V. 200
	15 VIII 15h 30"	SW NE	M	p	1k5 × 0k5	V. 100
Hauteville . .	23 VII 15h 7'	NW SE	M	n	3k0 × 1k0	V. 1.000
	16 VIII 17h 5'	N S	M	n	3k5 × 1k0	C. 1.000 V. 6.000
Savigny-le-S. .	3 VIII 15h50' 15'	N S	M	p	2k0 × 2k0	»
Talant . . .	3 VIII 14h 10'	SW NE	M	p	2k0 × 1k0	V. 1.000

Canton de Dijon-Ouest.

COMMUNES 13 — GRÊLÉES 7

Corcelles-l-M. .	5 VI 16h 3'	NW SE	S	p	2k5 × 2k0	C. 1.000 V. 2.000

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Boux-s-Salm .	6 VI 13h30' 60' 23 VII 14h30' 15' 23 VII 18h 15'	W E S N S N	M S M	p N n	3k0 × 2k5 3k5 × 3k0	» »
Bussy-le-Grand	6 VI 14h 5'	N S	M	n	3k0 × 3k0	C. 1.500
Chanceaux. .	23 VII 13h 2' 23 VII 14h30' 5' 23 VII 17h 5'	W E W E W E	M M S	N N N	1k2 × 0k7 1k2 × 0k7 1k2 × 0k7	C. 8.000 » »
Darcey . . .	7 VI 14h 15'	SW NE	M	n	1k0 × 0k4	C. 400
Frolois . .	23 VII 15h 4'	SW NE	S	N	2k0 × 0k8	C. 1.000
Jailly-les-M. .	23 VII 14h35' 5'	S N	S	N	3k0 × 2k5	C. 20.000 V. 10.000 D. 4.500
Ménétreux-l-P.	20 VI 15h30' 5'	SW NE	M	n	1k0 × 0k8	V. 1/2
Pouillenay . .	7 VI 13h30' 20'	S N	M	n	0k8 × 0k6	V. 200
St-Germain-Source-S. .	23 VII 14h30' 12' 23 VII 19h 10'	SW NE SW NE	M M	N n	2k0 × 3k0 2k0 × 3k0	C. 3.600
Salmaise . .	23 VII 14h30' 30'	SW NE	S	N	2k0 × 1k5	C. 6.000 V. 4.000
Thenissey . .	23 VII 13h 10' 23 VII 14h40' 10'	S N S N	M S	n N	1k5 × 1k0	C. 3.000 V. 2.000
Verrey-s-Salm.	23 VII 14h20' 10'	SW NE	M	N	2k0 × 1k0	C. 1.200 V. 400 D. 300

Canton de Montbard.

Communes 27 — Grêlées 9

Champ-d'Oiseau	5 V 10h30' 30'	NW SE	M	n	0k4 × 0k4	»

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE (Grêle sèche. . S / Grêle mélangée de pluie M)	Grosseur des Grêlons (N Noix / n Noisettes / p Pois)	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés — (C aux céréales / V aux vignes / D autres cultures)
Longecourt .	29 VI 17h15' 30"	S N	M	p	3k5 × 3k0	»
	2 VII 18h 40"	W E	M	p	0k4 × 0k2	»
Canton de Gevrey-Chambertin.						
Communes 32 — Grêlées 11						
Bévy . . .	4 VIII 15h 20'	N S	M	n	1k0 × 2k0	V. 1.500
Brochon . .	17 VIII 15h30' 10'	SW NE	M	n	0k5 × 0k3	V. 3.000
Chevannes . .	15 VIII 15h30' 20'	N S	M	n	1k0 × 1k0	V. 1.000
	20 VIII 14h 15'	NE SW	M	N	2k0 × 1k0	V. 5.000
Curtil-Vergy .	4 VIII 15h15' 15'	NE SW	M	p		»
Fixin . . .	17 VIII 17h 30'	SE NW	M	n	1k0 × 0k5	V. 30.000
Gevrey-Chamb	17 VIII 15h35' 10'	SW NE	M	n	0k5 × 0k5	V. 10 000
L'Etang-Vergy.	4 VIII 15h15' 4'	NE SW	M	n	3k0 × 2k0	»
Messanges . .	4 VIII 15h10' 20'	W E	M	n	3k0 × 3k5	»
Saulon-la-Rue.	2 VII 17h45' 1'	NW SE	M	p	5k0 × 1k0	»
Semezanges .	4 VIII 15h20' 5'	N S	M	n	1k0 × 0k5	»
Ternant. . .	4 VIII 15h30' 20'	N S	M	N	1k0 × 0k5	C. 7.000 V. 10.000 D. 8.000
Canton de Grancey-le-Château.						
Communes 11 — Grêlées 7						
Barjon . . .	6 VI 2h45' 15'	NW SE	M	n		»

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE de la chute. Grêle sèche. S. Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Bussières . .	5 VI 21h15' 20'	SE NW	M	n	3k5 × 2k0	»
	7 VI 12h15' 10'	E W	M	p	2k0 × 1k0	»
Cussey-les-F.	6 VI 15h30' 5'	NW SE	M	n	4k0 × 3k0	»
	23 VII 14h30' 4'	SE NW	M	n	4k0 × 2k0	»
	30 IX 15h10' 5'	SE NW	M	p	4k0 × 2k0	»
	31 XII 19h20' 5'	SE NW	M	p	4k0 × 3k0	»
Fraignot et Vesvrottes .	5 VI 21h 20'	SE NW	M	n	3k0 × 2k0	»
	7 VI 12h 10'	E W	M	p	2k0 × 1k0	»
Grancey-le-Ch.	5 VI 21h30' 20'	ESE WNW	M	N	2k5 × 0k2	D. 500
	31 XII 21h 5'	S N	M	n	6k0 × 1k8	»
Neuvelle-l-Gr.	14 V 14h 20'	SW NE	M	p	3k0 × 2k5	»
	17 VI 22h 10'	W E	M	p	2k5 × 2k0	»
	26 VII 15h 10'	SW NE	M	p	3k0 × 2k5	»
	15 X 14h 10'	W E	M	p	3k0 × 2k5	»
	31 XII 22h 10'	W E	M	p	3k0 × 2k5	»
Salives . . .	23 VII 15h30' 10'	SW NE	M	N	2k5 × 2k0	C. 24.500

Canton de Is-sur-Tille.

Communes 23 — Grêlées 5

Avelanges . .	23 VII 14h 3'	NNW SSE	M	p	2k0 × 0k8	»
Epagny. . .	3 VIII 16h20' 3'	NW SE	M	n	2k5 × 0k8	V. 200
Moloy . . .	6 V 15h 30'	W E	M	n	1k0 × 0k5	»
	23 VII 17h 20'	W E	M	n	0k5 × 0k4	»
	4 VIII 14h 20'	N S	M	n	0k5 × 0k4	»
	15 VIII 16h 30'	W E	M	n	1k0 × 0k5	»
Saulx-le-Duc .	31 XII 23h 1'	W E	M	n		»
Spoy . . .	8 IX 16h 3'	SW NE	M	N	3k0 × 1k0	»

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE : Grêle sèche, S ; Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons : N Noix, n Noisettes, p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés : C aux céréales, V aux vignes, D autres cultures
Canton de Mirebeau.						
Communes 22 — Grêlées 4						
Bellenceuve. .	31 XII 19h 15'	W E	M	p	1k5 × 1k0	»
Cheuge. . .	6 VI 16h 15'	SE NW	M	n	1k0 × 2k0	»
Mirebeau-s-Bèze	31 XII 17h20' 10'	SW NE	M	n	1k0 × 0k7	»
Viévigne . .	31 XII 15h 10'	N S	M	p	3k0 × 3k0	»
Canton de Pontailler-sur-Saône.						
Communes 19 — Grêlée 1						
Perrigny-s-l'O.	6 VI 15h 20'	E W	M	p	5k0 × 3k0	»
Canton de Saint-Seine.						
Communes 19 — Grêlées 13						
Bligny-le-Sec .	20 VI 16h10' 5'	SW NE	M	n	3k0 × 1k0	»
	23 VII 14h30' 3'	SW NE	M	p	2k0 × 0k8	»
Francheville .	4 VIII 14h40' 10'	NE SW	M	n	3k0 × 1k0	C. 6.000
Frénois . . .	4 VIII 13h40' 10'	NW SE	M	p	1k0 × 0k5	»
Lamargelle. .	4 VIII 14h15' 60'	N S	M	n	0k3 × 0k1	C. 20
	23 VII 13h30' 10'	W E	M	n	2k0 × 0k8	C. 120
	23 VII 15h30' 10'	W E	M	n	2k0 × 0k8	C. 120
Léry. . . .	23 VII 18h 12'	W E	M	N	2k0 × 0k8	C. 200
	4 VIII 13h45' 10'	W E	M	N	2k0 × 0k8	C. 1,500 D. 160

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES, HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Champrenault.	20 VI 15h50' 3'	S N	M	n	3h0 × 1h8	C. 1.200
	23 VII 14h35' 9'	S N	M	n	1h8 × 0h2	V. 200
	23 VII 17h 3' 7'	S N	M	n	1h8 × 0h2	D. 300
	5 VIII 14h55' 10'	N S	M	n	1h5 × 0h2	
Charencey . .	20 VI 15h30' 5'	S N	M	n	2h0 × 1h0	»
	23 VII 14h 5'	SW NE	M	N	2h0 × 1h0	»
Charny . . .	23 VII 17h 5'	SW NE	S	n	0h2 × 0h2	C. 5.000 V. 2.000
	4 VIII 15h20' 6'	SE NW	M	N	0h3 × 0h2	C. 6.000 V. 3 000
	15 VIII 12h30' 7'	SW NE	M	N	0h4 × 0h3	C. 7.000 V. 1.400
Chevannay. .	23 VII 14h15' 15'	SE NW	M	N	0h4 × 0h2	C. 400
Dampierre-en-M.	23 VII 14h35' 2'	SSW NNE	S	N	2h8 × 1h5	C. 11.500 D. 1.500
	23 VII 17h55' 8'	SSW NNE	M	n		
Gissey-le-V. .	23 VII 14h 2'	S N	S	N	2h0 × 1h5	C. 2.000 V. 300
	4 VIII 15h 1'	S N	M	p	2h0 × 1h0	C. 400 V. 100
Marcelois . .	23 VII 14h 5'	SW NE	S	N	2h0 × 1h2	C. 1.200 D. 100
Marcilly-Dracy.	23 VII 14h30' 3'	SW NE	M	n	2h0 × 0h5	C 1.000
	23 VII 17h 3'	SW NE	M	n	2h0 × 0h5	
Massingy-les-V.	23 VII 14h30' 5'	N S	S	N	4h0 × 2h5	C. 25.000
	23 VII 18h 7'	N S	M	n	3h0 × 2h0	V. 5.000
Saffres . . .	2 VII 14h 5'	SW NE	M	p		»
	23 VII 14h 5'	SW NE	S	N	2h6 × 1h2	»
St-Hélier . .	20 VI 15h50' 3'	S N	M	n	0h7 × 0h1	»
	23 VII 14h35' 9'	S N	M	n	0h3 × 0h1	»
	23 VII 17h 3' 7'	S N	M	n	0h5 × 0h2	»
	5 VIII 2h55' 10'	N S	M	n	0h4 × 0h1	»

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Selongey . .	23 VII 14h30' 8'	SW NE	M	N	5h0 × 0h5	C. 30.000 V. 20.000
Vernois-les-V .	6 VI 15h30' 60' 23 VII 13h45' 45'	SW NE NW SE	M M	n N	1h0 × 0h8 0h7 × 0h3	» »

Canton de Sombernon.

Communes 27 — Grêlées 8

Agey . . .	6 VI 13h 15' 2 VII 17h 10'	S N SW NE	M M	n p	3h0 × 1h0 2h0 × 1h0	» »
Barbirey . .	20 VI 14h30' 2'	S N	M	p	1h5 × 2h0	»
Baulme. . .	6 VI 13h45' 15'	N S	S	p	3h0 × 2h0	»
Drée. . . .	23 VII 15h30' 2'	NW SE	M	p		»
Gissey-s-O . .	20 VI 14h30' 2'	S N	M	p	1h8 × 1h4	»
Grenand. . .	26 IV 10h45' 5' 26 IV 12h55' 4'	W E SW NE	M M	p p	3h0 × 3h0 3h5 × 2h5	» »
Mesmont . .	20 VI 15h30' 1'		M	p		»
Ste-Marie-s-O .	2 VII 17h30' 5'	W E	M	p		»

ARRONDISSEMENT DE SEMUR

Canton de Flavigny.

Communes 23 — Grêlées 13

Blessey. . .	20 VI 16h 5'	SW NE	M	p	1h0 × 1h1		»
	23 VII 15h 14'	SW NE	M	n	1h3 × 1h2	C.	1/10
	23 VII 18h30' 4'	SW NE	M	p	1h3 × 1h2	C.	3/20

IGNATION des OMMUNES	DATES, HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S. Grêle sèche. M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures	
	6 VI 13h30' 60'	W E	M	p	3k0 × 2k5		»
:-s-Salm .	23 VII 14h30' 15'	S N	S	N	3k5 × 3k0		»
	23 VII 18h 15'	S N	M	n			
y-le-Grand	6 VI 14h 5'	N S	M	n	3k0 × 3k0	C.	1.500
	23 VII 13h 2'	W E	M	N	1k2 × 0k7	C.	8.000
iceaux. .	23 VII 14h30' 5'	W E	M	N	1k2 × 0k7		»
	23 VII 17h 5'	W E	S	N	1k2 × 0k7		»
ey . . .	7 VI 14h 15'	SW NE	M	n	1k0 × 0k4	C.	400
)is . .	23 VII 15h 4'	SW NE	S	N	2k0 × 0k8	C.	1.000
						C.	20.000
/-les-M. .	23 VII 14h35' 5'	S N	S	N	3k0 × 2k5	V.	10.000
						D.	4.500
:treux-l-P.	20 VI 15h30' 5'	SW NE	M	n	1k0 × 0k8	V.	1/2
llenay . .	7 VI 13h30' 20'	S N	M	n	0k8 × 0k6	V.	200
rmain-	23 VII 14h30' 12'	SW NE	M	N	2k0 × 3k0	C.	3.600
urce-S. .	23 VII 19h 10'	SW NE	M	n	2k0 × 3k0		
aise . .	23 VII 14h30' 30'	SW NE	S	N	2k0 × 1k5	C.	6.000
						V.	4.000
	23 VII 13h 10'	S N	M	n			
issey . .	23 VII 14h40' 10'	S N	S	N	1k5 × 1k0	C.	3.000
						V.	2.000
						C.	1.200
ey-s-Salm.	23 VII 14h20' 10'	SW NE	M	N	2k0 × 1k0	V.	400
						D.	300

Canton de Montbard.

COMMUNES 27 — GRÊLÉES 9

ıp-d'Oiseau	5 V	10h30'	30'	NW SE	M	n	0k4 × 0k4		»

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche, M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Courcelles-s-G.	20 VI 15h30' 3'	S N	S	n	3k0 × 0k9	»
	31 XII 19h45' 6'	SW NE	M	p		»
Fresnes. . .	20 VI 15h30' 15'	NE SW	M	n	3k0 × 0k5	C. 500 D. 100
	2 VII 16h 2'	SW NE	M	p	2k0 × 0k4	»
	31 XII 19h 5'	NE SW	M	N	3k0 × 0k5	»
Quincy-le-V. .	3 IV 10h15' 7'	NW SE	S	p	0k7 × 0k8	V. 250
	2 VII 14h30' 2'	NW SE	S	p	4k5 × 1k2	»
St-Germain-l-S.	26 IV 10h40' 15'	NW SE	S	n	0k5 × 0k2	V. 500
	2 VII 14h20' 5'	N S	S	p	0k3 × 0k1	»
Seigny . . .	26 IV 15h30' 15'	SW NE	M	n		»
	20 VI 15h20' 7'	SW NE	M	N		V. 1/20
Senailly. . .	26 IV 16h 3'	N S	S	N		»
	2 VII 14h 2'	W E	S	p		»
Touillon . .	20 VI 14h 30'	SW NE	M	n	3k0 × 1k5	C. 2.200 D. 800
Villaines-les-P.	26 IV 10h 15'	SW NE	M	p	0k5 × 1k0	»
	28 VI 15h 10'	W E	M	n	0k3 × 0k1	»

Canton de Précy-sous-Thil.

Communes 19 — Grêlées 7

Clamerey . .	20 VI 15h 5'	SW NE	M	n	2k0 × 0k5	C. 800 V. 100
Dompierre-en-M.	20 VI 10h 3'	S N	M	n	1k0 × 1k0	C. 200 D. 100
Fontangy . .	4 VIII 15h30' 10'	SE NW	M	n	3k0 × 2k0	C. 20.000 V. 1.000
	15 VIII 13h 15'	N S	M	N	6k0 × 3k0	C. 60.000 V. 10.000 D. 5.000

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales V aux vignes D autres cultures	
Montigny-St-B.	20 VI 15h 5'	SW NE	M	n	2k0 × 1k0	C.	400
Nan-sous-Thil.	15 VIII 14h30' 15'	NW SE	S	n	2k0 × 3k0	C. V.	4.000 10.000
Noidan . . .	4 VIII 14h30' 12'	S N	M	n	1k2 × 0k9	C. V. D.	25.000 15.000 5.000
	15 VIII 14h 10'	SW NE	M	n	0k6 × 0k4	C. V.	10.000 5.000
Thoste . . .	20 VI 15h15' 2'	SE NW	M	n	1k0 × 1k0	C.	6.000
Canton de Saulieu.							
Communes 12 — Grêlées 3							
St-Léger-de-F .	20 VI 14h30' 1'	E W	S	n	5k0 × 0k8	C.	500
Thoisy-la-B. .	4 VIII 15h55' 25'	SE NW	M	N	2k0 × 1k0		»
Villargoix . .	5 VI 15h35' 3' 5 VIII 15h45' 5'	W E SE NW	M S	n N	0k4 × 0k2 3k0 × 0k5		» »
Canton de Semur.							
Communes 29 — Grêlées 11							
Bard-les-Ep. .	20 VI 15h15' 3'	NW SE	M	n			»
Chassey. . .	7 VI 14h 15'	N S	M	p	2k0 × 0k5	C. V. D.	2.000 1.000 200
	20 VI 15h 5'	S N	M	p	0k9 × 0k2	C. V. D.	500 200 100
Corombles . .	20 VI 15h15' 5'	SW NE	M	p	2k0 × 1k0		»

DÉSIGNATION des Communes	DATES, HEURES et durée des chutes de grêle	DIRECTION du vent	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche, M Grêle mélangée de pluie	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures
Courcelles-Fr .	20 VI 15h 20' 2 VII 15h 30'	WSW ENE W E	M M	p p	2k0 × 3k0	» D. 200
Epoisses . .	20 VI 15h 5' 31 XII 19h 10'	SW NE W E	M M	n p		» »
Forléans . .	20 VI 15h35' 2'	S N	M	n	4k0 × 2k5	»
Jeux-lès-Bard .	20 VI 15h20' 5'	S N	S	n	2k0 × 1k0	C. 1.000 D. 150
Massingy-l-S .	7 VI 14h 20'	E W	M	n	3k0 × 1k5	C. 500 V. 1.200
Semur	7 VI 13h45' 3' 20 VI 15h20' 4'	W E S N	M M	p p	7k0 × 2k0 7k0 × 2k0	» »
Torcy et Pouligny. .	20 VI 15h 5' 5'	SE NW	M	n	4k0 × 2k0	C. 33.000
Vic-d-Chassenay	20 VI 15h30' 6' 3 XI 23h 3'	S N S N	M M	N p	3k0 × 1k0	C. 1/2 »

Canton de Vitteaux.

Communes 29 — Grêlées 22

Avosnes . .	3 IV 16h30' 2' 31 XII 22h 1'	SW NE SW NE	M M	p n	1k8 × 0k9	» »
Beurisot . .	23 VII 14h30' 8' 4 VIII 14h40' 15' 15 VIII 12h 12' 31 XII 18h20' 12'	SW NE S N NW SE SW NE	S M M M	N N n n	3k0 × 2k5 1k5 × 1k1 4k0 × 3k0 1k7 × 1k2	C. 23.000 V. 11.000 D. 2.200 »
Boussey . .	23 VII 14h30' 3'	S N	S	N	2k0 × 1k0	C. 2.000 V. 6.000 D. 400

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES, HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE : Grêle sèche. . . S Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons : N Noix, n Noisettes, p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés — C aux céréales, V aux vignes, D autres cultures
Champrenault.	20 VI 15h50' 3' 23 VII 14h35' 9' 23 VII 17h 3' 7' 5 VIII 14h55' 10'	S N S N S N N S	M M M M	n n n n	3k0 × 1k8 1k8 × 0k2 1k8 × 0k2 1k5 × 0k2	C. 1.200 V. 200 D. 300
Charencey . .	20 VI 15h30' 5' 23 VII 14h 5'	S N SW NE	M M	n N	2k0 × 1k0 2k0 × 1k0	» »
Charny . . .	23 VII 17h 5' 4 VIII 15h20' 6' 15 VIII 12h30' 7'	SW NE SE NW SW NE	S M M	n N N	0k2 × 0k2 0k3 × 0k2 0k4 × 0k3	C. 5.000 V. 2.000 C. 6.000 V. 3 000 C. 7.000 V. 1.400
Chevannay. .	23 VII 14h15' 15'	SE NW	M	N	0k4 × 0k2	C. 400
Dampierre-en-M.	23 VII 14h35' 2' 23 VII 17h55' 8'	SSW NNE SSW NNE	S M	N n	2k8 × 1k5	C. 11.500 D. 1.500
Gissey-le-V. .	23 VII 14h 2' 4 VIII 15h 1'	S N S N	S M	N p	2k0 × 1k5 2k0 × 1k0	C. 2.000 V. 300 C. 400 V. 100
Marcelois . .	23 VII 14h 5'	SW NE	S	N	2k0 × 1k2	C. 1.200 D. 100
Marcilly-Dracy.	23 VII 14h30' 3' 23 VII 17h 3'	SW NE SW NE	M M	n n	2k0 × 0k5 2k0 × 0k5	C 1.000
Massingy-les-V.	23 VII 14h30' 5' 23 VII 18h 7'	N S N S	S M	N n	4k0 × 2k5 3k0 × 2k0	C. 25.000 V. 5.000
Saffres . . .	2 VII 14h 5' 23 VII 14h 5'	SW NE SW NE	M S	p N	2k6 × 1k2	» »
St-Hélier . .	20 VI 15h50' 3' 23 VII 14h35' 9' 23 VII 17h 3' 7' 5 VIII 2h55' 10'	S N S N S N N S	M M M M	n n n n	0k7 × 0k1 0k3 × 0k1 0k5 × 0k2 0k4 × 0k1	» » » »

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES, HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE S Grêle sèche. , Grêle mélangée de pluie M	Grosseur des Grêlons N Noix n Noisettes p Pois	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés C aux céréales V aux vignes D autres cultures	
St-Thibault .	23 VII 14h30' 2'	S N	M	N	1k5 × 1k5	C.	900
	23 VII 17h50' 8'	SW NE	M	n		V.	1.000
	4 VIII 15h 5' 5'	W E	M	p	2k5 × 2k5	C.	2.000
	4 VIII 15h15' 10'	SW NE	M	n		V.	500
Soussey. . .	23 VII 14h30' 10'	SW NE	M	N	4k0 × 2k0	C.	5.000
						V.	200
						D.	200
Thorey-s-Ch .	23 VII 14h15' 1'	S N	M	N	3k0 × 0k5	C.	4.800
						V.	700
	23 VII 18h 4'	W E	M	n	1k2 × 0k8	C.	1.800
						V.	1.200
	4 VIII 15h15' 15'	NE SW	M	p	3k0 × 1k0	C.	10.000
						V.	60.000
	15 VIII 12h20' 5'	N S	M	p	2k0 × 1k0	C.	200
						V.	400
Uncey-le-Fr. .	23 VII 14h50' 5'	SW NE	S	N	5k0 × 3k0	C.	65.000
						V.	6.000
						D.	12.500
Vesvres. . .	23 VII 15h 3'	SW NE	S	N	4k0 × 2k5	C.	700
	23 VII 18h 6'	SW NE	S	n	4k0 × 2k5	V.	200
						D.	100
	31 XII 18h30' 5'	SSW NNE	S	n	5k0 × 1k5		»
Villeberny . .	24 VII 14h30' 10'	SW NE	S	N	6k0 × 2k0	C.	15.000
	23 VII 18h 10'	SW NE	M	n	6k0 × 2k0	V.	18.000
						D.	5.000
	31 XII 19h 5'	SW NE	M	n			»
Villy-en-Aux .	23 VII 14h45' 5'	S N	M	N	3k5 × 2k0	C.	10.000
						V.	5.000
						D.	3.000
Vitteaux. . .	23 VII 14h30' 10'	SW NE	S	N	3k0 × 3k0	C.	15.000
	23 VII 18h 15'	SW NE	M	N	3k0 × 3k0	V.	7.000

DÉSIGNATION des COMMUNES	DATES, HEURES et durée DES CHUTES de grêle	DIRECTION du VENT	NATURE DE LA CHUTE (Grêle sèche. . . S / Grêle mélangée de pluie M)	Grosseur des Grêlons (N Noix / n Noisettes / p Pois)	LONGUEURS et LARGEURS des cantons grêlés	ÉVALUATION des dommages causés — (C aux céréales / V aux vignes / D autres cultures)
Champrenault.	20 VI 15h50' 3' 23 VII 14h35' 9' 23 VII 17h 3' 7' 5 VIII 14h55' 10'	S N S N S N N S	M M M M	n n n n	3k0 × 1k8 1k8 × 0k2 1k8 × 0k2 1k5 × 0k2	C. 1.200 V. 200 D. 300
Charencey . .	20 VI 15h30' 5' 23 VII 14h 5'	S N SW NE	M M	n N	2k0 × 1k0 2k0 × 1k0	» »
Charny . . .	23 VII 17h 5' 4 VIII 15h20' 6' 15 VIII 12h30' 7'	SW NE SE NW SW NE	S M M	n N N	0k2 × 0k2 0k3 × 0k2 0k4 × 0k3	C. 5.000 V. 2.000 C. 6.000 V. 3 000 C. 7.000 V. 1.400
Chevannay. .	23 VII 14h15' 15'	SE NW	M	N	0k4 × 0k2	C. 400
Dampierre-en-M.	23 VII 14h35' 2' 23 VII 17h55' 8'	SSW NNE SSW NNE	S M	N n	2k8 × 1k5	C. 11.500 D. 1.500
Gissey-le-V. .	23 VII 14h 2' 4 VIII 15h 1'	S N S N	S M	N p	2k0 × 1k5 2k0 × 1k0	C. 2.000 V. 300 C. 400 V. 100
Marcolois . .	23 VII 14h 5'	SW NE	S	N	2k0 × 1k2	C. 1.200 D. 100
Marcilly-Dracy.	23 VII 14h30' 3' 23 VII 17h 3'	SW NE SW NE	M M	n n	2k0 × 0k5 2k0 × 0k5	C 1.000
Massingy-les-V.	23 VII 14h30' 5' 23 VII 18h 7'	N S N S	S M	N n	4k0 × 2k5 3k0 × 2k0	C. 25.000 V. 5.000
Saffres . . .	2 VII 14h 5' 23 VII 14h 5'	SW NE SW NE	M S	p N	2k6 × 1k2	» »
St-Hélier . .	20 VI 15h30' 3' 23 VII 14h35' 9' 23 VII 17h 3' 7' 5 VIII 2h55' 10'	S N S N S N N S	M M M M	n n n n	0k7 × 0k1 0k3 × 0k1 0k5 × 0k2 0k4 × 0k1	» » » »

LA GRELE EN 1897, 98, 99.

CARTE

DE LA

LEGENDE.

Parties grêlées pendant une année sur 3 années étudiées.

_____ id _____ deux __ id __ 3 ___ id _____

_____ id _____ trois __ id __ 3 ___ id _____

GRAPHIQUE N° 1.

PROPORTION POUR CENT DES COMMUNES GRELÉES PAR CANTON ET PAR ARRONDISSEMENT.

GRAPHIQUE N°2.

DIRECTION DES VENTS
AYANT AMENE LA GRELE EN 1899.

Arrondissement de Beaune

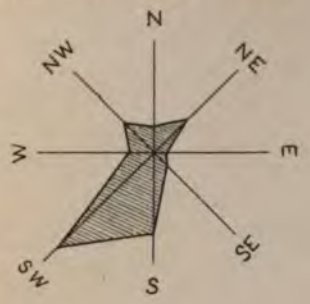

Arrondissement de Châtillon

Arrondissement de Dijon

Arrondissement de Semur

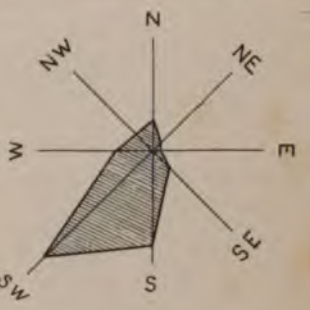

Département de la Côte-d'Or.

GRAPHIQUE N° 3.

PERTES OCCASIONNEES PAR LA GRÊLE

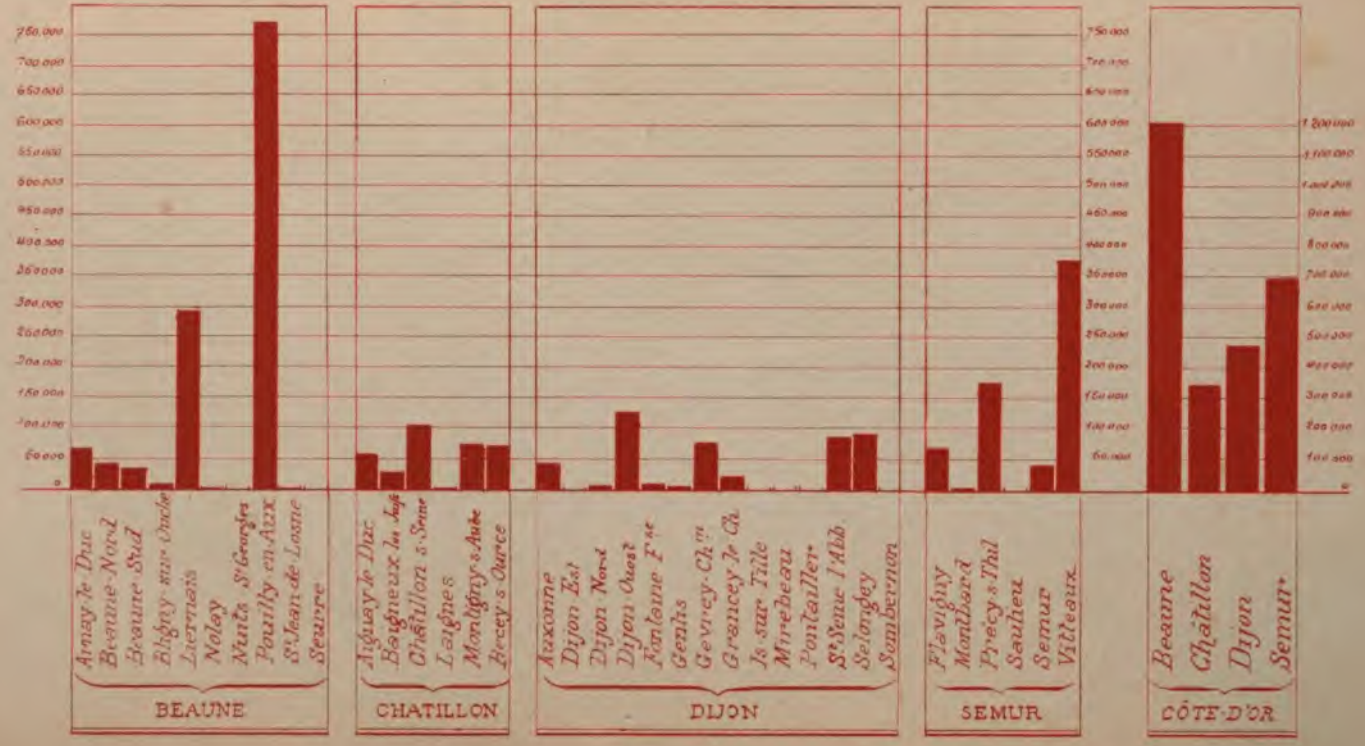

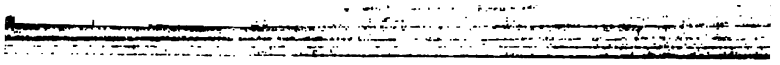

TABLE DES MATIÈRES

Actes de la société. — Extraits des procès-verbaux . v
Liste des membres de la société et des sociétés correspondantes xxi
Le mouvement de la population de la Côte-d'Or de 1852 à 1897, par M. Charles Mocquery 1
Un été dans le Sud Tunisien. — Au pays des Troglodytes et des lotophages, par M. Idoux . . . 31
Dijon du 1er janvier 1790 au 23 janvier 1793, lettres à un émigré, par M. l'abbé Jarrot. 91
Bourguignons salés, Bernard Piron (1718-1812), par M. Ladey de Saint-Germain 269
Cinquième décade du *De Orbe Novo*, de Pierre Martyr d'Anghiera, traduite par M. Paul Gaffarel . . 293
La grêle de l'année 1899 dans le département de la Côte-d'Or, par M. Charles Mocquery 413

Dijon. — Imprimerie Darantiere.

70

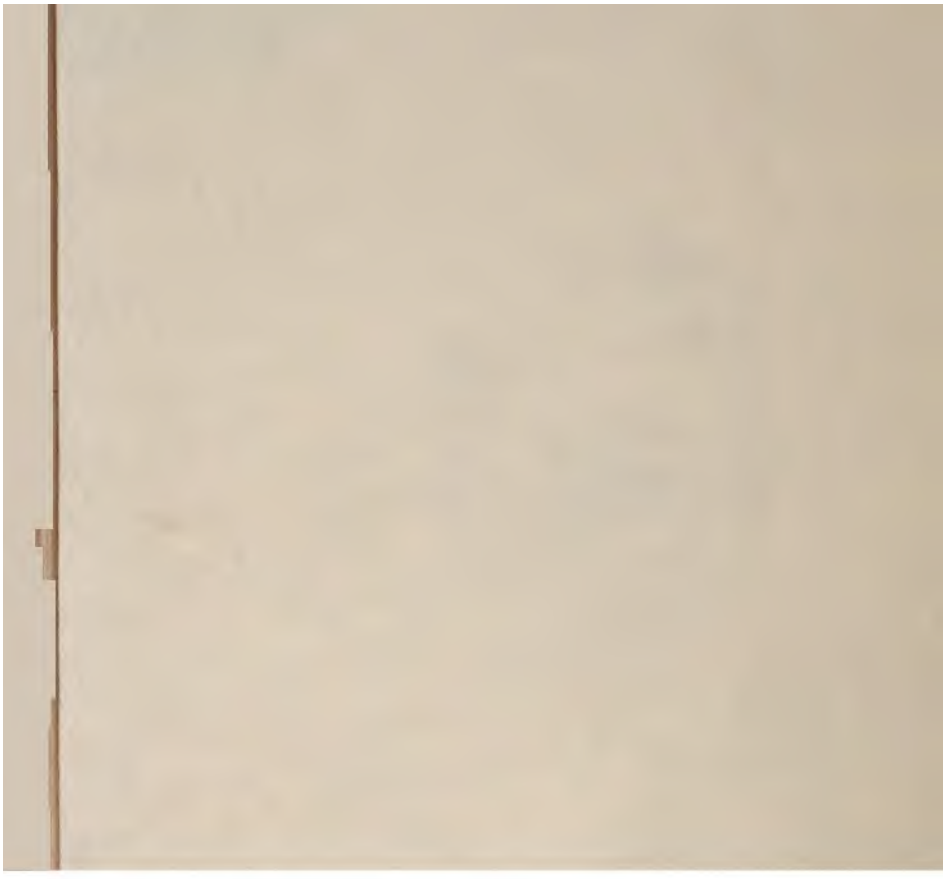

DATE DUE
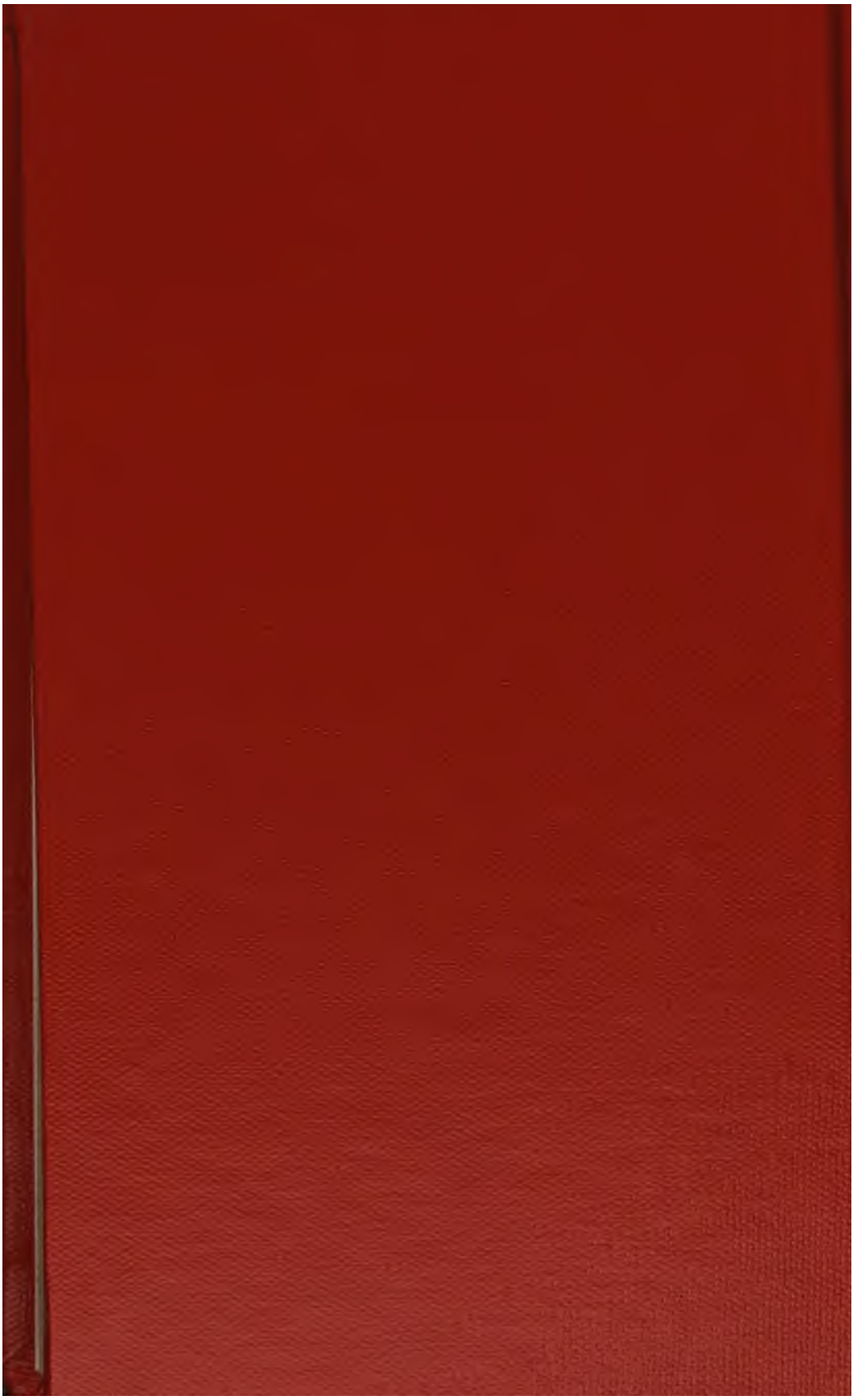
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305